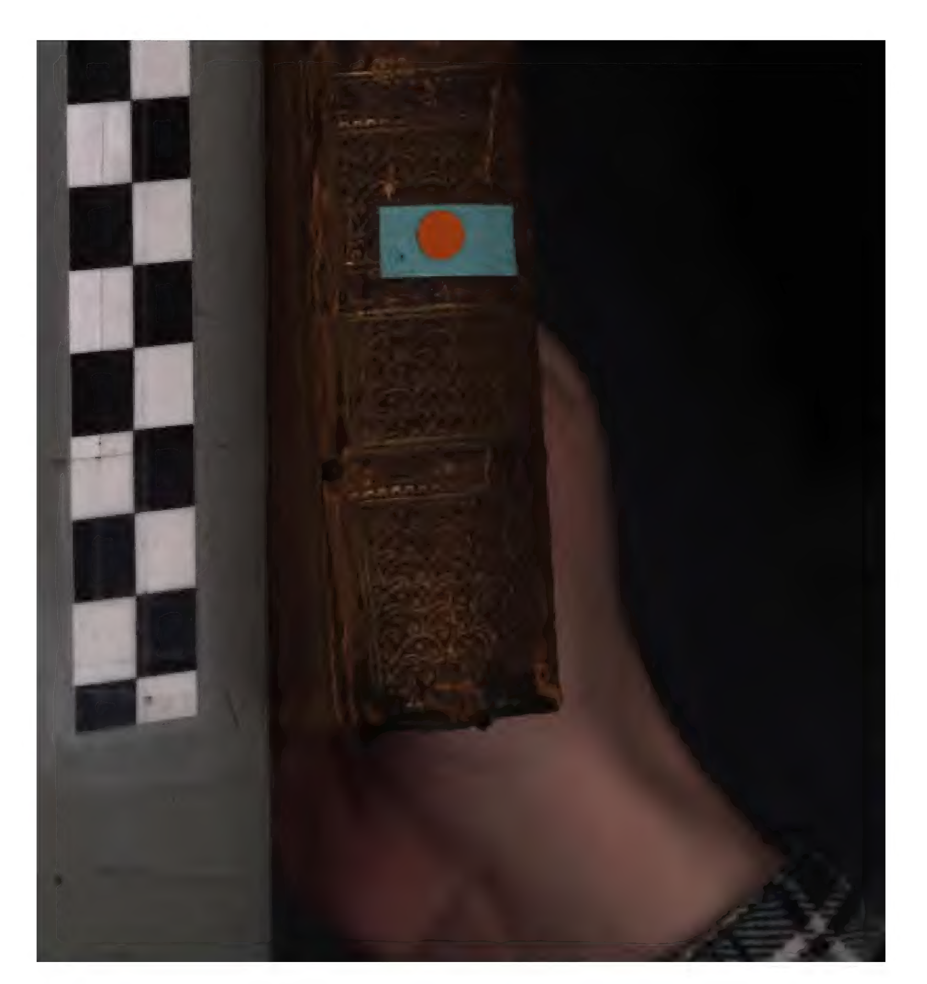
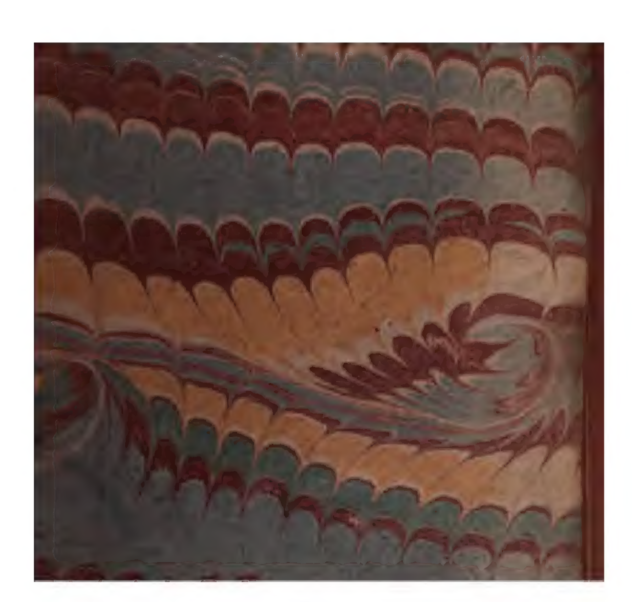








LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLVI.

JANVIER.

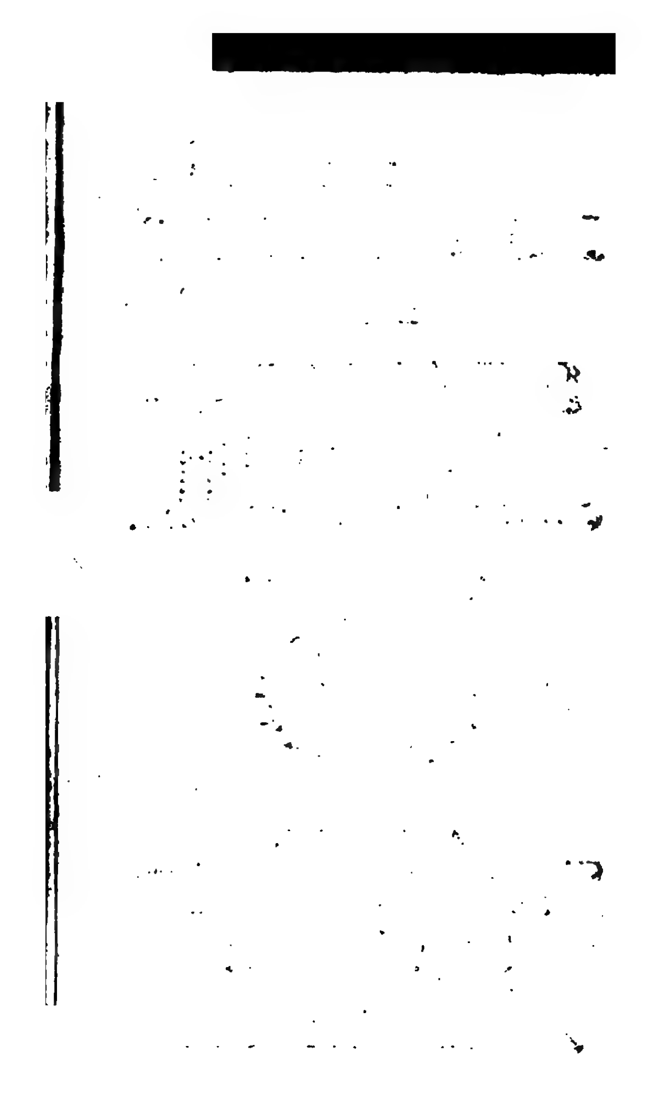


A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JANV. M. DCC. XLVI.

HISTOIRE GENERALE de Languedoc, avec des notes, & les Pièces justificatives : composée sur les Auteurs & les titres originaux, & enrichie de divers monumens. Par un Religieux Bénédictin de la Congregation de S. Maur. Tome IV. & V. A Paris, chez *Jacques Vincent*, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, rue &

vis-à-vis l'Eglise S. Sever
l'Ange 1742, & 1745. in-

LE troisiéme Volume de Histoire a paru en 173 nous en avons donné des ext assez étendus dans nos Journ des mois de Février, Mars, A & May 1738. Ces deux dern tomes méritent de notre part égale attention. Le quatriéme lume commence à la réunion Comté de Toulouse au dom de nos Rois, après la mort d phonse Comte de Poitiers, f de S. Louis, & de Jeanne C tesse de Toulouse son épouse 1271. Il finit à l'an 1443. Les nemens arrivés dans la Provin pendant cet intervalle, font la tiére de huit livres.

Quoique notre dessein ne soit de suivre l'Auteur dans le détail faits, il ne nous sera cependant possible de nous renfermer dans bornes d'un extrait unique, N

allons donc nous attacher ſeulement aujourd'hui à l'Avertiſſement préliminaire, & aux trois premiers Livres de l'Hiſtoire. Nous parlerons enſuite des cinq derniers Livres. Nous conſidérerons, en dernier lieu, ce qui concerne *les Mœurs, les Coutumes, &c.* & *les notes* dont l'Hiſtoire eſt ſuivie.

L'Auteur (Dom Vaiſſette) indique d'abord dans l'Avertiſſement, les ſources où il a puiſé. Ses Mémoires ont été ſi abondans qu'il n'a pas été poſſible de les inſérer tous dans les *preuves*. Ainſi il a fait choix des actes les plus importans, & il les a fait imprimer; il a ſupprimé les autres, & il s'eſt contenté d'indiquer à la marge les endroits où ils ſe trouvent.

Il obſerve qu'une ancienne Chronique que *Catel* a donnée à la fin de ſon hiſtoire des Comtes de Toulouſe, ſous le titre de *Præclara Francorum facinora*, comme étant d'un *Auteur* incertain, eſt de Bernard *Guidonis*, Religieux Jacobin.

& Inquisiteur de Toulouse, mort Evêque de Lodéve en 1331.

Si l'Auteur a mis à la tête des *preuves*, la Chronique de *Bardin*, Conseiller-Clerc au Parlement de Toulouse, qu'on suppose l'avoir écrite vers le milieu du 15ᵉ. siécle; ce n'est qu'à cause de l'autorité qu'elle s'est acquise, par l'usage que quelques modernes, entr'autres Baluze, & la Faille, en ont fait: pour lui, il pense à cet égard bien différemment; il croit » qu'on ne » peut faire aucun fonds sur cette » chronique, où il n'y a que quel- » ques actes qui y ont été transcrits, » qui soient à l'abri de tout repro- » che, & qu'elle est l'ouvrage de » quelque imposteur, ou qui l'a » fabriquée entiérement, ou qui l'a » extrêmement interpolée.

Dom Vaissette remarque ensuite, au sujet de la maniére de dater les actes qui avoit lieu dans les siécles dont il donne l'Histoire, que quoique l'usage de ne commencer l'année qu'à Pâques fut très-com-

mun dans le Royaume, il n'étoit cependant point généralement obſervé: dans certains pays, tels, par exemple, que le Diocèſe de Narbonne, & le Comté de Foix, on datoit de la Nativité de J. C. ou du premier de Janvier: c'eſt ce dont il rapporte une preuve bien déciſive pour le Diocèſe de Narbonne, tirée des Lettres circulaires que Pierre, Archevêque de Narbonne, envoya à tous ſes Suffragans qu'il convoqua pour la conſécration d'un Evêque de Lodéve. Ces Lettres ſont datées *du XIV. des calendes de Mars* (ou du 16. de Février) *de l'an* 1285. Et toutes les réponſes des Suffragans ſont du *VIII. des calendes de Mars* (ou du 22 de Février) *de l'an* 1284.

En général la nouvelle année commençoit préciſément le Samedi-Saint après la bénédiction du cierge Paſchal: c'eſt ce qui réſulte bien clairement de deux chartres que le Roy Jean donna à Villeneuve d'Avignon à la fin de Mars, &

au commencement d'Avril de
née 1363, pendant le séjour
fit alors à la Cour Romaine
première est datée *de Villen*
près d'Avignon, le Vendredi-S
31 de Mars de l'an 1362; &
tre *de Villeneuve près d'Avig*
le Samedi-Saint de Pâques; *ap*
bénédiction du Cierge, *le pre*
d'Avril de l'an 1363.

L'Auteur passe ensuite à q
ques objections qui ont été pr
sées contre lui; il s'attache sur
à se justifier contre la Critique
les Auteurs du Journal de T
voux (Août 1740.) ont fait
sistême qu'il avoit embrassé
son troisiéme Volume, sur l'af
des Albigeois; sistême fort d
rent de celui du *Pere Fonte*
dans le dixiéme Tome de son
toire de l'Eglise Gallicane. La
ficulté tombe principalement
l'autorité qu'on doit donner a
moignage de *Pierre de Vaux-*
nay, ou à celui de l'Auteur A
nime qui a écrit l'Histoire des

bigeois ; & ſur les idées plus ou moins favorables qu'on doit ſe former de Raimond VI. Comte de Toulouſe, & de Simon Comte de Montfort.

On trouve au commencement de ce quatriéme volume, une carte de *la Languedoc*, diviſée par *Sénéchauſſée*, & par *Vigueries*. Le peu de grandeur de *l'échelle* n'a pas permis de la rendre auſſi détaillée, & auſſi exacte qu'elle auroit pu l'être. On y a joint quelques planches ; le plan & l'élévation de l'Egliſe Métropolitaine de Narbonne, avec le tombeau du Roy Philippe le Hardi. Le plan, l'élévation, & la coupe de l'Egliſe Cathédrale de Ste Cécile d'Alby, & l'orgue dont elle eſt ornée ; enfin le Vœu du Roy Charles VI. à la Chapelle de Notre-Dame d'Eſpérance, qui eſt dans le Cloître des RR. PP. Carmes de Toulouſe.

Le Livre 27 finit à la mort de Philippe le Hardi, en 1286. Nous nous bornerons ſur ce Livre, avec

dre compte de ce qu'on y trou
concernant les pourſuites des
quiſiteurs contre les hérétiques
bigeois ; on connoîtra par là q
étoit à peu près dans la Provin
à la fin du 13e. ſiécle, l'état de
Sectaires qui l'avoient ſi fort dé
lée, au commencement de ce m
me ſiécle.

Des Inquiſiteurs, après la m
d'Alphonſe Comte de Toulou
recommencérent leurs recherc
touchant *la Vaudoiſie* : on voit p
les réponſes de pluſieurs de ce
qui furent interrogés, que la pl
part des hérétiques de la Provin
s'étoient d'abord réfugiés dans
férentes Villes de la Lombar
d'où ils étoient enſuite revenu
leur Pays. L'un d'eux déclar
avoit été *ordonné* hérétique
ou *revêtu*, à Sermione dans
té de Verone, par *Berna*
Evêque des hérétiques d
ſe, *Guillaume Petit* d
Evêque des hérétiques
& *Henri*, Evêque de

de Lombardie. Il paroît encore par leurs déclarations qu'ils étoient *Manichéens*, admettant deux Principes. Ils ne recevoient que l'Evangile de S. Jean; ils racontoient plusieurs extravagances au sujet de la Création; ils nioient l'Incarnation de J. C. ils espéroient le salut des Anges rebelles, & ils rejettoient le culte des images. Ils font mention, parmi leurs rites, de la *Confession* qu'ils appelloient *le Service*; au lieu de *Panem nostrum quotidianum*, ils disoient, en récitant le *Pater*, *Panem nostrum supersubstantialem*; à la fin de l'Evangile de S. Jean, *in principio*, ils ajoutoient ces mots, *quoniam tuum est regnum*, &c. Outre le crime d'hérésie, les Inquisiteurs jugeoient aussi ceux de magie, & de sortilége. Les Juges Royaux connoissoient cependant aussi de ces derniers crimes: car Barthelemi Dupuy, *Clerc du Roy*, & *son Juge à Carcassonne*, fit en 1274, le procès d'une femme accusée d'être sorciére.

Bernard de Castanet, Evêque d'Alby, fut un de ceux qui signala le plus son zèle pour la Foi; on a conservé un ancien registre qui contient les interrogatoires qu'il fit subir à plusieurs personnes accusées d'*Hérésie*, ou de *Vaudoisie*, depuis 1285, jusqu'en 1300. Il fit ces procédures en qualité d'*Inquisiteur de la Foi dans son diocèse*, & comme *Vicegérent de l'Inquisiteur du Royaume de France*, qui étoit un Religieux Jacobin résident à Carcassonne. Bernard de Castanet se faisoit assister tantôt de cet Inquisiteur, tantôt de celui de Toulouse, & quelquefois de tous les deux ensemble. Suivant les déclarations des accusés, il restoit encore dans le pays quelques *Croyans* qui n'osoient s'y manifester; ils étoient visités par les *Parfaits* de la Secte qui y venoient de Lombardie: ces *Parfaits* menoient une vie errante, & parcouroient les villes & les campagnes pour soûtenir leurs Prosélytes, ou pour en faire de nouveaux: ils

étoient habillés d'une groſſe bure, ils marchoient toujours deux à deux, & tenoient leurs conventicules pendant la nuit de peur d'être découverts; ils faiſoient profeſſion de chaſteté, & menoient une vie fort auſtére: ils jeûnoient trois fois la ſemaine, ſans prendre autre choſe que quelques verres d'eau: les autres jours, ils ne mangeoient que du poiſſon, des légumes, ou des fruits, & jamais de fromage; ils ſe vantoient de ſuivre la régle des Apôtres, & d'être des Hermites qui imitoient la pénitence de ſaint Jean-Baptiſte; ils prétendoient que ceux à qui ils donnoient l'Abſolution, *alloient droit au Ciel:* ils ne vivoient que d'aumônes; lorſqu'elles étoient trop abondantes, ils ne prenoient que le néceſſaire, & laiſſoient le reſte entre les mains de quelques perſonnes de confiance, dont ils tenoient un regiſtre, afin de pouvoir y avoir recours en cas de beſoin; dans leurs aſſemblées nocturnes qui n'étoient com-

posées, au plus, que d'une douz
de *Croyans*, le plus ancien des d
Parfaits, après *l'adoration*,
foit une exhortation qui se ter
noit par un repas commun, où t
les *Croyans* faisoient maigre, qu
que partout ailleurs ils vécuss
comme les autres, & parussent C
tholiques à l'extérieur; enfin l'
semblée finissoit par *l'adoration*.

On a expliqué ailleurs, (Li
XXI. tit. 8. & dans notre extr
du mois de Mars 1738,) ce q
c'étoit que cette Cérémonie de *l*
doration, qui consistoit principa
ment en plusieurs génuflexions.

La Cérémonie que les Inqui
teurs & les Catholiques appelloi
hérétication, est décrite en plusi
endroits de ce même registre
avoit lieu à l'égard de ceux
étant malades, se faisoient re
dans la Secte. Lorsque quel
rant tomboit malade, il
tout en œuvre pour faire
Ministres ou *Parfaits*, af
profession de la Secte

mains. Les deux *Parfaits*, ou *bons hommes* étant arrivés de nuit dans la maiſon, ils entroient dans la chambre du malade, ſuivis de cinq ou ſix *Croyans* qui faiſoient d'abord la Cérémonie de *l'adoration*; le malade la faiſoit auſſi de ſon côté, autant que ſon infirmité pouvoit le lui permettre : enſuite le plus ancien des *Parfaits* prenoit en ſes mains les mains jointes du malade qui demandoit avec inſtance d'être reçû dans la Secte, & déclaroit qu'il vouloit y vivre, & y mourir. Alors les deux *Parfaits* ſe ſéparoient; le plus ancien ſe plaçoit au chevet du lit, & l'autre aux pieds : & après avoir fait quelques génuflexions, & prononcé quelques paroles, le premier impoſoit les mains ſur la tête du malade, ſur laquelle il mettoit enſuite le Livre des Evangiles, en recitant l'Evangile de S. Jean, *in Principio, &c.* tandis que l'autre ceignoit le malade ſous les aiſſelles, d'un petit cordon que ce dernier portoit toujours dans la ſuite. On

répétoit *l'adoration* : après quoi l'un des *Croyans* de la maison, ou des parens du malade, ayant *ôté son capuchon*, offroit à genoux un présent en argent, ou en espéces, aux deux *Parfaits*. Il paroît que les *Croyans* regardoient comme quelque chose de si avantageux, de mourir dans la Secte, après avoir reçû, durant leur maladie, l'*hérétication*, qu'ils s'abstenoient ordinairement de toute sorte d'alimens, pour accélérer leur mort après cette Cérémonie, supposé que le mal n'eut pas assez de force par lui-même pour produire cet effet. Ils donnoient à cette épreuve le nom d'*endure*.

Au reste ces interrogatoires ne roulent guéres que sur la fréquentation des hérétiques, & sur leurs Cérémonies : il y est fort peu parlé de leurs erreurs. Un des accusés avoüe cependant qu'un *Parfait* avoit avancé dans un de ses Sermons auquel il avoit assisté, que *Dieu n'avoit pas créé les choses tem-*

porelles & passagéres, mais seulement les céléstes & les éternelles.

Voici un exemple de la qualité des pénitences qu'on imposoit aux simples *Croyans* : un particulier ayant assisté à un des conventicules de la Secte, & ayant pris part à la Cérémonie de l'adoration, fut obligé de faire ce qu'on appelloit *les moindres pélérinages*, c'est-à-dire, ceux *de N. D. du Puy, de S. Antoine en Viennois, de S. Pierre de Mont-Majeur, de N. D. de Lattes, de S. Gilles, de N. D. de Vauvert, de N. D. des Tables à Montpellier, & de N. D. de Serignan, sans compter diverses autres œuvres pénibles.* Ce Pénitent, pour accomplir ces différens pélerinages, alla prendre des mains de son Curé, *le Bourdon, & la Calebasse.*

Le Livre 28e. contient l'histoire de la Province, depuis l'an 1286, jusqu'en 1304, sous le régne de Philippe le Bel. Nous nous attacherons encore particuliérement à ce qui concerne l'Inquisition, & quel-

ques Hérétiques qui parurent alors en Languedoc.

Les habitans de la ville de Carcassonne portérent en 1291 leurs plaintes au Roy, sur ce que *Frere Nicolas d'Abbeville Inquisiteur de la Foi*, faisoit emprisonner, sous prétexte d'hérésie, des personnes innocentes, & commettoit diverses exactions. Ils se plaignoient de plus de ce qu'ayant voulu appeller au Roy de ces procédures, l'Inquisiteur avoit fait enfermer dans les prisons de l'Inquisition, le Notaire qui avoit passé l'acte d'appel. Sur ces plaintes, le Roy défendit au Sénéchal de Carcassonne d'emprisonner personne à la demande des Inquisiteurs, à moins que ce ne fussent des Hérétiques manifestes.

Les contestations entre les Inquisiteurs, & les habitans de Carcassonne se renouvellérent encore en 1298. Les Consuls & habitans furent excommuniés, & comme le Roy jugea alors à propos de favoriser les Inquisiteurs, les Consuls

& habitans se soûmirent, & demandérent l'absolution : l'Inquisiteur la leur accorda, à condition qu'ils érigeroient une Chapelle en l'honneur de S. Louis : & il se réserva d'imposer une pénitence à douze de ces habitans, sçavoir quatre anciens Consuls, quatre anciens Conseillers, deux Avocats, & deux Notaires, comme étant les plus coupables.

En 1301. les habitans de Toulouse s'adressérent aussi au Roy, pour être délivrés des vexations de *Frere Foulques de S. Georges*, Religieux Jacobin, *Inquisiteur de la Foi* dans le Toulousain. Philippe le Bel fit à cet égard un Réglement, par lequel, entr'autres dispositions, il défendit à ses Officiers d'obéir à l'Evêque, & à l'Inquisiteur de Toulouse, à moins qu'ils n'agissent de concert ; » car, ajoute-t-il très-sagement, nous ne sçaurions supporter que la vie & la mort de » nos sujets, soient livrées à l'arbi» trage ou à la fantaise d'une seule

» personne, peut-être peu
» te, & conduite par la paf

Au reste, ce ne fut pas fan
que les Jacobins se rendiren
aux ordres du Roy, qui c
doit la destitution de l'Inq
de Toulouse.

Les habitans de Toulou
Carcassonne & d'Alby, renc
rent encore leurs plaintes en
ils se portérent même à de
répréhensibles. Philippe le I
à Toulouse, & y publia le 1
vier 1304 un nouveau Régl
Il y ordonna que ses Com
res, conjointement avec les
siteurs, visiteroient les pris
renfermés dans les prisons c
quisition; & qu'ils pourvo
à ce que ces prisons fusse
lieux assurés, qui pussen
pour la garde, & non *pour l*
des prisonniers. 2°. Que le
ques Diocésains, ou leurs C
Vicaires, pourroient faire co
tement, *suivant la maniére,*
&c, secundum modum suprà

tum, le procès aux prisonniers contre lesquels il n'y auroit encore aucune Sentence rendue. Ce dernier article peut faire croire que le Roy avoit réglé la maniére dont on devoit procéder contre ceux qui étoient accusés d'hérésie, soit dans une autre Ordonnance antérieure, soit dans celle-ci même, où il paroît en effet manquer quelque chose.

Enfin sur le Decret du Concile de Vienne, qui défendit aux Inquisiteurs de la Foi d'agir sans le concours des Evêques Diocésains; les Inquisiteurs de Toulouse, & de Carcassonne agirent inutilement auprès du Pape Jean XXII. pour faire révoquer la Clementine *multorum*; & l'on voit que dans différentes procédures que Bernard Guydonis Inquisiteur de Toulouse, & ensuite Evêque de Lodéve, fit depuis 1307 jusqu'en 1322, contre un grand nombre de personnes accusées d'hérésie, les Evêques Diocésains, ou leurs Grands-

Vicaires, agirent toujours conjointement & de concert avec lui.

On peut encore rappeller ici un Arrêt remarquable du Parlement de Paris au sujet de l'Inquisition, quoique l'Auteur ne le rapporte que dans le Livre suivant, à sa date du 17. Mai 1331. Guillaume de Villars Juge d'Appeaux de Toulouse, ayant été nommé Commissaire par le Roy pour réformer les abus qui s'étoient glissés touchant l'éxercice de la Jurisdiction Ecclésiastique, voulut qu'on lui représentât les registres de l'Inquisition, de même que ceux des autres tribunaux Ecclésiastiques. Sur le refus de l'Inquisiteur, Guillaume de Villars usa d'autorité, & fit enfoncer la porte du Greffe. L'Inquisiteur appella aussi-tôt de cette procédure au Parlement de Paris; le Parlement par son Arrêt la cassa, déclara que la Cour de l'Inquisition étoit une Cour Royale, & non Ecclésiastique: *Quod Curia Inquisitionis fidei erat Curia Regalis, & non Ecclesia-*

ſtica, & condamna Guillaume de Villars aux dépens.

Parmi les Perſonnages célébres de la Province dont on trouve ici l'Hiſtoire, nous nous fixerons à quatre : les deux *Duranti*, ſucceſſivement Evêques de Mende. Le Cardinal *Berenger de Fredol*, & *Guillaume de Nogaret*.

Guillaume Duranti, l'oncle, a eu dans ſon temps la réputation d'un des plus grands Juriſconſultes : notre Auteur prouve qu'il étoit né en 1232. à Puimiſſon dans le Diocèſe de Beziers : que c'eſt ſans raiſon qu'on a ſuppoſé qu'il avoit pris l'habit dans l'Ordre de S. Dominique, & que la qualification de *Frere* qui lui eſt donnée dans différens monumens, n'eſt fondée que ſur ce que les Chanoines de l'Egliſe de Maguelonne, du nombre deſquels étoit Duranti, étoient alors réguliers.

Duranti après avoir enſeigné avec beaucoup d'applaudiſſement le Droit Canon à Bologne, & en-

suite à Modêne, devint par la
tection du Pape Clément IV.
pelain Apostolique, & Aud
général de son Palais. Il obti
plus deux Canonicats, l'un
la Cathédrale de Beauvais, l'a
dans celle de Narbonne,
Doyenné de l'Eglise de Char
Il publia peu de temps après
Répertoire, ou Breviaire doré
Droit, & ensuite en 1271 son *M*
roir du Droit. Ces deux Ouvrag
qui acquirent une grande réput
tion à leur Auteur, & dont le de
nier, intitulé en latin *Speculum J*
ris, lui fit donner le titre de *Sp*
culator, ont été imprimés plusieu
fois.

Le Pape Grégoire X. successe
de Clement IV. ayant amené av
lui Duranti au Concile de Lio
en 1270, Duranti publia trois a
après un Commentaire sur les C
nons, & les Decrets de ce Concil
Ce Commentaire a aussi été impri
mé. Duranti fut nommé alors p
Gregoire X. Prefet, & *Capitai*
Génér

Général du Patrimoine de S. Pierre; fonction qu'il exerça avec distinction sous le Pontificat de ce Pape, & sous Nicolas III. & Martin IV. Il fut nommé ensuite *Nonce & Trésorier Apostolique* de la Romagne: il imposa son nom à un Château qu'il fit alors rebâtir. Ce lieu s'appelle encore aujourd'hui, *Castel Durante.* En récompense de ses services, la Cour de Rome l'éleva à la dignité de *Comte* & de *Marquis.* Enfin il fut élû Evêque en 1286 par le Chapitre de Mende. Il accepta cet Evêché du consentement du Pape Honoré IV. mais il ne se rendit à son Diocèse que cinq ans après en 1291; il avoit alors donné depuis peu son Ouvrage, intitulé *Rationale Divinorum Officiorum*, dont il y a eu plusieurs éditions. Il refusa en 1295 l'Archevêché de Ravenne, que le Pape Boniface VIII. vouloit lui conférer. Quelques-uns ont prétendu que le Pape l'avoit envoyé l'année suivante en qualité de Légat auprès du

Soudan d'Egypte ; mais, suivant notre Auteur, ce fait n'est pas certain. Ce qu'il y a d'assuré c'est qu'il étoit à Rome en 1296, & qu'il y mourut le premier Novembre. On lui a attribué encore quelques Ouvrages, & entr'autres un *Pontifical.*

Après son décès Boniface VIII. se réserva la nomination à l'Evêché de Mende, par la raison qu'il étoit mort à Rome, & en pourvut Guillaume Duranti son neveu, quoiqu'il n'eut pas l'âge compétent, & qu'il n'eut point encore été promû aux Ordres Sacrés. Le jeune Duranti marcha dans la suite sur les traces de son oncle : il se rendit recommandable par ses vertus & par sa science, dans l'un & l'autre droit ; & il composa un Traité *sur la maniére de célébrer un Concile général.* Cet Ouvrage a été imprimé deux fois.

Le Cardinal Berenger de Fredol fut d'abord Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise de Beziers, & ensuite Abbé de S. Aphrodse dans la même Ville, Chanoine & Archi-

diacre de Narbonne, Chanoine d'Aix, & enfin *Clerc Domestique* du Pape S. Celestin, qui le sacra Evêque de Beziers en 1274. Il étoit très-versé dans l'étude du Droit Canonique : ce qui fit que le Pape Boniface VIII. successeur de Celestin, l'employa avec *Guillaume de Mandagot*, Archevêque d'Embrun, & un troisiéme Docteur, à la compilation du Sexte des Décretales, & le chargea de diverses autres commissions importantes. Le Roy Philippe le Bel l'employa aussi dans différentes occasions. Il fut créé Cardinal en 1305 par le Pape Clement V. qui lui donna aussi en 1309 l'Evêché de *Turculum*, & la Charge de Penitencier de l'Eglise Romaine. Il rétablit ensuite sa résidence ordinaire à Avignon, & y mourut en 1323.

Berenger de Fredol a laissé divers Ouvrages sur le Droit canonique, qu'il avoit composés étant Evêque de Beziers : entr'autres,

1°. Un Commentaire sur la somme

me de Droit du Cardinal d'Ostie.

2°. Un Traité sur les Excommunications.

3°. Un *Inventaire* ou Répertoire sur le Droit Canonique.

4°. Un *Inventaire du Miroir Judiciaire.*

Guillaume de Nogaret, qui a joüé un si grand rôle dans les démêlés de Philippe le Bel, & de Boniface VIII. étoit né à S. Felix de Caraman, dans le Diocèse de Toulouse, *d'une honnête famille.* Il fut d'abord *Professeur ès Loix* dans l'Université de Montpellier, & il parvint ensuite à la Charge de Juge-Mage de la Sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes, qu'il occupoit dès 1294. Le Roy l'ayant depuis admis dans son Conseil, & employé en diverses affaires importantes, l'annoblit, & le créa *Chevalier* vers l'an 1299. Personne n'ignore que dans l'Assemblée tenuë au Louvre par ordre de Philippe le Bel, le 12. Mars 1303, Guillaume de Nogaret, qui prenoit alors

la qualité de *Chevalier vénérable Professeur ès Loix*; proposa divers chefs contre Boniface VIII. qu'il accusa d'Hérésie, de Simonie, de corruption dans les mœurs, d'intrusion dans la Papauté, &c. en demandant la tenue d'un Concile Général pour le déposer. On connoît également jusqu'à quelle vivacité Nogaret poussa son zèle pour les intérêts du Roy, dans la ville d'*Anagni*.

Après la mort de Boniface VIII. qui suivit de près cet événement, Guillaume de Nogaret de retour en France, se proposoit de partir de nouveau pour Rome à la tête des Ambassadeurs que le Roy envoyoit au nouveau Pontife Benoît XI. Mais comme le Pape jugea à propos d'excepter Nogaret de l'Absolution qu'il accorda au Roy & à tous ses Sujets, des Censures qu'ils pouvoient avoir encourues, il suspendit son départ.

Le Roy pour reconnoître les services de Guillaume de Nogaret,

augmenta en 1304 de 300 liv. les 500 livres de rente qu'il lui avoit déja données, & au mois de Septembre 1307, il fut honoré de la Charge de Chancelier & Garde des Sceaux de France, qu'il conserva, à ce qu'il paroît jusqu'à sa mort.

Nogaret fut ensuite envoyé à Avignon comme chef d'une Ambassade solemnelle, afin de poursuivre judiciairement la mémoire de Boniface VIII. auprès du Pape Clement V. successeur de Benoît. Nogaret avant son départ fit son testament au mois de Février de l'an 1310 entre les mains du Roy, qui, par une grace singuliére, voulut bien le recevoir lui-même.

Nogaret en poursuivant à Avignon, au nom du Roy, la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. y poursuivit en même temps sa propre justification: enfin le Roy s'étant désisté de ses prétentions, & s'en étant rapporté à la décision du Pape, Nogaret obtint son Abs-

ſolution le 27 d'Avril de l'an 1311, à condition qu'il feroit divers pélerinages en France, qu'il s'acquitteroit de celui de S. Jacques en Galice, & qu'il iroit ſervir dans le Levant contre les Infidéles. On ne voit point qu'il ait accompli ces pénitences. Le Roy par l'eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne, le nomma l'un de ſes éxecuteurs teſtamentaires dans ſon teſtament du 17 de May 1311 : & comme il en nomma un autre en ſa place dans ſon codicile du mois de Novembre 1314, c'eſt une preuve que Nogaret mourut dans cet intervalle. On croit pouvoir placer ſon décès au mois d'Avril 1313.

Guillaume de Nogaret laiſſa deux fils, dont les deſcendans s'établirent dans le Diocèſe de Nîmes. Les deſcendans de ſon frere, auquel on donne le nom de *Pons de Nogaret*, continuérent leur demeure dans le Diocèſe de Toulouſe. Cette derniére branche qui, à ce qu'il paroît, étoit l'aînée, a donné

entr'autres Bertrand de Nogaret, Juge-Mage de Toulouse au commencement du 15e siécle. C'est de ce Bertrand de Nogaret, dont le pere nommé Jacques, fut annobli en 1372 par le Roy Charles V. que sont issus les Ducs d'Epernon du nom de Nogaret.

L'Auteur donne à la fin de ce Livre 28e un détail fort clair, quoiqu'en assez peu de mots, des principales circonstances du différend entre Boniface VIII. & Philippe le Bel. Il s'étend davantage sur l'affaire de Bernard de Saisset, Evêque de Pamiers. Ce fut un des sujets qui contribua le plus à aigrir le Pape & le Roy.

Le 29e Livre va jusqu'en 1322; il comprend la fin du régne de Philippe le Bel, & les régnes de Louis X. surnommé Hutin, & de Philippe le Long. Les faits principaux qu'on y trouve concernant la Province, ont pour objet les procédures de l'Inquisition contre différens hérétiques. Comme dans

l'abondance des matiéres, c'est
seule sur laquelle nous puission
dans un extrait, donner quelqu
chose de suivi, nous allons encor
nous y arrêter particuliérement.

On fit à Toulouse dans l'Eglise Cathédrale, le Dimanche 30 de Septembre de l'année 1319, une cérémonie solemnelle pour le jugement de tous ceux qui étoient accusés d'hérésie, & détenus dans les prisons de l'Inquisition. Cette cérémonie qu'on appelloit alors dans le pays *sermon public*, & qu'on nomme aujourd'hui en Espagne *Acte de foi, Auto da fe*, étoit déja en usage dans la Province avant 1276. Mais comme ces différens *Actes de foi* étoient accompagnés à peu-près des mêmes circonstances, il suffit de donner une idée de celui de 1319.

Frere Bernard Guidonis & Frere Jean de Beaune, *Inquisiteurs de l'hérésie dans le Royaume de France par l'autorité Apostolique*, dont le premier résidoit à Toulouse, & l'autre à Carcassonne, se ren-

dirent dans la Cathédrale de Toulouse où l'on avoit amené tous les accusés, des prisons de l'Inquisition, & qui étoit remplie de Peuple. Bernard Guidonis, outre sa qualité d'Inquisiteur, étoit revêtu de plus de l'autorité ordinaire des Evêques de Cahors, de S. Papoul & de Montauban, qui lui avoient donné leur pouvoir pour cette fois, relativement aux accusés de leurs Diocèses; & ils étoient l'un & l'autre assistés des Grands-Vicaires d'Auch, d'Alby, & de Rieux. Le Sénéchal, le Juge-Mage de la Sénéchaussée, le Viguier, les autres Juges Royaux, & les douze Consuls de Toulouse, prêtérent ensuite serment de conserver la foi de l'Eglise Romaine, de poursuivre & de dénoncer les hérétiques, de ne commettre aucun Office public à des gens suspects ou diffamés pour cause d'hérésie, & enfin d'obéir à Dieu, à l'Eglise Romaine, & aux Inquisiteurs en ce qui regarde l'Inquisition. Ce ser-

ment fut ſuivi d'une Sentence d'excommunication contre ceux qui mettroient obſtacle directement, ou indirectement à l'exercice de l'Inquiſition.

Ces préliminaires finis, on prononça les différens jugemens contre les accuſés ; les uns furent condamnés à porter des Croix ſur leurs habits, à des Pélerinages & autres œuvres de cette eſpéce. D'autres à une priſon perpétuelle, où ils devoient faire pénitence au pain, & à l'eau ; quelques-uns en petit nombre furent livrés au bras Séculier (pour être brûlés vifs) : enfin on ordonna que les Corps de pluſieurs, qui étoient morts auparavant, ſeroient exhumés & brulés, & même leurs biens confiſqués.

Les Croix que devoient porter ceux qui étoient condamnés à cette eſpéce de peine, étoient au nombre de deux, & elles devoient être couſuës ſur le devant & ſur le derriére de leurs habits entre les épaules. Ils étoient obligés de les porter

ſur tous leurs habits, la chemiſe ſeule en étoit exempte. Ces croix devoient être *de feutre, de filtro*, & de couleur jaune : la branche perpendiculaire avoit deux palmes de long, & la tranſverſale une palme & demie, leur largeur étoit de trois doigts ; on étoit tenu de les refaire toutes les fois qu'elles ſe déchiroient : il étoit défendu de ſe moquer de ceux qui les portoient, & de les tourner en ridicule ; les réfractaires étoient eux-mêmes condamnés à la même peine. Dans ces différens jugemens prononcés à cet Acte de foi de 1319, les Inquiſiteurs déclarérent qu'ils ſe réſervoient le pouvoir d'augmenter, ou de diminuer ces pénitences, ſelon qu'ils le jugeroient à propos : & tel étoit l'uſage général. Enfin il eſt à remarquer que les informations contre les accuſés, & leurs Confeſſions furent lues pendant la ſéance, en Langue Vulgaire, ou *en Provençal*, quoiqu'elles ſoient écrites en Latin dans le regiſtre de l'Inquiſition.

Il eſt marqué dans ce même regiſtre, que Frere Bernard Guidonis fit bruler publiquement le 29 de Décembre de la même année, deux charretées d'exemplaires du Talmud, qui avoient été ſaiſis ſur les Juifs. Enfin on y voit que cet Inquiſiteur qui exerça cet Office depuis le Carême de l'an 1308, juſqu'au mois de Septembre de l'année 1322, condamna, durant cet intervalle, à diverſes peines, ſix cens trente-ſept, tant *Albigeois*, que *Vaudois*, *Juifs relaps*, & *Beguins*.

Ces *Beguins*, ou *Beguards*, qu'on appelloit auſſi *Fratricelles*, tiroient leur origine de *Frere Pierre-Jean d'Olive*, Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs. Il étoit né à Sérignan dans le Diocèſe de Beziers, & avoit pris l'habit de S. François dans le Couvent de Beziers en 1259. Il ſe diſtingua par ſon eſprit, & par ſon zéle pour l'exacte obſervance de ſa Régle : mais il donna priſe ſur lui dans divers Traités

tés qu'il composa sur des matiéres de Piété ou de Théologie. Il se fit des adversaires, il trouva des défenseurs, & ces disputes causérent une grande division parmi les Freres Mineurs, au sujet de l'observance réguliére dont Pierre-Jean d'Olive étoit Zélateur. Il laissa des Commentaires sur l'Apocalypse, & sur d'autres Livres de l'Ecriture-Sainte, & divers autres Ecrits qui furent traduits en langue vulgaire ou en *Romance*, & qui donnérent la naissance à l'hérésie des *Beguins*. Après sa mort arrivée en 1297, le Général de l'Ordre condamna sa mémoire, défendit la lecture de ses Ouvrages, & ordonna de les bruler. Le Pape Jean XXII. condamna aussi son Commentaire sur l'Apocalypse, & enfin les Inquisiteurs firent exhumer ses ossemens, qui furent brulés avec ses Ecrits.

Ces Beguins qui se disoient *du troisiéme Ordre, ou de la troisiéme Régle de S. François*, firent de grands progrès dans la Province de

Narbonne & dans le Toulousain, d'autant plus qu'ils affectoient un grand extérieur de piété. Suivant eux l'ante-Christ devoit venir en 1325. Frere Pierre-Jean d'Olive étoit un Saint, sa doctrine lui avoit été révélée par le S. Esprit, & ses Ecrits étoient aussi nécessaires à l'Eglise que ceux de ses plus grands Docteurs, après les Apôtres & les Evangélistes.

Un de ces Sectaires ayant soutenu dans son interrogatoire, que ni J.C. ni les Apôtres, n'avoient eu la propriété de rien, ni en commun, ni en particulier, ce qui étoit encore un de leurs dogmes, *Berenger Talon*, Lecteur du Couvent des Freres Mineurs de Narbonne, prétendit que cette proposition étoit Catholique. L'Inquisiteur ordonna à ce dernier de se rétracter : Berenger Talon appella au Pape, & fut arrêté. Delà vint cette grande dispute, qui s'éleva dans l'Ordre de S. François, touchant la propriété & l'usage des meubles & des im-

meubles, & des choses nécessaires à la vie. Le Pape Jean XXII. la termina à la fin par la Décrétale qui commence par ces mots, *ad conditorem*.

Dans les différens jugemens qu'on rendit dans la Province contre les Beguins, depuis 1319, jusqu'en 1322, on en brula vifs à Narbonne, une fois, trois; une autre, dix-sept; & une troisiéme, quelques autres. Il y en eut dix-sept tant hommes que femmes, de brûlés à Lunel; & à Beziers deux, une fois; & sept, une autre fois.

Il paroît que les *Actes de Foi* furent plus rares dans le Languedoc après l'an 1330, & que les hérésies des *Albigeois*, des *Vaudois*, & des *Beguins* s'y éteignirent depuis entiérement.

En 1408 les gages que l'Inquisiteur de Toulouse avoit sur le domaine de la Sénéchaussée furent supprimés, parce qu'il ne rendoit pas compte des amendes qu'il recevoit, & qu'il les tournoit à son profit: ces gages furent rétablis dans la suite. Il

y avoit encore alors à Toulouſe, des priſons particuliéres pour ceux qui étoient accuſés du crime d'héréſie : il y avoit de plus un Juge & un Procureur du Roy *des Incours* ; Juriſdiction Royale qui connoiſſoit de toutes les affaires concernant la confiſcation des biens pour crime d'héréſie.

Vers le milieu du 14[e] ſiécle la Province ſe vit inondée par *les Paſtoureaux*. On nomma ainſi l'aſſemblage d'un grand nombre de Bergers, & autres gens de la campagne, hommes, femmes & enfans, qui s'étant attroupés au commencement de l'année 1320, parurent tout-à-coup en France. Ils s'aſſociérent avec divers vagabonds, brigands & malfaiteurs, & ſe mirent dans l'eſprit de paſſer dans la Terre Sainte pour la délivrer des mains des Infidéles. Ils ſe partagérent en pluſieurs bandes, & marchérent d'abord en proceſſion deux à deux ſous l'étendard de la Croix, mais ils commirent bientôt une in-

finité de désordres. Ils tuoient entr'autres tous les Juifs qu'ils rencontroient, & qui refusoient de se convertir. Ils prirent leur chemin par l'Aquitaine au nombre d'environ 40000, & s'avancérent vers Toulouse, par le Boudelois, la Gascogne & l'Albigeois.

Les Juifs fuyoient devant ces fanatiques, & pour se mettre à l'abri de leur fureur; un assez grand nombre fut chercher un asyle dans le Château Royal de Verdun sur la Garonne. Le Gouverneur les reçut & les mit dans une Tour fort élevée. Mais rien ne put arrêter les Pastoureaux qui en entreprirent aussitôt le siége. Les Juifs se défendirent avec beaucoup de valeur, & après avoir jetté sur leurs ennemis toutes les pierres & les poutres, & tout ce qu'ils avoient pû ramasser, quelques-uns jettérent leurs propres enfans. Enfin les Pastoureaux ayant assemblé beaucoup de bois, & ayant mis le feu à la porte de la Tour, les Juifs qui virent qu'ils al-

loient être forcés, prirent la résolution extrême de périr par leurs propres mains, plutôt que par celles des Pastoureaux. » Ils chargé-
» rent le plus fort d'entr'eux de
» leur couper la gorge; celui-ci
» après cette sanglante exécution
» dans laquelle il fit mourir près
» de 500 Juifs, se retira au camp
» des Pastoureaux, & demanda
» qu'on lui donnât le Baptême &
» à quelques enfans qu'il avoit ré-
» servés. Les Pastoureaux lui ré-
» pondirent: Tu as commis un aussi
» horrible attentat contre la Na-
» tion, & tu crois éviter la mort? «
Ils se jettérent aussitôt sur lui, & le mirent en piéces: quant aux enfans ils les épargnérent, & les firent baptiser.

Les Pastoureaux s'étant remis en marche, passérent à Toulouse où ils tuérent en un jour tous les Juifs de la Ville, & s'emparérent de leurs biens. Ils s'avancérent ensuite vers Carcassonne, pour aller dans le Bas-Languedoc

dans le dessein de s'embarquer si
la Méditerranée. Le bruit se r
pandit aussi qu'ils vouloient all
s'emparer d'Avignon. Le Pape s'
dressa au Sénéchal de Beaucair
pour le prier de s'opposer à le
passage. Enfin les Prélats, & l
Officiers du Roy de la Sénéchauss
de Carcassonne prirent des mes
res si justes que ces brigands fure
obligés de se disperser. On en p
un grand nombre qu'on fit pendr
& le reste fut dissipé.

On remarque au sujet d'*Ameli de Lautrec* qui devint Evêque d
Castres en 1327, que le Vigui
de Toulouse l'avoit déféré e
1322, à l'Inquisiteur, pour avo
dit dans un sermon que les am
n'étoient immortelles que par gr
ce. *Animas ex sua essentia esse mo
tales, sed per gratiam Dei factas e
immortales.* L'Inquisiteur ne tro
vant aucune erreur dans cette pr
position le renvoya absous. *Cogn
tum fuit ab Inquisitoribus fidei, e
rorem esse accusantis, non heresi*

accusati. Le Procureur Général ayant appellé de cette Sentence au Parlement de Paris ; elle y fut confirmée par Arrêt du 20 Janvier 1326.

Dom Vaissette rend compte dans ce Livre, de différens traits par lesquels Philippe le Bel acquit des portions indivises des terres de plusieurs Seigneurs considérables, & il observe que ce Prince avoit conçû le dessein d'entrer en *Pariage* de la plûpart des domaines possédés par les Seigneurs Ecclésiastiques & Séguliers de son Royaume, afin de modérer leur autorité, & d'étendre la sienne de plus en plus.

Nous rendrons compte des 5 derniers Livres de ce Volume le mois prochain.

DELLE VIZIOSE MANIERE del diffender le Cause nel foro Trattato di Giuseppe Aurelio di Jennaro. *In Napoli* 1744. *Presso* Felice Carlo Mosca, &c.

C'EST-A-DIRE, Des façons vicieuses

de défendre les Causes dans le Barreau, *Traité de M. Joseph Aurele de Jennaro*. A Naples 1744, chez *Felix-Charles Mosca*, un vol. *in*-4°. *pp*. 216. sans y comprendre l'Epitre Dédicatoire, quelques Lettres écrites à l'Auteur, non plus que la Préface qui est de 56. pages.

CET Ouvrage est dédié au Pape régnant. Le S. Pere a écrit à cette occasion une Lettre des plus obligeantes à l'Auteur. Cette Lettre est en même temps une nouvelle preuve de la protection déclarée, que le Pape accorde aux Sçavans, & un monument infiniment honorable pour l'Auteur. En voici la traduction.

Benoît XIV. Souverain Pontife, vous donne, très-cher Fils, le Salut & la Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu votre Lettre, & le Livre qui l'accompagnoit, intitulé, *des façons vicieuses de dé-*

fendre les Causes dans le Barreau, Livre que vous nous avez dédié; ce qui nous met dans l'obligation de vous remercier, & pour le Livre & pour l'Epitre Dédicatoire. Votre nom est si célébre, parmi les gens de Lettres, qu'avant d'avoir lû votre Ouvrage, nous osons vous promettre de le louer & de l'approuver. Le sujet en est utile & ingénieux; & dès que nous en aurons le loisir, nous nous ferons un grand plaisir de le lire. Là-dessus avec une affection paternelle, nous vous donnons la bénédiction Apostolique. Donné à Rome à Sainte Marie Majeure, le 13 Novembre 1744, la cinquiéme année de notre Pontificat.

Et au dos est écrit, à notre cher Fils Joseph Aurele Jennaro, à Naples.

Après l'Epitre Dédicatoire & cette Lettre du Pape, on trouve la Préface. Elle est de M. Jean-Antoine Sergio, & peut à bon droit mériter plutôt le titre de Disserta-

tion que celui de Préface. L'A
teur, en effet, parle avec éten
sur l'éloquence du Barreau, &
une Histoire Critique de cet A
il en suit les progrès & les différ
tes révolutions chez les peuple
plus policés de l'univers, soit d
les temps anciens, soit dans
derniers siécles. Il commence
les Egyptiens, il parle ensuite
Hébreux ; après il vient aux Gr
de-là il passe aux Romains ; il s
réte sur les différens peuples
divisérent & partagérent l'Em
Romain ; il finit par l'Italie &
France. Nous renvoyons à la P
face même, ceux qui seront
rieux de voir avec quelle érudi
M. Sergio parle des différentes
niéres de rendre la justice, des
vers Tribunaux établis chez di
rentes Nations, & des hommes
se sont rendus célébres par le B
reau.

Cet Ouvrage est composé de
Chapitres, dans chacun desqu
l'Auteur traite en particulier
quel

quelque défaut, qu'il croit ordinaire à la profession d'Avocat. Ces dix Chapitres sont précédés d'un petit Discours, qui porte le titre d'introduction, & ils sont suivis d'un autre Discours que l'Auteur appelle Conclusion.

M. Jennaro, dans son introduction, recherche l'origine de la profession d'Avocat; il en fait sentir la noblesse & l'utilité; & s'il se prépare à découvrir les principaux défauts de quelques-uns des Avocats, ce n'est pas qu'il n'estime & ne respecte cet état plus que personne. Il est lui-même Avocat, & il parle avec tant d'éloquence, & il paroit si bien instruit de tout ce qui a rapport au Barreau, que nous ne doutons pas qu'il ne soit un excellent Avocat. Mais c'est l'amour même qu'il a pour sa profession, qui l'a engagé à rechercher les défauts que l'on reproche le plus ordinairement à ses Confréres, afin qu'ils soient plus sur leur garde à l'avenir; & qu'enfin ils cessent d'a-

vilir & de corrompre un emploi si relevé, & si nécessaire dans toutes les sociétés humaines.

Chap. 1. *Des études qu'il est nécessaire que fasse un Avocat.*

Ce qui fait, selon M. Jennaro, qu'il y a tant de mauvais Avocats, c'est que la plûpart manquent de talent, & que ceux qui ne sont pas dépourvus de talens, s'ingérent de plaider des Causes avant que d'avoir fait, & bien fait, les études qui sont nécessaires pour former un bon Avocat.

Les loix Romaines sont des chef-d'œuvres de bons sens & d'équité; mais on les a souillées, corrompues, obscurcies par un fatras de Gloses & de Commentaires sans fin; on a fait des abregés des compilations remplies de bévûes & d'inexactitude. Les Loix & les Coutumes des Barbares qui se sont rendus maîtres des plus belles provinces de l'Empire, sont encore venues embrouiller la science du *Droit*; enfin les subtilités & la char-

latanerie des Légiſtes, & l'envie qu'ils ont eue de briller à quelque prix que ce fut, a fait de l'étude des Loix un cahos & un labyrinthe, dont il eſt fort difficile aujourd'hui de ſe tirer. Si donc un Avocat ne s'attache à étudier le Droit dans ſes vraies ſources; s'il ne s'eſt point inſtruit dans tout ce qui regarde l'antiquité; s'il ne ſçait bien l'hiſtoire & les mœurs des Romains, pour bien pénétrer le ſens & les raiſons de leurs Loix; s'il a la vanité ou le travers de ſe piquer de lire & de ſe charger la mémoire des longues & inutiles rapſodies des Légiſtes, on ne peut eſpérer qu'il faſſe jamais ſa profeſſion avec quelque ſupériorité. M. Jennaro confirme ces réflexions par une infinité d'exemples pris des Juriſconſultes les plus célébres, & par la critique des Ouvrages de Droit, qui ont eu le plus de réputation.

Chap. 2. *Défaut de ſçavoir bien penſer.*

Ce n'eſt pas la même choſe, dit

M. J. „ de ſçavoir beaucoup & de
„ ſçavoir bien; l'un eſt l'effet d'un
„ travail opiniâtre, l'autre eſt l'ef-
„ fet d'un eſprit bien réglé; ce n'eſt
„ qu'en raiſonnant juſte que l'on
„ peut faire un bon uſage de ce
„ que l'on ſçait; autrement la ſcien-
„ ce devient inutile à celui qui l'a
„ acquiſe, & elle eſt pernicieuſe à
„ celui en faveur de qui on veut
„ l'employer. Qu'on ait une gran-
„ de armée, & qu'on ne ſçache pas
„ la ranger en bataille; qu'on ait
„ de grandes richeſſes, & qu'on
„ les dépenſe ſans régle; qu'on ſoit
„ très-fort, mais qu'on ne ſçache
„ pas faire uſage de ſes forces; la
„ grande armée ſera battue, le ri-
„ che deviendra pauvre, & le fort
„ ſera accablé & vaincu par le foi-
„ ble. «

De ce principe M. J. conclud qu'il faut qu'un Avocat ſoit excellent Logicien. La Logique ſeule peut lui apprendre à démêler le faux d'avec le vrai dans toutes ſortes d'affaires, à raiſonner toujours

juste, à proposer ses raisons d'une façon victorieuse, & à découvrir les ruses & les sophismes de son adversaire. Quelques personnes, & en particulier Gravina dans son Discours *sur la maniére de disputer dans les matiéres de Droit*, ont paru faire fort peu de cas de la dialectique. Ils ont voulu la bannir du Barreau, & la releguer dans les écoles. M. J. distingue de deux sortes de dialectique, l'une qui n'a point d'objets sérieux, qui n'est occupée que de mots, & qui ne s'exprime qu'en termes abstraits & barbares. Telle étoit la dialectique que l'ignorance & le mauvais gout du temps a fait régner long-temps dans les écoles. M. J. ne fait point difficulté de proscrire cette espéce de dialectique. Mais il en est une autre qui n'est que la raison bien exercée, & appliquée à des sujets importans ; elle ne rejette aucun des agrémens du discours, & elle est la compagne inséparable de la véritable éloquence ; il prétend

avec raison que cette derniére
lectique est absolument nécess
à un bon Avocat, & il apporte
preuves l'exemple des plus fam
Auteurs de l'antiquité, & les tém
gnages de Cicéron & d'autres
teurs célébres qui ont traité de
oratoire.

Chap. 3. *De l'affectation.*

Bien des gens regardent l'a
ctation comme un défaut, qui
fait de tort qu'à celui qui y tom
M. J. fait voir que l'affectat
ne rend pas seulement un Avo
ridicule, mais qu'elle nuit be
coup à la Cause qu'il défend. L
fectation en général, est l'envie
paroître ce que l'on n'est pas, o
que l'on ne doit pas être. Il y
d'une infinité de sortes. Un C
rateur *est affecté*, lorsqu'il pa
moins occupé de son sujet que
l'arrangement de ses phrases,
du contour de ses périodes; l
qu'il se pique de rafinement &
subtilités; lorsqu'il cherche à m
trer de l'esprit; quand il ne s'

que de raisonner & de prouver; quand il employe des termes singuliers & hors de l'usage ordinaire; lorsqu'il fait parade d'une vaine érudition, & qu'il cite sans discernement les anciens & les modernes, le sacré & le prophane. M. J. donne des exemples de toutes ces espéces d'affectation, & en fait toucher au doigt le ridicule & les inconvéniens. Il réfute le P. Rapin, qui dans ses réflexions *sur l'éloquence du Barreau*, a avancé que rien ne nuisoit plus à l'éloquence que l'étude de la jurisprudence, & *de la pratique*. Il fait voir comment un bon Avocat doit & peut allier avec l'éloquence les connoissances nécessaires à sa profession.

Chap. 4. *De la prolixité.*

Il ne faut pas qu'un Avocat tire vanité de faire de trop longs plaidoyers, ni qu'il dise avec complaisance, j'ai parlé pendant quatre, cinq, six Audiences de suite sur une même affaire; il ne faut pas non plus qu'il manque de donner

à ſon Diſcours l'étendue qui convient. Un Moyen a beſoin d'être préſenté aux Juges ſous différentes formes, & la même raiſon doit reparoître pluſieurs fois, afin que ſi elle n'a pas fait d'abord ſon effet, elle puiſſe toucher à la fin; M. J. fait là-deſſus des réflexions très-judicieuſes; il examine toutes les parties d'un Plaidoyer & tâche d'en fixer la meſure; mais il eſt bien difficile de rien déterminer en général ſur une ſemblable matiére. C'eſt à la raiſon, à l'expérience & aux circonſtances à régler l'Orateur, pour qu'il parle auſſi long-temps qu'il faut parler, & qu'il ne fatigue pas les Juges par un babil importun.

Chap. 5. *De l'audace.*

Le but de ce cinquiéme chapitre, eſt de faire voir que rien n'eſt plus à éviter pour un Avocat, que de paroître ſuffiſant, préſomptueux. Il faut que l'Avocat parle avec une honnête aſſurance; mais il ne faut pas que ſa hardieſſe aille juſqu'à

l'audace & jusqu'à l'effronterie. Il faut qu'il se montre en toute occasion tempéré, modeste & décent; & rien n'est plus propre à lui attirer le mépris & l'indignation de ceux qui l'écoutent, que de prendre un ton de fierté & d'insolence. M. J. finit ce chapitre, en rappellant à ses Lecteurs les harangues d'Ajax & d'Ulysse au sujet des armes d'Achille, que les deux Héros se disputent dans Ovide. Ajax est un présomptueux, un homme emporté & violent, qui ne respecte & ne considére rien, & à qui la fierté & l'audace ont troublé le jugement. Ulysse, au contraire, est un Orateur adroit, insinuant, qui sçait se concilier les cœurs, & qui par là fait triompher ses raisons; c'est une image assez sensible de ce qui arrive souvent dans les Tribunaux.

Chap. 6. *De la timidité.*

M. J. commence ce Chapitre par faire l'éloge de la timidité, & il dit qu'elle est une des marques des plus sûres d'un bon esprit, &

d'un cœur bien placé; mais il entend parler de cette timidité qui naît de la prudence, de la circonſpection & de la modeſtie; & bien loin que cette eſpéce de timidité ſoit à blâmer dans un Avocat, on doit plutôt la lui ſouhaiter. Mais il eſt une autre ſorte de timidité qui a ſa ſource dans un défaut de courage, & dans une foibleſſe d'eſprit, qui ôtent à un homme le libre uſage de ſes facultés. Quand un Avocat eſt atteint de cette eſpéce d'infirmité, on ne peut plus rien en attendre, & il doit lui-même renoncer au Barreau. C'eſt ce que M. Jennaro prouve fort diſertement dans ce Chapitre; il fait ſentir tous les inconvéniens qui naiſſent d'une timidité exceſſive & à contretemps; il montre de quelle liberté d'eſprit il faut que jouiſſe l'Orateur, pour ſe tirer des embarras où le jettent ſouvent des queſtions dangereuſes à traiter; il prouve tout ce qu'il avance par des *exemples* tirés des Oraiſons de Ci-

céron ; & il conclud que trop de ſuffiſance eſt un défaut moins contraire à la profeſſion d'Avocat, qu'une timidité exceſſive. Il croit qu'on peut à force de travail venir à bout de ſurmonter la timidité, qui vient du peu d'expérience ou du défaut d'éducation ; mais il penſe qu'on ne trouve point de reméde, ou au moins très-difficilement, pour la timidité qui eſt naturelle.

Chap. 7. *De l'inconſtance.*

M. J. entend par l'inconſtance dans un Avocat, la légéreté qu'il montre à changer d'opinion d'un moment à l'autre, & à décider aujourd'hui qu'une Cauſe eſt bonne, & demain que cette même Cauſe eſt mauvaiſe. Il penſe que ce défaut procéde de trois cauſes, ou de ce que l'Avocat n'a pas aſſez étudié, & ne s'eſt pas inſtruit aſſez à fond de tout ce qu'il faut qu'il ſçache, ou de ce qu'il ne ſçait point faire uſage de ce qu'il a appris. M. Jennaro croit que

l'étude de la Géométrie eſt plus propre que toute autre étude à donner à l'eſprit une aſſiette ferme, & à l'empêcher de varier. Il eſt d'avis auſſi que l'Avocat doit étudier le monde, & être très-profond dans la connoiſſance des Loix. M. Jennaro parle ici contre les études ſuperficielles; autrefois, dit-il, on ſe contentoit d'avoir appris tant bien que mal, quelques termes de Grammaire & de Dialectique; enſuite on ſe jettoit dans l'étude du Droit. C'eſt un autre abus qui régne aujourd'hui. On a multiplié à l'infini les Dictionnaires, les Journaux, les Abregés, tous Ouvrages très-propres à faire des demi-Sçavans, gens très-ſuffiſans, mais qui n'ayant aucunes connoiſſances approfondies, changent chaque jour d'opinions. M. J. approuve fort que l'on prenne tout le temps néceſſaire, pour ſe déterminer ſur une queſtion; mais il veut que l'on prenne ſi bien ſon parti, que l'on ne ſoit pas expoſé à varier. Il parle

enſuite des Juriſconſultes qui ſe ſont rendus fameux par leur inconſtance.

Chap. 8. *De l'entêtement.*

M. J. dit, qu'il ſeroit fort embarraſſé s'il avoit à décider lequel eſt le plus grand défaut dans un Avocat ou de la legéreté, ou de l'entêtement. Il fait voir que ce dernier défaut procéde ordinairement de l'ignorance & d'un amour propre exceſſif. Il entre dans le détail de tous les mauvais effets que produit l'entêtement dans un Avocat, & à ſon ordinaire, il joint les exemples aux réflexions. Il finit en diſant que l'entêtement eſt dangereux ſur-tout lorſqu'il ſe trouve appuyé d'une puiſſante protection.

Chap. 9. *De la fraude.*

Comme dans la guerre il y a des ruſes qui ſont permiſes, & d'autres qui ne le ſont pas; de même il y a dans le Barreau des fineſſes qu'un Avocat peut & doit même employer: mais il y en a d'autres qui le deshonorent, & c'eſt ce qu'on nom-

me *fraude*. On a recours à la fraude, ou parce qu'on ne peut obtenir ce que l'on souhaite avec trop de passion, ou parce qu'on ne peut l'obtenir aussitôt qu'on le voudroit. M. J. convient que la fraude régne au Barreau autant & plus que partout ailleurs; il entre dans le détail des différentes espéces de fourberies qui s'y rencontrent; il fait sentir toute la difformité & toutes les conséquences d'un vice si odieux; & pour représenter un fourbe parfait, faire connoître ses tours & son langage, M. J. copie ici & traduit dans sa langue la Harangue que Sinon fait à Priam dans Virgile.

Chap. 10. *De l'avidité & de l'intérêt.*

Ce vice dérive selon M. J. du peu de connoissance que l'on a des biens intérieurs, & d'un trop gran[d] amour pour les biens qui sont h[ors] de nous. Il sembleroit que la [pro]fession d'Avocat étant une de[s plus] honorables qui soit dans le [mon]de, elle devroit s'exercer a[vec]

de noblesse & de désintéressement que toute autre. Mais il n'est que trop vrai que l'amour de l'argent ne l'a pas moins infecté que les autres états. M. J. dit là-dessus de très-belles choses; il examine si l'Avocat ne devroit pas faire sa profession gratis, ou s'il lui est permis de recevoir un honoraire de ses Cliens; il convient que l'Avocat doit être récompensé de ses peines, mais il veut que ce ne soit pas en mercenaire. Il exige qu'il plaide gratuitement pour la veuve, l'orphelin & le malheureux qui n'a pas le moyen de payer. Il parle des plus fameux Jurisconsultes qui ont été taxés d'avarice.

M. J. conclud ce traité qui tient de la dissertation & de la déclamation en résumant presque tout ce qu'il avoit dit auparavant; il prouve que pour ce monde même il est plus aisé & plus avantageux de suivre la loi de la probité que de s'en écarter. Il s'étend fort au long sur les Etudes que demande la profes-

sion d'Avocat pour parvenir au
premiers rangs.

Ce Livre est terminé par un r
cueil de Lettres de complimens
l'Auteur, & de différens témoign
ges rendus en sa faveur.

FABI COLUMNÆ LYNCÆ
ΦΥΤΟΒΑΣΑΝΟΣ, cui a
cessit vita FabI, & Lyncæoru
notitia, annotationesque in Φ
ΤΟΒΑΣΑΝΟΝ, JANO PLAN
Ariminensi Auctore, & in S
nensi Academiâ Anatomes p
blico Professore.

C'EST-A-DIRE, *le Phytobasanos*
Fabio Colomna, de l'Acadén
des Lyncei, la vie de l'Auteu
une notice des Lyncei, & des r
marques sur le Phytobasanos p
JEAN BIANCHI *de Rimini, Pr*
fesseur public d'Anatomie da
l'Université de Sienne. A Mil
1744, par les soins de *J*
Aere, & de Pierre Cajetan
viani. Vol. *in*-4°. de 136 pa
sans les commencemens qu

ſont 53. Planches détachées XXXVIII.

FABIO Colomna, né à Naples, étoit de l'illuſtre famille des Colomnes. On ne ſçait pas poſitivement le temps de ſa naiſſance, mais il eſt certain que c'eſt vers l'an 1567. Ses premiéres années furent employées à l'étude du latin, du grec, de la muſique, des mathématiques ; & ſur-tout de l'optique, du deſſein, & même de la peinture. Il prit enſuite, ſuivant l'uſage des perſonnes de condition du pays, des degrés dans le droit civil & canonique. Mais les attaques d'épilepſie auſquelles il avoit été ſujet dès ſon enfance le tournérent bientôt vers l'étude des Medecins Grecs, pour tâcher de trouver dans leurs ouvrages un remede contre cette cruelle maladie. La lecture des originaux lui avoit fait connoitre combien les remedes qu'ils employoient étoient differens

de ceux qui se trouvent dans les boutiques, & que les Interprétes latins des Auteurs grecs sont peu d'accord sur l'application qu'ils font aux plantes des descriptions qui se trouvent dans Theophraste & Dioscoride, d'autant plus aisément qu'elles sont assez superficielles; il s'appliqua à débrouiller ce cahos, ce qui le rendit un habile Botaniste, & lui fit connoître dans la valeriane un remede contre sa maladie.

Il y avoit fait de si grands progrès, qu'à l'âge de vingt cinq ans, il donna son Φυτοβασανος, ainsi nommé, comme si l'on disoit que les plantes des Modernes sont mises à une espéce de question, pour sçavoir si elles sont les mémes que celles des Anciens (*a*); il donne à la fin de ce Traité un appendix, où il décrit suivant la même méthode quelques autres plantes, & quelques poissons. Les planches

(*a*) Il fut imprimé en 1692 *in*-4°. chez Horazio Salviani.

dont il orne cet Ouvrage ont été dessinées de sa main ; il a même dessiné pour Ferdinand Imperati, la planche qui représente l'espece de serpent que nous nommons *Orvet*, & les Latins *Cœcilia*. Quelques-uns même prétendent qu'il sçavoit graver ; mais les raisons qu'allégue M. Bianchi rendent plus que probable le sentiment contraire.

Martio Colomna lui fournit peu de temps après une occasion de se perfectionner dans l'histoire naturelle, en l'établissant dans sa principauté de Zagaruolo, juge des différends qui s'éléveroient au sujet des bornes des terres. C'est ce qui donna naissance à sa premiére Ἔκφρασις, ou *exposition très-exacte* des plantes les moins connues, à la fin de laquelle on trouve aussi la description de divers poissons & coquillages. Il dédia cet Ouvrage à son bienfaiteur, comme il avoit dédié le précédent au Cardinal Antoine Colomna. Il fut imprimé à Rome vers l'an 1606, mais les E-

gures ne furent achevées qu'environ quatre ans après, qui est le temps où il fut mis en vente.

Le Prince Federic Cesio ayant dans ce temps fondé l'Académie des Lyncei, notre Auteur y fut admis des premiers, & le premier en prit le nom dans ses Ouvrages. Aidé du microscope, dont l'invention est dûe à cette Académie, il examina beaucoup plus exactement les productions de la nature, & à la persuasion du Prince Cesio, il donna en 1616 sa seconde *Ecphrasis*, où il distingue les plantes par les fleurs & par les semences; ce qui n'avoit point encore été fait jusqu'à lui. Par exemple, en conséquence de ce systême, qui a donné à Tournefort l'idée du sien, comme ce célebre Naturaliste en convient de bonne foi dans la préface de ses institutions; il range l'adonis & la petite chelidoine dans classe des renoncules, &c. Il aussi le premier qui ait donné *feuilles* des fleurs le nom de p

les, emprunté des Grecs, pour distinguer ces feuilles de celles qui appartiennent au reste de la plante. Cette seconde *Ecphrasis* est terminée par deux appendix, dont l'un a pour objet la pourpre des Anciens, ce qui donne lieu à de sçavantes recherches sur le *Murex* & beaucoup d'autres coquillages. Ce morceau a été dédié au Cardinal JacquesSannesio, qui aimoit beaucoup les plantes, &, entre celles qu'il cultivoit dans un jardin, dont Marin Buonamici avoit la direction, avoit un hyacinthe extrêmement rare à qui notre Auteur donna le nom du propriétaire. Ce traité de la Pourpre fut si bien reçu, qu'il fut imprimé séparément à Kil, dans la basse Saxe, en 1674, par les soins & avec les remarques de Jean Daniel Major, Médecin Allemand.

Le second Appendix traite des Glossopatres, & l'Auteur y fait voir que ces prétendus minéraux ne sont autre chose que des dents de

poissons ; ce qui lui donne occasion de parler des pétrifications, des coquillages, & des parties d'animaux ou végétaux, marins & terrestres, qui se trouvent dans les montagnes, & qu'il croit n'être autre chose que ce à quoi elles ressemblent en effet. Cette seconde Ecphrasis fut imprimée à Rome en 1616, & la premiere réimprimée en même temps avec son Appendix.

Ce fut dans ce temps que le Prince Cesio nomma notre Auteur pour succéder au célébre Jean-Baptiste Porta, mort l'année précédente à la tête de l'Académie des Lyncei qui étoit à Naples ; & Colomna en fit les fonctions jusqu'à ce que cette branche ait été supprimée par le Roy d'Espagne.

En 1618 il composa en Italien sa *Sambuca Lyncea*, qui est un instru-ment de musique composé de cin-quante cordes, dont il donne les propriétés en trois Livres. On trou-ve à la fin de l'Ouvrage, imp

Naples, & dédié au Pape Paul V. un petit Traité ſur la machine Hydraulique d'Heron.

Le Prince Ceſio ayant engagé Antoine Reccho à donner l'abregé de l'Hiſtoire naturelle du Mexique d'Hernandez, & ſes Lyncei à l'enrichir de leurs obſervations, Fabio Colomna y travailla beaucoup; car outre les Lettres qu'il a écrites ſur la civette, & beaucoup de remarques ſur tout l'ouvrage de Reccho, il a ajouté XIII. figures de plantes nouvelles, & une qui repréſente une eſpéce de choux ſauvage. Cet Ouvrage, fini en 1628, ne parut à cauſe de la mort du Prince Ceſio, qu'en l'année 1651 par les ſoins du Chevalier Caſſiano Putei, & de François Stelluti, qui étoient le reſte des Lyncei. Il parut avec deux Epitres dédicatoires différentes de notre Auteur, l'une datée de Naples le premier Janvier 1628, adreſſée au Prince Ceſio, & l'autre de même date au Cardinal François Bar-

barini, neveu du Pape Urbain VIII.
Il y a lieu de croire que la derniére étoit mise à la tête des exemplaires qui se vendoient à Rome & dans le voisinage, & l'autre à la tête de ceux qui se vendoient dans les pays plus éloignés. M. Bianchi croit que la premiére Epitre avoit été faite à dessein d'appaiser la haine du Cardinal pour les Lyncei.

On ne connut plus notre Auteur depuis cette époque, soit qu'il soit retombé dans son épilépsie, soit qu'il se soit renfermé dans son cabinet; on ignore même le temps précis, & le lieu de sa mort. On sçait seulement qu'il a vécu plus de quatre-vingts ans, & qu'il est mort vers le milieu du XVII. siécle.

La vie des Sçavans, & la notice de leurs Ouvrages ne pouvant qu'intéresser les gens de Lettres, nous avons cru leur faire plaisir en leur donnant cet abregé. Nous allons présentement leur faire connoître l'Académie des Lyncei, dont l'*Histoire* fait le second morceau

de

de l'ouvrage que nous annonçons.

On a déja vu dans la vie de Fabio Colomna, que l'instituteur de cette Académie est le Prince Frederic Cesio, fils de Frederic, & petit-fils d'Ange. Cette vérité est établie sur plusieurs Médailles; mais M. Bianchi n'en a fait graver qu'une à la téte de son Histoire. Elle représente d'un côté le buste de ce Prince revêtu du manteau Ducal, avec cette légende FED. CÆSIUS LYNC. PRINC. ET INST. P. I. S. A. S. P. M. II. M. CÆL. B. M. qui veulent dire *Federicus Cæsius, Lyncorum princeps & institutor, Princeps primus Sancti Angeli, sancti Poli Marchio secundus, & Monti Cœlii, Baro Romanus.* Le revers n'est pas le même partout. Dans celle que M. Bianchi a fait graver, on voit un Lynx marchant au milieu d'une couronne civique, sur laquelle est posée une couronne de Marquis, & on y lit cette légende en toutes lettres LYNCEIS INSTITUTIS. Le

Prince Cesio fit cet établissement en l'année 1603, qui étoit la dix-huitiéme de son âge.

On n'a trouvé nulle part les Statuts de cette Académie, mais il paroît par les ouvrages de ceux qui la composoient, qu'ils étoient obligés principalement à perfectionner par leurs découvertes les mathématiques, la physique & l'histoire naturelle; c'est ce qui avoit fait choisir pour embléme de l'Académie le Lynx, qui passe pour l'animal le plus clairvoyant. Delà M. Bianchi conclud que la premiére Académie des Sciences a existé en Italie, ainsi que celles qui ont les Belles-Lettres pour objet.

Les Lyncei s'assembloient à Rome à des jours marqués, dans le palais du Fondateur, & dans d'autres endroits éloignés de cette Ville, pour se rendre compte de leurs travaux, & s'aider réciproquement dans leurs découvertes. Ils portoient un anneau d'or dont le *chaton* contenoit une émeraude,

où étoit gravé un Lynx, le nom du Fondateur & celui de l'Académicien. Ils étoient outre cela munis de patentes.

Le nombre de ceux qu'on associa à cette Compagnie fut petit, parce qu'on demandoit des connoissances profondes & solides. Avec ces qualités les étrangers comme les Romains pouvoient y prétendre. Un des premiers étrangers fut Jean-Baptiste Porta, qui étoit alors d'un âge fort avancé, & que le Prince Cesio mit à la tête de la branche de cette Académie établie à Naples, où elle fit de grands progrès. Il eut pour successeur Fabio Colomna, qui remplit cette place jusqu'à ce que le Roy d'Espagne supprima cette Compagnie; on ne sçait ni pourquoi, ni en quel temps.

Le Prince Cesio ne se contentoit pas d'exciter ses Académiciens au travail, il leur en donnoit l'exemple. Il fit un traité sur les Abeilles, sur le Ciel qu'il soutenoit fluide.

une expoſition phyſique de tous les prodiges, un traité ſur le bois foſſile ; ces ouvrages furent imprimés de ſon vivant, & après ſa mort Stelluti fit imprimer à la fin de l'ouvrage de Reccho ſes tables Phytoſophiques. Ces morceaux furent tirés d'un grand ouvrage qu'il nommoit le Théâtre de la Nature, dont le reſte n'a point vu le jour.

Outre ces ſervices rendus à l'hiſtoire naturelle, elle a obligation au Prince Ceſio de la traduction de l'abregé de l'hiſtoire naturelle de François Hernandez, fait par Nardo Antonio Reccho, & des remarques dont il a été enrichi. Il employa à leur compoſition Jean Terrentius, de Conſtance, très-habile naturaliſte ; 2°. Jean Fabri, Médecin Romain, & Botaniſte du Pape Urbain VIII. diſciple du célébre André Ceſalpin, & dont les remarques finies en 1628, ont été auſſi imprimées ſéparément; 3°. Fabio Colomna, comme on l'a remarqué dans ſa vie. L'ouvrage de

Reccho eſt terminé par les tables Phytoſophiques du Prince Ceſio, qui ſont comme des Inſtitutions botaniques, rédigées en maniére de tables, ſuivant le goût du temps, mais qui ne ſont pas complettes, n'ayant été imprimées par Stelluti que long-temps après la mort du Prince.

Il n'omettoit rien de ce qui pouvoit faire plaiſir ou être avantageux à ſes Académiciens. Auſſi fit-il planter à Rome pour leur uſage un Jardin de plantes, où il fit conſtruire un cabinet d'hiſtoire naturelle & une bibliothéque, à qui Virginio Ceſarini, Evêque, & Camérier du Pape Urbain VIII. qui étoit un des Lyncei, légua la ſienne.

Le Prince Ceſio ayant dans ce temps entendu parler du Teleſcope découvert en Hollande, appliqua de lui-même à la pratique la théorie de Porta ſur les lunettes, & fit de pareils inſtrumens. Il inventa auſſi le microſcope, & s'en ſervit le premier pour pénétrer dans les

secrets de la nature, comme Galilée du Telescope; ce qui arriva en l'année 1611. Ces deux noms ont aussi été imaginés par le Prince. Stelluti se servit après lui très-utilement du microscope. C'est aussi dans ce temps que Porta inventa la sarbatane, dont Fabri, l'un des Lyncei, dans son Commentaire sur Reccho, expliqua l'effet par la condensation de l'air. C'est donc en quelque maniére les Lyncei qui ont les premiers parlé du ressort de l'air, comme c'est eux qui ont les premiers attaqué l'opinion de la génération de plusieurs corps par la corruption.

Le Prince Cesio, continue M. Bianchi, pour achever de le faire connoître, étoit de l'ancienne famille Romaine *Cæsia*. N'ayant point eu d'enfans d'Artemisia Colomna sa premiére femme, il épousa en secondes noces Isabelle Salviati qui fut mariée à Paul Sfortia. Il mourut de maladie aigue, & presque *subitement* en l'année 1630, qui

étoit la quarante-cinquiéme de ſon âge. Sa mort fut preſque fatale à ſon Académie, qui avoit été floriſſante pendant vingt-ſept ans, & qui ne ſe ſoutint, ou du moins dont le nom ne ſe ſoutint juſqu'en 1640, que l'hiſtoire de Reccho fut imprimée, que par la faveur du Cardinal François Barbarini, qui étoit de cette Académie. M. Bianchi parle de deux cauſes de ſon extinction, dont la premiére eſt la ſuppreſſion de ſa branche établie à Naples, & la ſeconde eſt, dit-il ſans s'expliquer davantage, le malheur arrivé au grand Thuſcus, qui étoit un des Lyncei; dont cependant il ne dit mot dans le catalogue de ces Académiciens, qui eſt le troiſiéme morceau, dont nous allons parler.

Il contient vingt articles. Nous ne dirons rien du premier, où M. Bianchi ne fait qu'indiquer ce qu'il avoit dit plus au long ſur le Prince Ceſio dans l'hiſtoire de ſon Académie. Nous obſerverons ſeulement qu'il avoit donné le ſoin de

la Bibliothéque deſtinée à cette Compagnie à Juſte Riquius, Flamand, & Chanoine de Gand, & la direction de ſon jardin de botanique à Jean-Baptiſte Wintherius, Bavarois, qui étoit ſon Médecin.

Il s'agit dans le ſecond article de Jean-Baptiſte Porta, qui ne fit que deux ouvrages depuis qu'il fut Académicien; le premier ſur la diſtillation, imprimé à Rome en 1608, & le ſecond ſur les changemens de l'air, imprimé dans la même Ville en 1614, chez Jacques Maſcardo, qui, par la quantité d'ouvrages des Lyncei qu'il a imprimés, paroit avoir été l'imprimeur de cette Académie.

Nous paſſerons le troiſiéme article, qui n'eſt que l'abregé de la vie de Fabio Colomna, pour venir à Lucas Valerius, célébre Mathématicien, qui l'année même de l'établiſſement de l'Académie, publia à Rome un traité ſur le centre de gravité, & trois ans après un autre ſur la quadrature de la para-

bole. Il mourut après y avoir enseigné les mathématiques pendant long-temps.

Le célebre Galilée associé à l'Académie en 1611, ne fournit ici qu'un article fort court, parce qu'il est suffisamment connu. Il n'a jamais fait d'ouvrage, sans prendre la qualité de Lynceo, tant elle lui étoit chére. Il mourut en 1641, âgé de soixante-dix-huit ans, & fut enterré à Florence dans l'Eglise de Ste Croix; on lui a élevé de nos jours un magnifique mausolée.

Mario Giuducci, Florentin, fournit l'article VI. Il fit imprimer à Florence son traité des cométes en 1619, chez Pierre Cecconello. Cet Ouvrage ayant été attaqué par un nommé Crasso, sous le nom de Lothaire Sarsius, Galilée en prit la défense, & composa pour cet effet son ouvrage, intitulé *la Balance*, *li Saggiatore*. On a encore de Giuducci un discours sur la délivrance de la peste, imprimé à Florence en 1630, & réimprimé deux ans après chez Rondinelli.

Il s'agit dans l'article VII. de François Stelluti, qui étoit Jurisconsulte, Mathématicien, Poëte, & Naturaliste. Il fit imprimer à Rome, chez Mascardo en 1630, une traduction de Perse en vers Toscans, avec d'excellentes notes, qui renferment beaucoup de choses curieuses sur l'histoire naturelle, de découvertes faites avec le microscope, & de très-belles figures concernant l'histoire naturelle. Sept ans après il fit imprimer chez Mascardo un traité du bois fossile avec douze belles planches, dont la derniére représente plusieurs cornes d'Ammon. M. Bianchi remarque qu'il s'est trompé en regardant ce bois comme une production de la terre, & prétend, comme il le prouve dans son Traité *des Coquillages les moins connus*, que c'est le déluge qui est cause que ces bois & les coquillages marins se trouvent dans les montagnes. C'est aux soins de Stelluti *qu'on a* obligation de l'édition de

l'hiſtoire naturelle du Mexique de Reccho.

Nous avons parlé du ſervice que Jean Terrentius a rendu à l'hiſtoire naturelle en commentant cet ouvrage. Nous nous contenterons donc d'obſerver qu'il eſt le premier qui ait dit que l'opium étoit chaud comme l'eſprit de vin, & qui ait blâmé la timidité des Européens qui n'oſoient, comme les Aſiatiques & les Afriquains, l'employer pour calmer les douleurs & guérir les maladies.

Jean Fabri, autre commentateur de Reccho, étoit grand Anatomiſte & Naturaliſte, comme il paroit par ſon commentaire imprimé ſéparément chez Maſcardo en 1628. Il attaqua le premier l'opinion de la génération par la corruption; donna une deſcription très-exacte des ventricules des animaux ruminans, dont Peyer a ſçu faire ſon profit; examina ſi les liévres ſont hermaphrodites; prouva contre Ariſtote que les vertébres du col

des loups ſont mobiles ; & ſe moqua de Mathiole qui fait de l'onocrotale un oiſeau toſcan, & de l'éthiopis une plante qui ouvre tout ce qu'elle touche. Il a fait auſſi un traité ſur les portraits des hommes illuſtres de Fulvius Urſinus. Il fut imprimé à Anvers chez Plantin en 1606, & un autre ſur le nard contre Scaliger, imprimé à Rome la même année.

Alexandre Adimari ne s'eſt fait connoître que par une verſion de Pindare en vers Italiens, enrichie de beaucoup de notes. Elle fut imprimée *in-4°*. à Piſe en 1631.

On n'a imprimé de Virginio Ceſarini, fils de Julien Duc de Civitanuova, que neuf élégies. Quant aux traités que Bellarmin lui avoit conſeillé de faire contre les Aſtrologues, & ſur l'immortalité de l'ame, & à un autre qu'il avoit commencé dans le gout de Lucréce *ſur la nature des choſes*, les deux derniers n'ont point été achevés. Ceſarini légua l'uſufruit de ſa bibliothéque à ſon Académie.

M. Bianchi ne nous fait connoître Jean Ciampoli, Secrétaire du Pape Gregoire XV. que par quelques Poësies, & quelques Ouvrages en prose, entre lesquels il ne cite que son traité de l'élection du Pape, imprimé à Rome en 1624. Il le donne aussi pour Mathématicien & habile Physicien.

Nous ne ferons qu'indiquer Marc Velser, & Cinthio Clementio, l'un Magistrat, l'autre Médecin; Jean Demisianus, qui étoit très-versé dans la littérature grecque & latine; Theophile Molitor, grand naturaliste, & qui s'étoit particuliérement attaché aux animaux; Antonio Persio; Cassiano Putei, qui concourut avec Stelluti, a donné au Public l'histoire naturelle de Reccho, parce que M. Bianchi ne cite aucun de leurs Ouvrages, & nous finirons par Just Riquius, Chanoine de Gand, citoyen Romain, & bibliothequaire du Prince Cesio, qui fit imprimer à Padoue en 1629, la vie de Virginio Cesa-

rini ; car M. Bianchi n'eſt pas lui-même certain que ceux dont il parle dans l'article XX. ayent réellement été du nombre des Lyncei. Au reſte il y a plus d'un nom célébre, & qui auroit fait honneur à cette Compagnie. Venons à la Préface de l'Editeur.

Il s'y plaint avec raiſon qu'on fait des volumes entiers ſur une ſeule plante, ou, pour mieux dire, à ſon occaſion ; comme on le voit tous les jours en Allemagne, & que d'autres, parce qu'ils ont imaginé un ſyſtême nouveau, ou ſimplement réformé les anciens, font des volumes énormes, qui n'ont ſouvent d'autre mérite que d'avoir tout renverſé : il vaudroit bien mieux, ajoûte-t-il, réimprimer les Botaniſtes de réputation, ſauf à corriger les erreurs dans leſquelles ils ſont tombés, & à ajouter ce qui y manque. Voila pourquoi M. Bianchi a réimprimé le *Phytobaſanos* de Colomna, & c'eſt le plan qu'il a ſuivi dans ſon édition. Ce

ſervice eſt d'autant plus grand que ce Traité eſt extrémement rare, & qu'il l'a été méme dans le commencement qu'il a paru. Il ne faiſoit qu'un in-4°. fort mince de petit forma, qui s'eſt vendu vingt écus à Paris, il n'y a pas deux ans. Si cette édition réuſſit, ce volume ſera ſuivi de la réimpreſſion des deux *Ecphraſis* de Colomna. Il y a tout ſujet de croire qu'elle réuſſira, non-ſeulement par rapport aux notes judicieuſes dont elle eſt enrichie, & à l'augmentation d'une planche qui repréſente quelques morceaux curieux d'hiſtoire naturelle, comme une étoile marine qui a quinze rayons, & qui eſt hériſſée de pointes, quelques cornes d'Ammon, & un ombilic de mer, qui enrichiſſent le cabinet de M. Bianchi; mais par rapport à l'élégance des figures, qui ſurpaſſent beaucoup celles de l'original.

L'Ouvrage de Colomna, bien que rare, étant connu de tous ceux qui prennent intérêt à l'hiſtoire na-

turelle, il ſeroit ridicule de donner un échantillon du texte de cet Auteur ; il ſuffira de faire connoître le travail de M. Bianchi pour le perfectionner.

Il a fait dans le texte de cet Ouvrage les changemens & additions que Colomna vouloit qu'on y fit.

Afin que ceux qui ſont plus au fait de la Botanique moderne que de l'ancienne, reconnoiſſent plus aiſément les plantes décrites par l'Auteur, l'Editeur a ajouté à la phraſe de Colomna, celle que Tournefort a adoptée. Par exemple, l'Auteur appelle la primevere des prés ou des forêts, *alyſmatis ſive damaſſonii genus alterum Plinii*, & M. de Tournefort la nomme, *Primula veris, odorata, flore luteo ſimplici J. B.* On lit ces deux phraſes en tête de l'article. On voit dans la note que les Apotiquaires vendent ſes racines pour celle de la contrayerva du Perou. On évitera cette ſupercherie en faiſant attentior que la racine de la vraie contrayer

va eſt plus brune, plus épaiſſe, & plus odorante, que celle de cette primevere, à qui il reſte toujours une odeur de terre, & n'eſt pas abſolument aromatique, & dont le gout tire à l'auſtere.

M. Bianchi remarque au ſujet de la plante que Colomna nomme *acinos Dioſcoridis*, & Tournefort *ocimum caryophillatum Monachorum J. B.* que c'eſt par modeſtie que l'Auteur, qui le premier en a donné la deſcription, l'attribue à Dioſcoride. Il reléve enſuite une faute dans laquelle ſont tombés Dioſcoride & Colomna, qui regardent l'acinos comme propre à arrêter le flux diarrhoïque & menſtruel, parce que les plantes d'une odeur pénétrante & d'un gout aromatique, rarefiant le ſang & ouvrant les orifices des veines, peuvent bien arrêter la diarrhée, mais doivent faciliter le flux menſtruel. Tournefort & Bauhin rangent cette plante dans la claſſe des baſilics, en quoi ils ne ſont pas abſolument

contraires à Dioscoride & Colomna, qui la dépeignent semblable à cette plante. Tournefort dit qu'on la nomme *ocimum*, parce qu'elle croît *ὠκέως*, c'est-à-dire vite; il auroit peut-être mieux fait, dit M. Bianchi, de la nommer *ozimum*, à cause de sa bonne odeur, ce qui se trouve deux fois, bien que par une faute d'impression, dans la description que Jean Bauhin donne de cette plante.

Outre que cet Extrait est beaucoup plus long que de coutume, nous croyons que ces échantillons du travail de M. Bianchi suffisent pour le faire connoître.

L'ART DE FIXER DANS la mémoire les faits les plus remarquables de l'Histoire de France, avec un abrégé de tout ce que nos Historiens rapportent de plus intéressant, tant pour servir de supplément aux faits qui n'ont pu entrer dans cette nouvelle méthode d'apprendre l'Histoire, que d'é-

clairciſſement à ceux qui y ſont rapportés. Secours imaginé pour le ſoulagement de la jeuneſſe, tant de l'un que de l'autre ſexe. A Paris, chez *Guillaume Deſprez*, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, & *P. G. Cavelier, fils*, Libraire, rue S. Jacques, à S. Proſper & aux trois Vertus 1745, *in-douze*, avec Approbation & Privilége du Roy, *pp.* 278. ſans la Préface.

L'AUTEUR expoſe dans la Préface les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet Ouvrage, & il rend compte de la méthode qu'il a cru devoir ſuivre en le compoſant. » L'Hiſtoire, dit-il, étant une » des parties les plus eſſentielles des » connoiſſances que les jeunes gens » doivent acquérir, les perſonnes de » bon ſens & de bon gout ont tou- » jours penſé, qu'il falloit que les » enfans appriſſent l'hiſtoire de » France préférablement à toute au-

» tre, parce qu'il eſt très-naturel & » très-convenable, que l'on ſçache » l'hiſtoire de ſon pays & de ſa na- » tion, avant que l'on ſoit inſtruit » des autres qui nous ſont étran- » géres. Cependant il eſt conſtant » que la plûpart des jeunes gens ne » ſçavent point cette Hiſtoire, » comme il ſeroit à ſouhaiter qu'ils » la ſçuſſent. Il arrive même aſſez » ſouvent qu'un jeune homme, à » qui on fait apprendre l'hiſtoire » Ancienne, l'hiſtoire Romaine & » l'hiſtoire de France, ne retient » que les deux premiéres, & que » l'Hiſtoire qu'il devroit ſçavoir le » mieux, eſt celle qu'il poſſéde le » moins.

L'Auteur recherche enſuite d'où peut venir l'éloignement que l'on remarque dans la jeuneſſe, pour apprendre l'hiſtoire de France. Il eſt perſuadé que cet éloignement vient en partie de la nature même de cette Hiſtoire, & en partie de la maniére dont on s'y eſt pris juſqu'à préſent pour l'enſeigner. L'hi-

ſtoire de France peut effrayer par ſa grande étendue, les plus courageux d'entre les jeunes gens; c'eſt l'hiſtoire d'une Monarchie qui a déja duré près de treize ſiécles. Elle contient un nombre infini d'événemens qui ayant la plûpart beaucoup de reſſemblance entr'eux, deviennent très-difficiles à retenir. Elle préſente une longue ſuite de Rois, dont les noms à peu-près ſemblables, font que l'on a de la peine à ne pas les confondre. C'eſt ce qui a engagé pluſieurs Ecrivains zélés pour l'inſtruction de la Jeuneſſe, à compoſer des abregés, où réduiſant les faits à la plus juſte préciſion, ils n'ont conſervé que les traits les plus frapans, & ont retranché tout ce qui leur a paru n'être point eſſentiel au tiſſu de l'Hiſtoire. Mais notre Auteur obſerve, que malgré ces réductions, la jeuneſſe a encore beaucoup de peine à prendre une légére teinture de notre Hiſtoire. » Toutes les per» ſonnes, dit-il, qui ont pris ſoin

» de la Jeunesse de l'un & de l'au-
» tre sexe, ont fait depuis long-
» temps, & font encore tous les
» jours, la triste expérience de ce
» peu de progrès. Mais il n'est pas
» difficile, *ajoute-t-il*, d'en com-
» prendre la raison. C'est que des
» faits trop longs & qui n'ont au-
» cune *connexité* entr'eux, ne peu-
» vent pas s'apprendre de maniére
» à être conservés dans la mémoire.
» Les jeunes gens, sur-tout en fait
» de prose, ne sçavent jamais que
» la leçon du jour. Les précéden-
» tes s'oublient peu-à-peu malgré
» tous les efforts que l'on fait pour
» les fixer dans leur mémoire.

Comme la plûpart des Abregés de l'histoire de France sont faits en forme de Dialogue, c'est-à-dire par demandes & par réponses, notre Auteur s'attache à montrer les inconvéniens de cette méthode; il prétend que les enfans, n'apprenant que les réponses, ne peuvent faire usage de ce qu'ils sçavent qu'autant qu'on leur fait les

mêmes queſtions qui ſont énoncées dans leurs Livres, & que pour peu que l'on en change les termes, on s'apperçoit qu'ils ſont embarraſſés à répondre. Ainſi pour donner aux enfans une idée générale de l'hiſtoire de France, en attendant qu'ils ſoient en âge de l'étudier dans nos Hiſtoriens les plus eſtimés, & pour en imprimer les principaux faits dans leur mémoire d'une maniére ineffaçable, l'Auteur a eſſayé de lier ces faits par une ſorte de vers, afin qu'aidés de la cadence & de la rime, les enfans puſſent plus aiſément les retenir. Ces vers ſont environ au nombre de quinze cens; l'Auteur a voulu faire un Ouvrage qui pût être appris par cœur. Or il prétend qu'il n'y a pas d'enfant qui ne les apprenne en ſix mois de temps, en n'y employant qu'un quart-d'heure par jour, & en les répétant de temps en temps dans le cours de ſes études.

Au reſte, l'Auteur ne s'attribue pas le mérite d'avoir inventé cette

méthode ; il avoue qu'il n'eſt que l'imitateur du P. Buffier, qui le premier a imaginé de donner en quatre vingt-deux vers une eſquiſſe de l'Hiſtoire de France. Mais „ il „ a travaillé, dit-il, ſur ce que ce „ Pere n'avoit pour ainſi dire que „ crayonné ; il a tâché de lier par „ une eſpéce de vers, les faits les „ plus conſidérables de cette Hi- „ ſtoire ; en un mot, il a eſſayé de „ remplir les lineamens du tableau „ que le P. Buffier n'avoit qu'é- „ bauché. "

Ayant éprouvé trop de difficulté d'exprimer en vers tout ce qu'il avoit à dire, l'Auteur a jugé à propos d'accompagner les vers d'un grand nombre de notes, tant pour l'intelligence de ce que les vers pourroient laiſſer d'obſcur, ou ne pas expliquer avec aſſez d'étendue, que pour une plus ample connoiſſance des faits intéreſſans, qui n'ont pu entrer dans cette méchanique. Enfin ce qui eſt exprimé *dans les vers*, & qui eſt plus am-

plement

plement expliqué dans les notes, paroit à notre Auteur devoir suffire, pour donner à la jeunesse toute la connoissance de l'histoire de France, qui est à sa portée. A l'égard des enfans, son intention est que l'on se contente de leur faire apprendre les vers, & qu'un Maître ait soin de leur expliquer de vive voix, ce qui pourroit n'être pas assez clair. Mais à l'égard des jeunes gens dont l'esprit commence à s'ouvrir, il veut, qu'en même temps qu'ils apprendront ces vers, on leur fasse lire avec attention les notes qui sont au-dessous, & qu'on les oblige à en rendre compte, & qu'à mesure que leur raison se formera on les accoutume à réduire en langage ordinaire ces mêmes vers, qui ne sont point faits pour être cités, mais qui ont été imaginés seulement pour servir de clef à trouver les faits, & comme de fil pour se conduire dans le labyrinthe, que produit dans l'esprit un

nombre infini d'événemens remarquables.

L'Auteur a eu attention de faire entrer dans cette méchanique, ce qui échape le plus promptement à la mémoire, comme sont les époques des faits célébres, les siécles dans lesquels nos Rois ont vêcu, les droits qu'avoient à la Couronne, ceux qui ont formé les différentes Branches que l'on trouve de temps en temps dans cette Monarchie, & leur descendance de la Tige commune; en un mot, tout ce qui peut rendre un jeune homme versé dans l'histoire de France. Mais pour renfermer dans ces vers tant de choses si utiles, & en même temps si difficiles à exprimer, il a fallu prendre bien des licences, que l'on ne pardonneroit point dans un ouvrage de Poësie; l'Auteur compte beaucoup sur l'indulgence de ses lecteurs, en faveur des grandes difficultés qu'il a eu à surmonter.

Voici de quelle maniére il s'ex-

prime ſur la qualité & la ſtructure ſinguliére de ſes vers. » Ce ne ſont » pas certainement, dit-il, les reſ- » ſorts qui donnent l'ame à la poë- » ſie, qu'il faut chercher ici, comme » ſeroit un beau feu d'imagination, » des images brillantes, des méta- » phores hardies, des inverſions re- » cherchées, ni, en un mot, l'obſer- » vation ſcrupuleuſe des régles, qu'il » a plû aux Poëtes de s'impoſer, » mais on s'eſt contenté d'obſerver » celles, qui ſont néceſſaires pour » donner à la proſe le ſecours que » la Poëſie procure à la mémoire, » qui ſont la cadence & la rime; la » cadence, en ſuivant le même nom- » bre de ſyllabes, qui doivent ſe » trouver dans un vers pour lui » donner le nombre & l'harmonie » qui lui conviennent; & la rime, » pour le choix des mots qui ren- » dent à l'oreille des ſons aſſez » égaux pour qu'ils ſe confondent » l'un dans l'autre. Ainſi ſi en ſe » contentant de ce corps extérieur, » qui donne la forme aux vers, on

» est arrivé au but que l'on s'étoit
» proposé, il semble que l'on peut
» être excusable de s'être affranchi
» quelquefois de la sévérité des ré-
» gles, pour ne rien ôter de la clar-
» té avec laquelle il faut exposer
» les faits qu'on veut faire appren-
» dre aux jeunes gens; parce que
» dans un Ouvrage didactique de
» l'espéce de celui-ci, ces sortes de
» libertés sont admises plutôt que
» dans un Ouvrage d'esprit & de
» goût, & ce qu'on appelle un
» Poëme.

Quelqu'imparfaits que soient ces vers, & quelqu'éloignés qu'ils soient de ce qu'on appelle Poësie, il ne faut pas cependant les confondre avec les vers techniques ou artificiels. Ceux-ci n'ayant été imaginés que pour exprimer en peu de mots quantité de faits ou de régles, sont ordinairement d'une dureté extrême à la prononciation & à l'oreille, & on ne les retient par cœur que très-difficilement. L'Auteur a tâché d'éviter cet inconvénient. Sans don-

ner trop de longueur à son ouvrage, il s'est servi d'un langage ordinaire, qui tient de la poësie & de la prose ; par ce moyen le discours étant devenu plus coulant, & étant arrangé avec ce nombre & cette uniformité de sons, qui rendent les vers agreables à l'oreille, il en a fait un tout très-facile à apprendre.

Ce que l'Auteur appelle ici des *notes*, n'est proprement qu'un supplément de faits & de circonstances, qui n'ont pu être comprises dans le texte ; c'est un abregé très-succint de l'Histoire, que l'on peut lire de suite indépendamment des vers. Cependant s'il se trouve quelqu'endroit dans le texte qui ait besoin d'éclaircissement, le supplément toujours plus détaillé dissipera par-tout les obscurités, que la briéveté du texte & la contrainte de la versification auront pu causer. Dans les Ouvrages où le texte est accompagné de notes, on a coutume de marquer le rapport du texte avec les notes par des rene,

vois; mais l'Auteur n'a pas jugé à propos de s'assujettir à cet usage, par la raison que s'il avoit voulu suivre scrupuleusement cette liaison des notes avec les vers, il y auroit eu quantité de pages sous les derniers Régnes, où l'on n'auroit pu mettre un seul vers. Elles auroient été toutes remplies par le supplément, ce qui auroit d'abord fait un coup d'œil difforme dans le corps de l'Ouvrage; & les jeunes gens auroient été obligés de tourner quantité de feuillets, pour apprendre une seule leçon d'une douzaine de vers; au lieu que par une égale distribution de vers, une petite leçon se trouve renfermée à la droite & à la gauche du Livre, en quelqu'endroit qu'on l'ouvre.

Le seul inconvénient qui résulte de cette distribution, c'est que les notes s'écartent quelquefois des vers auxquels elles ont rapport; mais l'on peut dire que cet inconvénient est fort peu considérable, parce que 1°. ce n'est que sous les

derniers régnes que les notes devenant nécessairement plus abondantes, n'ont pu être placées au-dessous du texte auquel elles avoient rapport. 2°. En tournant le feuillet on trouve facilement l'endroit que l'on cherche. Enfin cet inconvénient disparoîtra, dit l'Auteur, dès qu'on lira de suite le supplément séparément des vers, & les vers séparément du supplément, comme il le conseille à tous ceux qui voudront trouver un ordre marqué dans chaque régne; ce sont ici deux choses distinctes, qui cependant se prétent un mutuel secours, les vers étant autant destinés à faire retenir le supplément, que le supplément l'est pour jetter un grand jour sur les vers.

Il nous reste à présenter au Lecteur quelques vers & quelques notes, pour le mettre en état de juger par lui-même du travail de l'Auteur & du mérite de l'Ouvrage. Voici comment il commence:

Pharamond des débris de l'Empire Romain,
Fonda l'Etat des Francs vers l'an quatre cent vingt.
Roy Payen, mais connu pour Législateur sage,
Il établit des Loix, il en montra l'usage.
Dans les Gaules jamais ce fondateur n'entra.
De succéder aux Rois les femmes il priva
Par la Salique loi, qui fut toujours suivie.
On tient que son Etat fut dans la Vestphalie.

Clodion par deux fois dans les Gaules entra,
Le Romain Stilicon d'abord le repoussa.
Ensuite dans l'Artois ayant pris quelque place,
Ætius le défit, delà le Rhin le chasse.
Il repasse ce fleuve & de Cambray forma

De ses Etats le Siége, où ses jours il
passa.

Plein d'ardeur Mérouée & des Francs à
la tête,
Pénétra dans la Gaule, en forma la
conquête, &c.

Notes sur Pharamond.

On compte trois races des Rois de France, la premiére est appellée des Mérovingiens, la seconde des Carlovingiens, & la troisiéme des Capétiens, qui est encore aujourd'hui sur le Trône.

L'Empire Romain étoit alors possédé par Honorius & Arcadius fils du grand Theodose.

Les peuples appellés Francs habitoient le long & à la droite du Rhin. Le mot de Salique vient des peuples appellés Saliens, chez qui cette loi étoit en usage. Cette loi a toujours été observée en France. Le Royaume y est successif, ce qui se prouve par la suite de tant de

Rois de Pere en fils, de frere en frere, ou du plus proche parent du Sang Royal.

Sur Clodion.

Clodion est appellé le Chévelu, parce qu'il portoit des cheveux longs, qui étoient la marque distinctive de nos Rois.

Lorsqu'il voulut entrer la premiére fois dans les Gaules, entre la Somme & l'Escaut, il fut repoussé par Stilicon, Général de l'Empereur Honorius; la seconde fois il fut repoussé par Ætius, qui le défit dans l'Artois. Cependant quelque temps après Clodion repassa le Rhin, il s'établit dans le Cambresis, & mourut à Cambray le Siége de son Royaume; il est loué comme un grand Capitaine & un bon politique.

Sur Mérouée.

On dit que Mérouée étoit le fils, ou du moins le plus proche parent de Clodion. Il fut le premier de nos Rois, qui s'établit dans les *Gaules*, & à cause de cela on a don-

né ſon nom à la premiére race de nos Rois, appellée des Mérovingiens, &c.

L'Auteur avertit à la fin du Livre, que ſon deſſein n'ayant été que de faire un abregé des faits remarquables, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à la mort de Louis XIV. en ſuivant nos Hiſtoriens les plus eſtimés, il regarderoit comme une témérité de parler le premier des événemens arrivés dans les années du glorieux régne, ſous lequel nous avons le bonheur de vivre. » Les jeunes gens, » dit-il, qu'il a eu particuliérement » en vue dans cet Ouvrage pourront » apprendre ſans aucune étude, » de la propre bouche de ceux qui » leur ont donné le jour, ou de » ceux qui les élévent, l'hiſtoire du » régne de Louis XV. Ils apprendront comment la France a joui » d'une heureuſe tranquillité pendant la premiére jeuneſſe de notre Monarque. Ils s'inſtruiront » de la guerre arrivée l'année 1733

» & les ſuivantes, où Louis XV.
» arrêta la rapidité de ſes conquê-
» tes, en donnant lui-même la paix
» à ſes ennemis. On leur rappelle-
» ra les événemens de cette der-
» niére année 1744, & la priſe des
» Villes de Menin, Ypres, Furnes
» & Fribourg, par le Roy en per-
» ſonne.

» Pour nous, ajoute-t-il, nous
» nous contenterons de leur faire
» remarquer que le titre de *Bien-*
» *aimé*, vient d'être donné par
» les François à Sa Majeſté Louis
» XV. à l'occaſion du rétabliſſe-
» ment de la ſanté de ce Prince
» échapé d'un mortel danger, &
» qu'il a été comme le cri de leurs
» cœurs, paſſant de la plus grande
» conſternation à la plus grande
» joie. Nous ne voulons préſen-
» ter aux jeunes gens, en finiſſant
» cet Ouvrage, que cet unique ob-
» jet, comme l'époque la plus
» précieuſe de ſon régne, & com-
» me le témoignage le plus auten-
» *tique* que des Sujets puiſſent don-

» ner de leur amour pour sa Per-
» sonne, &c.

HISTOIRE DE L'ACADE'-MIE Royale des Sciences, année 1742, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie. A Paris, *de l'Imprimerie Royale*, 166. *pp. pour l'Histoire & 415 pour les Mémoires, avec quinze planches détachées.*

NOus allons, suivant notre usage, commencer par l'Histoire, & nous réserverons les Mémoires pour d'autres extraits.

Cette Histoire est composée d'un grand nombre d'articles, tous également curieux, indépendamment de quelques extraits particuliers qui regardent les Mémoires, ou des Ouvrages qui ont paru cette même année 1742, & qui ont été composés par des Académiciens. Voici les articles contenus

dans l'Histoire naturelle & la Physique.

1°. Sur quelques productions marines.

2°. Plan & coupes du sol de Paris & de ses souterrains.

3°. Extrait du sixiéme volume de l'histoire des Insectes.

4°. Sur l'évaporation des liquides.

5°. Sur une rouille singuliére & sur un accident arrivé au grand ressort d'une pendule par la coagulation des huiles.

6°. Sur une trompe qui a été vue sur le lac de Genéve.

7°. Sur les seiches, le flux & reflux du lac de Genéve.

8°. Sur la castration des poissons.

9°. Sur un organe particulier du chien de mer.

10°. Sur l'ivoire ramolli.

11°. Sur des noix pétrifiées; nous choisirons le premier, le quatriéme, le sixiéme, le septiéme, le huitiéme & l'onziéme. Nous avertirons seulement nos Lecteurs, que

nous employerons autant que nous le pourrons le langage de l'Historien, afin qu'on soit plus en état de juger de son exactitude. Il est d'ailleurs si concis dans tout ce qu'il rapporte, qu'il est très-difficile de l'abreger sans affoiblir la force de l'expression qu'il a eu soin d'employer partout.

Dans le premier il s'agit de quelques productions marines qui ont été mises au nombre des plantes; & qui sont l'ouvrage & l'habitation d'une infinité d'animaux. Les productions marines ont pour la plûpart la figure, le port, & extérieurement toutes les parties d'une plante, une tige, des nœuds, des branches, une écorce, des boutons de fleur & des fleurs même. Le Corail, par exemple, qui est mou, & laiteux dans son origine, porte sur plusieurs endroits de ses branches de petits corps blanchâtres épanouis, qui sortent d'une espéce de mammelons, ou de boutons répandus sur son écorce, tandis

qu'il eſt environné de l'eau de la mer, & qui y rentrent & diſparoiſſent, dès qu'il en eſt tiré, ou plongé dans l'eau douce.

Les Naturaliſtes avoient été juſqu'à préſent ſéduits par toutes ces apparences, & avoient rangé ces productions marines dans la claſſe des diverſes plantes que la mer produit, quoiqu'avec des différences, au lieu que toutes ces prétendues plantes, telles que les litophyſtes, les madrepores, les millepores, les mains de mer & pluſieurs autres, ſe trouvent être le domicile & l'ouvrage d'une ſorte d'inſectes dont elles ſont remplies; ces animaux ſont communément des polypes fort ſemblables à ceux dont a parlé M. Trembley. Leur figure approche de celle d'un cylindre creux ou d'un entonnoir fermé par le petit bout, ouvert & évaſé par le grand, & garni par ſes bords de pluſieurs cornes, filets fléxibles & mobiles, capables d'extenſion & de contraction. Ces cor-

nes en grand nombre, forment comme à cette extrémité de leur corps une houpe, qu'on peut prendre pour leur tête ; elles servent à l'animal pour saisir d'autres insectes dont il se nourrit, pour se défendre contre ses ennemis, & pour d'autres usages que nous ignorons; chacun de ces insectes est logé dans une petite cellule qui fait corps avec le tronc; il paroît tenir par la plus petite extrémité de son corps à la branche ou feuille de la prétendue plante : on le voit sortir à moitié étant dans l'eau, mais il se renferme dès qu'on retire la plante de l'eau. Les bords de la cellule sont ordinairement un peu élevés, de maniére que dans la prévention où l'on étoit que tout cet assemblage n'offroit qu'une plante, ces protuberances n'en représentoient pas mal les boutons, & les polypes qui en sortoient les fleurs.

C'est M. Peyssonel, Médecin de Marseille, & depuis Médecin du Roy à la Guadeloupe, qui avança

le premier en 1727, que ce qu'on avoit pris pour les fleurs dans les plantes marines & en particulier dans le Corail, étoient de vrais animaux ou insectes de la nature de l'ortie de mer. Mais ce sentiment n'étoit pas encore assez établi universellement, & M. Bernard de Jussieu vient de le confirmer d'une maniére capable de tirer de l'erreur tous ceux qui voudroient le révoquer en doute.

On trouve dans le quatriéme morceau de l'Histoire, l'extrait d'une Lettre envoyée à l'Académie par M. Bouillet, Médecin & Professeur de Mathématique à Beziers; il s'agit de la maniére dont on peut concevoir que se fait l'évaporation des liquides.

On suppose communément, dit l'Historien, » que d'un liquide exposé à l'air, il se détache continuellement des parties insensibles qui s'élevent dans l'air, & » qui ne retombent point sur le liquide dont elles se sont déta-

» chées, lors même que l'air qui
» eſt au-deſſus de ſa ſurface eſt le
» plus tranquille ; mais d'où vient
» que ces parties aqueuſes plus pe-
» ſantes que celles de l'air ne re-
» tombent-elles pas, après avoir
» perdu l'agitation qui les avoit
» écartées de la maſſe du liquide ? «
Pour réſoudre cette difficulté M. Bouillet propoſe une hypotheſe; elle eſt tirée d'une théorie qui avoit été établie par M. de Reaumur dans le volume de l'année 1732. La voici en peu de mots.

» Une liqueur prend l'air com-
» me une petite languette de drap
» prend & boit l'eau où elle trem-
» pe par un bout. L'air mouillé par
» la premiére ſurface de la liqueur
» s'incorpore avec elle, il n'a plus
» que le mouvement de liquidité
» qu'elle a, & par ce mouvement
» celui qui étoit à la premiére ſurfa-
» ce eſt porté ailleurs, s'enfonce ſi
» l'on veut dans la liqueur, & il
» arrive à cette ſurface ſupérieure
» de nouvel air qui ſe mouille pa-

[redacted]

» reillement de la liqueur, s'y mê» le, & toujours ainſi de ſuite, juſ» qu'à ce qu'elle ait bu tout ce » qu'elle peut en boire.

» Voici préſentement comme rai» ſonne M. Bouillet. Puiſque l'eau » boit & abſorbe l'air qui touche à ſa » ſurface, qu'elle ſe loge dans ſes in» terſtices, que ne faiſant plus qu'un » même corps avec lui, elle l'entraî» ne avec elle par ſon mouvement » de liquidité juſqu'au fond du va» ſe qui la contient, & que l'air, » malgré ſa péſanteur ſpécifique, » de beaucoup moindre que celle » de l'eau, s'unit avec elle, il faut » auſſi que l'air prenne, abſorbe & » boive l'eau ſur laquelle il flotte, » & contre laquelle il eſt continuel» lement pouſſé par tout le poids » de l'Atmoſphere, & que l'eau » malgré ſa péſanteur ſpécifique » beaucoup plus grande, s'inſinue » dans l'air, s'uniſſe avec lui, en » ſuive tous les mouvemens, & ne » faſſe qu'un effort inutile pour re» tomber, tant qu'elle y eſt intime-

On voit donc que l'abſorption de l'air dans l'eau étant un enfoncement & une eſpéce d'évaporation qui malgré les loix ordinaires de l'hydroſtatique, ſe fait d'un fluide moins péſant dans un plus peſant, & de haut en bas, de même l'abſorption de l'eau dans l'air eſt une élévation & une évaporation qui ſe fait d'un liquide plus peſant dans un moins peſant, & de bas en haut.

Nous fimes mention dans le Volume de l'année 1741 d'une trompe qui avoit été vue ſur le lac de Genéve; il en a paru une cette année 1742 : ce phénoméne qui eſt aſſez ordinaire ſur la mer, étoit totalement inconnu ſur ce lac; il a paru deux fois en moins d'un an: car, dit l'Hiſtorien, la reſſemblance de celui-ci, avec celui de l'année paſſée eſt ſi grande dans toutes ſes circonſtances, qu'on peut bien aſſurer que c'eſt le même, & qu'il eſt produit par la même cauſe, parce que, continue l'Hiſtorien,

des matieres bitumineuses & inflammables s'amassent en des lieux souterrains où il n'y en avoit point auparavant.

On a aussi observé sur le même lac, un flux & reflux singulier à la partie supérieure & inférieure du lac, c'est-à-dire à l'entrée du Rhône qui le traverse, suivant sa longueur, & à l'issue de ce fleuve où se trouve la Ville de Genéve. L'eau croit subitement d'un pied, plus ou moins, & décroit bientôt après avec vitesse, & cette alternative de hautes & basses eaux, se succede plusieurs fois de suite en un même jour, de maniére cependant que les intervalles de temps entre les crues sont plus ou moins grands, suivant que l'élévation des eaux est plus ou moins considérable.

Voici comme M. Jallabert explique ce phénoméne. La riviére d'Arve qui prend sa source dans les Alpes de Savoye toujours chargées de neige, & qui se jette dans *le Rhône*, à peu de distance au-

deſſous de Genéve, ne peut manquer de groſſir conſidérablement pendant la fonte des neiges ; les eaux groſſies arrêtent donc celles du Rhône, ou les font groſſir, & celles-ci ſe produiſent à leur tour l'élévation des eaux du lac dont elles font une grande partie. Nous omettons pluſieurs circonſtances, & une grande partie de l'explication que rapporte l'Hiſtorien d'après M. Jallabert.

L'article qui regarde la caſtration des poiſſons, mérite attention par ſa ſingularité. Un pêcheur étant venu trouver M. Sloane, de la Société Royale de Londres, lui annonça qu'il avoit trouvé le ſecret d'engraiſſer les poiſſons, & que ce ſecret conſiſtoit dans la caſtration qu'il leur faiſoit : ce marchand de poiſſon lui offrit d'en faire l'expérience. M. Sloane fit chercher de petites carpes, & les mit entre les mains du pêcheur, qui fit l'opération devant M. Sloane ; la carpe qui avoit été

châtrée, fut remise dans l'eau avec les autres : elle parut seulement nâger avec un peu moins de facilité. M. Sloane n'a pu manger encore de ce poisson châtré, & par conséquent décider s'il surpasse les autres en délicatesse de goût.

Nous trouvons dans l'onziéme article de l'Histoire naturelle que M. Vacher Chirurgien Major à Besançon a envoyé à l'Académie, plusieurs noix pétrifiées; mais il est à remarquer qu'il n'y a que l'amande qui étoit pétrifiée, la double robe & la coque sont restées dans leur état naturel, le reste même qui occupe les interstices des lobes de l'amande, & qui est renfermé sous les mêmes envelopes, n'a été nullement atteint du suc pierreux : ces noix ont été trouvées dans la terre, à trente toises de profondeur, à Lons-le-Saunier, petite Ville de Franche-Comté. Ces faits toujours merveilleux sont très difficiles à expliquer.

L'Historien

L'Historien propose à ce sujet des idées fort judicieuses. » L'eau, dit-il, » chargée de particules terrestres, » la liqueur lapidifique quelcon- » que a-t-elle traversé l'écale & la » coque de la noix, sans y lais- » ser aucune impression de sa qua- » lité, ou n'a-t-elle fait qu'enfiler » des canaux qui l'ont portée à » l'amande seulement ? S'est-elle » insinuée dans cette partie par les » conduits du suc nourricier, ou » n'a-t-elle fait que s'engager dans » sa substance poreuse ? Est-ce » enfin cette substance qui a été » véritablement convertie en cail- » lou, ou après sa destruction, la li- » queur pétrifiante, ou pétrifiée » elle-même, n'a-t-elle fait que » remplir la concavité qu'elle y a » trouvé. « Ce sont autant de que- stions à traiter, mais dont l'Hi- storien plus capable qu'un autre de développer ces mysteres, ne parle point.

Nous allons seulement rapporter les articles d'Anatomie qui sont

traités dans cette hiſtoire, en renvoyant au Livre même ceux qui ſeront curieux de les lire en entier. 1°. Sur une paralyſie accompagnée de circonſtances ſingulieres. 2°. Sur les cornes de belier du cerveau. 3°. Sur un os pariétal monſtrueux par ſon épaiſſeur. 4°. Sur un corps oviforme, trouvé dans un œuf. Nous ne dirons rien des extraits qui ſont dans l'article de la Chimie. Voici les articles qui y ſont traités. 1°. Les moyens de volatiliſer l'huile de Vitriol, de la faire paroître ſous la forme d'une huile eſſentielle, & de la réduire enſuite à ſon premier état. 2°. On trouve dans l'Algébre un article ſçavant & curieux pour les Géométres. Il s'agit d'un Traité ſur le calcul intégral annoncé par M. Fontaine de l'Académie des Sciences. L'explication que l'Hiſtorien fait à ce ſujet eſt trop ſçavante pour la plûpart des Lecteurs : ainſi il faut que ceux qui prennent

quelque intérêt à la matiére, la lisent chez l'Auteur même.

Ce que dit M. de Mairan sur divers Traités de Géométrie qui ont été présentés à l'Académie, mérite fort d'être lû par ceux qui sont à portée d'entendre ces matieres ; mais elles ne sont point susceptibles d'extrait.

Les articles de l'Astronomie sont au nombre de cinq. 1°. Sur un projet d'un nouveau catalogue des étoiles fixes. 2°. Sur les réfractions astronomiques, en tant que variables par les différentes températures de l'air. 3°. Sur une méthode pour trouver le lieu de l'apogée du Soleil. 4°. Sur la cométe qui a paru l'année 1742. 5°. Sur la figure de la terre. 6°. Sur la réciprocation du pendule, ou sur un nouveau mouvement de la terre. Voici une légere idée du projet d'un catalogue des étoiles fixes, formé par M. l'Abbé de la Caille. Les descriptions, dit l'Historien, que les anciens nous ont laissé du

Ciel étoilé, semblent supposer une connoissance assez éxacte des fixes. Cependant le plus ancien monument ne remonte que peu de siécles au-delà de l'ére chrétienne. Hypparque fut un des premiers qui entreprit de faire un dénombrement général de toutes les étoiles, & ce dénombrement va à 1000 étoiles dont il donna les positions : Ptolomée y en ajouta quelques-unes de plus. Les Egyptiens & les Chaldéens ne nous ont rien laissé de leur travail sur ce sujet. Abbategnius habile Astronome parmi les Arabes, & qui vivoit sur la fin du neuviéme siécle, dressa un catalogue des fixes : mais il ne fit que retoucher celui de Ptolomée, ainsi que quelques autres qui sont venus après lui, de sorte que le catalogue d'Hypparque est en un sens le seul qu'on ait eu pendant l'espace de 17 à 18 siécles. Enfin parut le célébre Tichobrahé qui donna un nouveau catalogue. Hevelius y ajouta plusieurs constellations

que Ticho avoit omises. M. Richer en 1672, & M. Halley en 1676, allerent observer celles du Pole Austral, & enrichirent l'Astronomie de toute cette partie de la Sphére céleste que leurs Prédécesseurs avoient ignorée. Tout ce que nous avons de plus complet en ce genre est le catalogue britannique de Flamsteed qui contient 3000 étoiles; rien n'est plus important pour la perfection de l'Astronomie qu'un bon catalogue, parce que les mouvemens de toutes les planétes deviennent aisées à observer. Enfin toute l'Astronomie sera infiniment plus facile dans toutes les pratiques qu'elle est obligée d'employer. On ne sçauroit trop louer M. l'Abbé de la Caille d'entreprendre un travail si long & si pénible. Mais sans doute que l'utilité que les Astronomes en retireront, lui fait oublier la peine qu'il sera obligé d'essuyer.

Le morceau qu'on trouve ici sur la figure de la terre est une

Hiſtoire abrégée de tous les ouvrages que l'Académie des Sciences a entrepris pour parvenir à une connoiſſance exacte de la figure de notre globe. C'eſt un des morceaux des plus conſidérables de l'Hiſtoire : on y reconnoît un habile Phyſicien & un excellent Géométre : nous n'en parlerons point, parce que nous avons eu occaſion d'entretenir pluſieurs fois nos Lecteurs de cette matiére. Il conſiſte principalement à faire voir que c'eſt aux Geométres de la France qu'on doit cette découverte.

Voici le projet d'expériences que propoſe l'Hiſtorien ſur la réciprocation du pendule, ou ſur un nouveau mouvement de la terre.

Un Gentilhomme de Provence, nommé Alexandre Calignon, s'aviſa de chercher par le moyen d'un pendule de 30 pieds de longueur, ſi l'équilibre de la terre, par rapport au point de tendance des corps péſans, étoit parfaitement invariable. Après pluſieurs

observations dont on n'a point transmis le détail ou la maniere dont elles ont été faites, il est dit qu'en se servant d'un plomb à la partie inférieure duquel étoit une aiguille ou un index, que » 1°. de » six en six heures la pointe de l'ai- » guille s'écartoit sensiblement du » point auquel il avoit rapporté son » index. 2°. Que c'étoit par un » mouvement réglé d'oscillation, en » allant du Pole Austral vers le Pole » Boreal, & réciproquement. 3°. Il » s'apperçut que les limites du mou- » vement vers le Pole Austral, arri- » voient tous les jours à midi, cel- » les du mouvement vers le Boreal » à six heures du soir & du matin, » & que le milieu de l'excursion se » trouvoit exactement à neuf heu- » res. 4°. Qu'à ce milieu répondoit » la plus grande vitesse, le mouve- » ment se ralentissant beaucoup » auprès des limites. «

Ces observations furent en- voyées à Gassendi, qui en fit part au Public. Cependant on s'amusa

plus à disputer sur le fait, qu'à le vérifier, & quelques expériences que l'on fit en petit furent aussi peu décisives que la précédente. M. de Mairan invite les Sçavans à refaire la même expérience avec soin, & sentant mieux qu'un autre le rapport que cette question a avec celle de la pésanteur universelle, il hazarde avec sa sagesse ordinaire quelques réfléxions qui doivent encourager ceux qui voudroient entreprendre l'expérience. » Le centre de gravité d'un » corps, dit l'Historien, tels » que ceux que nous voyons sur » la surface de la terre, est le point » intérieur ou extérieur par où ce » corps étant suspendu, toutes les » parties demeureroient en équilibre par rapport à sa tendance vers » le centre du globe, ou du sphéroïde terrestre, ou vers un lieu » quelconque, autour ou proche » de ce centre. Or ce lieu de tendance des graves doit être regar» dé lui-même comme le centre

» de gravité de la terre, par rap-
» port à sa tendance vers le point
» central du tourbillon, ou du
» systême solaire qui est le soleil.

» De plus le centre de gravité
» de tout corps terrestre, selon
» l'hypothése de la pésanteur uni-
» verselle, doit tendre avec plus
» ou moins de force vers le point
» central de la terre ou le lieu de
» tendance des graves, en raison
» réciproque des quarrés de sa di-
» stance à ce lieu ; & si les dimen-
» sions de ce corps sont assez gran-
» des pour avoir un rapport sensible
» avec ses changemens de distance
» au lieu de tendance, son centre
» propre de gravité doit varier &
» changer sensiblement de place
» par cette circonstance compliquée
» avec la précédente ; à quoi il
» faut ajouter les déplacemens de
» matieres qui peuvent arriver à ce
» corps dans les parties qui le
» composent, & le changement de
» figure qui s'en ensuivroit, & qui
» se trouvant compliqué avec les

» deux autres causes, feroit encore » changer son centre de gravité.

Or, continue M. de Mairan, il est évident que le centre de gravité de la terre, par rapport au soleil est exposé à ces trois sortes de variations; » car 1°. ses distan» ces annuelles du soleil sont très» sensiblement différentes; 2°. Son » diamétre a un rapport sensible » avec ses distances, puisque la » parallaxe solaire qui ne se rap» porte qu'à la moitié de ce dia» métre, est de 10 à 12 secondes. » 3°. Il est certain qu'il survient » tous les jours à son globe des » déplacemens de matieres consi» dérables, par le flux & reflux de » la mer, sans parler des déplace» mens accidentels de cette même » mer, & de l'écroulement ou de » la nouvelle formation des mon» tagnes.

Le centre de gravité de la terre doit donc changer continuellement de place. M. de Mairan avoit eu dessein de faire lui-même l'ex-

périence, il y a plusieurs années, lorsqu'il travailloit à celle du pendule à secondes, & il n'auroit point laissé à d'autres le soin de l'exécuter, s'il avoit eu un lieu propre pour cela ; il indique même qu'on pourroit employer à cet usage l'ouverture circulaire qui est pratiquée au milieu du bâtiment de l'Observatoire. Il exhorte les Physiciens à ne la point abandonner, il donne encore les moyens dont on peut se servir pour parvenir à l'exécuter.

La Géographie contient quelques observations & un extrait fort étendu sur la différence des méridiens, entre l'Observatoire Royal de Paris, l'isle de Fer & quelques autres lieux, & sur la longitude de l'isle de Bourbon.

On a présenté à l'Académie un nouveau Systême de Musique. M. de Mairan traite cette matiére en homme qui entend l'harmonie & la physique des sons.

L'Histoire de l'Académie a été

abondante cette année en plusieurs Machines qu'on a présentées, sur lesquelles elle a été invitée de donner son avis. L'Historien en fait un détail très-exact. On trouve dans ce même Volume cinq éloges, l'un est de M. Bouldouc, l'autre de M. Halley. Le troisiéme de M. l'Abbé de Molieres, le quatriéme de M. de Bremond, & le cinquiéme de M. Hunauld. Le public qui les a entendus prononcer, a eu trop de plaisir, pour ne pas assurer que les Lecteurs seront charmés d'en trouver ici quelques morceaux. Quand il s'agit de peindre le Physicien & le Géométre, & d'expliquer leurs idées ainsi que leurs Systemes ; il y a peu de plumes aussi élégantes que celle de M. de Mairan.

Il est d'ailleurs agréable de pouvoir comparer le style des éloges avec celui qu'a employé M. de Mairan lorsqu'il s'est agi de Physique ou de Géométrie. Le premier endroit sera pris de l'Eloge de M. *Halley.*

Après que l'Historien a parlé de ses Ouvrages qui sont en grand nombre, & de ses Voyages ; qu'il a donné une idée complette de l'un & de l'autre, il rassemble tous les traits qui peuvent caracteriser l'esprit & le cœur de ce grand homme.

» Avec un esprit vif & pénétrant » il avoit encore une imagination » féconde & fleurie ; il étoit Poëte. » Pendant qu'il travailloit à l'Edi- » tion des principes de Newton, il » ne put être le promoteur de tant » de sublimes merveilles, & les voir » passer sous ses yeux, sans entrer » dans une espéce d'enthousiasme » qui éclata par une cinquantaine » de vers latins où il les décrit. » Tichobrahé se sentit animé d'une » semblable vertu poëtique à la vue » de l'instrument avec lequel Co- » pernic avoit fait ses observations, » & changé la face du Ciel. Les » Vers de Ticobrahé furent gravés » sur l'instrument qui les lui avoit » inspirés : ceux de M. Halley ont » été mis à la tête du Livre immortel

» qui en étoit l'objet, & ils méritent
» par eux-mêmes d'en partager
» l'immortalité.
» Il possédoit tous les talens néces-
» saires pour plaire aux Princes qui
» veulent s'instruire : une grande
» étendue de connoissances &
» beaucoup de présence d'esprit ;
» ses réponses étoient promptes &
» cependant mesurées & judicieu-
» ses, toujours sincéres. Lorsque le
» Czar Pierre le Grand vint en An-
» gleterre, il y vit M. Halley, & il
» le trouva digne de la réputation
» qui le lui avoit annoncé. Il l'in-
» terrogea sur la Flotte qu'il avoit
» dessein de former, sur les Sciences
» & les Arts qu'il vouloit introduire
» dans ses Etats & sur mille autres
» sujets que sa vaste curiosité em-
» brassoit. Il fut si content de ses
» réponses & de son entretien, qu'il
» l'admit familiérement à sa table,
» qu'il en fit son ami : car on peut
» hazarder ce terme avec un Prin-
» ce de ce caractere, assez grand
» homme pour ne distinguer les

» hommes que par leur mérite.

» Mais M. Halley rassembloit en-
» core plus de qualités essentielles
» pour se faire aimer de ses égaux.
» La premiere de toutes, il les ai-
» moit ; naturellement plein de feu,
» son esprit & son cœur se montroit
» animé en leur présence d'une cha-
» leur que le seul plaisir de les voir,
» sembloit faire naître. Il étoit franc
» & décidé dans ses procédés, équi-
» table dans ses jugemens, égal &
» réglé dans ses mœurs, doux & affa-
» ble, toujours prêt à se communi-
» quer, désintéressé. Il a ouvert le
» chemin des richesses par tout ce
» qu'il a fait en faveur de la naviga-
» tion, & il ajoute à cette gloire cel-
» le de n'avoir jamais rien fait pour
» s'enrichir. Il a vécu & il est mort
» dans cette médiocrité si vantée par
» les Philosophes, & dont le choix li-
» bre suppose en effet tant de res-
» source dans l'ame & de lumiére
» dans l'esprit. Quand le Roy Guil-
» laume ordonna le grand renou-
» vellement des espéces d'Angleter-

» re en 1696, & qu'il fit construire
» exprès cinq monnoyes hors de
» Londres, M. Halley fut nommé
» Controlleur de celle de Chester,
» soit à titre de grace, soit parce
» qu'on le jugeoit capable d'en bien
» remplir les fonctions. C'est le seul
» emploi de cette nature qu'il ait ja-
» mais eu, ou voulu avoir, & qu'il
» ne conserva que pendant les deux
» années que dura la refonte.

» Il étoit généreux, & sa généro-
» sité s'exerçoit même aux dépens
» d'une vanité, dont les Sçavans ne
» sont pas plus exemts que les au-
» tres hommes, & qu'ils montrent
» peut-être plus aisément. Une gran-
» de Lettre que j'ai vue de lui par
» hazard, il y a quinze à seize ans,
» & qu'il écrivoit à un Auteur qui ne
» lui étoit connu que de réputation,
» nous en fourniroit la preuve. Il y
» démêle avec autant de sagacité que
» de politesse, une erreur de calcul
» délicate où cet Auteur étoit tom-
» bé, en traitant le point décisif d'u-
» ne question d'Astronomie & de

» Physique. Je ne sçache pas cependant que M. Halley ait jamais rien donné au Public de cette Lettre, quoiqu'elle pût lui faire honneur, mais nous n'avons garde de dévoiler plus particuliérement un secret qui lui en fait encore davantage. La gloire d'autrui ne l'incommodoit pas, une émulation inquiéte & jalouse n'avoit jamais eu d'accès dans son cœur; il ignoroit également ces préventions outrées en faveur d'une Nation, injurieuses au reste du genre humain; ami, compatriote, & Sectateur de Newton, il a parlé de Descartes avec respect; successeur de Wallis, il a sçu rendre justice à nos anciens Géométres, & dans le préambule d'un excellent Mémoire d'Algébre qu'il lut à la Société Royale de Londres, il n'a fait nulle difficulté de reconnoître que Harriot, Oughtred, & plusieurs autres, tant Anglois qu'étrangers, ce sont ses termes, ont puisé dans Viete, tout ce qu'ils nous ont donné de meilleur en ce genre.

» Enfin des qualités si rares & si » estimables étoient assaisonnées » chez M. Halley d'un fond de gaie» té que ces recherches abstraites, » ni la vieillesse, ni la paralysie dont » il fut attaqué quelques années » avant sa mort, ne purent jamais » altérer; & cette heureuse disposi» tion qu'il tenoit de la nature, fut » d'autant plus entiere, qu'elle mar» cha toujours à la suite du conten» tement intérieur qui naît de la » vertu. «

Le second morceau que nous avons choisi, est tiré de l'éloge de M. l'Abbé de Molieres. Il regarde la maniere de philosopher de cet Académicien, & contient une espéce d'apologie de Descartes. Le Lecteur jugera si l'Historien a fait parler dignement ce Philosophe.

» Le méchanisme, comme cause » immédiate de tous les phénomé» nes de la nature, est devenu dans » ces derniers temps le signe distin» ctif des Carteſiens; car à quoi les » reconnoîtroit-on sans cela, lors-

» qu'ils sont profession de recevoir
» toutes les découvertes des Moder-
» nes, & principalement celles de
» Newton ? c'est donc là l'esprit du
» Cartesianisme, les explications
» particuliéres que nous a laissé Des-
» cartes, n'en sont, pour ainsi dire,
» que le marc. Si ce grand génie
» revenoit au monde, fidéle à ses
» leçons, il se féliciteroit des pro-
» grès qu'elles nous ont fait faire,
» il admireroit la sagacité de New-
» ton dans ses calculs sur la Physi-
» que céleste, il adopteroit ses ingé-
» nieuses recherches sur la lumiére
» & les couleurs, & même ses attra-
» ctions, en tant qu'elles se manife-
» stent dans leurs effets, & qu'elles
» nous cachent un mécanisme trop
» subtil, ou trop compliqué dans
» leur cause : car enfin, diroit-il,
» le mécanisme est certainement
» par-tout où nous le voyons ; mais
» nous ne sçaurions affirmer sans
» beaucoup de témérité, qu'il n'est
» pas là où nous n'avons pu encore
» le démeler. Il y avoit deux mille

» ans au seiziéme siécle qu'on cher-
» choit la cause mécanique de l'as-
» cension des liqueurs dans les pom-
» pes, sans qu'on eut rien trouvé
» de satisfaisant sur ce sujet; donc
» concluoit-on, la cause de l'ascen-
» sion des liqueurs dans les pompes
» n'est pas mécanique. C'est d'un
» semblable raisonnement que l'hor-
» reur de la nature pour le vuide, &
» cent autres chiméres prirent nais-
» sance. Le défaut de philosophie
» n'étoit pas dans l'ignorance de la
» pesanteur de l'air, ou de têl autre
» fait inconnu, mais dans l'assertion
» précipitée d'une propriété de la
» matiére, encore plus inconnue &
» tout-à-fait inintelligible. Je n'ai
» pas ignoré, poursuivroit ce Philo-
» sophe, que mon principe ouvroit
» une carriére sans bornes & dans
» laquelle ceux qui commence-
» roient leur course où j'ai fini la
» mienne, iroient plus loin que moi;
» je leur en ai fourni les moyens, &
» si je ne m'en suis pas toujours ser-
» vi moi-même assez heureusement,

» je n'ai pas voulu du moins en im-
» poser aux hommes, & me déro-
» ber à leurs censures par de respe-
» ctables ténébres : je suis venu au
» contraire le flambeau à la main,
» les exhorter à ne rien croire en
» matiére de Philosophie, que ce
» qu'ils verroient clairement, soit des
» yeux du corps, soit de ceux de
» l'esprit. Du reste, ma Physique
» est l'ouvrage de tous les siécles.
» Rien ne marque mieux la jeunesse
» de l'esprit humain, & n'est en mê-
» me temps moins philosophique;
» que sa précipitation à juger que
» les connoissances qui ont échapé
» à ses derniers efforts, seront à
» jamais refusées à la posterité. «

» Ainsi parleroit Descartes, ainsi
» pensoit M. l'Abbé de Molieres;
» convaincu de la solidité du prin-
» cipe, il eut le courage de le dé-
» fendre & de se déclarer Carte-
» sien. La difficulté de l'entreprise,
» le danger de l'exécution, le mé-
» rite & la réputation des adver-
» saires, tout cela ne put l'arrêter.

» Ce n'étoit pas, comme dans les
» premiers temps du Cartesianisme,
» à de foibles Peripateticiens escla-
» ves plutôt que disciples d'Ari-
» stote, dénués de faits & sans Géo-
» métrie, qu'il avoit à faire, c'étoit
» à des Newtoniens habiles, & ag-
» guerris d'après Descartes même,
» sous les étendarts de Newton,
» armés de tout l'attirail de l'Astro-
» nomie, & de la Physique expéri-
» mentale, bons observateurs, &, à
» l'exemple de leur chef, grands
» Géométres. Il est vrai que le Car-
» tesianisme n'est plus interdit au-
» jourd'hui, ni persécuté comme
» autrefois; il est souffert, peut-
» être est-il protégé, & peut-être
» faut-il qu'il le soit à certains
» égards; mais il a vieilli, mais il a
» perdu les graces que lui donnoit
» une persécution injuste, plus pi-
» quante encore que celles de sa
» jeunesse. «

Nous espérons que les Lecteurs nous sçauront gré de leur avoir rapporté des endroits aussi curieux

qu'éloquens, & qu'ils nous pardonneront d'avoir paſſé les bornes d'un Extrait.

RELATION ABREGE'E d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, depuis la côte de la mer du Sud, juſqu'aux côtes du Breſil & de la Guyane, 1. vol. *in*-8°. *pp.* 216. *Par M.* DE LA CONDAMINE, *de l'Académie des Sciences.* A Paris, chez *la Veuve Piſſot*, Quay de Conti, à la Croix d'Or.

LA France & les nations étrangéres, ſont inſtruites des voyages que pluſieurs membres de l'Académie des Sciences ont fait, les uns au Nord, & les autres ſous l'équateur : perſonne n'ignore quel étoit l'objet de leurs recherches, & combien le Miniſtre a ſecondé les deſſeins du Monarque qui nous gouverne. Nous avons ſouvent parlé de la fameuſe queſtion de la figure de la terre; la relation dont

nous entreprenons de rendre compte, n'eſt qu'un extrait d'un voyage que M. de la Condamine a fait en particulier, lorſqu'il ſe préparoit à revenir en France, d'où il étoit abſent depuis près de neuf ans.

Les Académiciens qui avoient été envoyés ſous l'équateur, n'ont point encore fait part au public des belles richeſſes qu'ils ont apportées; ils nous font eſpérer qu'ils mettront bientôt au jour ce qui peut intéreſſer tous ceux qui ont pris part à leurs travaux. Le voyage que M. de la Condamine a fait dans l'intérieur de l'Amérique Méridionale, s'étend depuis la côte de la mer du Sud, juſqu'aux côtes du Breſil & de la Guyane, en deſcendant la riviére des *Amazones*.

Après que ces MM. eurent achevé leurs opérations aſtronomiques, & qu'ils eurent pris le parti de s'en revenir en France, ils convinrent entr'eux de prendre des routes différentes. M. de la Condamine en choiſit une qui n'étoit pas la plus facile,

facile, à cause des dangers auxquels il devoit vraisemblablement être exposé : mais le dessein qu'il méditoit & l'utilité qui en devoit résulter, l'encourageoit à surmonter les obstacles qu'il pourroit trouver. Dans cette vue il se détermina à descendre la riviére des *Amazones*, qui traverse tout le continent de l'Amérique méridionale, d'Occident en Orient, & qui est une des plus grandes riviéres du monde. Il se proposoit principalement de lever une Carte de ce fleuve, plutôt que d'examiner les mœurs & les coutumes des nations qui habitent le long de cette grande riviére.

Suivant l'idée commune on attribue à François d'*Orellana*, Capitaine Espagnol, la découverte de la riviere des *Amazones*; il s'embarqua en 1539 assez près de *Quito* sur la riviére de *Coca*, & qui plus bas prend le nom de *Napo*: de celle-ci ce Navigateur tomba dans une autre plus grande, & se laissant aller au courant, il arriva

au *Cap du Nord* ſur la côte de la *Guyane*. Après cette navigation de 1800 lieues ſuivant ſon eſtime, la rencontre que ce Voyageur dit avoir faite en deſcendant cette riviére, de quelques femmes armées, lui fit donner à ce fleuve le nom de riviére des *Amazones*. Avant ce temps elle s'appelloit le *Marañon*, du nom d'un autre Capitaine Eſpagnol. Quelques Auteurs & quelques Géographes ſe ſont trompés, lorſqu'ils ont entendu par ces deux noms deux riviéres différentes. Il y a plus de deux cens ans que les Eſpagnols la nomment *Marañon*, & les Portugais établis au *Para* depuis 1616, ne la connoiſſent que ſous le nom des *Amazones*; ils ont donné le nom de *Marañon* à une Province, & à une ville voiſine de celle du *Para*.

Malgré les diverſes tentatives faites par les Eſpagnols pour connoître le cours de ce fleuve, on ne put en lever une Carte exacte. Les Portugais furent plus heureux; cepen-

dant ceux qui en furent chargés, tombérent dans plusieurs erreurs faute d'instrumens propres à faire les opérations. La riviére des *Amazones*, ou le *Marañon*, prend son origine vers onze degrés de latitude australe, court au Nord jusqu'à *Jean de Bracameros* dans l'étendue de six degrés; de-là ce fleuve prend son cours vers l'*Est* presque parallelement à la ligne équinoctiale jusqu'au Cap de *Nord*, où cette riviére entre dans l'Ocean sous l'équateur, après avoir parcouru depuis *Jean*, endroit d'où elle commence à être navigable, 30 degrés en longitude ou 750 lieues communes, qui peuvent être évaluées par les détours à 1000 ou 1100 lieues. Ce fleuve reçoit du côté du Nord & du côté du Sud un nombre prodigieux de riviéres, dont plusieurs ont cinq ou six cens lieues de cours, & dont quelques-unes ne sont pas inférieures au *Danube* & au *Nil*.

Il y a environ un siécle que les bords de la riviére des *Amazones*

étoient encore peuplés d'un grand nombre de nations, qui se sont retirés dans l'intérieur des terres, aussi-tôt qu'ils ont vû les Européens s'emparer de leur pays. Ceux qui habitent présentement quelques Bourgades voisines du fleuve, sont nouvellement retirés des bois par le secours des Missionnaires Espagnols & Portugais.

Lorsque M. de la Condamine partit de *Quito*, il prit le chemin qui conduit à *Jean* de *Bracameros* situé à cinq degrés & demi de latitude australe. C'est dans cet endroit que le fleuve commence à être navigable. Pour arriver à *Jean* de *Bracameros*, notre Auteur fut souvent obligé de traverser plusieurs riviéres, & on ne pouvoit les passer que sur des ponts faits d'écorces d'arbres qu'on appelle des *Lianes*. Ces *Lianes* ressemblent à de l'*osier*, & sont entrelassées en réseau; cette espéce de pont forme d'un bord à l'autre de la riviére une galerie en l'air, suspendue par

deux gros cables de la même matiére, & les extrémités ſont attachées ſur chaque bord à des branches d'arbres : comme les mailles de ce réſeau ſont fort larges, & que le pied pourroit paſſer au travers, on tend quelques roſeaux dans le fond pour ſervir de plancher. On voit bien que le poids de celui qui paſſe dans cette eſpéce de *berceau renverſé*, doit faire prendre une grande courbure à toute la machine ; de ſorte que dans les temps de vent, le paſſant eſt expoſé à de grands balancemens, capables d'étonner tout autre que les Indiens qui traverſent les riviéres de cette maniére en courant.

Le grand nombre d'accidens qui arrivoient à M. de la Condamine, & auxquels il échapoit heureuſement, ne l'empêchoit pas d'être toujours attentif à prendre la latitude des villes & des endroits par où il paſſoit ; enfin il arriva à *Jean* de *Bracameros* en deſcendant la riviére du *Chinchipé*, qui ſe décharge à

cet endroit dans la riviére des *Amazones* : c'eſt depuis ce lieu, où ſe fait la réunion de ces deux riviéres, que la riviére des *Amazones* va toujours en ſe rapprochant peu à peu de la ligne équinoctiale juſqu'à ſon embouchure. Le lit de la riviére des *Amazones* ſe rétrecit dans certains endroits, de telle ſorte que la violence de ſon courant la rend impraticable; pluſieurs torrens tombent dans ce fleuve, & charient avec leurs eaux des paillettes d'or, que les Indiens ramaſſent lorſqu'ils ſont preſſés de payer leurs impoſitions, après quoi ils foulent l'or aux pieds ; ils ne font pas plus de cas du *Cacao* ſauvage qui borde les rives du fleuve, & qui eſt auſſi bon que celui qui eſt cultivé.

Après pluſieurs jours de navigation ſur l'*Amazone*, notre Auteur arriva à *Borja* qui eſt une ville de la province de *Maynas*. Ce pays ne reſſemble point à ceux que M. de la Condamine venoit de parcourir; là on voyoit à peine l'horiſon;

ici on le découvroit ſans peine ; ce n'eſt qu'une verdure continuelle, la terre eſt ſi couverte d'herbes touffues, qu'il faudroit un long travail pour en arracher ſeulement l'eſpace d'un pied. Depuis *Borja* juſqu'à 4 ou 500 lieues en deſcendant le fleuve, on ne trouve aucune pierre, aucun caillou, ils ſont auſſi rares que le diamant. Les Sauvages de ces contrées ne ſçavent ce que c'eſt qu'une pierre, ils n'en ont aucune idée : quand quelques-uns d'entr'eux viennent à *Borja*, & qu'ils en trouvent, ils s'empreſſent de les ramaſſer ; mais lorſqu'ils voyent qu'elles ſont ſi communes, ils les mépriſent & les jettent.

Quoique ce ne fut pas le but de M. de la Condamine de s'inſtruire particuliérement des mœurs & du génie des habitans, il n'a pas laiſſé que de nous rapporter quelques traits qui caractériſent les Sauvages ; ſi les idées qu'il en donne ne ſont pas étendues, elles ſont exactes. Tous les anciens naturels du

pays ſont baſanés, & de couleur rougeâtre plus ou moins claire. M. de la Condamine attribue cette diverſité de nuance à la différente température de l'air du pays qu'ils habitent, variée par la plus grande chaleur, & par un très-grand froid cauſé par le voiſinage de la neige. Cette différence de climats, celle des pays de bois, de plaines, & de montagnes; la variété des alimens, le peu de commerce qu'ont entre-elles les nations voiſines, & mille autres cauſes doivent néceſſairement avoir introduit des différences dans les occupations & dans les coutumes de ces peuples; d'ailleurs le commerce que quelques Indiens ont depuis deux ſiécles avec les Eſpagnols ou Portugais, doit mettre une grande différence entre un Indien habitant d'une ville, & celui qui ne ſe tient que dans l'intérieur du continent. Cependant notre Auteur a cru reconnoître dans tous un même fonds de caractére, autant

qu'un Voyageur peut saisir pendant un temps de si courte durée.

» L'insensibilité en fait la base ;
» elle naît sans doute du petit nombre de leurs idées, qui ne s'étendent pas au-delà de leurs besoins.
» Gloutons jusqu'à la voracité
» quand ils ont de quoi se satisfaire, sobres quand la nécessité
» les y oblige jusqu'à se passer de
» tout, sans paroître rien desirer.
» Pusillanimes & poltrons jusqu'à
» l'excès, si l'yvresse ne les transporte pas. Ennemis du travail,
» indifférens à tout motif de gloire,
» d'honneur & de reconnoissance ;
» uniquement occupés de l'objet
» présent, & toujours déterminés
» par lui, sans inquiétude pour l'avenir, incapables de prévoyance
» & de réflexions, s'abandonnant
» à une joie puérile, quand rien
» ne les gêne ; ils manifestent leur
» joie par des sauts & des éclats
» de rire immodérés ; sans objet,
» sans dessein, ils passent leur vie
» sans penser, & ils vieillissent sans

» sortir de l'enfance dont ils con-
» servent tous les défauts.

Ce reproche fait aux Indiens convient également aux Sauvages qui jouissent de leur liberté, comme à ceux qui sont élevés par les Missionnaires.

Les diverses langues de l'Amérique méridionale sont fort pauvres ; mais énergiques, & susceptibles d'élégance, particuliérement l'ancienne langue du *Perou*. Toutes manquent de termes pour exprimer les idées abstraites & universelles ; les mots de *temps*, *durée*, *espace*, *être*, *substance*, *matiére*, *corps*, *&c.* n'ont point d'équivalent dans leur langue, preuve évidente du peu de progrès qu'ont fait ces peuples. Ils n'ont point de mots qui répondent exactement à ceux de *vertu*, *justice*, *reconnoissance*, *ingratitude*. Quant aux autres nations de l'Amérique méridionale, on ignore qu'elles soient jamais sorties de la barbarie.

Divers mots qui sont en usage

parmi ces Sauvages, le ſont dans les langues orientales ; on prononce les mots de *papa*, *mama* au centre du continent de l'Amérique méridionale : il y a bien de l'apparence qu'on trouveroit d'autres mots, qui bien conſtatés, pourroient répandre un grand jour ſur la maniére dont ces contrées ont été peuplées.

Les Indiens conſtruiſent leurs canots d'une façon remarquable ; » un canot a communément 42 à » 44 pieds de long & ſeulement » trois de large ; il eſt formé d'un » ſeul tronc d'arbre ; les rameurs y » ſont placés depuis la proue juſ» ques vers le milieu ; le Voyageur » & ſon équipage ſont à la poup» pe, & à l'abri de la pluye ſous » un long toit arrondi fait d'un » tiſſu de feuilles de palmiers entre» laſſées, que les Indiens préparent » avec art. Ce berceau eſt inter» rompu & coupé dans ſon milieu » pour donner du jour au Canot, » & pour y entrer commodément.

» Un toit volant de même matiére
» qui glisse sur le toit fixe, sert à
» couvrir, quand on veut, cette
» ouverture qui sert tout à la fois
» de porte & de fenêtre.

Les canots Portugais sont construits plus commodément que ceux des Indiens qui habitent les Missions Espagnoles. Le tronc d'arbre qui fait tout le corps des canots Indiens, ne fait chez les Portugais que la Caréne; ils lui donnent de la hauteur par des bordages qu'ils y ajoutent; ils y placent un gouvernail de maniére que son jeu n'embarrasse point; quelques-uns de ces canots ont soixante pieds de long sur sept de large, & trois & demi de profondeur : la plûpart ont deux mats & vont à voile.

Il y a une nation qui habite le long de la riviére des *Amazones* qui se nomme *Yameos* : elle a été tirée des bois depuis peu d'années par les Missionnaires : leur langue est d'une difficulté inexprimable; il faudroit neuf ou dix syllabes pour

écrire quelques-uns de leurs mots : en voici un exemple *Poettarraro-rincouroac* signifie le nombre *trois* ; leur arithmétique ne va pas plus loin, plusieurs nations sont dans le même cas ; ceux-ci prononçant ces mots si vîte, qu'il semble ne prononcer que trois ou quatre voyelles ; ils parlent en retirant leur respiration.

Les *Yameos* sont fort adroits à faire de longues *Sarbacanes*, qui sont l'arme de chasse la plus ordinaire des Indiens : ils y ajustent de petites fléches de bois de palmier qu'ils garnissent au lieu de plume, d'un petit bourlet de coton qui remplit exactement le vuide du tuyau ; ils les lancent avec le souffle à trente ou quarante pas, & ne manquent presque jamais leur coup ; cet instrument supplée aux armes à feu ; ils trempent la pointe de ces petites fléches, ainsi que de celles qui se tirent avec l'arc, dans un poison si actif, que quand il est récent, il tue en moins d'une minute l'ani-

mal à qui la fléche a tiré du sang. Le contrepoison est le sel, & plus sûrement le sucre; cependant notre Auteur en a fait depuis l'expérience à *Leyde*, mais elle n'a pas répondu à ce qu'on lui avoit annoncé. Au reste ce venin n'agit que quand il est mêlé avec le sang.

Les *Omoguas* composent une nation qui a été autrefois puissante, & qui habitoit il y a un siécle les Isles & les bords de la riviére de *l'Amazone* ; la plûpart se sont retirés fuyant les incursions de quelques brigands du *Para* , qui venoient les faire esclaves.

Le nom d'*Omoguas* dans la langue du *Perou* , signifie *Tête-plate :* en effet ces peuples ont la bizarre coutume de presser entre deux planches le front des enfans qui viennent de naître, pour les faire mieux ressembler (disent-ils) à la pleine lune. Leur langue est douce & aisée à apprendre ; ces peuples se procurent l'yvresse par le moyen de deux plantes, l'une appellée par

les Espagnols *Floripondo*, & l'autre nommée *Aurupa* dans la langue du pays. Ces plantes sont toutes deux purgatives. Ces peuples se servent du *Curupa*, comme nous nous servons du tabac; ils le prennent par le moyen d'un long tuyau fait en Y, & en insérant chaque branche dans les narines, & en faisant une aspiration violente. Le pays qu'ils habitent est extrêmement fertile en toute espéce de plantes & d'arbustes: les gommes, les résines, les baumes, tous les sucs enfin qui découlent par incision de diverses sortes d'arbres, ainsi que les différentes huiles, sont sans nombre; il y a des huiles qui donnent une fort belle lumiére sans aucune mauvaise odeur.

Parmi ces Nations, il y en a quelques-unes qui mangent leurs prisonniers; toutes ont des coutumes singulieres & bizarres: les ornemens avec lesquels elles se parent, ne le sont pas moins: ils attachent à leurs narines des os d'animaux,

ainsi qu'à leurs lévres. Plusieurs percent leurs oreilles pour y attacher un petit cylindre de bois ; puis ils en substituent un plus gros, à mesure que l'ouverture s'aggrandit de maniere que ce trou vient peu-à-peu à avoir jusqu'à dix-sept ou dix-huit lignes de diamétre, & que le bout de leurs oreilles pend sur leurs épaules ; lorsqu'elles sont parvenues en cet état, ils y mettent des bouquets de fleurs, ou des touffes d'herbes.

On ne trouve point aujourd'hui de Nations qui soit ennemie des Européens, parmi celles qui habitent les côtes du fleuve des *Amazones* ; toutes se sont soumises, ou elles se sont retirées au loin dans le continent : c'est à cause de ces dernieres qu'il est à propos de ne pas trop s'éloigner des bords du fleuve, ou d'aller trop avant dans les terres.

Pendant tout le cours de la navigation sur le fleuve, M. de la Condamine n'a cessé d'interroger

les diverſes Nations des Indiens ſur ces femmes belliqueuſes qu'*Orellana* prétendoit avoir rencontrées ; il a ſouvent demandé s'il étoit vrai qu'elles vécuſſent éloignées du commerce des hommes, & qu'elles ne les reçuſſent parmi elles qu'une fois l'année ; tous répondoient qu'ils l'avoient entendu dire, & qu'ils tenoient cette tradition de leurs peres. Cependant aucun ne les avoit vues, & ne pouvoit aſſurer le fait comme inconteſtable. Notre Auteur conjecture que s'il y a eu autrefois quelques femmes qui ſe ſoient ſouſtraites à la ſociété des hommes, elles peuvent avoir été depuis ſubjuguées : le lieu de leur habitation eſt auſſi incertain & auſſi douteux que tous les faits merveilleux qu'en ont rapporté quelques Auteurs ; ſi elles exiſtent encore quelque part, c'eſt probablement vers quelque endroit avec lequel les Européens n'ont aucun commerce : M. de la Condamine ſoupçonne qu'elles pourroient être

retirées dans les montagnes de la *Guyane*, au nord & fort loin de la riviere des *Amazones*.

Si ces Nations ont des coutumes & des mœurs singulieres, les reptiles, les animaux, les poissons ont quelque chose de surprenant, M. de la Condamine dessina d'après nature le plus grand des poissons qui se trouve dans l'*Amazone*; les Portugais & les Espagnols lui ont donné le nom de *Vache marine*, ou de *Poisson Bœuf*. Ce poisson paît l'herbe des bords de la riviére; & sa graisse, sa chair ont assez de rapport à celle du veau: la fémelle a des mammelles qui lui servent à allaiter ses petits; ce poisson ne sort jamais de l'eau entiérement, & n'en peut sortir, n'ayant que deux nageoires assez près de la tête, en forme d'ailerons, de 16 pouces de long, qui lui tiennent lieu de bras & de pieds; il ne fait qu'avancer sa tête hors de l'eau, pour atteindre l'herbe sur le rivage. Celui qu'a dessi-

né notre Auteur, avoit 7 pieds & demi de Roy, & la plus grande largeur de 2 pieds, mais il y en a de plus grands. On en trouve rarement dans la mer; plusieurs vivent dans les riviéres qui se déchargent dans l'*Amazone*.

Vers les environs de *Para*, on pêche une espéce de *Lamproye*, dont le corps est percé d'un grand nombre d'ouvertures, & qui a la même vertu que la *Torpille*; celui qui la touche avec la main ou un bâton, ressent un engourdissement douloureux dans le bras.

Il y a dans ce fleuve des tortues fort délicates, de diverses grandeurs & de diverses espéces; elles sont en si grande abondance, qu'elles seules & leurs œufs pourroient suffire à la nourriture des habitans. On peut les conserver plusieurs mois hors de l'eau, sans qu'elles paroissent prendre aucun aliment. Les plantes sont si nombreuses, & il y en a tant d'espéces, qu'elles suffisent pour exer-

cer plusieurs Botanistes pendant toute leur vie ; on en trouve dont les racines jettées dans l'eau ont la propriété d'enyvrer le poisson : ce qui donne une grande facilité pour le prendre.

Les crocodiles sont fort communs dans tout le cours de l'*Amazone*, & même dans la plûpart des riviéres que l'*Amazone* reçoit. On en voit de 20 pieds de long ; ils restent des heures & des journées entiéres sur la vase, étendus au soleil & immobiles, on les prendroit pour des troncs d'arbres. Dans le temps des inondations, ils entrent quelquefois dans les cabanes des Indiens, & l'on a vu plusieurs fois qu'ils ont enlevé un homme d'un canot à la vue de ses camarades. Le plus dangereux ennemi du crocodile, c'est le *tigre*. Un spectacle curieux, c'est celui de les voir se battre l'un contre l'autre : le crocodile met la tête hors de l'eau pour saisir le *tigre*, lorsqu'il vient boire au bord de l'eau, le *tigre*

enfonce ſes griffes dans les yeux du crocodile, l'unique endroit où il trouve à l'offenſer, à cauſe de la dureté de ſon écaille ; le crocodile alors ſe plonge dans l'eau, & y entraine le *tigre* qui ſe noye plutôt que de lâcher priſe.

Les ſinges ſont le gibier le plus ordinaire des Indiens, & pour lequel les habitans ont le plus de goût ; il y a tant d'eſpéces de ſinges que l'énumération en ſeroit trop longue. Quelques-uns ſont auſſi grands qu'un *Lévrier*, & d'autres auſſi petits qu'un *rat*. Ces derniers ont la queue deux fois auſſi longue que le corps, la tête petite & quarrée ; les oreilles pointues & ſaillantes ; ils ont peu de reſſemblance aux autres ſinges, ils ont plutôt l'air d'un petit *lion*.

Les diverſes contrées arroſées par l'*Amazone* ſont remplies de pluſieurs reptiles ; les morſures de quelques-uns ſont mortelles, & les bleſſures des autres ne ſont pas malfaiſantes. Un des plus dange-

réux eſt le ſerpent à *ſonnettes* ; & un des plus remarquables par la variété & la vivacité de ſes couleurs, eſt un grand ſerpent amphibie de 25 à 30 pieds de long, & plus d'un pied de groſſeur. Les Indiens racontent de ce reptile pluſieurs choſes ſurprenantes, auxquelles M. de la Condamine n'ajoute guére de foi.

Les chauves ſouris qui ſuccent le ſang des chevaux, des mulets, & même des hommes, quand ils ne s'en garantiſſent pas, ſont un fléau commun à la plûpart des pays chauds de l'Amérique ; il y en a de monſtrueuſes pour la groſſeur, & il y en a une quantité ſi conſidérable qu'elles ont détruit le gros betail dans le canton de *Borja*.

La diverſité des oiſeaux ſe trouve dans ce pays plus que par-tout ailleurs ; on n'en remarque point qui ayent le chant agréable, mais rien n'égale la beauté & la variété de leurs plumages : les eſpéces de Perroquets ſont ſans nombre ; les plus

rares ſont ceux qui ſont entierement jaunes, avec un peu de vert à l'extrémité de leurs ailes. Les Indiens des bords de *Loyapoc* ont l'adreſſe de procurer artificiellement aux perroquets des couleurs *naturelles* différentes de celles qu'ils ont reçus de la nature, en leur tirant les plumes, & en inſérant du ſang de grenouille dans la partie de la chair à laquelle elles ſont attachées.

Le fameux oiſeau appellé au *Perou* le *Contur*, eſt aſſez commun à *Quito* : c'eſt une opinion univerſellement reçue, que cet oiſeau enleve un chevreuil, & qu'il a quelquefois fait ſa proye d'un enfant. M. de la C. en a vu un planer auprès d'un troupeau de moutons, dans le deſſein ſans doute de ſe ſaiſir de quelques-unes des bêtes du troupeau, mais apparemment que la vue du Berger l'en empêcha.

On ſent bien que la lecture d'un voyage auſſi intéreſſant que celui-ci ſera bien plus de plaiſir dans

l'ouvrage même que dans un Extrait, où l'on n'a pu inférer qu'une très-petite partie des obfervations qu'a fait M. de la Condamine ; nous finirons en renvoyant à la Relation que l'Auteur a donnée.

M. de la Condamine a joint à l'Hiftoire de fon voyage une Lettre, fur *l'émeute populaire*, excitée à *Cuença* au *Perou*, dans laquelle fut affaffiné le Sieur Seniergues, Chirurgien du Roy, nommé pour accompagner Meffieurs de l'Académie des Sciences : il y a inferé les piéces juftificatives qui fervent de preuves aux faits allegués dans la Lettre.

CONFERENCES ET DISCOURS *Synodaux fur les principaux devoirs des Eccléfiaftiques, avec un Recueil de Mandemens fur différens fujets, par feu M. Maffillon Evêque de Clermont, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, l'un des quarante de l'Académie Françoife*, 3 vol. in-12.

le premier 466 *pp.* le second 392, le troisiéme 359. *A Paris*, chez *la Veuve Etienne & Fils*, & *Jean Hérissant*, rue S. Jacques 1746.

LE prompt débit qu'ont eu les neuf premiers Volumes des Sermons de feu M. l'Evêque de Clermont, & l'applaudissement universel avec lequel ils ont été reçus du Public, ont pleinement justifié le témoignage que dans notre Journal du mois de Septembre 1745, nous avons cru devoir rendre aux rares talens de ce célébre Prédicateur. Ainsi comme nous ne pourrions rien ajouter ici, ni à ce que nous en avons dit pour lors, ni à l'idée avantageuse, que tous ceux qui ont lu ses Sermons, en ont conçue, nous nous contenterons de rendre compte en peu de mots des trois nouveaux Volumes, qui viennent de paroître.

Ils sont entierement destinés à l'instruction du Clergé. Le premier contient les Conférences, que M.

l'Evêque de Clermont étant encore Prêtre de l'Oratoire, fit autrefois dans le Séminaire de S. Magloire en qualité de Directeur.

Le genre d'Eloquence qui y régne, dit l'Editeur, dans l'Avertissement, qu'il a mis à la tête de ces Discours, est d'un goût different de celui de ses Sermons. La force & la véhémence conviennent à la Chaire; le ton de la Conférence en général doit être plus doux & plus uni. Le Pere Massillon suivant ce principe, & avec cette facilité qui lui permettoit également de s'élever, & de descendre à tous les tons que demandoient les differens sujets qu'il traitoit, » parle ici aux Ec» cléfiastiques comme à gens ins» truits, qui sçavent les régles, aux» quelles il se contente de les rap» peller, & de se rappeller lui-mê» me. Il ne leur fait point de ces re» proches vifs & piquans, que l'on » fait quelquefois au pécheur dans » la Chaire de Vérité, pour le tirer » de son engourdissement; mais il

» leur représente d'une maniere sen» sible & pathétique les suites tristes » & funestes qu'entraîne après soi, » non-seulement le désordre, mais » la tiédeur ou l'ignorance même du » Clergé.«

Les devoirs de ceux qui le composent, n'étant pas les mêmes que ceux des personnes engagées dans le siécle, elles regarderont peut-être ces Discours comme étrangers à leurs differentes professions; mais l'Editeur soutient au contraire, que ce sont peut-être ceux, dont le Public peut tirer le plus d'avantage. Rien de plus intéressant pour les simples fidéles, qu'un Ouvrage, qui tend à renouveller l'esprit du Sacerdoce dans ceux qui exercent les fonctions de cet Auguste Ministére. On y apprendra les qualités qu'ils doivent avoir, & par conséquent à distinguer ceux auxquels on doit donner sa confiance & qu'on peut prendre pour guides dans la voye du salut, d'avec ceux qui en sont indignes, & qui ne pourroient que nous égarer.

On s'y convaincra » que ce n'est
» ni la chair ni le sang, qui doi-
» vent donner des Ministres au Sei-
» gneur ; que rien n'est si déplora-
» ble, que l'aveuglement des peres
» & des meres, qui faisant entrer
» leurs enfans dans le Sanctuaire,
» sans une vocation marquée, de-
» viennent ainsi les meurtriers de
» l'ame de leurs enfans, & de l'ame
» d'une infinité de fidéles, que ces
» mauvais Ministres laissent périr.

Mais il faut entendre le P. Massillon lui-même. Quelques morceaux que nous tirerons des trois nouveaux Volumes, que nous annonçons aujourd'hui, donneront une plus grande idée de l'éloquence qui y régne, & de l'utilité qu'on en peut retirer, que tout ce que nous pourrions en dire.

C'est ainsi par exemple, que dans le Discours qui roule sur *l'usage des biens Ecclésiastiques*, il combat ceux qui alléguent leur nom & leur naissance comme une raison, *qui leur* permet de vivre dans l'é-*clat*, & dans la magnificence.

» Eussiez-vous trouvé, leur dit-
» il, dans un partage domestique
» de quoi soutenir la vanité de votre
» nom, dont vous faites monter si
» haut les profusions & les dépenses
» inévitables. Le dernier peut être
» d'une famille nombreuse, ou du
» moins exclus des droits & des
» prérogatives de l'ainesse ; vous
» vous seriez vu réduit dans le mon-
» de à une fortune médiocre, à une
» portion de cadet toujours fort
» mince dans les maisons les plus
» anciennes. Or, je vous demande,
» voulez-vous être plus opulent
» sous J. C. pauvre, que vous ne
» l'eussiez été dit S. Jerôme, sous
» l'empire de Mamnon ? Quoi ! l'E-
» glise sera obligée d'établir dans le
» luxe, & dans l'abondance ceux,
» que le monde auroit laissés dans
» une honnete médiocrite ? Vous
» seriez plus à votre aise du patri-
» moine des pauvres, que vous ne
» l'eussiez été de la succession de
» vos Ancêtres ? Votre nom n'eut
» pas souffert dans le monde de

» l'obſcurité de la modicité de vos
» biens & de votre fortune, & il
» ſouffriroit dans l'Egliſe de votre
» charité, de votre frugalité, de
» votre modeſtie? Quoi! le monde
» qui a formé le fantôme & la va-
» nité du nom & de la naiſſance,
» n'eut pas ſoutenu en vous ſon ou-
» vrage; & l'Egliſe qui la condam-
» ne cette vanité, qui la combat,
» ſeroit elle-même obligée de la
» ſoutenir? Les bienſéances du
» monde ne ſeroient point bleſſées,
» lorſque votre fortune ne répon-
» droit pas à votre nom; & celles
» de l'Egliſe le ſeroient lorſque
» l'innocence, la ſimplicité, la tem-
» pérance, la piété de votre vie ré-
» pondroit à la ſainteté de votre
» caractere? Répondez, ſi vous
» l'oſez. O mon Dieu! ſi vous nous
» avez enſeigné, qu'il eſt preſque
» impoſſible aux riches du ſiécle de
» ſe ſauver; ſi les biens de ce mon-
» de attirent preſque toujours de
» ſecrettes malédictions ſur ceux
» *qui les poſ*ſedent; s'il eſt ſi diffi-

» cile d'en user selon les régles de la
» foi, de la charité, de la tempé-
» rance, & de la pauvreté Chré-
» tienne, ô mon Dieu! quels doi-
» vent donc être les dangers de
» l'usage des biens sacrés? Quels
» obstacles pour le salut? Quels abys-
» mes d'omissions de superfluités,
» de profusions, de profanations,
» sur lesquelles l'exemple commun
» répand de funestes ténébres,
» qu'on n'approfondit presque ja-
» mais, & sur quoi on ne s'avise
» pas même d'entrer en scrupule?«

Nous voudrions, que les bornes de cet Extrait nous permissent de citer encore quelques endroits des huit Discours renfermés dans le premier Volume, mais il est temps de rendre compte du second: il contient dix Conférences & Instructions sur les principaux devoirs des Ecclésiastiques.

L'Editeur appelle ces Conférences *Episcopales*, parce qu'elles ont été faites pendant l'Episcopat de l'*Auteur*; elles peuvent être regar-

dées comme un excellent modéle du ton, que doit prendre un Evêque, lorſqu'il parle à ſes Curés. » Il y diverſifie ſa voix en mille manieres differentes; mais c'eſt toujours la voix d'un Pere, ou plutôt » d'un Collégue qui parle à ſes Collégues & à ſes Coopérateurs dans » le S. Miniſtére; il s'abaiſſe juſqu'aux détails les plus ſimples, » qu'il ſçait annoblir & rendre intéreſſans par le tour qu'il leur donne, & par les expreſſions dont il » a ſoin de les revêtir; il ſeroit difficile de trouver quelque choſe » de plus tendre & de plus touchant, en un mot de plus Epiſcopal que ces Diſcours.

On en pourra juger par le morceau ſuivant, que nous avons emprunté de la troiſiéme Conférence, où il s'agit du *zéle des Paſteurs pour le ſalut des ames*. M. l'Evêque de Clermont y combat ainſi la lâcheté & le découragement des Paſteurs, qui prétendent, que les peuples de *la Campagne* ſont ſi durs, ſi féro-

ces, ſi peu traitables, qu'un Paſteur s'expoſeroit à bien des inconvéniens, s'il vouloit entreprendre de réformer tous les abus, qui régnent parmi eux.

» Quoi, mes Freres, dit M. l'E-
» vêque de Clermont, l'extrêmité
» du mal peut-elle devenir l'excu-
» ſe & l'apologie de notre indiffe-
» rence? Vos peuples ſont durs &
» peu traitables? Mais c'eſt pour
» cela même, qu'il faut redoubler
» de ſoins, de charité, de travail
» pour les adoucir, & amollir leur
» cœur : le zéle ſeroit inutile, ſi
» vous n'aviez que des ames juſtes
» & dociles à conduire : c'eſt parce
» que vous voyez vos peuples re-
» belles à la vérité, que vous ne de-
» vez vous permettre ni repos, ni
» conſolation, tant que vous les
» verrez dans ces diſpoſitions cri-
» minelles. Quoi! parce qu'ils ont
» plus de beſoin de votre ſollicitude
» paſtorale, vous vous croiriez quit-
» tes de tout à leur égard? Ce qui
» devroit réveiller votre zéle le re-

» froidit & l'éteint ; & vous devenez
» un ouvrier inutile & oiſeux, parce
» que la moiſſon eſt plus abondan-
» te. L'Evangile ſe ſeroit-il répandu
» dans l'Univers, & la Croix de
» Jeſus-Chriſt auroit-elle triomphé
» des peuples & des Céſars, ſi les
» hommes Apoſtoliques, qui nous
» ont précédé, avoient eu égard
» aux oppoſitions, que nos Peres,
» que nos peuples, que tout l'Uni-
» vers païen devoit mettre à la pa-
» role ſainte ? Où en ſerions-nous,
» ſi les difficultés inſurmontables à
» la prudence humaine avoient ral-
» lenti leur zéle, & ſuſpendu leurs
» travaux ? Et ſi dans la perſuaſion
» de nous trouver, comme nous
» l'étions, féroces & rebelles, ils
» nous euſſent malheureuſement
» laiſſés dans les ténébres de notre
» premiere ignorance ? Vous crai-
» gnez les inconvéniens ; mais qu'y
» a-t'il à craindre pour un Paſteur
» qui remplit avec édification ſon
» Miniſtére ? Quoi ! les mépris, les
» *calomnies*, les contradictions ?

» Mais c'eſt ſa gloire, & la récom-» penſe la plus conſolante de ſon » zéle. Quoi ! les mauvais traite-» mens, les outrages? Ils deviendront » le ſceau le plus honorable de votre » Apoſtolat ... Nous ne vivons plus » aux ſiécles des Tyrans, & le zéle » peut faire de ſaints Paſteurs, mais » il ne fait plus de Martyrs. «

On verra dans le morceau ſuivant avec quelle facilité il trouvoit l'art d'appliquer l'Ecriture Sainte aux différens ſujets qu'il avoit à traiter. Nous le tirerons de la cinquiéme Conférence, dans laquelle M. l'Evêque de Clermont fait voir la néceſſité, où ſont les Prêtres, de donner bon exemple aux peuples qui ſont confiés à leurs ſoins. » Tel-» le eſt, dit-il, la deſtinée d'un » Prêtre : ou il faut, qu'étant élevé » de la terre par l'éminence de ſa » dignité, il attire tout après lui » comme J. C. le véritable ſerpent » d'airain ; ou que comme ce dra-» gon de l'Apocalypſe, il précipite » avec lui dans l'abyſme toutes les

» étoiles, qui lui ont été attachées;
» c'est-à-dire, toutes les ames qui
» lui ont été confiées. Il n'y a
» presque pas de milieu, pour un
» Pasteur surtout: s'il n'édifie pas,
» il scandalise; s'il ne vivifie pas,
» il tue, il donne la mort; si ses
» mœurs ne sont pas un modéle,
» elles deviennent un écueil; s'il
» n'annonce pas la piété par toute
» sa conduite, il inspire, il auto-
» rise, il multiplie le vice. «

A la priére de quelques personnes on a recueilli la plus grande partie des Mandemens de M. l'Evêque de Clermont, & on les a placés à la fin de ce Volume. On ne peut, selon l'Editeur, souhaiter un garant plus sûr du plaisir, qu'on aura à les lire, que l'empressement avec lequel on en faisoit venir des copies, soit à Paris, soit dans les Provinces, dès qu'ils avoient été publiés dans la ville Episcopale.

Ces Mandemens sont pour la plûpart très-courts, mais pleins de sentiment & de Religion. On y voit

un tendre Pasteur toujours plein de sollicitude pour les brebis confiées à ses soins, qui les aime avec tendresse, & qui ne cherche à leur inspirer les mêmes sentimens pour lui, que dans la vue de leur inspirer plus de confiance & de docilité. Nous voudrions que le temps nous permît d'en rapporter ici quelques traits; mais il nous reste à dire encore quelque chose du troisiéme volume.

On y a rassemblé les discours Synadaux de feu M. l'Evêque de Clermont; outre un grand nombre d'instructions générales qui conviennent à tous les Ecclésiastiques, les Pasteurs & tous ceux qui travaillent sous leurs ordres, y trouveront des régles sûres pour la conduite des peuples & surtout des peuples de la campagne.

M. de Clermont dans la vue de renouveller les Curés de son Diocése dans la grace du Sacerdoce, & dans l'esprit de leur état, avoit établi pour eux des retraites; comme tous les Curés ne goûtoient pas

cet établiſſement, il montre dans le troiſiéme diſcours, où il en fait voir la néceſſité, que rien n'eſt plus utile pour ranimer la religion de ces Paſteurs, qui ſans être capables d'aucun déréglement, manquent cependant du zéle néceſſaire, pour travailler avec fruit au ſalut de leurs paroiſſiens; & il leur parle de la ſorte.

» Un Paſteur tiéde & infidéle ré-
» pand, pour ainſi dire, cette tié-
» deur, & ce découragement ſur
» tout ſon peuple; il inſtruit froi-
» dement & par habitude; & on
» l'écoute de même.... Il n'a pas
» de grands vices, je le veux;
» mais n'eſt-ce pas un grand vi-
» ce pour un Prêtre, de n'avoir
» point de vertu. On pourroit dire
» qu'il ne fait pas de grands maux,
» ſi ce n'étoit pas un grand mal
» pour un Paſteur de ne faire au-
» cun bien. Nous ne recevons pas
» contre lui de plaintes marquées
» dans le cours de nos viſites; mais
» *quelle* plainte plus triſte & plus
» *honteuſe* pour un Miniſtre de la

» Religion, que de ne s'attirer au-
» cune louange? On nous rend té-
» moignage, qu'il n'eſt point ſcan-
» daleux ; mais n'eſt-ce pas un
» ſcandale, qu'il n'y ait rien à en
» dire d'édifiant, que le ſilence ſur
» ſa conduite ſoit le ſeul éloge dont
» il ſoit digne : & qu'y a-t-il de
» plus ſcandaleux pour un homme
» conſacré à Dieu, que ſa plus gran-
» de vertu ſe termine à ne donner
» aucun ſcandale? «

Dans le douziéme diſcours, où il s'agit de la néceſſité de la priére pour ſe ſoutenir contre la diſſipation inévitable, qu'entraînent les fonctions extérieures, il s'exprime ainſi.

» Il n'eſt que trop vrai MM. que
» l'homme inférieur s'affoiblit, &
» s'éteint inſenſiblement au milieu
» des mouvemens & de l'action
» continuelle, qu'exigent nos
» fonctions. On perd pour ſoi-mê-
» me en ſe livrant ſans ceſſe aux
» beſoins d'autrui ; on y perd cette
» vue ſecrette, & cachée de la foi,
» qui eſt l'ame & toute la force du

» la piété ; on s'accoutume d'être
» tout au dehors, & jamais dans
» son propre cœur ; on approche
» de l'Autel avec un esprit dissipé
» & partagé par mille images étran-
» géres & tumultueuses qui l'occu-
» pent ; ce silence des sens & de
» l'imagination si nécessaire pour
» nous rappeller toute la sainteté
» de la victime, & toute notre in-
» dignité secrette, on ne le connoît
» plus. Ainsi en travaillant toujours
» pour les autres & jamais pour soi,
» les forces de l'ame s'usent, nous
» devenons des hommes tout exté-
» rieurs. On se fait à cette vie d'a-
» gitation ; on n'est plus capable
» d'être un instant à soi ; on cher-
» che même des occasions, & de
» pieux prétextes de se dissiper &
» de se produire. On ne peut plus
» se passer des hommes, on s'en-
» nuie avec Dieu seul. Or cet état
» qui n'offre rien d'abord que de
» louable aux yeux des hommes, a
» ses dangers devant Dieu.... Tou-
» tes nos sollicitudes se bornent
» *au dehors*, & nous ne nous rap-

» pellons jamais à nous-mêmes.
» Nous agissons extérieurement
» pour Dieu ; mais nous n'agissons
» pas en secret avec lui. Nous cou-
» rons, mais nous courons tous
» seuls. Le Seigneur que nous n'a-
» vons pas appellé à notre secours,
» nous laisse à nos propres foibles-
» ses ; & d'ordinaire l'humeur, la
» vivacité, le tempérament, la
» vanité, l'inquiétude entrent plus
» dans nos fonctions, que l'amour
» du devoir, & la charité pour nos
» freres. Il n'est que la fidélité à la
» priére qui puisse nous garantir de
» ces écueils. «

On a mis à la fin de ce volume le discours de remerciment, que feu M. l'Evêque de Clermont prononça, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Françoise. Les Libraires viennent aussi de publier dans un seul volume, les Panegyriques de ce grand & pieux Orateur. Nous ne manquerons pas d'en parler dans notre prochain Journal.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Janv. 1746.

Fin de la Table.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Sur ce qui nous a été représenté, que le Privilége par Nous accordé en l'année mil sept cens vingt-neuf, au feu Sieur Abbé Bignon, Conseiller en notre Conseil d'Etat, & Grand-Maître de notre Bibliothéque, pour l'impression du *Journal des Sçavans*, étant expiré depuis plus d'un an; il seroit nécessaire de le renouveller pour mettre les Auteurs qui y travaillent, en état de le continuer avec la même application & encore plus

de ſuccès, ſous les ordres de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France & Commandeur de nos Ordres, qui a confié le ſoin d'y veiller & de lui en rendre compte au Sieur de BOZE, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, ancien Sécretaire de celle des Belles-Lettres & Garde des Antiques de notre Cabinet; Nous avons cru devoir favoriſer de plus en plus une entrepriſe, qui, depuis près d'un ſiécle, fait honneur à la Nation, & contribue beaucoup à l'avancement des Sciences & des Arts. A CES CAUSES, Nous avons permis & accordé audit Sieur DE BOZE, lui permettons & accordons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit *Journal des Sçavans*, en grand & petit volume, en telle forme, marge & caractéres qu'il ſera jugé plus convenable, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra choiſir, pendant le temps de dix années *conſécutives*, leſquelles ſeront cen-

ſées avoir commencé au premier Janvier de la préſente année mil ſept cens quarante-ſix, & finiront au dernier Décembre de l'année mil cens ſept cinquante-cinq, attendu que chaque vol. complet du Journal eſt ordinairement diviſé en douze portions égales, qui répondent à chaque mois au commencement duquel elles ont coutume d'être diſtribuées au Public. Faiſons défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangére dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ſoit par extrait, ou ſous prétexte d'augmentation, correction, ou autres changemens, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits; de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel

Dieu de Paris, & l'autre tiers au Libraire ou Imprimeur chargé de l'impreſſion dudit Ouvrage, & de tous dépens, dommages & intérêts. Défendons ſous les mêmes peines d'imprimer, vendre ou debiter aucunes feuilles périodiques Littéraires, Obſervations, Jugemens, Réflexions, &c. ſous quelque titre & dénomination que ce ſoit, & qui puiſſent directement, ou indirectement, avoir quelque rapport & aller en concurrence avec ledit Journal des Sçavans. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, ſur bon papier & en beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle ſous le contreſcel deſdites Préſentes. Que le Libraire ou Imprimeur chargé de l'impreſſion dudit Journal, ſe

conformera, en tout, aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant que d'exposer en vente ledit Ouvrage, il en sera remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sr DAGUESSEAU, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Libraire ou Imprimeur pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il lui soit fait aucun trouble ou empéchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Journal, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'éxecution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de

Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le onziéme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil ſept cens quarante-ſix, & de notre Régne le trente & uniéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

NEPVEU, avec paraphe.

Regiſtré, enſemble la Ceſſion ci-derriére, ſur le Regiſtre onze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 604, fol. 532, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 26 Avril 1746.

VINCENT, *Syndic.*

J'ai cédé & tranſporté le préſent Privilége, pour l'impreſſion du Journal des Sçavans, à G. F. QUILLAU, Imprimeur-Libraire à Paris, ſous les conditions ſtipulées entre nous, avec l'agrément & en préſence de Monſeigneur le Chancelier. Fait à Paris le 12 Avril 1746.

DE BOZE.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLVI.

FEVRIER.



A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[redacted]



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

FEVR. M. DCC. XLVI.

INSTITUTIONS DE Géometrie, enrichies de Notes Critiques & Philosophiques, sur la nature & les développemens de l'esprit humain, avec un Discours sur l'Etude des Mathématiques, où l'on essaye d'établir que les enfans sont capables de s'y appliquer, augmenté d'une Réponse aux Objections qu'on y a faites; Ouvrage utile, non seule-

ment à ceux qui veulent apprendre ou enseigner les Mathématiques par la voye la plus naturelle ; mais encore à toutes les personnes qui sont chargées de quelque éducation ; par M. de la Chapelle ; deux Volumes in-8°. 407 pp. pour le 1 Volume & 13 Planches. A Paris, chez *de Bure l'aîné, Quai des Augustins, & Simon, rue de la Harpe.*

On sera peut-être surpris qu'après un si grand nombre d'Elémens de Mathématique qui viennent de paroître, M. de la Chapelle nous en présente encore de nouveaux, mais la Géométrie qui ne semble pas offrir tant de variété, est cependant susceptible d'une infinité d'arrangemens qui dépendent tous de la maniére dont l'esprit de chaque Auteur envisage la suite des propositions. Il est certain qu'il n'y a qu'un chemin pour conduire au vrai, mais on veut

aſtreindre les autres à ſa maniére de concevoir, & c'eſt ce que chaque Auteur appelle l'ordre naturel, ou la vraie méthode qu'il faut ſuivre, pour parvenir à la découverte des vérités qui ſont l'objet de nos connoiſſances.

Ces Elémens reſſemblent aux autres, en ce qu'ils renferment les parties Elémentaires de la Géométrie théorique & pratique, avec les principes d'Algébre & de l'Arithmétique; mais ils différent de ceux qui ont paru juſqu'ici par des Notes critiques, par des remarques Philoſophiques, & par des préceptes donnés aux Maîtres de l'Art, pour les conduire dans leurs Leçons particuliéres, enfin par un certain arrangement que l'Auteur a cru devoir y mettre pour réveiller, & fixer l'attention de ceux qui veulent ſe faire initier dans ces ſciences. Si M. de la Chapelle a tâché de ſe frayer une route nouvelle dans une matiére qui a été tant de fois rebattue, &

qui ſelon toutes les apparences le ſera encore, c'eſt qu'il s'eſt propoſé de travailler pour les enfans ; l'Auteur eſt intimement perſuadé qu'on eſt plus ſuſceptible des idées de la Géométrie, dans cet âge encore tendre, que de celles d'aucune autre ſcience qu'on a coutume d'enſeigner. Un autre objet que M. de la Chapelle a conſidéré, c'eſt le peu d'ordre & de Méthode qui ſe trouve (ſelon lui) dans tous les Elémens de Géométrie ; les divers Auteurs qui l'ont précédé, ont tenu le même langage ; voyons comme M. de la Chapelle a exécuté le nouveau Plan qu'il a embraſſé, & qu'il vient de mettre au jour.

L'Auteur commence ſon Ouvrage par l'Arithmétique, c'eſt l'Uſage de ceux qui ont traité des Elémens, & avec d'autant plus de raiſon que les enfans ayant l'idée des nombres, on fait très-bien de les accoutumer de bonne heure à ajoûter, ſouſtraire, multiplier & *diviſer.* Ces idées quoiqu'abſtrai-

tes en elles-mêmes, peuvent être rendues fort sensibles par l'application qu'il est aisé d'en faire. Voici comme M. de la Chapelle définit l'Arithmétique. *C'est une science où l'on apprend à combiner les Nombres, ou les Quantités avec facilité & d'une maniére sûre.*

Si cette définition renferme l'idée qu'on doit avoir de l'Arithmétique, elle comprend aussi celle que l'on a de l'Art des combinaisons. Wallis définit l'Arithmétique, *Arithmetica est scientia benè numerandi.*

M. de la Chapelle explique ensuite la Progression décimale, puis la Numération; il passe de là aux quatre Régles, où l'on croit communément que se termine l'Arithmétique. L'usage veut assez, mais sans aucune nécessité qu'on enseigne la Soustraction après l'Addition; notre Auteur a préféré de mettre la Multiplication après l'Addition : il est d'autant plus vrai qu'on peut suivre cet ordre que

la Multiplication ne suppose point qu'on sçache la Soustraction, elle en est indépendante, & peut-être cet arrangement fait-il mieux connoître que la Multiplication n'est qu'une Addition réïtérée, comme la Division n'est qu'une Soustraction répétée un nombre déterminé de fois; toutes ces Régles sont ici accompagnées de plusieurs Exemples, qui font sentir l'utilité de ces Opérations, elles frapent moins l'imagination lorsqu'elles ne tiennent qu'aux idées seules des nombres.

L'Auteur passe de-là aux Régles de proportion, mais sans parler des rapports ni de leurs propriétés; il se sert uniquement de l'idée de la Division & de la Multiplication, d'où il établit que pour résoudre une régle de proportion, il faut diviser le second terme par le premier, & multiplier le quotient par le troisiéme terme. Pour empêcher qu'on ne regarde cette régle comme une espéce de mé-

canisme, l'Auteur a soin de la déduire de quelques principes tirés de la question même.

Les Régles de trois composées suivent la Régle de trois simple; elles sont résolues indépendamment de l'explication du rapport composé, ç'a été apparemment pour éviter la difficulté qu'auroient eu les enfans à comprendre ce que c'est qu'un rapport composé; reste à sçavoir si l'idée qu'on se forme alors de la question est aussi exacte, probablement c'est l'avis de l'Auteur: cependant il paroît assez constant que les jeunes gens trouvent quelque difficulté dans la résolution des Régles de trois, composées d'une raison inverse & directe, s'ils n'ont bien conçu auparavant l'un & l'autre rapport, & en quoi ils different.

Après les nombres entiers, M. de la Chapelle enseigne les opérations des fractions avec les diverses réductions, sans y faire entrer pareillement l'idée des rapports;

est-il plus avantageux de les omettre, ou d'en parler, c'est ce que nous laiſſons à décider. Il a terminé ce traité par pluſieurs exemples des quantités, nommées ordinairement *ſous-eſpéces*, ſur leſquelles l'Auteur fait quelques remarques métaphyſiques qui peuvent avoir leur utilité.

L'Algébre ſuit immédiatement le calcul numérique; l'Auteur a obſervé le même ordre que dans l'Arithmétique, il a mis les premiéres régles, en commençant par les grandeurs ſimples, nommées *Monomes*; puis il a paſſé aux grandeurs complexes; il a enſuite traité des fractions algébriques, il explique après la racine quarrée & cubique, après quoi il enſeigne comme ſe font ces deux opérations ſur les nombres dont il a cru ne pouvoir donner une exacte démonſtration, qu'après avoir expliqué par algébre la formation des puiſſances. Ce ſecond traité eſt terminé par quelques ſolutions de problêmes,

qui appartiennent aux équations du premier degré.

On peut voir dès à présent qu'il n'y a que la maniére dont l'Auteur a pu s'énoncer, qui rende ces deux traités différens des autres; quelqu'ordre, quelque combinaison qu'on fasse, ces régles seront toujours les mêmes, & tireront toujours leurs démonstrations du même principe.

Après le calcul, on trouve la Géométrie élémentaire. Cette partie est plus sensible & plus aisée pour beaucoup de personnes, que les détails du calcul numérique & algébrique. Pour faire entendre ce que c'est que la Géométrie, M. de la Chapelle définit ainsi cette science. *C'est un assemblage, & l'ordre des vérités réunies en corps que l'on a découvertes en considérant les dimensions de la matiére.* Ceux qui pensent que la Géométrie est une science purement intellectuelle, disent que la Géométrie est *une science qui a pour objet l'étendue*: mais com-

me l'Auteur a plus songé à l'application qu'on fait de cette partie de Mathématique, qu'à son objet, il a préféré la matiére à l'étendue.

M. de la Chapelle commence par les propriétés de la ligne droite, & pour en donner une idée claire & sensible, il appelle une ligne droite, *celle dont toutes les parties sont bien directement les unes à la suite des autres, de maniére qu'on les enfile toutes d'un seul coup d'œil.* Il ajoute que de définir la ligne droite, *la plus courte mesure entre deux points*, est une conséquence & non le premier sentiment que l'on a de la ligne droite.

Une ligne courbe, dit-il, *est une ligne pliée*, une ligne *à inflexion est celle qui fait des serpentemens.* L'Auteur n'a pas voulu sans doute définir exactement ce que c'est qu'une courbe d'inflexion, car une courbe pourroit faire bien des contours & des serpentemens, & n'être point une *courbe d'inflexion.* Les jeunes personnes pour lesquelles l'Auteur

écrit, ne ſont point capables de cette exactitude, à laquelle elles ne comprendroient rien. On peut faire la même remarque & la même réponſe ſur les définitions qu'on trouve ici des lignes de rebrouſſement & des ſpirales.

L'explication des angles, fait l'objet d'un Chapitre, & notre Auteur toujours occupé à fraper l'imagination de ſes diſciples, dit que *lorſque deux lignes ſe rencontrent, on voit naître au point de rencontre deux encognures, ou plutôt deux coins, l'un & l'autre coin s'appelle un angle.*

M. de la Chapelle attentif à joindre la théorie à la pratique, cherche à inſtruire en même temps des Méthodes qu'on doit ſuivre ſur le terrain & ſur le papier; on fait ici un reproche aux Auteurs qui ont traité de la Géométrie, & qui ont négligé de démontrer les propoſitions converſes, ce reproche tombe ſans doute ſur quelques Auteurs Modernes, car les Anciens

ont été fort exacts sur cet Article. Voici quelques-unes des propositions que M. de la Chapelle apporte en preuve, si *deux lignes se coupent, les angles opposés au sommet sont égaux*: personne dit M. de la Chapelle, n'a remarqué que la converse de cette proposition est fausse, car des angles peuvent être égaux, & n'être point opposés au sommet: mais est-il bien certain que ce soit la proposition converse, car il semble qu'il faudroit dire, si *des angles opposés au sommet sont égaux, les deux lignes se coupent*. Ce qui est vrai; une autre proposition dont l'Auteur trouve que la converse est fausse est celle qui suit. *L'Angle extérieur du triangle est égal aux deux angles intérieurs opposés du triangle*: parce que dit notre Auteur, *de ce qu'un angle extérieur à un triangle, est égal aux deux angles intérieurs opposés, on ne sçauroit conclure absolument que cet angle soit formé par le prolongement d'un côté d'un triangle*. La converse de la proposition

énoncée nous paroît être celle-ci. *Les deux angles intérieurs opposés du triangle, sont égaux à l'extérieur du triangle*, ce qui est encore vrai; car tout autre angle qui seroit égal à ces deux angles intérieurs, & qui ne seroit pas formé par le prolongement d'un côté d'un triangle, ne seroit point ce qu'on appelle l'angle extérieur d'un triangle. On peut ajouter que les propositions de la nature de ces deux-ci n'ont point de converse; il y en a plusieurs de cette espéce, comme notre Auteur en convient dans quelque endroit de son Ouvrage, elles sont ce qu'on appelle *Identiques* : pour le faire appercevoir, rapportons la première proposition dont il s'agit, *Les angles opposés, sont égaux au sommet : les angles égaux au sommet sont opposés*. Ce sont deux propositions Identiques : aussi aucun Auteur n'a-t-il parlé de ces sortes de converses.

M. de la Chapelle a très-bien senti la difficulté de donner aux en-

ſans une démonſtration rigoureuſe de quelques propoſitions converſes; c'eſt ce que nous avons eu occaſion de remarquer ; par exemple il n'y a point de difficulté à prouver les converſes des angles conſidérés dans les lignes paralléles, ſi l'on ſuppoſe que l'angle extérieur eſt égal à l'intérieur de même part, comme l'a fait notre Auteur ; mais c'eſt ce que quelques Géométres ne voudroient pas prendre pour *poſtulatum*, & ce qui a ſi fort embarraſſé Euclide & ſes plus excellens Commentateurs.

Notre Auteur fait une remarque au ſujet des Corollaires : il penſe que pluſieurs devroient être placés dans la claſſe au rang des propoſitions; voici la définition que l'on nous donne du Corollaire : *c'eſt une vérité détachée de la chaîne des propoſitions, dont la continuité non interrompue, forme la grande route qui conduit au terme où l'on s'étoit propoſé d'arriver.* Si c'eſt *une vérité non interrompue*, ou qui tienne aux

autres, comment eſt-elle *détachée de la chaîne*, ou plutôt de la ſuite des propoſitions, & comment *conduit-elle au terme* que l'on veut attraper, ſi elle n'eſt qu'une conſéquence de la vérité qu'on a découverte. Tous les Auteurs ont défini le Corollaire, (une conſéquence qui ſuit d'une propoſition qu'on vient de prouver, ou comme dit Barrow.) *Corollarium eſt conſectarium quod è facta demonſtratione tanquam lucrum aliquod colligitur.* Par exemple lorſqu'on a démontré que les trois angles d'un triangle valent 180 dégrés. On dit (par Corollaire) que ſi deux angles ſont connus, le troiſiéme eſt déterminé. Nous choiſiſſons ce Corollaire préférablement à quelques autres, parce que M. de la Chapelle qui s'en eſt ſervi pour quelques uſages, a préféré de le déduire par une Equation, au lieu de le conclure à la maniére ordinaire. De méme on met ici en Théoréme que ſi deux angles d'un triangle ſont égaux,

té des triangles, dans lesquels on suppose trois choses connues ; on n'ignore pas que la similitude & l'égalité des figures se fait en partant du même principe ; plusieurs Auteurs ont songé à se servir de cette idée pour résoudre les Problêmes qui regardent la pratique de la Trigonométrie ; ils en ont même fait une assez grande application pour faire connoître que la méthode pouvoit s'étendre fort loin. M. de la Chapelle a développé avec beaucoup de détail & d'étendue tous les différens cas où l'égalité des triangles pouvoit être employée. C'est un des articles dont les enfans peuvent tirer le plus d'utilité, & qui peut leur plaire davantage : rien n'est plus propre à fraper leur esprit, que les solutions de ces Problêmes qu'ils croyent difficiles, & qu'on leur fait déduire de la plus simple Géométrie.

Lorsque quelques propositions *peuvent* être appliquées à des vé-

rités de Physique, d'Optique, de Catoptrique, ou à d'autres parties, M. de la Chapelle saisit l'occasion d'en donner la solution en tâchant de conserver (*ce qu'il appelle la chaîne des vérités*,) en sorte que les usages qu'il veut expliquer, ne supposent point de connoissances auxquelles il n'ait auparavant préparé l'esprit. C'est ainsi qu'après avoir enseigné en peu de mots ce que c'est que la réflection des corps, il donne une méthode pour toucher sur un billard une bille par une & plusieurs bricolles; notre Auteur dit qu'il ignore si quelqu'un a résolu ce Problême, lorsqu'il s'agit de plusieurs bricolles; il ajoute que la méthode du Pere Lamy lui a paru trop embarrassante, ce qui l'a obligé d'en chercher une nouvelle; si M. de la Chapelle veut consulter les Elémens de Mécanique de M. l'Abbé de la Caille, il y trouvera toutes les solutions qu'il peut désirer; il verra avec plaisir qu'il s'est rencontré avec

cet Auteur. Cet exemple suffit pour montrer que M. de la Chapelle a choisi ce qui étoit le plus capable d'instruire & d'amuser un jeune enfant, en faisant parcourir à son esprit communément peu attentif divers objets & avec beaucoup de détail.

Après ces Problêmes, on trouve l'examen de la mesure des angles qui ont leurs sommets différemment situés par rapport au cercle auquel ils sont rapportés. Au sujet de la mesure de ces angles, M. de la Chapelle annonce encore ici une proposition dont il dit que la converse est fausse. La proposition directe est : *tout angle qui a son sommet au centre, a pour mesure l'arc même qui est compris entre ses côtés.* La converse de cette proposition doit être : *tout angle qui a pour mesure l'arc même qui est compris entre ses côtés, a son sommet au centre.* Or nous remarquerons que dans l'exemple que propose M. de la Chapelle, il est bien vrai qu'un

angle qui n'a point ſon ſommet au centre, peut avoir une *meſure égale* à celui qui a ſon ſommet au centre, mais non pas *le même arc*; car deux grandeurs égales peuvent bien être priſes pour la même, mais en ſoi chacune eſt diſtinguée de l'autre, ce ſont deux êtres ſéparés. C'eſt ainſi qu'on dit fort bien que l'élévation du Pole eſt égale à la latitude, mais l'une n'eſt pas l'autre, la converſe ne nous paroît donc pas erronée.

Les propoſitions qui regardent les tangentes, ſuivent immédiatement celles-ci, notre Auteur démontre très-bien qu'une ligne perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon eſt tangente; n'auroit-il pas été auſſi à propos de démontrer que toute tangente eſt perpendiculaire au rayon qui eſt la converſe de la précédente: c'eſt ainſi qu'ont fait les Anciens & les Modernes; notre Auteur dit que cela s'enſuit, ou que c'eſt un Corollaire de la propoſition directe. Il n'auroit pas été

inutile de démontrer un Théorême qui est fort d'usage, c'est que toute ligne perpendiculaire au point de conctat va au centre du cercle. Une application que l'on fait ici des angles à la circonférence, est de résoudre le Problême suivant. *Une ligne étant donnée, on propose de trouver un point d'où cette même ligne paroisse sous un angle une fois plus petit.*

Or M. de la Chapelle résout ce Problême en disant que l'œil qui sera placé à la circonférence du cercle, verra la ligne donnée sous un angle une fois plus petit que s'il étoit placé au centre: il est vrai que l'angle sera une fois plus petit, mais l'objet ne paroîtra pas une fois plus petit, ou l'angle de vision ne sera pas la moitié plus petit. Car comme le remarque M. de la Chapelle, dans une de ses notes, les angles de vision ne sont proportionnels à leurs distances; ainsi le Problême n'est point résolu, l'Auteur a mis plusieurs propositions par lesquelle

quelles il apprend à déterminer quel eſt le point où il faut ſe placer, afin que deux lignes inégales paroiſſent égales, & quelle eſt la portion d'un Globe que l'œil peut appercevoir ſuivant une diſtance donnée.

M. de la Chapelle a terminé ce premier Volume, par les Inſcriptions & Circonſcriptions des Figures réguliéres. Il a été obligé par l'ordre qu'il a ſuivi, d'omettre la démonſtration de quelques-uns de ces Problêmes.

Avant que de finir, nous parlerons des deux Diſcours que M. de la Chapelle a mis à la tête de ſon Ouvrage. Le premier a déja paru il y a quelques années; nous en rendîmes compte : il s'agiſſoit d'établir que les enfans ſont capables de s'appliquer à l'Etude des Mathématiques, & même avec plus d'avantage qu'aux autres ſciences.

Le ſecond eſt une ſuite du premier; l'Auteur appuye ſes raiſonnements de nouvelles preuves; il répond à diverſes Objections que

quelques personnes lui ont faites. Quelques critiques ont rejetté l'opinion que M. de la Chapelle a embrassée; ils n'entrent point dans ses vues,& n'approuvent pas les moyens dont il veut se servir. Notre Auteur réplique, & fait voir qu'il y a une infinité de Professions dont on ne sçauroit bien s'acquitter sans la connoissance des Mathématiques. Les Artilleurs, les Ingénieurs, les Gens de Guerre, les Officiers de Marine, les Pilotes sont d'une grande utilité à l'Etat, & tous ces hommes qui sacrifient leur vie au service de leur Patrie, ne peuvent trop approfondir les Mathématiques. Si vous joignez à ces personnes qui font une Profession distinguée la plus grande partie des Artistes, n'est-il pas évident qu'ils s'acquitteront avec plus de justesse de tous les Ouvrages qu'ils entreprendront, s'ils étudient la Géométrie.

M. de la Chapelle ne se contente pas de le prendre du côté du

[redacted]

nécessaire & de l'utile, il étend ses vues plus loin; il montre par diverses preuves que ceux qui se destinent à la Robe, ne doivent point négliger l'Etude des Mathématiques; il fait sentir que les Magistrats sont souvent obligés de parler & de discuter sur la mesure des terreins, sur celle des divers emplacemens, de décider des différends qui arrivent pour la conduite des Eaux, ainsi que des entreprises des Canaux, & des desséchemens de Marais. Il est impossible, selon l'Auteur, de prononcer avec équité, si ces Juges n'ont des connoissances exactes de plusieurs parties des Mathématiques.

L'Auteur en défendant cette cause, n'a pas oublié ce qui sera mis par le plus grand nombre au premier degré, c'est la justesse du raisonnement, une certaine étendue dans l'esprit, & une netteté dans l'expression, qualités dont tout bon esprit doit être pourvu; il desire donc que tous ceux qui se

destinent aux Lettres & à quelque genre de Littérature que ce soit, soient instruits au moins des Elémens de cette science. Enfin M. de la Chapelle fait voir que les plus grands Philosophes ont recommandé l'Etude des Mathématiques. Or si elle n'est pas selon l'Auteur, commencée de bonne heure, elle devient infructueuse par le peu de temps qu'on la cultive ; il faut un certain âge, & un temps assez considérable afin de plier insensiblement son esprit à des vérités pour lesquelles il a peu de goût dans un âge plus avancé ; la grande dissipation où les jeunes gens sont presque toujours portés, est contraire à cette Etude. Si le sentiment de M. de la Chapelle a été attaqué par quelques personnes, il a eu la satisfaction de voir que ceux qui sont le plus en état de juger de cette question, se sont rangés de son côté. L'Auteur a donc cru que des Elémens où la pratique mar-
cheroit de concert avec la théorie

feroient amuſans & inſtructifs ; il a travaillé dans cette vue. Nous avons tâché de ſuivre ce premier Volume de cet Ouvrage dans le plus grand détail, afin que les Lecteurs puiſſent en porter un jugement plus juſte ; le nôtre ne ſeroit d'aucun poids après l'approbation que l'Académie des Sciences a bien voulu donner à M. de la Chapelle.

Nous parlerons du ſecond Volume dans un autre Journal.

INTRODUCTION A LA connoiſſance de l'Eſprit humain, ſuivie de Réflexions & de Maximes. A Paris, chez *Antoine-Claude Briaſſon*, Rue ſaint Jacques à la Science, & à l'Ange Gardien, 1746. Avec Approbation & Privilége du Roy. *in-12. pp.* 384, ſans la Préface & la Table des Titres.

L'AUTEUR expoſe dans un diſcours préliminaire les raiſons qui l'ont engagé à compoſer ce Li-

vre. Il dit qu'ayant eu le bonheur de sentir dès l'enfance, que l'étude la plus importante & la plus digne de l'homme étoit celle qui pouvoit le mener à la connoissance de lui-même & des choses qui ont un rapport intime avec lui, il s'étoit dès-lors proposé de porter ses recherches & ses réflexions jusqu'aux premiers principes de nos actions, de parcourir d'abord toutes les qualités de l'esprit, ensuite toutes les passions, & enfin toutes les vertus & tous les vices, qui, n'étant que des qualités humaines, ne peuvent être connues que dans leur principe. Il commença dès la jeunesse à travailler sur cette idée; mais » les passions, dit-il, inséparables de cet âge, des infirmités continuelles, la guerre survenue dans ces circonstances ont » interrompu cette étude. Il s'étoit » proposé de la reprendre un jour » dans la retraite, lorsque des raisons plus fâcheuses l'ont forcé » encore une fois de lâcher prise

» Puisse cet écrit, ajoute-t-il, dans
» l'imperfection où je le laisse, ins-
» pirer aux amateurs de la vérité
» le désir de la connoître davanta-
» ge ; il n'y a ni talens, ni sages-
» se, ni plaisirs solides au sein de
» l'Erreur.

Cet ouvrage est divisé en deux parties ; la premiére partie est partagée en trois Livres : le premier Livre traite de l'esprit en général, & de ses différentes qualités ; le second, des passions ; & le troisiéme, du bien & du mal moral, de la grandeur d'ame, du courage, du bon & du beau. La seconde Partie contient des réflexions & des Maximes sur divers sujets ; le tout est terminé par un recueil de paradoxes, mélés de réflexions & de Maximes.

En traitant de l'esprit en général & en parcourant ses qualités, le dessein de l'Auteur est de marquer si distinctement leurs différences essentielles, qu'il espére de faire disparoître un grand nom-

bre de contrariétés imaginaires ; que l'ignorance suppose être dans l'esprit, & de découvrir par ce moyen les sources de la plûpart de nos erreurs. » On s'étonne, » dit-il, qu'un homme vif n'est » pas pénétrant; que celui qui rai- » sonne avec justesse, manque de » jugement dans sa conduite; qu'un » autre, qui parle nettement, ait » l'esprit faux; que ceux, qui sont » les plus habiles, ou les plus pru- » dens, ne soient pas les plus éclai- » rés, & cela vient, selon lui, de » ce que l'on confond les qualités » du caractére avec celles de l'es- » prit, & les effets des passions avec » ceux de la raison. « Nous voyons par ce seul trait, que l'utilité de ce Livre doit se borner à nous apprendre à parler avec justesse des diverses qualités de l'esprit, & qu'en déterminant avec beaucoup de précision ce qui est propre à chacune d'elles, il nous mettra en état de résoudre beaucoup de difficultés qui naissent tous les jours dans

la conversation sur cette matiére, & servira à terminer les disputes qui sont l'exercice & l'amusement ordinaire des beaux Esprits. Au reste il ne faut point s'attendre à trouver dans cet Ouvrage de ces recherches profondes, ni de ces raisonnemens suivis qui ménent par degrés jusqu'aux premiers principes des choses ; ce sont le plus souvent des pensées détachées jettées l'une après l'autre sur le papier, dont on n'apperçoit pas toujours la liaison. D'ailleurs comme l'esprit qui est l'objet de ce Livre, est un être simple, dont toutes les qualités tiennent les unes aux autres, & ne différent souvent que par des nuances imperceptibles, il ne doit pas être étonnant, que l'Auteur qui a entrepris d'en faire sentir les différences, ne les ait pas toujours exprimées avec la plus grande clarté. Il est quelquefois tombé dans l'inconvénient de définir des choses dont le seul nom présente une idée *plus distincte*, que toutes les défi-

nitions que l'on en pourroit donner. Quoique cet Ouvrage soit rempli de réflexions particuliéres à l'Auteur, il n'a pas cependant négligé (comme il le dit dans l'avant-propos) de rapprocher les Observations *lumineuses*, qu'on a faites en si grand nombre sur l'esprit humain, afin d'en montrer, dit-il, les liaisons & les rapports qui nous échapent, & rendre, s'il est possible, ces vérités moins inutiles, & moins stériles qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent.

Après avoir donné les définitions ordinaires de l'imagination, de la réflexion & de la mémoire, il fait les Observations suivantes sur ce dernier principe de nos connoissances. „ Il seroit superflu de s'arrêter „ à peindre son utilité non con- „ testée, nous n'employons dans „ la plûpart de nos raisonnemens, „ que nos reminiscences : c'est sur „ elles que nous bâtissons ; elles „ *sont le* fondement & la matiére „ *de tous* nos discours. L'esprit qui

» la mémoire cesse de nourrir, s'é-
» teint dans la plus laborieuse pe-
» santeur. S'il y a un ancien pré-
» jugé contre les gens d'une heu-
» reuse mémoire c'est parce qu'on
» suppose qu'ils ne peuvent em-
» brasser & mettre en ordre tout
» leur souvenir, parce qu'on pré-
» sume que leur esprit ouvert à
» toute sorte d'impressions, est
» vuide, & ne se charge de tant
» d'idées empruntées, qu'autant
» qu'il en a peu de propres. De
» ces conjectures générales, je
» conclus qu'il faut avoir de la
» mémoire dans la proportion de
» son esprit, sans quoi on se trouve
» nécessairement dans un de ces
» deux vices : le défaut ou l'ex-
» cès. «

On peut juger du style de l'Auteur par le passage que nous venons de rapporter. Comme il affecte par-tout la briéveté & l'énergie, il lui arrive souvent de ne pas déveloper assez ses pensées, ou de ne les pas exprimer avec assez de

clarté & de justesse. Ainsi lorsqu'il dit *qu'il faut avoir de la mémoire dans la proportion de son esprit*, on a de la peine à comprendre ce qu'il a voulu dire; la mémoire selon lui, faisant partie de l'esprit, il auroit dû avant cette sentence expliquer ce qu'il entend par l'esprit; avec lequel il faut que la mémoire soit en proportion. Et lorsqu'il ajoûte que sans cette proportion, *on se trouve nécessairement dans l'un de ces deux vices: défaut ou excès*; il paroit confondre la mémoire même avec l'usage que l'on en fait; on ne sçauroit avoir trop de mémoire, mais on peut tomber dans l'excès par un usage outré & déplacé de la mémoire.

L'Auteur parcourt ensuite les principales qualités de l'esprit. Il examine en quoi consiste sa fécondité, sa vivacité, sa pénétration, sa justesse, sa netteté, le bon sens, le jugement, la délicatesse, la finesse, la force, l'étendue, les *saillies de l'esprit*, &c. Toutes ces qua-

ſités ſont le ſujet d'autant d'articles, où après avoir donné des définitions de chacune, il les oppoſe les unes aux autres, & tâche ainſi d'en marquer les différences.

» La pénétration eſt, ſelon no-» tre Auteur, une facilité à conce-» voir, à remonter au principe des » choſes, ou à prévenir leurs effets » par une vive ſuite d'inductions. » C'eſt une qualité qui eſt attachée » comme les autres à notre orga-» niſation, mais que nos habitu-» des & nos connoiſſances perfe-» ctionnent; nos connoiſſances, » parce qu'elles forment un amas » d'idées qu'il n'y a plus qu'à ré-» veiller: nos habitudes, parce » qu'elles ouvrent nos organes, & » donnent aux eſprits un cours fa-» cile & prompt. Un eſprit extrê-» mement vif peut être faux, & » laiſſer échaper beaucoup de cho-» ſes par vivacité ou par impuiſ-» ſance de réfléchir & n'être pas » pénétrant, mais l'eſprit pénétrant » ne peut être lent; ſon vrai cara-

» ctére, eſt la vivacité & la juſteſſe
» unies à la réflexion.

» La délicateſſe vient eſſentielle-
» ment de l'ame. C'eſt une ſenſibi-
» lité dont la *Coutume* plus ou moins
» hardie, détermine auſſi les degrés.
» Des Nations ont mis de la déli-
» cateſſe, où d'autres n'ont trouvé
» qu'une langueur ſans grace; celle-
» ci au contraire. Nous avons mis
» peut-être cette qualité à plus haut
» prix, qu'aucun autre peuple de
» la terre. Nous voulons donner
» beaucoup de choſes à entendre
» ſans les exprimer, & les préſen-
» ter ſous des images douces & voi-
» lées: nous avons confondu la dé-
» licateſſe & la fineſſe, qui eſt une
» ſorte de ſagacité ſur les choſes de
» ſentiment. Cependant la nature
» ſépare ſouvent des dons, qu'elle
» a faits ſi divers; grand nombre
» d'eſprits délicats ne ſont que dé-
» licats; beaucoup d'autres ne ſont
» que fins; on en voit même qui
» s'expriment avec beaucoup plus
» de fineſſe qu'ils n'entendent,

» parce qu'ils ont plus de facilité à
» parler qu'à concevoir. Cette der-
» niére singularité est remarquable :
» la plûpart des hommes sentent
» au-delà de leurs foibles expres-
» sions : l'Eloquence est peut-être
» le plus rare comme le plus gra-
» cieux de tous les dons. «

» La force vient aussi d'abord du
» sentiment, & se caractérise par
» le tour de l'expression : mais
» quand la netteté & la justesse ne
» lui sont pas jointes, on est dur
» au lieu d'être fort obscur, au lieu
» d'être précis, &c. Rien ne sert,
» continue notre Auteur, au ju-
» gement & à la pénétration, com-
» me l'étendue de l'esprit. On peut
» la regarder, je crois, comme une
» disposition admirable des Orga-
» nes, qui nous donne d'embras-
» ser beaucoup d'idées à la fois
» sans les confondre, &c. «

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les qualités de l'esprit, toutes les autres sont expliquées & differenciées avec la même

précision, que celles que nous venons de rapporter pour exemples. Les passions, le bien & le mal moral, qui sont le sujet du second & du troisiéme Livre, sont traités de la même maniére. Nous nous contenterons de rapporter ici pour exemple ce que l'Auteur dit de l'ambition.

» L'instinct qui nous porte à » nous aggrandir, n'est aucune » part si sensible que dans l'ambi- » tion, mais il ne faut pas con- » fondre tous les ambitieux. Les » uns attachent la grandeur solide à » l'autorité des Emplois, les autres » aux grandes richesses, les autres » au faste des Titres, & plusieurs » vont à leur but sans nul choix » des moyens ; quelques-uns par » de grandes choses & d'autres par » les plus petites : ainsi telle ambi- » tion est vice, telle vertu, telle » vigueur d'esprit, telle égarement » & bassesse, &c. «

» Toutes les passions prennent » le tour de notre caractére. Nous

» avons vu ailleurs que l'ame in-
» fluoit beaucoup sur l'esprit. L'es-
» prit influe aussi sur l'ame : c'est
» de l'ame que viennent tous les
» sentimens, mais c'est par les or-
» ganes de l'esprit que passent les
» objets qui les excitent ; selon les
» couleurs qu'il leur donne, selon
» qu'il les pénétre, qu'il les embel-
» lit, qu'il les déguise, l'ame les
» rebute ou s'y attache. Quand
» donc même on ignoreroit que
» tous les hommes ne sont pas
» égaux par le cœur, il suffit de
» sçavoir qu'ils envisagent les cho-
» ses selon leurs lumiéres, peut-
» être encore plus inégales pour
» comprendre la différence, qui
» distingue les passions mêmes,
» qu'on désigne du même nom. Si
» différemment partagés par l'esprit
» & les sentimens, ils s'attachent
» au même objet sans aller au mê-
» me intérêt ; & cela n'est pas seu-
» lement vrai des ambitieux, mais
» aussi de toute passion. «

L'Auteur dit dans un petit Aver-

tissement qui est à la tête de la seconde Partie, que les Piéces qui suivent n'ont pas une liaison nécessaire avec le petit Ouvrage qui les précéde. Il a cru cependant qu'elles pourroient en suppléer l'imperfection à quelques égards; elles tendent comme le reste à former l'esprit & les mœurs. L'Auteur proteste, qu'il n'a jamais réfléchi ni écrit dans une autre vue.

Ces Piéces roulent sur tant de sujets différens, & sont remplies de tant de diverses Maximes, Sentences, & Réflexions, qu'elles ne sont pas susceptibles d'Extrait. Nous nous contenterons d'en indiquer une partie, & pour le reste nous renvoyons le Lecteur au Livre même. L'Auteur combat d'abord le Pirronisme qu'il appelle le délire de la raison, & la production la plus ridicule de l'esprit humain; il marque la différence de la nature & de la coutume; il établit qu'il n'y a point de jouissance sans action; il raisonne sur la certitude des

principes, sur l'ame, les romans, la noblesse, la fortune, la vanité, la sujettion de l'esprit de l'homme, la libéralité & sur le bonheur. Il donne des conseils à un jeune homme, ce qui forme plusieurs Articles. Ces conseils sont suivis de pensées sur divers sujets.

Un Auteur, qui a traité dans un si grand détail tout ce qui est du ressort de l'esprit, ne pouvoit passer sous silence les plus belles productions de nos grands Poëtes, aussi a-t-il fait une courte critique des Ouvrages de la Fontaine, Boileau, Moliere, Racine & Corneille; il tâche de caractériser le génie de chacun de ces grands Hommes, & après leur avoir payé le tribut de louanges qui leur est dû, il reléve avec hardiesse les défauts, qui lui paroissent régner dans leurs Ouvrages.

Il remarque sur M. Despreaux, qu'il n'y a pas dans ses Ecrits autant d'élévation & de délicatesse, que de vérité. » Il y a, ajoute-t-il,

» plus de sel que d'enjouëment, &
» une critique plus piquante & plus
» solide que fine, ou que divertis-
» sante ; on croit même quelque-
» fois sentir les bornes de son goût,
» & on s'étonne qu'un homme, qui
» passe de si loin par son génie la
» médiocrité, ait tant de peine à
» en sortir par son esprit. «

Il met en paralléle Moliére avec Racine. » L'un & l'autre, dit-il,
» ont connu parfaitement le cœur
» de l'homme ; l'un & l'autre se
» sont attachés à peindre la natu-
» re. Racine la saisit dans les pas-
» sions des grandes ames : Molié-
» re dans l'humeur & les bizarre-
» ries des gens du commun. L'un
» a joué avec un agrément inex-
» pliquable les petits sujets : l'autre
» a traité les grands avec un sagesse
» & une majesté touchantes. Mo-
» liére a ce bel avantage, que ses
» personnages jamais ne languis-
» sent ; une forte & continuelle
» imitation des mœurs passionne
» ses moindres discours. Cepen-

» dant à considérer simplement ces
» deux Auteurs comme Poëtes, je
» crois qu'il ne seroit pas juste d'en
» faire comparaison. Sans parler de
» la supériorité du genre sublime
» donné à Racine, on trouve dans
» Moliere tant de négligences, &
» d'expressions forcées & impro-
» pres, qu'il y a peu de Poëtes,
» si j'ose le dire, moins corrects
» & moins purs que lui. «

Il reproche à Corneille d'avoir trop enflé le caractére de ses Héros;
» né dans un siécle plein d'affec-
» tation, il ne pouvoit avoir le goût
» juste. Aussi l'a-t-il fait paroître
» non seulement dans ses Ouvrages,
» mais encore dans le choix de ses
» modéles, ayant préféré les Latins
» & l'enflure des Espagnols aux
» heureux Génies de la Gréce. De-
» là ses antithéses affectées, ses né-
» gligences basses, ses licences con-
» tinuelles, son obscurité, son em-
» phase, & enfin ses phrases synony-
» mes, où la même pensée est plus
» remaniée, que la division d'un

» Sermon. « L'Auteur fait ensuite un paralléle de Racine & de Corneille, où ce dernier n'a point l'avantage. Il est trop long pour trouver place dans cet extrait; le Lecteur curieux pourra le lire dans le Livre même.

Les Paradoxes, Réflexions ou Maximes n'ont été ajoutés à ce Livre, que parce que le Libraire les a cru nécessaires pour grossir le Volume. Ils occupent environ 100 pages; l'Auteur qui ne les avoit pas destinés à voir le jour, avertit ceux qui les liront, que, s'il y a quelque réflexion qui présente un sens peu conforme à la piété, il le désavoue & souscrit le premier à la critique que l'on en pourra faire. Il se flate qu'en le confrontant avec lui-même, on sera convaincu de la pureté de ses principes. Il avertit encore les Lecteurs, qu'il n'a jamais eu pour objet dans cet Ouvrage de dire des choses nouvelles, quoiqu'il *puisse s'y* en rencontrer un assez

grand nombre; il a ſeulement tâché d'y mettre de la vérité & de la préciſion. S'il s'eſt ſervi des penſées ou des expreſſions de quelqu'un, il n'y a qu'à les rapporter à leur Auteur. Il aime aſſez la gloire pour ne pas chercher à s'approprier celle d'un autre. Voici quatre ou cinq de ces paradoxes ou réflexions, par leſquelles le Lecteur pourra juger des autres.

Il y a peu de choſes que nous ſçachions bien.

Si on n'écrit point parce qu'on penſe, il eſt inutile de penſer pour écrire.

Tout ce qu'on n'a penſé que pour les autres, eſt ordinairement peu naturel.

Lorſqu'une penſée ne peut pas porter une expreſſion ſimple, c'eſt la marque pour la rejetter.

La clarté orne les penſées profondes.

L'obſcurité eſt le Royaume de l'erreur.

HISTOIRE GENERALE DE Languedoc, avec des Notes, & les Pièces justificatives : composée sur les Auteurs & les Titres originaux, & enrichie de divers Monumens. Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Tome IV. A Paris, chez *Jacques Vincent*, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, rue & vis-à-vis l'Eglise S. Séverin, à l'Ange 1742, *in-folio.*

SECOND EXTRAIT.

LE Livre XXX. de cette Histoire commence en 1322 à la mort de Philippe V. dit *le Long*; il contient l'Histoire de la Province sous les régnes de Charles IV. dit *le Bel*, qui mourut en 1328, & de Philippe VI, ou *de Valois*, jusqu'en 1344.

C'est dans cet intervalle qu'on trouve, en 1337, le commencement

ment de la guerre entre la France & l'Angleterre, guerre qui eut de grandes ſuites à l'égard de tout le Royaume en général, & de la province en particulier. Pour faire voir la relation que ce ſujet a avec l'Hiſtoire du Languedoc, l'Auteur obſerve que la Guyenne ayant été le principal théâtre de cette guerre, » le Languedoc, qui étoit limitro» phe, en ſoutint l'effort pendant » plus d'un ſiécle, tant par les ſub» ſides continuels que cette Pro» vince fournit à nos Rois, que » par les ſervices de la Nobleſſe » & des Peuples du Pays, qui, » pendant tout ce temps-là, furent » preſque ſans ceſſe ſous les armes, » & combattirent pour la défenſe » du Royaume & des droits de la » Couronne; « que d'ailleurs c'étoient les Lieutenans de Roy ou les Gouverneurs de *la Languedoc*, qui commandoient ordinairement les Armées employées dans la Guyenne contre les Anglois; que c'étoit à Toulouſe, ou dans quel-

ques autres Villes de la Province ; que se concertoient la plûpart de leurs opérations, qu'ils y établirent souvent le quartier d'Assemblée des Troupes ; & qu'enfin les Pays de la Guyenne soumis à la France, faisoient partie de *la Languedoc* : par toutes ces raisons, ajoute-t-il, » nous serons obligés de » parler souvent de cette guerre, » & d'entrer dans quelque détail ; » d'autant plus que la plûpart des » circonstances que nous en rap- » porterons, sont ou ignorées, ou » omises, ou altérées par nos Histo- » riens : nous ne nous arrêterons » cependant qu'à ce qui intéresse » davantage notre Histoire. «

On sent aisément qu'il n'est pas possible, dans un extrait, d'entreprendre de rendre aucun compte de faits d'une discussion aussi étendue : & il en est de même d'une autre guerre qui avoit précédé, entre les Rois de France, & ceux de Majorque, Seigneurs de Montpel- *lier*, & de plusieurs autres guer-

res particuliéres entre différens Seigneurs. Nous nous contenterons donc d'observer, pour ne le plus répéter, que tous ces événemens sont rapportés par l'Auteur avec beaucoup d'ordre & de clarté; que lorsqu'il a parlé de quelques Personnages distingués, il y joint, à cette occasion, des recherches sçavantes & curieuses sur leurs Généalogies: enfin qu'il ne laisse rien à désirer sur tout ce qui regarde la Discipline Ecclésiastique, l'administration de la Justice & des Finances, les Assemblées des Etats de la Province, la qualité & la quantité des Subsides qu'elle a fournis.

On voit par une Ordonnance de Charles IV. du 20 Février 1322, que le Feu Roy Philippe le Long son Frere, avoit fait condamner par un Arrêt du Parlement, les Juifs du Royaume à une amende de cent cinquante mille livres, & que, suivant la répartition qui en fut faite entre les

Procureurs des Juifs de *la Languedoc*, & les Procureurs des Juifs de *la Langue Françoise*, les premiers furent taxés à quarante-sept mille liv. Parisis, sçavoir, ceux de la Sénéchaussée de Carcassonne 22500 liv. ceux de la Sénéchaussée de Beaucaire 20500 liv. ceux de la Sénéchaussée de Toulouse 2000 liv. ceux de la Sénéchaussée de Rouergue 1900 liv. & enfin ceux de la Sénéchaussée de Périgord & de Querci, 100 liv. » On peut » juger par là, ajoute l'Auteur, du » nombre de Juifs qu'il y avoit » alors dans chacune de ces Séné- » chaussées, & de l'étendue qu'on » donnoit à *la Languedoc*. « Ne pourroit-on pas remarquer au contraire, que cette fixation de l'imposition générale ne sçauroit faire connoitre le nombre des Juifs dans chaque Sénéchaussée, lorsque d'ailleurs on ne sçait point à quoi chaque Particulier avoit été taxé ? De sorte que si cette distribution de *l'imposition* générale pouvoit indi-

quer quelque chose, ce ne feroit
point le nombre absolu des Juifs,
mais seulement leur quantité plus
ou moins grande dans chacune de
es Sénéchaussées, proportione-
nent à ce que chacune portoit de
totalité de la taxe. Encore se-
it-il assez difficile de fonder là-
ssus des conjectures solides,
isqu'il y a grande apparence
e le payement étoit reparti en-
ces Juifs, non pas également,
têtes, mais suivant leurs fa-
és.

Le crime qu'on imputoit alors
a Juifs, c'étoit d'être complices
d *Lépreux*, qui dans plusieurs
e roits du Royaume, avoient
e poisonné les Puits & les Fon-
t es; en conséquence on avoit
brûler vifs un grand nombre
uns & des autres.

'Auteur remarque encore à ce
et, » qu'il est surprenant que le
Pere Daniel ait avancé, que les
Juifs furent chassés de France à
cette occasion, & qu'ils n'y ont

» pas été reçûs depuis par autorité
» Royale : car il convient dans la
» ſuite que le Roy Jean les rappella,
» & qu'il leur accorda différens
» Priviléges ; il ne paroît pas même
» que le Roy Charles IV. ait chaſſé
» généralement tous les Juifs du
» Royaume : il ordonna ſeulement
» à ſes Officiers, après s'être aſſu-
» ré des plus riches d'entr'eux, &
» de leurs effets, pour la ſureté de
» l'amende dont on vient de par-
» ler, *de leur donner licence d'iſſir
hors du Royaume, s'ils le leur re-
quièrent.*

La Province de Languedoc eut l'honneur en 1334, de donner à l'Egliſe un Chef diſtingué par ſon mérite. Après la mort de Jean XXII. les Cardinaux élurent à ſa place le Cardinal Jacques *Fournier*, qui prit le nom de Benoît XII.

Jacques *Fournier*, & non pas *Dufour*, comme quelques Modernes le nomment, étoit né dans la petite Ville de Saverdun au Comté *de Foix*, alors du Diocèſe de Tou-

louse, & depuis de celui de Rieux. Son pere nommé Guillaume, étoit, suivant quelques-uns, Boulanger; mais il ne paroît pas qu'on ait eu pour lui attribuer cette profession, d'autre fondement que la signification de son nom, qui dans le langage du Pays, désigne un *Boulanger*, ou un homme qui a le soin ou l'administration d'un Four public. Il est toujours certain que Jacques Fournier étoit d'une naissance *médiocre*. Il prit le surnom de *Novelli*, en considération du Cardinal Arnaud Novelli son Oncle Maternel, & dans sa jeunesse, il embrassa, comme lui, l'état Monastique dans l'Abbaye de Bolbonne, au Diocèse de Mirepoix. Jacques Fournier, après avoir pris le dégré de Bachelier en Théologie dans l'Université de Paris, succéda à son Oncle dans l'Abbaye de Fontfroide, & il revint ensuite à Paris prendre le dégré de Docteur. Le Pape Jean XXII. lui donna en 1317, l'Evêché de Pamiers, d'où

il fut transféré en 1326, à celui de Mirepoix, & enfin nommé Cardinal au mois de Décembre 1327.

» Il fit honneur à la Papauté, » dit notre Auteur, par la gravité » & la pureté de ses mœurs, sa » capacité & sa science, sur-tout » dans la Théologie; son amour » pour la justice & le bon ordre, » sa fermeté & sa vigilance Pasto- » rale; son zéle pour la Religion, » & enfin sur-tout par sa modestie » & son désintéressement. Il bannit » la simonie de la Cour Romaine, » où elle avoit jetté de profondes » racines, & n'eut garde d'enri- » chir ses Parens. Il n'en promut » aucun aux Dignités Ecclésiasti- » ques, excepté un de ses Neveux » qu'il nomma à l'Archevêché d'Ar- » les; à quoi il fut en quelque ma- » niére forcé par les Cardinaux, » parce que c'étoit un Personnage » d'un très-grand mérite. «

Benoît XII. avoit aussi une Niéce qu'il refusa de donner en mariage à plusieurs personnes de la pre-

miére condition, qui la lui avoient demandée. Il lui fit épouser un simple Marchand de Toulouse, en ne lui donnant qu'une dot proportionnée à cet état. Cette Niéce & son mari, ayant fait dans la suite un voyage à Avignon, il les reçut gracieusement, & il leur dit: „ que „ Jacques Fournier les reconnois„ soit pour ses Parens, mais que „ le Pape n'en avoit point. “ Ensuite il les congédia après leur avoir donné sa bénédiction, & leur avoir fait rembourser seulement les frais de leur voyage.

Benoît XII. mourut à Avignon, le 25 Avril 1342, dans le Palais qu'il y avoit fait construire. Il a laissé divers Ecrits, entr'autres, un Commentaire sur saint Matthieu, & des Traités Théologiques sur la pauvreté de J. C. & des Apôtres, sur la Vision Béatifique, &c.

Le XXXIe Livre comprend la fin du Régne de Philippe de Valois, mort au mois d'Août 1350, &va jusqu'en 1360.

L v

La Province fut ravagée en 1348, par une Peste qui emporta la plus grande partie des habitans, & qui ſa répandit enſuite dans le reſte du Royaume. Voici comme s'exprime à ce ſujet le Traducteur de la petite Chronique manuſcrite de France, ou de ſaint Denys. „ Item „ en cet an MCCCXLVIII, fut „ une mortalité de gent en Pro- „ vence & en la Languedoc, ve- „ nue des parties de la Lombar- „ die & d'oultremer, ſi très-grant „ qu'il n'y demoura pas la VIe par- „ tie du peuple, & dura en ces „ parties de la Languedoc qui ſont „ du Royaume de France, par „ VIII. mois & plus..... Item cel „ an MCCCXLVIII. commença la „ mortalité deſſus-dite que l'on „ appelloit Epedimie, à régner en „ Languedoyl, en la fin du mois „ d'Août, & premiérement com- „ mença environ Paris, à Royan, „ à ſaint Denys, & ès Villes envi- „ ron, & depuis fut à Paris aſſez „ tôt, en telle maniére, que à Paris

» mouroit bien jour par autre
» VIIIc. personnes. «

En 1355, la Province fut encore désolée par l'irruption qu'y fit le Prince de Galles : il pénétra jusqu'à Carcassonne & Narbonne ; il entreprit inutilement le siége de ces deux Villes, & revint à Bordeaux chargé de butin, & avec un grand nombre de Prisonniers ; après avoir porté le fer & le feu dans tous les lieux qui eurent le malheur de se trouver sur son passage.

Après la Bataille de Poitiers, où le Roy Jean fils & successeur de Philippe de Valois, fut défait par le Prince de Galles, & demeura son Prisonnier, les Etats Généraux de la Languedoc, donnérent à leur Souverain pendant sa détention, toutes sortes de témoignages de l'attachement le plus sincére : c'est ce dont l'Auteur n'a point omis le détail : il a marqué aussi avec exactitude les sommes payées pour la rançon du Roy, par les trois

Sénéchaussées de Carcassonne, de Toulouse, & de Beaucaire. C'est à ces trois anciénnes Sénéchaussées que fut alors réduit le Gouvernement de Languedoc, au moyen des cessions qui furent faites au Roy d'Angleterre, par le Traité de Bretigny, de plusieurs Provinces qui auparavant faisoient aussi partie de ce Gouvernement, comme *le Perigord, le Quercy, l'Agenois, & la Bigorre.*

On trouve dans le Livre XXXIIᵉ. l'Histoire de la Province, depuis 1360 jusqu'en 1388, que mourut Charles V. qui avoit succédé en 1364 au Roy Jean son pere.

Dans cette Epoque, le Royaume, & sur-tout le Languedoc, fut désolé par *les Compagnies.* C'étoient pour la plûpart, des soldats qui n'étant point payés, s'étoient débandés, & qui s'étant choisis différens Chefs, firent sous leur conduite les plus grands ravages. On employa à différentes fois, pour s'en défaire, & la force des Armes

& les négociations ; ils recevoient de l'argent pour cesser leurs pillages, & ils les recommençoient aussitôt. Enfin le Languedoc n'en fut débarrassé que vers l'an 1391, où la plûpart passérent en Lombardie sous les ordres de Jean III. Comte d'Armagnac, qui les prit à sa solde au nombre de 7000, pour servir contre Galeas Viscomti Duc de Milan.

Outre ce fleau la Province fut affligée en 1361, de celui de la Peste qui y fit de grands ravages, de même que dans le reste du Royaume, & qui y dura pendant six à sept mois. Cette maladie fut encore plus meurtriere que celle de 1348 ; elle fut si violente à Avignon, qu'il y mourut 17000 personnes depuis le 29 de Mars, jusqu'au 25 de Juillet. De ce nombre furent neuf Cardinaux, & cent Evêques.

L'Auteur observe que nos Rois depuis Philippe le Hardi, avoient possédé pendant près d'un siécle,

le Comté de Toulouſe comme un Domaine particulier, & s'étoient regardés comme Comtes Titulaires de Toulouſe ; enſorte qu'on diſtinguoit alors le Domaine Royal, de celui de la Couronne. Philippe de Rouvre Duc de Bourgogne, étant mort ſans enfans le 21 de Novembre de l'an 1361, le Roy Jean unit peu de jours après par un Edit, ce Duché à la Couronne, avec celui de Normandie, & les Comtés de Toulouſe & de Champagne, comme une eſpéce de dédommagement de la ceſſion des grands Domaines qu'il avoit été obligé d'abandonner à l'Angleterre par le Traité de Bretigni.

Le Traité qui fut conclu en 1379, entre les Comtes de Foix & d'Armagnac, fut un événement heureux pour la Province.

Elle ſe vit par là délivrée d'une guerre qui duroit entr'eux preſque continuellement, depuis près d'un ſiécle : la ſucceſſion au Viçomté de Bearn en étoit le ſujet.

Les deux Comtes & leurs fils se trouvérent le jour des Rameaux 3 d'Avril 1379, dans une Place entre Aire & Barcelonne, où l'on avoit construit une maison de charpente avec un Autel ; l'Evêque de Laictoure y célébra la Messe. Lorsqu'il fut à la communion, les deux Comtes promirent d'observer les Articles qui avoient déja été convenus entre ceux qu'ils avoient chargés de leurs procurations, & ils en firent le serment sur le Corps de Jesus-Christ, que ce Prélat tenoit entre ses mains. Il leur donna ensuite la communion avec la même Hostie qu'il leur partagea, & la méme cérémonie s'observa entre leurs fils.

Cette même année 1379, & l'année suivante 1380, fournissent deux événemens mémorables, dans la révolte & la punition des habitans de Montpellier.

Cette révolte fut occasionnée par l'imposition d'un subside de 12 francs d'or par *feu*, que le Duc

d'Anjou frere de Charles V. & Gouverneur de la Province, voulut y établir. Les Commiſſaires qu'il envoya à Montpellier pour la perception de cet impôt, y perdirent la vie dans une émeute populaire. Le Duç d'Anjou crut avec raiſon, devoir uſer dans une pareille occaſion d'une grande ſévérité : il ſe rendit à Montpellier avec des forces ſuffiſantes, & les habitans implorérent ſa miſéricorde : il prononça d'abord contr'eux une ſentence rigoureuſe : mais enſuite il écouta des conſeils plus modérés. Ainſi par un ſecond jugement du 21 de Décembre 1380, il déclara qu'en conſidération du Pape Clément VII. & du Cardinal d'Albano, par égard pour Iſabelle Infante de Majorque, & Rodolphe Duc d'Autriche qui lui avoit envoyé des Ambaſſadeurs à ce ſujet, par le reſpect qu'il avoit pour les Religieuſes récluſes, & pour les Religieux de Montpellier, enfin à cauſe de l'Univerſité de cette Ville, &

des études qui y floriſſoient, il rétabliſſoit le Conſulat de Montpellier, & il rendoit aux habitans leurs biens, & leurs Priviléges, ſe réſervant ſeulement la punition arbitraire des plus mutins qui avoient excité la ſédition, & qui avoient maſſacré les Officiers du Roy, & les ſiens, & à condition qu'il n'y auroit jamais ni clocher, ni cloche à l'Hotel de Ville : qu'il réſervoit au Roy, & à lui la nomination du *Baile*, & des autres Officiers de *la Baillie*, (ou du Bailliage) au lieu qu'auparavant, ils étoient élûs tous les ans par les Conſuls : qu'il réduiſoit à trois Chapelles, les ſix qu'ils avoient d'abord été condamnés à fonder, afin de prier pour le repos des ames de ceux qui avoient été tués durant la ſédition : enfin ils furent condamnés aux dommages & intérêts de ceux dont les Parens avoient péri dans cette ſédition, & aux frais de ſon armement qu'il fixa, ſuivant quelques Auteurs, à ſix mille francs d'or ſeu-

lement, & ſuivant d'autres, à 130000 liv.

Quelque temps après, les habitans de Montpellier députérent au Roy le fameux Jacques *Rebuffe*, *Docteur ès Loix*, Conſeiller de Ville, & deux autres de leurs Concitoyens, „ pour obtenir grace „ pour leur cloche, & l'entier ré„ tabliſſement de leurs Priviléges. « Le Roy, en confirmant la ſeconde ſentence du Duc d'Anjou, n'y apporta d'autre changement, que de remettre aux Conſuls l'inſtitution du *Baile*, & des autres Officiers de Juſtice.

Dans cette même année, le Roy voulant enfin ſatisfaire les Peuples de la Province, qui ne ceſſoient de lui porter leurs plaintes ſur *les extorſions* du Duc d'Anjou, qui avoient été la principale cauſe des émeutes arrivées à Montpellier, & dans quelques autres Villes, lui ôta le Gouvernement de Languedoc, & le donna à *Gaſton Phœbus* Comte de Foix, mais après la mort

de Charles V. ce Gouvernement paſſa dans cette même année 1380, au Duc de Berry, frere du Duc d'Anjou.

Quant au Duc d'Anjou, ce Prince qui devint alors Régent du Royaume, ne ſongea qu'à amaſſer de nouveaux tréſors pour aller prendre poſſeſſion du Royaume des Deux-Siciles, dont la Reine Jeanne l'avoit déclaré héritier, en l'adoptant le 23 de Juin de l'an 1380. Il ſe fit couronner à Avignon par le Pape Clément VII. le 30 de May 1382, & partit enſuite. Son expédition ne fut pas heureuſe; il mourut auprès de Bari, le 20 de Septembre 1384. Il avoit fait ſon Teſtament le 26 de Décembre précédent, & pour réparer les vexations qu'il avoit exercées ſur des Peuples de ſes Domaines, & ſur ceux de Languedoc, il ordonna diverſes reſtitutions. » *Item*, eſt-il dit dans » cet Acte, je légue aux Pays des » Sénéchauſſées de Beaucaire, de

» Toulouſe & de Carcaſſonne ;
» autres cinquante mille francs,
» qui ſeront donnés & diſtribués
» de la maniére que dit eſt, (c'eſt-
» à-dire, aux Egliſes, aux Hôpi-
» taux, & aux Pauvres,) en re-
» tour des pertes & dommages
» que le Peuple y a ſoutenus, &
» en tant comme nous avons eu le
» Gouvernement : & auſſi pour
» exécutions rigoureuſes ſur le fait
» des Aides & Subſides, que nous
» y avons fait lors, pour le ſalut
» des Ames de ceux qui morts y
» ont été, ou deſerts, & rendus
» fuitifs de leur Pays, & dont nous
» pourrions avoir été cauſe. «

Dans la même année 1380, le 13 de Juillet, mourut le Connétable Berterand du Gueſclin, au ſiége de Château-Neuf de Randon dans le Gevaudan, Sénéchauſſée de Beaucaire.

Toutes les circonſtances de la reddition de cette Place, inventées ou adoptées par quelques Modernes, paroiſſent à notre ſçavant Au-

teur, *très-incertaines, pour ne pas dire fabuleuses.* Suivant une Chronique composée par un Auteur contemporain, les Assiégés se rendirent au Connétable lui-même, quelque temps avant sa mort. » Ils » (les Anglois assiégés) furent » d'accord, & apportérent les » clefs à Berterand, & se rendirent. » Après che, Berterand bailla à Oli- » vier de Clichon l'épée à garder, » & les gens-d'armes que le Roy » lui avoit baillié, & se commanda » à Dieu, & trespassa. Hellas que » grant domaige, & que la Cou- » ronne de Franche y perdi, &c.

Le XXXIII[e] Livre qui commence à l'année 1380, comprend l'Histoire de la Province jusqu'en 1416, sous le Régne de Charles VI.

Ce Prince ayant été instruit en 1388, du mauvais état où l'administration du Duc de Berry avoit mis le Languedoc, s'y rendit l'année suivante 1389. Il réforma une partie des abus, il se réserva la

connoiſſance de certains différends qui ne pouvoient point être vuidés ſur le champ, il fit des Réglemens pour l'avenir : enfin il s'attira par ſon application, & par ſes maniéres pleines d'affabilité & de bonté, l'affection & l'admiration de tous ces peuples.

On prétend que Charles VI. inſtitua alors à Toulouſe l'*Ordre de l'Eſpérance.* Quoi qu'aucun des Hiſtoriens des Ordres militaires n'en ait parlé, l'Auteur admet ce fait comme certain. Voici ce qui le détermine. Il y a ſur la muraille du Cloître des Carmes de Toulouſe, auprès de la Chapelle de *Notre-Dame d'Eſpérance*, une ancienne peinture où un Roy de France eſt repréſenté à cheval, s'inclinant devant une Image de la Vierge. On y voit auſſi ſept Seigneurs qui ſont à pied à la ſuite du Roy. Ils portent des Cottes d'Armes avec les Armoiries de leurs Maiſons, & leurs noms ſont écrits au bas en caractéres de ce ſiécle-là,

mais on n'en peut lire que cinq, qui sont *le Duc de Touraine*, *le Duc de Bourbon*, *Pierre de Navarre*, *Henry de Bar*, & *Olivier de Cliſſon*. Les deux autres ont été effacés par le temps. On préſume que ce ſont *Philippe d'Artois Comte d'Eu*, & *Enguerrand de Couci*. Tous ces Perſonnages ſont de grandeur naturelle : le fond de cette peinture eſt chargé de Loups, de Sangliers, & d'autres bêtes qui habitent les Forêts. En haut il y a *une maniére de friſe*, où ſont peints des Anges qui portent des Banderolles ſur leſquelles eſt écrit trois fois le mot *Eſpérance*.

L'ancienne tradition du Pays, relativement à ce Monument, eſt que le Roy Charles VI. pendant ſon ſéjour à Toulouſe, étant allé chaſſer dans la Forêt *de Bouconne*, fut ſurpris de la nuit qui étoit très-obſcure, & qu'il s'égara : que s'étant enfoncé de plus en plus dans le bois, ſans pouvoir reconnoître l'endroit où il étoit, il fit vœu, s'il

pouvoit échaper du péril où il se trouvoit, d'offrir le prix de son cheval à la Chapelle de *Notre-Dame de bonne Espérance*, dans l'Eglise des Carmes : qu'aussitôt la nuit s'étant éclaircie, il sortit heureusement du bois ; que le lendemain il s'acquitta de son vœu, & qu'il fonda, en conséquence, un Ordre de Chevalerie, sous le nom de *Notre-Dame d'Espérance*.

Dom Vaissette ajoute à l'autorité de cette Tradition, une preuve fondée sur un titre autentique. C'est un acte du 5 Janvier 1390, par lequel le Provincial & les Religieux Carmes du Couvent de Toulouse, promettent au Roy Charles VI, aux Ducs de Touraine & de Bourbon, à Pierre de Navarre Comte d'Evreux, à Olivier de Clisson Connétable de France, & aux autres Barons, Chevaliers, & Ecuyers *qui sont de l'Ordination* (de l'Ordre) *de la Ceinture de l'Espérance, qui sunt de Ordinatione Zona de Spe*, de célébrer tous

les

les jours une Messe pour eux dans la Chapelle de Notre-Dame d'Espérance, & ils les associent aux priéres de la Communauté, &c.

En 1391, mourut *Gaston Phœbus Comte de Foix*. Il avoit d'abord fait la guerre au Duc de Berry, pour se maintenir dans le Gouvernement de Languedoc qui lui avoit été donné par Charles V. Les Peuples étoient même pour lui, & il gagna une bataille à *Revel* contre son concurrent, mais cette querelle fut bientôt terminée par un Traité au mois de Décembre 1381. Nous apprenons par un Historien de ce temps, » que la » générosité seule du Comte de » Foix décida le grand différend » qu'il avoit avec le Duc de Berry » pour le Gouvernement de Lan» guedoc. Il eut pitié, ajoute-t-il, » du dégât du Pays, pour sa que» relle particuliére; il voulut join» dre à l'honneur d'avoir vaincu » le Duc, celui d'avoir donné la » paix à sa Patrie; il traita avec lui

„ ſous de bonnes aſſurances, & le
„ mit volontiers en poſſeſſion de
„ ſon Gouvernement. “

D'autres Hiſtoriens ſe ſont formés une idée moins avantageuſe de cette ſoumiſſion du Comte de Foix. Suivant le Pere Daniel, il ne céda que lorſqu'il ſçut que le Roy étoit ſur le point de marcher contre lui à la tête d'une armée, & qu'il avoit été déja prendre l'Oriflamme à S. Denys pour cette expédition. Toujours eſt-il certain que quelque préférence qu'on puiſſe donner au Comte de Foix ſur le Duc de Berry, par rapport aux qualités perſonnelles, le premier étoit véritablement un rebelle qui avoit combattu contre une autorité légitime.

Gaſton Phæbus s'étoit rendu extrêmement recommandable par ſa valeur, ſes libéralités, ſon affabilité, ſon eſprit, ſa ſageſſe, & un grand nombre d'autres excellentes qualités qui lui acquirent une eſtime univerſelle. Il étoit d'ailleurs un des *Princes* des mieux faits de ſon ſié-

cle, & c'eſt ce qui lui avoit fait donner le ſurnom de *Phœbus*. Il ſe diſtingua auſſi par la magnificence de ſa Cour, par ſon amour pour la Muſique & les inſtrumens, & ſur-tout par ſon goût pour la chaſſe. Il compoſa ſur ce ſujet un Traité, dont il nous reſte diverſes copies manuſcrites, & qui a été imprimé. On remarque que ſon équipage de chaſſe étoit ſi bien fourni, qu'il étoit compoſé, ſuivant les uns, de mille chiens, & ſuivant les autres de ſeize cens. On ajoute qu'à ſa mort il étoit le plus riche Comte du Royaume, ayant un million d'or dans ſes coffres; ce qui le fit paſſer pour *Negromancien*.

Gaſton Phæbus n'avoit eu qu'un fils de ſa femme Agnès, ſœur de *Charles le Mauvais* Roy de Navarre, & il l'avoit fait mourir pour le punir d'avoir attenté ſur ſa vie par le poiſon, à l'inſtigation du Roy de Navarre ſon oncle; de pluſieurs fils naturels qu'il laiſſa, *Bernard* l'un d'eux eſt la tige des

Ducs de *Medina-Cœli* en Eſpagne.

Après la mort de Gaſton Phæbus, le Roy Charles VI. quoiqu'il eût pû prétendre quelque droit au Comté de Foix, au moyen d'une donation qui lui en avoit été faite, le laiſſa recueillir à *Matthieu de Foix*, *Neveu à la mode de Bretagne* de Gaſton. Matthieu de Foix mourut lui-même ſans enfans en 1398, & par là le Comté de Foix, après l'extinction des mâles de cette Maiſon, paſſa dans celle *de Grailly*, en la perſonne d'*Archambaud de Grailly Captal de Buch*, qui avoit épouſé Iſabelle de Foix, ſœur unique de Matthieu.

Il s'éleva quelque temps après de grandes diſputes dans la Maiſon d'*Armagnac*, entre *Bernard Comte* d'*Armagnac*, & *Geraud* d'*Armagnac*, *Comte de Pardiac*, par ſa femme. Le Duc de Berry ſoutenoit le Comte d'Armagnac qui étoit en même temps ſon neveu & ſon gendre. Le Comte d'Armagnac prétendoit que le Comte de Pardiac avoit

voulu attenter ſur ſa vie, & il fit faire contre lui, à ce ſujet, des informations en 1401. Nous allons rendre compte de la dépoſition d'un des témoins qui y furent entendus. On y verra quelles étoient alors les idées communément répandues ſur les images magiques.

Ce témoin déclare que le Comte de Pardiac s'étant enfermé dans une chambre du Château *de la Plume*, au mois de May 1400, » y avoit fait tirer *par ſes Ecuyers*, » d'une caiſſe bien fermée & cou» verte de drap verd, trois ima» ges de cire, de trois différentes » couleurs, dont l'une étoit lon» gue, & les deux autres plus » courtes, envelopées dans de la » toile; qu'après les avoir décou» vertes, il avoit fait apporter un » Livre devant lui, & que l'ayant » pris en ſes mains, il avoit pro» poſé à Guillaume de Carlat Li» cencié en Droit de Rabaſtens, de » jurer de le conſeiller ſur ce qu'il » lui demanderoit. Guillaume de

» Carlat, dit ce témoin, vouloit
» excepter la Maison d'Armagnac
» de ce serment ; mais le Comte
» de Pardiac ne le lui ayant pas
» voulu permettre, il jura de le
» conseiller envers tous & contre
» tous. Le Comte de Pardiac lui
» promit sept mille francs d'or, &
» lui dit : Mossen Guillaume, vous
» étes présentement sous mon ser-
» ment. Je cherche la mort de ce-
» lui qui se fait Comte d'Arma-
» gnac, & je veux avoir ses biens,
» sa femme, ses enfans, & ses nié-
» ces, pour en disposer à mon plai-
» sir ; c'est pourquoi j'ai fait faire
» ces trois images à Milan en Lom-
» bardie, par des gens habiles, &
» je vous ordonne de les faire con-
» sacrer au Château de Montle-
» zun, par Jean d'Astarac qui de-
» meure à Montgiscard, & qui a le
» Livre consacré ; je suis assuré qu'il
» n'y a aucune chose au monde
» qu'il ne fasse. J'ai fait faire cette
» image brune contre Bernard
» d'Armagnac, & quand elle au-

» ra été consacrée & qu'il sera
» mort, nous viendrons aux au-
» tres comme nous jugerons à pro-
» pos. « Ce témoin ajouta que Guillaume Carlat, ayant porté cette image à Jean d'Astarac, il l'avoit prié de ne rien entreprendre contre la Maison d'Armagnac, que Jean d'Astarac l'avoit promis, &c.

Par l'événement on ne voit point que les desseins également ridicules & criminels du Comte de Pardiac ayent réussi. Au contraire il fut pris par le Comte d'Armagnac, il mourut dans une prison, deux fils qu'il laissa moururent sans postérité, & le Comte d'Armagnac s'empara de leurs domaines après leur mort.

Le Roy Charles VI. dans les bons intervalles que lui laissoit sa maladie, travailloit avec zéle, à donner la paix à l'Eglise, & à abolir le schisme qui la déchiroit à l'occasion des deux Contendans à la Papauté. Dans une assemblée de Prélats & de Docteurs qui fut tenue à Paris en

1398, on convint de se soustraire à l'obéissance de Benoît XIII. qui résidoit à Avignon. L'Université de Toulouse lui étoit aussi favorable que celle de Paris lui étoit contraire. Depuis, en 1403 le Roy reconnut de nouveau Benoît pour Pape légitime, mais sans cesser de faire tous ses efforts pour l'extinction du schisme. L'Université de Paris toujours portée pour la *soustraction*, secondoit le Roy de tout son pouvoir : l'Université de Toulouse prit le parti contraire, & dans une Lettre qu'elle écrivit à ce Prince, elle traita de crime la *soustraction*. La contestation entre les deux Universités fut portée au Parlement : & sur les conclusions de Jean Juvenal des Ursins Avocat Général, le Parlement, les Chambres assemblées, rendit le 10 Juillet 1406, un Arrêt qui condamna la Lettre de l'Université de Toulouse à être lacerée, comme » injurieuse & diffamatoire du Roy » & de Sa Majesté Royale, de

» ceux de ſon ſang, de ſon con-
» ſeil, du Clergé de France, & de
» l'Univerſité de Paris. « Poſtérieu-
rement le Roy eut une ſeconde fois
recours au parti de la *ſouſtraction*.

Le Languedoc ſe vit délivré en 1416 du gouvernement tyrannique du Duc de Berry, par la mort de ce Prince. Il avoit été revêtu de ce gouvernement quatre différentes fois, pendant l'eſpace de 60 années. Outre l'autorité ordinaire des Gouverneurs, ou Lieutenans Généraux du Roy dans les Provinces, autorité qui étoit alors très-grande & très-étendue, le Duc de Berry jouit, les trois derniéres fois, d'un pouvoir preſque deſpotique dans le Languedoc. Il en étoit comme le Souverain, le Roy lui ayant abandonné le revenu du Domaine & des Finances, avec le droit d'inſtituer, & de deſtituer tous les Officiers, d'annoblir, de légitimer, d'accorder des Lettres de grace & de rémiſſion. Pour fournir à ſes prodigalités, il accabla les

peuples d'impôts & de subsides qu'il faisoit percevoir avec la plus grande dureté. » Du reste, ajoute » notre Auteur, c'étoit un Prince » affable, brave, & spirituel ; il ai» moit les Sçavans & les Livres, & » il étoit doué de plusieurs autres » bonnes qualités. Il fut sur-tout » libéral envers les Eglises, qu'il » enrichit de plusieurs dons pré» cieux ; & envers ses créatures & » ceux qui lui étoient attachés, » qu'il accabla de bienfaits, sans » distinction, & sans choix. «

On trouve dans le Livre XXXIVe l'Histoire de la Province depuis 1416 jusqu'en 1443.

Les troubles dont le Royaume étoit alors agité, furent communs au Languedoc, qui se vit partagé entre le Dauphin, depuis Roy sous le nom de Charles VII. & les Partisans de la Reine & du Duc de Bourgogne. Le Comte de Foix fut nommé de part & d'autre Gouverneur de la province, jusqu'en 1420 que le Dauphin, mécontent

de ſa conduite équivoque, jugea à propos de le deſtituer. Ce Prince établit alors un Parlement à Toulouſe pour le Languedoc, & le compoſa de douze Juges & de deux Greffiers. Cette compagnie fut augmentée l'année ſuivante de cinq Conſeillers, dont le Dauphin *laiſſa le choix aux Préſidens, & Conſeillers ja par lui ordonnés audit Parlement de Toulouſe.* Par où il paroît qu'on avoit joint un ſecond Préſident à celui qui avoit été créé unique dans l'inſtitution. Et en effet Jean Juvenal des Urſins dans cette même année 1421 ſe qualifioit *premier Préſident* au Parlement de Toulouſe.

Après la mort de Charles VI. arrivée en 1422, Charles VII. fit un voyage en Languedoc, & il rendit ce gouvernement au Comte de Foix qui ſe déclara alors entiérement pour lui.

Depuis ce temps la Province fut encore déſolée à différentes fois par les courſes des Bourguignons,

& des *Routiers.* Ces derniers étoient des restes des *Compagnies*, & des Brigands de la même espéce. Le Roy y vint plusieurs fois tenir les Etats, & y amena la Reine *Marie d'Anjou* en 1443. Cette Princesse fit à Toulouse une entrée solemnelle. » Le Dauphin son fils la por-
» toit en croupe sur un cheval
» blanc, sous un Dais aux Armes
» de France & d'Anjou, soutenu
» par les Capitouls. Elle étoit vê-
» tue d'une robe bleuë doublée
» d'hermine, & coëffée d'une es-
» péce de chaperon de toile ou de
» gaze blanche relevée des deux
» côtés, & faisant comme un
» Croissant sur le front. La Ville
» de Toulouse lui fit présent le 12
» de Mars, à cause de sa noble
» & joyeuse entrée, de cinquante
» marcs d'argent ouvré, évalués à la
» somme de 500 l. «

Le Roy étant à Toulouse, demanda à Gaston Comte de Foix, pourquoi il se qualifioit *Comte par la grace de Dieu?* Et lui donna un

délai pour produire ses Titres. Il défendit en même temps au Comte d'Armagnac de prendre cette même qualification.

Ce fut dans cette même année que le Roy rétablit à Toulouse la résidence du Parlement de Languedoc qu'il avoit transféré à Beziers; depuis ce temps il n'y a point eu, à cet égard, de changement.

L'Auteur rapporte dans ce Livre quelques circonstances de la vie & de la mort de *Jacques de Bourbon, Roy de Hongrie, de Jérusalem, & de Sicile, Comte de la Marche, & de Castres*, &c. mort à Bezançon en 1438.

Ce Prince par une fondation qu'il avoit faite en 1442, en faveur des Religieux du Monastére de saint Antoine en Viennois, les avoit chargés de faire fondre une cloche de quatre-vingt quintaux, qui sonneroit tous les jours pendant sa vie, autant de coups qu'il avoit d'années. Quelque temps après il confirma cette fondation, &

il s'obligea de porter ſur ſes habits la veille & le jour de ſaint Antoine, en l'honneur de ce Saint, une petite potence avec une clochette d'or du poids d'une once, impoſant la même obligation à ſes Succeſſeurs.

Par un dernier Teſtament de l'année 1435, il déclara qu'il vouloit être inhumé „ auprès de ſa „ révérende & benoîte Sœur Co„ lette, Mere & Réparatrice de „ l'Ordre & Obſervance de Mada„ me Sainte Claire, en quelque „ Egliſe que ſon Corps repoſera. " Il légua en même temps ſoixante écus d'or à chaque Couvent de la Sœur Colette, & il mit tous ces Couvens, & ſpécialement celui de Beziers, ſous la protection de ſes Succeſſeurs. Il prit enſuite l'habit de ſaint François dans le Couvent de Bezançon où il reſta juſqu'à ſon décès.

Vers ce même temps, on trouva dans la Ville & dans la Sénéchauſſée de Toulouſe pluſieurs perſonnes, hommes, femmes, & en-

fans, „ qui étoient malades, & en-
„ tichés d'une très-horrible & grié-
„ ve maladie, appellée la maladie
„ de la lepre & capoterie. « Le
Dauphin qui étoit alors dans la
Province, nomma des Commissai-
res pour visiter ces personnes ma-
lades ou suspectes, & pour les sé-
parer des autres habitans. On pré-
tend que „ ces *capots* ou *cagots*,
„ sont un peuple particulier qui
„ subsiste encore, & habite dans le
„ Bearn & la Gascogne, & qui passe
„ pour infect, & sujet à la lepre. «

L'Auteur termine ce XXXIVe
Livre par des observations sur le
gouvernement & les mœurs des
peuples de la Province, depuis la
fin du 13e siécle, jusqu'au milieu du
15e. C'est ce qui sera l'objet de
notre Extrait du mois prochain,
où nous examinerons aussi quel-
ques-unes des notes qui sont à la
suite de l'Histoire.



*COUTUME DU HAUT ET Bas-Pays d'Auvergne, avec les Notes de M. Charles Dumoulin, & les Observations de M. Claude-Ignace Prohet. Nouvelle Edition, revûe, corrigée & augmentée de nouvelles Notes, dont les principales sont sur les articles de la Coutume qui ont été abrogés ou changés par les nouvelles Ordonnances du Roy Louis XV. Par M. *** Avocat en Parlement;* à Clermont-Ferrand, chez *Pierre Viallanes*, Imprimeur-Libraire, près les R. R. P. P. Jésuites 1745. 2 Vol. *in*-8°.

L'AUTEUR est le sixiéme qui ait écrit sur les Coutumes d'Auvergne. *Aymo-Publicius*, Président du Sénat de Chamberi, a publié son Commentaire en 1542. Celui de *Bessianus* (Jean de Besse de Preyssat) a paru en 1548: & ces deux Ouvrages qui ne sont pas d'une grande utilité, ont été tra-

duits en François en 1640, par Georges Durand Avocat à Clermont qui y a ajouté quelques Observations.

Jean de Basmaison-Pougnet Avocat à Riom, a donné une Paraphrase sur ces Coutumes en 1590. Guillaume Consul a revû & augmenté cette Paraphrase.

Ensuite a paru l'Ouvrage de Prohet, qui contient une Conférence des Coutumes d'Auvergne avec le Droit Civil, & avec les Coutumes de Paris, de Bourbonnois, de la Marche, de Berry, & de Nivernois. Cet Auteur y a joint les Notes de Dumoulin, & ses propres Observations.

Pour rendre plus utile cette nouvelle Edition, on y a ajouté des Observations sur les différens changemens que les Loix postérieures concernant les Donations, les Testamens, les Successions des meres, &c. ont introduits dans la décision des questions, en dérogeant aux dispositions de la Coutume.

On a eu auſſi l'attention de met
tre au bas de chaque article de
renvois aux autres articles qui on
rapport à la même matiére ; par
là, il y a plus de facilité à réuni
différentes diſpoſitions qui ont en
tr'elles quelque connexité.

On a placé à la ſuite des Cou
tumes locales, les Arrêts de Régle
mens qui ont été rendus par l
Cour des grands jours tenue dar
la Ville de Clermont en 1665.

Enfin l'Editeur a cru néceſſair
d'y joindre le texte en entier de
nouvelles Ordonnances.

Les nouvelles obſervations ſu
les Coutumes générales, ſont e
aſſez grand nombre, & elles nou
ont paru mériter d'être jointes
celles de Prohet, Auteur eſtim
Nous nous contenterons d'indique
ici quelques-unes des plus impor
tantes, ſoit pour leur étendue, ſo
pour leur objet.

Sur l'article 38 du titre 12 *d*
ſucceſſions & teſtamens, l'Aute
traite de l'excluſion de l'hériti

bénéficiaire par l'héritier pur & simple, & des effets du bénéfice d'inventaire.

Sur l'article 40, il agite la question de sçavoir, si dans la Coutume d'Auvergne, qui défend de disposer de ses biens par testament au-delà du quart, un legs de la totalité en usufruit, doit être réduit au quart de cet usufruit seulement, ou s'il doit au moins emporter le quart disponible de la pleine propriété. Il décide pour la réduction au quart de l'usufruit seulement.

L'article 48 qui dispose des formalités des testamens, donne lieu à une note assez étendue, qui contient l'analyse de toutes les dispositions de l'Ordonnance du mois d'Août 1735, sur la forme des testamens, tant pour les Pays de Droit écrit, que pour ceux de Coutumes; & plusieurs observations sur les articles de cette Ordonnance qui sont relatifs à la Coutume & aux droits de la Province.

L'Article 49 déclare nulles tou-

tes diſpoſitions faites au profit du Notaire qui reçoit le teſtament, ou des témoins.

L'Auteur traite à cette occaſion de l'incapacité des Tuteurs & autres adminiſtrateurs : & il obſerve que les Avocats ne ſont point compris dans cette prohibition, ſoit qu'il s'agiſſe de legs, ſoit qu'il s'agiſſe de donation entre vifs.

L'article 3 du titre 13 *des Mineurs*, donne lieu de même à pluſieurs obſervations, ſur les formalités de l'aliénation des biens des mineurs, & ſur les moyens de reſtitution qui leur ſont ouverts.

Henris s'eſt exprimé à ce ſujet d'une façon aſſez ſinguliére : après avoir dit que l'aliénation des immeubles d'un mineur eſt *chatouilleuſe* : que quelque aſſurance qu'on y cherche, il n'y en a point, & que quelquefois ce ſont les précautions mêmes qui nuiſent. Il ajoute, *on e[...] peut dire ce qu'on dit des Potiron[...] quelque apprêt qu'on en faſſe, l'uſa[...] n'en eſt pas bon, & la meilleure fa[...]*

qu'on y puisse apporter, c'est de les jetter là.

Sur l'article 1 du titre XIV. *des donations, dots & mariages*, l'Auteur examine les principaux effets de *l'autorité maritale*, il remarque que cette autorité *n'est pas purement du Droit Civil*, & *qu'elle se trouve également établie par les Loix de la Religion. Sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.* Genes. ch. 3.

L'Article 29 du même titre, donne lieu à plusieurs réflexions au sujet des *institutions contractuelles.* L'institution contractuelle, c'est-à-dire l'institution d'héritier faite par un contrat de mariage, en faveur des mariés & de leurs descendans, tient, suivant la remarque de l'Auteur, & de la donation entre-vifs, & de la donation à cause de mort. L'institué est assuré de la succession de l'instituant. Mais l'instituant demeure maître de l'administration de ses biens, dont il peut même disposer à titre particulier.

bonnes & valables, saisissent les contractans ladite association, ou leurs descendans.

L'Auteur observe à ce sujet que l'Ordonnance de 1731, sur les donations fait naître une nouvelle question intéressante, qui est de sçavoir si cette disposition de la Coutume qui autorise les conventions de succéder, faites par un contrat d'association universelle ; est abrogée : & si n'étant pas abrogée, ces conventions doivent être faites dans la forme des donations entre-vifs, ou dans celles des testamens.

Pour l'abrogation de cet article, on peut invoquer l'article 3 de l'Ordonnance de 1731, qui veut *qu'il n'y ait à l'avenir que deux formes de disposer de ses biens à titre gratuit, dont l'une sera celle des donations entre-vifs, & l'autre celle des testamens & codiciles.*

Mais l'Auteur répond qu'il faut distinguer les formalités des dispositions, formalités que l'Ordonnan-

ce

ce appelle *forme de diſpoſer*, d'avec les eſpéces particuliéres des diſpoſitions en elles-mêmes : qu'ainſi ces différentes eſpéces de diſpoſitions autoriſées juſqu'alors, ne ſont pas par-là abrogées, pourvû que les actes qui les contiennent ſoient revêtus des formalités requiſes, pour les donations entre-vifs, ou pour les teſtamens & codiciles, ſuivant leur nature.

Il entreprend enſuite de prouver que ces conventions de ſuccéder par aſſociation, ſont des diſpoſitions véritablement gratuites, qui, ainſi que les inſtitutions par contrat de mariage, ſont d'une qualité mixte, & participent, à différens égards, à la nature des donations entre-vifs ; & à celle des donations à cauſe de mort : & il remarque que ces conventions ſont peu ſuſceptibles des formalités des donations entre-vifs.

De cette Diſſertation l'Auteur conclut :

1°. » Que les conventions de ſuc-
» céder par aſſociation autoriſées,

» par ce titre de la Coutume, ne » sont point abrogées par les nou» velles Ordonnances,

2°. » Qu'étant des dispositions » gratuites, & par-là assujetties à » la forme des donations entre-vifs, » ou à celle des testamens, la » forme des testamens devant No» taire, suffit pour leur validité, sans » les asservir à celle des donations » entre-vifs. «

On trouve encore sur le second article du titre XVII. *des prescriptions*, une autre Dissertation sur la nature & les effets des *liéves*, & *reçus affirmés* qui sont en usage en Auvergne.

L'Auteur y examine d'abord *l'origine, la forme & l'usage des liéves d'Auvergne*. Voici le précis de ce qu'il expose à ce sujet.

La liéve n'étoit originairement qu'une espéce de table ou répertoire pour faciliter l'usage du terrier de la Seigneurie. Cette table en se perfectionnant devint un véritable extrait de ce terrier, qui contenoit

le précis de chaque reconnoiſſance, c'eſt-à-dire, la nature & le montant de la redevance, le nom du territoire de la ſituation de l'héritage, ſa contenue, ſa qualité, & ſes confins; le nom de l'Amphytéote ou Cenſitaire, & enfin l'indication des feuillets du terrier qui y étoient rélatifs.

Enſuite pour connoître avec plus de facilité les ſucceſſeurs des anciens Emphytéotes, on ajouta ou en marge, ou à la fin de chaque article, les noms des nouveaux détenteurs, en marquant les mutations à meſure qu'elles arrivoient; & comme les Fermiers ou Régiſſeurs, pour indiquer le poſſeſſeur actuel, ſe ſervoient de ces termes, *modo* un tel, ces liéves furent appellées *liéves modées.*

Poſtérieurement les Seigneurs obligérent leurs Fermiers ou Régiſſeurs de mettre ſur les liéves, en marge de chaque article, les payemens faits par les Emphytéotes. Et par-là l'état de la recette, *le reçu*, & *la liéve*, ſe trouvérent réunis & identifiés,

Enfin les Seigneurs, pour épargner l'embarras & la dépense de renouveller leurs terriers tous les 30 ans, essayérent de donner à ces liéves une espéce d'autenticité, afin qu'en constatant les payemens faits annuellement par les Emphytéotes, elles pussent suffire pour mettre la Seigneurie directe à l'abri de la prescription à laquelle elle est assujettie par la disposition particuliére de la Coutume. On imagina donc de stipuler par les baux, que le Fermier seroit tenu de remettre au Seigneur, après l'expiration de son Bail, une liéve par lui modée & paraphée à chaque article, & d'en attester la sincérité par son affirmation devant le Juge.

Tel est le dernier état des liéves en Auvergne.

Cela posé, l'Auteur agite une premiére question : *Les liéves affirmées suffisent-elles pour interrompre la prescription des redevances Seigneuriales, & peuvent-elles même relever une prescription déja acquise ?*

Après avoir rapporté tout ce qu'on peut proposer de plus considérable pour & contre l'autorité de ces liéves affirmées, sa décision est qu'elles suffisent bien pour interrompre le cours de la prescription des Cens, mais qu'elles ne sçauroient, *généralement parlant*, avoir assez de force pour relever d'une prescription qui seroit déja acquise.

Son motif principal, c'est que quoique ces liéves affirmées ne fassent pas une pleine foi de la réalité du payement, elles en donnent au moins une forte présomption; de sorte que le fait doit être regardé comme suffisamment prouvé, quand il s'y joint un titre qui constate le droit.

L'Auteur se propose une seconde question: *Les liéves affirmées suffisent-elles, au défaut du titre, pour établir une redevance, ou du moins peuvent-elles suppléer aux défectuosités ou à l'insuffisance du titre?* Il décide que ces liéves ne peuvent pas tenir lieu d'un titre; mais qu'elles

peuvent confirmer un titre qui par lui-même, & isolé, pourroit être regardé comme insuffisant. Il propose pour exemple d'un pareil titre, une Déclaration unique, qui, suivant plusieurs Auteurs, ne suffit pas pour établir la Seigneurie directe.

L'Auteur indique à la fin quelques *moyens de perfectionner* les liéves affirmées; moyens qu'il reconnoît cependant en même temps n'être pas absolument peremptoires, dès que les Emphytéotes n'y concourent point.

A l'égard des notes ajoutées à celles de Prohet sur les *Coutumes locales*, il suffit, pour en donner une idée générale, d'observer que la plûpart sont purement historiques: elles ont principalement pour objet, ce que chaque lieu nommé dans le texte, peut avoir de plus remarquable, par les Eglises qui y ont été fondées, les Personnes illustres qui y sont nées, & les familles qui y possédent les terres les plus considérables. *Si cela* paroît d'abord un peu étran-

ger à ce qu'on recherche ordinairement dans un Commentaire ſur un texte de Coutume, il eſt juſte en même temps de remarquer que ſur ces mêmes Coutumes locales, les notes de Prohet, qui eſt ici l'Auteur principal, ſont dans le même goût. D'ailleurs des faits de cette eſpéce peuvent toujours être agréables, juſqu'à un certain point, à ceux même qui, dans le moment préſent, n'en ſont pas l'objet direct de leur étude.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE de la Société Royale des Sciences, tenue dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville de Montpellier le 25 Avril 1743; à Montpellier chez *Jean Martel*, Imprimeur du Roy, des Etats généraux de Languedoc, & de la Société Royale des Sciences, Brochure *in*-4°. de 53 pages.

NOUS aurions rendu compte de cet ouvrage dans ſa nouveauté, ſi l'exemplaire qui nous

étoit destiné nous avoit été remis; nous allons le faire à présent pour que le Public n'y perde rien.

On trouve d'abord l'éloge historique de M. René-François de Beauveau du Rivau, Archevêque & Primat de Narbonne, Président né des Etats de Languedoc, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, né au Château du Rivau dans le Poitou, le 11 Novembre 1664, & mort à Narbonne le 4 Août 1739, âgé de 75 ans.

L'histoire de ce Prélat tient à la République des Lettres par trois projets, dont deux ont été par lui commis aux soins de la Société Royale. Le premier est la description géographique de la Province de Languedoc, & des différens Diocèses qui la composent; le second l'Histoire naturelle de la même Province; & le troisiéme l'Histoire de Languedoc. Le premier de ces trois ouvrages étoit déja fort avancé à la mort de M. de Beauveau; l'on a *vû en* 1726 le plan de l'Histoire

Naturelle, ſur laquelle la Société Royale recueille des Mémoires avec toute l'attention poſſible ; le troiſiéme, confié à deux ſçavans Bénédictins, Dom de Vic & Dom Vaiſſette, leur aſſure par ſon exécution une place diſtinguée dans le nombre de ceux qui ont bien mérité de la République des Lettres.

Outre ces marques d'attachement pour les Sciences, qu'a données M. de Beauveau, ſentant que les impreſſions qui naiſſent de l'amour de la gloire ſont quelquefois inſuffiſantes, il accorda à la Société Royale quelques gratifications qui l'engageront toujours à le révérer comme ſon bienfaiteur.

Comme nous avons déja donné dans notre Journal l'extrait de ſon Oraiſon funébre, nous nous contenterons de rappeller à nos Lecteurs les traits les plus frapans de ſa vie. Nous remarquerons donc qu'ayant été en 1707 transféré de l'Evêché de Bayonne à celui de Tournay, les Bayonnois, pour ſe

conserver leur Evêque, lui offrirent un supplément de revenu qui égalât celui de l'Evêché de Bayonne à celui de Tournay, & qu'ils ne négligérent rien pour engager le Roy à révoquer sa nomination ; mais ce Prince déclara que le Prélat lui étoit nécessaire à Tournay. Cette Place ayant été assiégée en 1709, M. de Beauveau ne négligea rien pour qu'elle fût abondamment pourvûe de vivres ; il engagea sa vaisselle & ses meubles les plus précieux ; il emprunta même sept à huit cens mille livres pour fournir à la subsistance des troupes. La Place ayant été obligée de capituler, les caresses & les menaces du Prince Eugene ne purent jamais engager le Prélat à faire chanter le *Te Deum* dans son Eglise, & il aima mieux abandonner son Siége que de le conserver en prétant serment de fidélité à l'Empereur. Rien ne prouve mieux la vénération qu'on eut pour lui à Tournay que la restitution que lui firent long-temps après l'expiration

du temps preſcrit les Directeurs des Monts de Piété de Tournay, de tous les effets qu'il y avoit mis en dépôt, & qu'on avoit ſcrupuleuſement conſervés. Son attachement aux intérêts du Roy lui mérita en 1713 l'Archevêché de Toulouſe, d'où il paſſa en 1719 à celui de Narbonne.

Peu de temps avant ſa mort le Roy, à qui ce Prélat avoit l'honneur d'appartenir, lui accorda le titre de Couſin, qu'il venoit de donner à M. le Marquis de Beauveau, de la Branche aînée de cette Maiſon, Maréchal des Camps, & Inſpecteur général de l'Infanterie, & à M. le Prince de Craon. Jean de Bourbon, Comte de Vendôme, biſayeul du Roy Henry IV, avoit épouſé en 1454 Yſabeau de Beauveau, Dame de la Roche-Sur-Yon.

L'éloge hiſtorique de M. François Chicoyneau, Chancellier & Juge en ſurvivance de l'Univerſité de Médecine, Profeſſeur d'Anatomie & de Botanique, & Intendant

du Jardin Royal des Plantes de Montpellier, lû par M. Combalusier, qui avoit été chargé de le faire pendant la vacance de la place de Secretaire perpétuel, que M. de Ratte remplit aujourd'hui avec distinction, succéde immédiatement à celui de M. de Beauveau. C'est avec regret que nous sommes obligés de renvoyer les Lecteurs à l'ouvrage même. Ils y trouveront, sans doute avec plaisir, une nouvelle preuve que le Dieu de la Médecine est aussi celui de l'Eloquence. Nous aimons mieux ménager la place pour faire connoître dans M. Combalusier un mérite moins étranger à sa profession.

Il nous suffira de remarquer que M. Chicoyneau, dont nous parlons, fils aîné de celui qui est premier Médecin du Roy, avoit les talens académiques & les vertus civiles qui peuvent faire chérir sa mémoire; qu'il étoit le septiéme de sa famille, & le cinquiéme de son nom, *qui remplissoit* la charge de Chan-

cellier de l'Université de Montpellier; que Dom Carlos, aujourd'hui Roy des deux Siciles, passant par cette Ville, l'a honoré de marques particuliéres de distinction; & que le Roy a récompensé les services du grand-pere, en accordant à son petit-fils, à peine sorti du berceau, un Brevet qui le désigne successeur de ses peres. » On est si accoutumé » à la Cour de trouver dans cette » illustre famille les talens nécessai» res pour occuper dignement cette » importante place, qu'on les au» gure d'avance dans ceux qui ne » peuvent les manifester. «

Nous en resterions là si nous ne croyions faire plaisir aux Lecteurs en leur donnant un exemple de l'éloquent laconisme qui distingua autant Michel Chicoyneau, bisayeul de celui dont nous parlons, que sa profonde érudition. Voici le compliment qu'il fit au Cardinal de Bonzi, qui étoit d'une illustre famille de Florence, que la France avoit élevé à l'Episcopat, & la Pologne

revêtu de la Pourpre; *Italia te fecit nobilem, Gallia magnum, Polonia eminentissimum; utinam Roma sanctissimum, & Ars nostra saluberrimum, ut videas annos Petri!*

La troisiéme piéce de ce Recueil est l'extrait du Mémoire de M. de Sauvages, Professeur en Médecine dans l'Université de Montpellier, déja connu dans le monde sçavant, *sur l'air qui entre dans les poumons.*

Les Physiologistes ne sont pas encore d'accord sur les effets qu'il y produit. Les uns veulent qu'il serve à rarefier le sang, d'autres à le condenser; les uns prétendent qu'il s'insinue dans le sang à travers les membranes des poumons, d'autres le nient. Les recherches de M. de Sauvages portent un nouveau jour dans cette obscurité.

L'air entre dans les poumons poussé par une force égale au poids d'une colomne d'eau de trente-deux pieds; la force dont le sang agit contre les parois des artéres n'est guére que celle du poids

d'une colomne d'eau de huit pieds; donc l'air doit pénétrer dans les vaisseaux, s'il se trouve quelque passage des poumons dans les veines. Or l'existence de ce passage n'est point douteuse, puisque la hauteur de trois pieds d'eau dans un tube adapté à la trachée artere a fait passer dans les veines pulmonaires l'eau qu'il contenoit.

Mais de ce que l'eau passe par leurs membranes, s'ensuit-il qu'il en soit de même de l'air? L'expérience apprend qu'en soufflant de l'air dans un poumon, bien nettoyé des phlegmes visqueux qui l'enduisent, il passe en bulles sensibles dans les veines pulmonaires. Mais ces phlegmes, qu'on n'enleve qu'après une longue lotion, doivent boucher dans l'animal vivant, les passages de communication qui se trouvent dans le poumon nettoyé. D'ailleurs le mercure ne descend pas dans le tube d'un barométre coëffé avec un tuyau des bronches: *preuve* certaine que l'air n'y passe

pas, quoi qu'en disent plusieurs Physiciens célébres.

Il y a pourtant de l'air dans le sang, & M. de Sauvages trouve plus probable qu'il y passe par les veines du poumon, que par les lactées. Voici comme il explique ce passage. L'air inspiré se dissout dans la lymphe bronchique, & comme elle doit passer dans les veines pulmonaires aussi facilement au moins que l'eau dans les expériences précédentes, elle doit introduire à chaque inspiration de l'air frais dans le sang. Cette lymphe abondante qu'on trouve dans les vésicules, portée par des tuyaux arteriels, y entre chargée des fuliginosités du sang, & résorbée par des tuyaux veineux, elle porte au cœur un air frais, propre à tempérer l'ardeur du sang échauffé par la circulation, & à le condenser, sans cependant qu'il occupe moins d'espace que le sang arteriel, comme quelques Modernes l'ont cru; car le calibre des quatre premiers

rameaux veineux eſt à celui des quatre premiers rameaux arteriels comme 26 à 21.

Pour mieux s'aſſurer de l'entrée de l'air des poumons dans le ſang veineux, on a ouvert à la fois l'artére carotide droite d'un chien, & la veine jugulaire gauche ; la premiere donna un ſang tout pareil à celui de la veine pulmonaire, & la ſeconde en fournit de tout pareil à celui de l'artére du même nom ; & un volume du ſang de la jugulaire excédoit de 17 grains ſur ſix onces un égal volume de celui de la carotide ; ce qui ne peut venir que de ce que ce dernier contenoit une matiere ſpécifiquement moins peſante que le premier. Or quelle peut être cette matiére que de l'air ? D'ailleurs dans ces deux ſangs analyſés ſelon la méthode que M. Hales a inventée pour analyſer l'air, on a trouvé des différences qui ſemblent prouver qu'il ſort plus d'air du ſang qui vient récemment de traverſer les pou-

mons, que de celui qui a fait une plus longue circulation.

Nous sommes obligés de nous borner à cette idée du mémoire de M. de Sauvages, en attendant que l'impression de ceux de la société Royale nous mettent en état de faire mieux connoître les sçavantes recherches de cet Académicien. Nous ne ferons aussi qu'indiquer le sujet de celles de M. de Senès, qui est la gravité spécifique des corps tant solides que fluides; l'extrait qu'en donne M. de Ratte, Secretaire de la Société, étant trop abrégé pour nous permettre de nous étendre sans devenir de simples copistes. Venons au Mémoire de M. Combalusier sur les eaux minérales de saint Laurent en Vivarais. Une copie entiére qui nous est tombée entre les mains, nous mettra en état mieux que l'extrait imprimé de faire connoître la sagacité & le travail du jeune & docte Médecin.

Il y a long-temps que les bains de saint Laurent sont connus, mais

ce n'eſt que depuis peu d'années qu'on fait intérieurement uſage de ſes eaux. Examinées à la ſource, elles ſont plus lympides que celles des fontaines communes. Gardées dans une bouteille, elles n'y dépoſent aucun ſediment, & ne perdent point leur lympidité. Elles ſont ſi chaudes au ſortir des tuyaux, qu'on n'y peut tenir la main pendant long-temps, & cependant on les boit à la ſource ſans qu'elles brûlent le goſier. L'odeur que ces eaux exhalent en jailliſſant eſt legérement ſulphureuſe. Quant à leur goût, il eſt ſi peu caractériſé, qu'on ne s'accorde pas ſur cet article. Elles ſont employées à tous les uſages ordinaires de la vie; à boire, à faire le pain, à blanchir le linge; ce qu'elles font ſi bien qu'on n'a pas beſoin de ſavon; elles enlévent aiſément les taches d'encre, de poix, qu'on peut avoir ſur la peau; elles la rendent ſouple & douce; & ce qu'il y a de ſingulier, elles ſont plus legéres que l'eau de fontaine

commune, quoi qu'elles tiennent plusieurs mineraux en dissolution.

Toutes les épreuves qu'a faites sur elles M. Combalusier, avant de les analyser, n'ont pu dévoiler leur nature; elles ont seulement un peu verdi par le mêlange du sirop violat.

Dans l'évaporation de ces eaux philtrées faite à feu très-lent, il s'éleva des vapeurs d'une odeur bitumineuse; évaporées à siccité elles ont laissé un résidu salin, terreux, blanchâtre, folié, luisant en dessus, plâtreux en dessous, léger relativement au volume, d'un goût nitreux lixiviel, bouillonnant vivement avec tous les acides, teignant en beau verd le syrop violat, précipitant la solution du sublimé corrosif en couleur orangée, & le sel de saturne en blanc douceatre & terreux. Les alcalis, comme l'huile de tartre par défaillance, n'y causérent aucune altération.

Le résidu de l'évaporation de la *même* eau non philtrée a été dou-

ble du premier, moins folié, moins acre, moins luisant, d'un gris cendré. Dissous dans l'eau, il laissa sur le philtre une terre insipide, fine & legére, qui entroit en effervescence avec tous les acides. La liqueur forma des cristaux blanchâtres en dedans & par dessous, & roussâtres par dessus, de figures assez irréguliéres, qui formérent des végétations, dont quelques-uns examinés au microscope, parurent oblongs, & à plusieurs faces, d'autres en forme d'étoiles relevées de quatre aigrettes partant d'un même centre, & représentant un soleil. Tous ces cristaux font sur la langue une impression assez vive de fraîcheur mêlée d'amertume, qui tient pourtant du goût lixiviel. Ils produisent dans les expériences les mêmes effets que les résidus.

De ces épreuves M. Combalusier conclud que les eaux de S. Laurent contiennent un sel assez semblable au nitre des anciens, au natrum d'Egypte, & au borax; une

terre calcarée, fine & legére, une huile minérale très-ſubtile, & des ſels de différentes natures, diſſous dans une eau extrêmement legére & lympide, & par conſéquent très-propre à ſe diſtribuer dans les plus petits vaiſſeaux ; d'autant plus qu'il réſulte des expériences que tous les principes de ces eaux ſont extrêmement ſubtiliſés, & comme volatiliſés.

De là vient la qualité ſavoneuſe, réſolutive, apéritive, déterſive, des eaux de S. Laurent, & leur qualité diuretique & diaphoretique. Auſſi ſont-elles propres pour les maladies de l'eſtomac cauſées par une diſpoſition glaireuſe, & pour pluſieurs maladies qui viennent de la tenſion convulſive de ce viſcere ; pour tous les embarras des viſceres du bas ventre, & notamment du foie ; pour débarraſſer les reins des matiéres glaireuſes & tartareuſes ; pour nettoyer la peau deshonorée par des dartres, galles, & maladies qui proviennent de l'acreté d'une tranſ-

piration arrêtée dans les glandes de la peau ; pour le rhumatiſme & la ſciatique, maladies où les eaux de S. Laurent, moins vives que d'autres eaux thermales, ſont d'un uſage beaucoup plus ſûr ; pour les raccourciſſemens & roideurs de membres, qui ſuccédent ſi ſouvent aux rhumatiſmes gouteux, aux coliques de Poitou, & à d'autres maladies douloureuſes ; pour les douleurs cauſées par le froid & l'humidité ; pour certaines eſpéces de paralyſie.

M. Combaluſier s'étend enſuite beaucoup ſur une propriété très-précieuſe des eaux de S. Laurent c'eſt de guérir les maladies de la poitrine, pendant que preſque toutes les eaux minérales ne s'employent qu'en tremblant, lors même que cette partie n'eſt que délicate. On les employe avec ſuccès contre l'aſthme convulſif & humide, contre les vieilles toux, les commencemens de tubercules, ordinairement ſuivis de la phthiſie, la ſiévre hectique commençante,

mais elle demande de la circonſpection quand la phthiſie a été précédée de crachement de ſang. On ne peut alors les employer avec prudence que quand il eſt produit par quelque obſtruction du poumon, qui occaſionne la rupture des vaiſſeaux de cette partie.

L'Académicien, en conſéquence des principes dont ces eaux ſont animées, les croit très-propres pour les flatuoſités des inteſtins, & par conſéquent contre les paſſions hypochondriaques & hyſtériques, & même contre les vieux cours de ventre.

Tel eſt le précis du Mémoire de M. Combaluſier. Il eſt à ſouhaiter qu'il ſoit bientôt en état de repéter ſur les lieux mêmes les expériences qu'il a faites ſur les eaux de S. Laurent venues à Montpellier, & gardées pendant vingt jours. Etant le maître d'en puiſer à la ſource autant qu'il lui en faudra, il ſe trouvera ſans doute en état de démêler plus parfaitement les ſels & au-

tres principes qui entrent dans leur composition. Il sera aussi plus à portée d'observer les vertus de ces eaux dont il conduira l'effet des yeux ; & il y a lieu de croire qu'il ne lui échappera, soit dans l'analyse, ou les observations pratiques, rien qui soit digne d'être remarqué.

HISTOIRE ROMAINE depuis la Fondation de Rome, jusqu'à la Bataille d'Actium, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de la République. Tome XII, par M. CREVIER, *Professeur de Réthorique, au Collége de Beauvais, pour servir de continuation à l'Ouvrage de M. Rollin.* A Paris, chez la Veuve *Estienne & Fils*, Libraires, rue S. Jacques, à la Vertu, & *Jean Desaint*, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1745. *in-douze*, *pp.* 534.

NOUS avons rendu compte avec assez d'étendue dans notre Journal du mois d'Avril de

nier, du précédent Volume de cette Hiſtoire, & nous en uſerons de même à l'égard de celui-ci qui nous a paru n'etre pas moins digne d'attention, ſoit pour les faits en eux-mêmes, ſoit pour la maniére dont ils ſont rapportés.

Ce douziéme Tome renferme un eſpace de 9 années, depuis l'an de Rome 689, juſqu'en 698., & eſt diviſé en quatre Livres, qui ſont le 38, le 39, le 40 & le 41ᵉ.

Voici l'objet du 38ᵉ. » Troubles » domeſtiques. Premier Triumvi» rat, ou ligue entre Cæſar, Pom» pée & Craſſus. Conduite factieu» ſe & tyrannique de Cæſar pen» dant ſon Conſulat, ans de Ro» me 690 — 693.

M. Crevier, avant d'entrer dans le récit d'événemens où l'on verra Cæſar & Caton prendre une ſi grande part, commence par nous tracer, d'après Sallufte, le portrait de ces deux hommes fameux.

» Ils étoient à-peu-près égaux pour » la naiſſance, pour l'âge pour l'élo-

» quence. Pareille grandeur d'a-
» me, gloire égale, mais de deux
» genres très-différens. Cæsar s'é-
» toit fait un grand nom par une
» inclination bienfaisante & magni-
» fique, Caton par l'innocence de
» ses mœurs. L'un s'illustroit par
» la douceur & par la clémence,
» l'autre par la sévérité. Cæsar
» avoit acquis une réputation écla-
» tante en faisant des largesses, en
» protégeant ceux qui avoient re-
» cours à lui, en se montrant tou-
» jours prêt à pardonner; Caton, en
» ne faisant jamais de grace. L'un
» étoit la ressource des malheu-
» reux; l'autre, le fléau des mé-
» chans. On louoit la facilité du
» premier & la constance du se-
» cond. Enfin Cæsar avoit fait
» son plan de n'épargner ni ses
» travaux ni ses veilles; occupé
» des intérêts de ses amis, il né-
» gligeoit les siens: jamais il ne
» manqua l'occasion de gratifier
» & d'obliger qui que ce pût être.
» Il souhaitoit quelque emploi bril-

» lant, un commandement d'armée, » une guerre nouvelle, où son mé- » rite pût paroître avec éclat. Ca- » ton au contraire se montroit zé- » lateur de la modestie, de l'atten- » tion aux bienséances, mais sur- » tout de la sévérité. Il ne se propo- » soit point de l'emporter sur les » riches par les richesses, ni sur » les factieux par l'esprit de fa- » ction & de cabale; mais il le dis- » putoit aux plus courageux pour » la magnanimité, aux plus mo- » destes pour la retenue, aux plus » irréprochables pour le désinté- » ressement & l'intégrité: il cher- » choit plus à être homme de » bien qu'à le paroître; & par » cette conduite, moins il couroit » après la gloire, plus elle sem- » bloit le chercher.

M. Crevier n'a garde de combattre l'idée que Sallluste donne de Caton: il n'en est pas de même par rapport à Cæsar. Il pense que cet Historien s'est arrêté *aux dehors & à l'écorce* de la conduite

de celui-ci : » Pour achever ce » tableau, il falloit dire que Cæ- » ſar rapporta tout à ſon aggran- » diſſement, que près de l'ambi- » tion, rien ne lui fut ſacré ; que » pour lui, la vertu étoit un nom, » le bien public, une chimére ; » que jamais perſonne ne foula » aux pieds avec moins de ſcru- » pule tout ce qui s'appelle loix, pu- » deur, Religion, maximes ; en un » mot ſi jamais homme ne fut plus » aimable dans le commerce de la » vie, jamais il n'y eut ni cœur plus » corrompu en morale, ni citoyen » plus dangereux dans un Etat.

Caton auroit pû combattre avec plus de ſuccès un adverſaire ſi capable de faire aimer le vice, ſi de ſon côté il n'avoit pas été propre peut-être à faire redouter la vertu.

Cæſar étoit alors Préteur, & Caton Tribun du Peuple : le ſeul danger de la République l'avoit déterminé à demander cette place dont il n'avoit point voulu dans

des temps plus tranquilles : son dessein avoit été de se réserver pour des momens où l'Etat pourroit avoir besoin de ses services.

L'occasion s'en présenta sur le champ. Le Tribun Métellus soutenu par Cæsar, entreprit de faire passer une loi qui rappelloit à Rome Pompée avec son armée. Caton leur résista avec une intrépidité presque inconcevable, & sa fermeté fit reprendre courage au Sénat d'abord abbattu ; Cæsar & Métellus interdits des fonctions de leurs charges, furent obligés de céder. Le premier se soumit avec beaucoup de modération en apparence, & fut sur le champ rétabli. L'autre qui avoit quitté Rome, fut redevable de sa grace en partie aux sollicitations de Caton lui-même.

Ce fut dans cette même année 690, qu'arriva la profanation des mystéres de la bonne Déesse, par Clodius. M. Crevier, en rapportant ce mot fameux de Cæsar sur

son divorce, *qu'il faut que la femme de Cæsar soit non-seulement exempte de crime, mais même de soupçon*, observe que cette réponse » seroit » digne d'un homme plus vertueux » que lui. «

Pompée donna à Rome l'année suivante 691, le spectacle le plus brillant. On vit à son triomphe, (c'étoit le troisiéme) des richesses prodigieuses en tout genre. Pline nous a conservé une inscription placée par Pompée lui-même dans le Temple de Minerve, à la construction duquel il avoit consacré une partie des dépouilles.

*Cn. Pompée le Grand, * Général des armées Romaines, ayant terminé une guerre de trente ans, ayant vaincu, mis en fuite, tué ou reçu à composition* 2183000 *hommes, ayant coulé à fond ou pris* 846 *vaisseaux, ayant réduit sous sa puissance* 1538 *Villes, Forts ou Châteaux, ayant subjugué tout le pays qui s'étend depuis le Palus Meotides,*

* Imperator.

jusqu'à la Mer rouge, acquitte à juste titre le vœu qu'il avoit fait à Minerve.

Les gratifications faites par le triomphateur aux Officiers & aux Soldats, étoient aussi exprimées dans un tableau qui faisoit partie de la pompe. On y lisoit qu'il avoit donné mille talens, (trois millions,) à ses Lieutenans & à ses Questeurs qui avoient défendu les côtes dans la guerre des Pirates, & qu'il n'y avoit aucun de ses Soldats qui n'eût reçu six mille sesterces, (750 livres ;) outre ces sommes qui doivent être regardées comme étant des fruits de cette guerre, sans quoi Pompée n'auroit pas été en droit de se faire honneur de leur distribution, il porta au trésor public en argent monnoyé ou en argenterie 20000 talens, (soixante millions.) Une autre inscription annonçoit qu'il avoit presque triplé les revenus de la République, qui avant lui n'étoient annuellement que de cin-

quante millions de dragmes, (vingt-cinq millions,) au lieu que les ſeuls Pays nouvellement conquis devoient rapporter quatre-vingt-cinq millions de dragmes, (quarante deux millions cinq-cens mille livres) : nous ſuivons ici les évaluations que donne M. Crevier.

Le char de Pompée étoit précédé des Rois, Princes & Grands-Seigneurs, priſonniers de guerre ou donnés en ôtage, au nombre de trois cens vingt-quatre, entr'autres *le jeune Tigrane* avec ſa femme & ſa fille, & la Reine *Zozime*, épouſe du *vieux Tigrane*, ſept enfans de *Mithridate* & *Ariſtobule*, Roy des Juifs, avec ſon fils *Antigonus*, & deux de ſes filles.

Enfin paroiſſoit ſur un char tout brillant de pierreries, Pompée lui-même revêtu d'une caſaque que l'on diſoit être celle d'Alexandre. Son armée auroit dû l'accompagner, mais en entrant en Italie il l'avoit licentiée, pour diſſiper

les craintes de ceux qui craignoient qu'il ne vînt s'emparer par force de l'autorité ſuprême ; & cette armée abſente par cette raiſon lui faiſoit, ſuivant la remarque de M. Crevier, plus d'honneur que ſi, en marchant à ſa ſuite, elle l'eût comblé d'applaudiſſemens.

C'eſt vers ce temps que ſe rapporte un fait raconté par pluſieurs Auteurs, au ſujet de quelques Indiens que la tempête fit échouer ſur les côtes de Germanie. Quelques-uns ont prétendu que c'étoient réellement des Indiens qui avoient doublé le Cap de Bonne-Eſpérance. M. Crevier ſoupçonne que ces Indiens prétendus n'étoient autre choſe que des habitans de la côte occidentale de l'Afrique. Par-là l'écart n'eſt plus à beaucoup près auſſi violent, & le fait devient plus vraiſemblable. M. Huet dans ſon Hiſtoire du Commerce, les fait venir d'un pays bien différent, de la Laponie.

Ce fut l'an de Rome 692, sous le Consulat d'Afranius & de Metellus, que Cæsar de retour à Rome de son gouvernement d'Espagne, forma avec Pompée & avec Crassus, cette ligue fatale à la République, connue sous le nom de Triumvirat. Crassus qui avoit toujours été ennemi de Cæsar, s'étoit rapproché de lui l'année d'auparavant. Cæsar au sortir de sa Préture, & prêt à partir pour son département de *l'Espagne ultérieure*, avoit craint d'être retenu par les poursuites de ses créanciers. Son luxe, ses prodigalités, ses largesses ambitieuses l'avoient réduit au point de devoir beaucoup plus qu'il ne possédoit, & on lui » entendit dire qu'il avoit besoin de » cent millions de sesterces (douze millions cinq cens mille livres) » pour être vis-à-vis de rien. « Dans cet état il eut recours à Crassus; celui-ci pour avoir son appui contre Pompée, appaisa les plus importuns de ses créanciers, en se ren-

dant caution pour lui d'une somme de vingt millions de sesterces : (deux millions cinq cens mille liv.) & par là le mit en état de partir. Cæsar, à son retour, s'unit étroitement avec Crassus & avec Pompée, qu'il réconcilia, & obtint le Consulat pour l'année 693. Bibulus fut son Collégue.

Cæsar en arrivant à cette premiére magistrature, trouva quatre affaires importantes que ses prédécesseurs n'avoient pas pu consommer. La loi agraire proposée par le Tribun Flavius, & soutenue de toute l'autorité de Pompée ; la confirmation des réglemens & des ordonnances de ce Général ; une demande en résolution de bail, formée par la compagnie des Intéressés dans les Fermes d'Asie, & appuyée de tout l'Ordre des Chevaliers ; enfin le passage de Clodius à l'état de Plébéïen. Il les termina toutes, dit M. Crevier, *& d'une maniére contraire au vœu des Sénateurs, & des plus gens de bien de la République.*

La Loi agraire fut d'abord présentée au Sénat, afin d'obtenir son agrément, pour la porter ensuite au Peuple. De tous les Sénateurs, le seul Caton osa s'y opposer avec force, & Cæsar ordonna qu'il fût mené en prison. Caton ne résista point: il sortit du Sénat sans se plaindre, mais en continuant toujours à parler contre la Loi. Plusieurs Sénateurs le suivirent, du nombre desquels étoit M. Petreius. Cæsar ayant demandé à ce dernier pourquoi il quittoit sa place avant que le Sénat fût congédié, en reçut cette réponse. *C'est que j'aime mieux être avec Caton en prison, qu'avec vous dans le Sénat.* La réflexion fit craindre à Cæsar les suites de sa violence, & il auroit souhaité que Caton lui eût demandé grace; mais n'osant l'espérer, il fit lui-même agir un Tribun qui, d'office, le mit en liberté.

Le Consul Bibulus se joignit à Caton pour combattre la Loi devant le Peuple, où elle fut portée.

Les violences les plus odieuses, la mort même dont ils étoient menacés, ne purent arréter leur zéle. Bibulus se découvroit la gorge, & invitoit les Satellites de Cæsar à fraper, criant à haute voix, *si je ne puis apprendre à Cæsar à devenir homme de bien, au moins ma mort servira à attirer sur lui la vengeance céleste, & à le rendre détestable à tous les hommes.* Les amis de Bibulus le forcérent enfin à se retirer; Caton fut enlevé d'un autre côté par les gens de Cæsar, & la Loi passa.

Bibulus ayant essayé en vain le lendemain de ranimer le Sénat effrayé, fut réduit à se renfermer dans sa maison, pendant les huit mois qui restoient à expirer de son Consulat, & Cæsar continua à agir comme si réellement il n'avoit point eu de Collégue. Aussi cette année fut-elle appellée par dérision l'année du Consulat de Jule & de Cæsar.

Les autres actions de Cæsar répondirent à ce commencement.

» Jamais Tribun du Peuple ne » tint une conduite plus factieuse. » Et, suivant Cicéron, il ne sortit » de charge qu'après avoir confirmé & solidement établi dans son » Consulat, la tyrannie dont il » avoit formé le projet, & jetté les » fondemens dès le temps de son » Edilité. « Cæsar, au mépris des droits du Sénat, s'étoit d'abord fait donner par le peuple, le commandement de l'*Illyrie*, & de *la Gaule Cisalpine*, avec trois Légions pour cinq ans. La mort de Métellus Celer qui avoit le département de *la Gaule Transalpine*, lui présenta une nouvelle occasion d'accroitre sa puissance. Les Sénateurs, dans la crainte qu'il ne s'adressât encore au peuple, voulurent paroître lui accorder ce qu'il auroit obtenu malgré eux : ainsi ils joignirent à ce qu'il avoit déja, la Gaule Transalpine avec une Légion.

Livre XXXIX[e].

» Exil & rétablissement de Cicéron. L'Isle de Chypre réduite

» en Province Romaine. Quelques
» autres faits moins importans. Ans
» de Rome, 694 & 695. «

Les deux Consuls de cette année 694, étoient Calpurnius Piso, & Gabinius : par-là se trouvoit démentie, la remarque de Catulus qui prétendoit que rarement la République avoit un Consul méchant, mais que jamais, si l'on en excepte les temps de la tyrannie de Cinna, il n'étoit arrivé qu'elle en eut deux méchans à la fois. Voici comme M. Crevier les dépeint.

» Gabinius ancien ami de Cati-
» lina, étoit débauché de profes-
» sion, l'un de ces hommes qui
» ont perdu toute pudeur, & qui
» font trophée du vice.

» Pison portoit un nom qui sem-
» bloit consacré à la vertu; & il
» en affectoit les dehors, un air
» sévére, des maniéres sérieuses &
» tristes, qui annonçoient presque
» l'austérité, un grand éloignement
» du luxe, & un goût de simplici-
» té dans ses équipages, dans son

» habillement, & dans toute sa
» personne... mais il n'étoit rien
» moins que ce qu'il vouloit pa-
» roitre... Il suivoit ces maximes
» épicuriennes, qui vont à la de-
» struction de toute société : que
» le sage ne pense qu'à soi, & rap-
» porte tout à son utilité... que
» rien n'est plus excellent qu'une
» vie toute remplie par les plai-
» sirs... Pison gâté par ces princi-
» pes si pernicieux, sur-tout dans
» un souverain Magistrat, & Ga-
» binius conduit au même but par
» instinct, & par la seule corru-
» ption de son cœur, se concerté-
» rent aisément avec Clodius. «

Nous ne nous arrêterons point à ce qui regarde ni l'exil, ni le rappel de Ciceron, d'autant plus que l'Histoire de M. Morabin, dont nous avons donné des extraits dans les mois de May, & de Juin dernier, a mis tout récemment ces mêmes faits sous les yeux du public.

Ce que la réduction de l'Isle de

Chypre en Province Romaine ; présente de plus intéressant, c'est l'exactitude singuliére avec laquelle Caton, chargé, malgré lui-même, de cette commission, recueillit les trésors du Roy Ptolémée. Ce Prince infortuné, privé de son Royaume par une loi de Clodius, eut d'abord envie de se venger des Romains, en les frustrant de leur proye : pour cela il fit charger sur plusieurs Vaisseaux ses richesses qui étoient immenses, & il s'avança en mer dans le dessein de couler à fond toute sa Flotte, & de se noyer avec tout ce qu'il possédoit. Mais sa résolution l'abandonna dans l'exécution : il fit reporter dans son Palais ce qui devoit être le butin de ses ennemis, & moins attaché à la vie qu'à ses biens, il se fit ensuite périr par le poison.

» Il est superflu, dit M. Crevier, » & presque injurieux à Caton, de » remarquer qu'il se conduisit avec » une intégrité parfaite. Mais il » outra cette vertu, comme il fai-

» soit la plûpart des autres. Il se
» piqua en tout d'une exactitude
» rigoureuse : il porta tout ce qui se
» vendit, aux prix les plus hauts : il
» étoit lui-même présent à tout,
» soupçonnant tous ceux qui l'en-
» vironnoient, huissiers, greffiers,
» acheteurs, amis. Il parloit lui-
» même à ceux qui se présentoient
» pour acheter, tâchant, s'il est
» permis de se servir de cette ex-
» pression, d'achalander sa mar-
» chandise. Cette roideur qui se-
» roit indécente dans un particu-
» lier, lorsqu'il s'agit de ses inté-
» rêts, devient-elle louable en
» matiére de deniers publics ? Je ne
» sçaurois me le persuader. La fi-
» délité & l'exactitude sont néces-
» saires, mais sans préjudice de
» l'humanité, & de la modéra-
» tion. «

Ce fut dans cette même année que Scaurus alors Edile, fit paroître dans les jeux qu'il donna au peuple Romain, une magnificence qui paroît presque fabuleuse.

Voici une partie de ce que M. Crevier, d'après Pline, nous raconte à ce sujet. » *La Scene* étoit » une grande face de Bâtiment à » trois étages, dont le premier » étoit de marbre, le second, » chose incroyable & unique, de » verre, & le troisiéme de bois » doré. Cette face étoit ornée de » 360 colomnes du plus beau » marbre : *celles d'en bas*, avoient » 38 pieds de haut. «

M. Crevier observe à ce sujet, dans une note, qu'il traduit Pline, littéralement & qu'il trouve ici une difficulté frapante, en ce que la distinction de colomnes *d'en bas*, & de colomnes *d'en haut*, suppose que les étages de verre & de bois doré, avoient aussi des colomnes de marbre, ce qui ne paroît guéres conforme aux régles de l'Architecture.

Les intervalles entre les colomnes, étoient ornés de 3000 Statues de bronze, & d'une multitude infinie d'excellens tableaux. En-

ſin pour donner une idée des richeſſes employées à la décoration de ces jeux, on ajoute que ce qui n'avoit pas pu y être placé, le ſuperflu, ayant été porté par ordre de Scaurus, à ſa maiſon de campagne de Tuſcule, & cette maiſon ayant été brûlée quelque temps après, cette perte ſeule fut eſtimée cent millions de Seſterces, (douze millions cinq cent mille livres.)

La partie de l'édifice deſtinée aux Spectateurs, contenoit quatre-vingt mille *ames*.

Ces jeux de Scaurus donnent occaſion à M. Crevier de parler d'un ſpectacle encore moins raiſonnable, qui fut donné par Curion quelques années après. Ce jeune Romain n'avoit, ſuivant l'expreſſion de Pline, pour patrimoine, que les troubles de l'Etat, & la diſcorde des premiers Citoyens. Ainſi n'eſpérant pas d'égaler la magnificence de Scaurus, il voulut y ſuppléer par la ſingularité de l'invention, & voici comme ce fait eſt

rapporté. » Il fit construire deux » théâtres de bois, voisins l'un de » l'autre, qui tournoient sur des » Pivots. Ces théâtres qui renfermoient & le spectacle, & les Spectateurs, furent d'abord adossés, » & il donna sur chacun d'eux, en » même temps, des piéces dramatiques qui furent exécutées par les » Comédiens, sans qu'ils s'entendissent, ni se troublassent les uns » les autres. Dans l'après-midi du » même jour, il fit faire un demi-tour à ces deux théâtres, toujours remplis, de sorte qu'ils formérent une enceinte & un amphithéâtre, au milieu duquel des » Gladiateurs combattirent. Il répéta plusieurs fois ce manége, » qui exposoit la vie de tout un » peuple : & la Nation fut assez » folle pour admirer un jeu qui » pouvoit la faire périr. «

Postérieurement au rappel de Ciceron, la disette qui se fit sentir à Rome, détermina le Peuple à confier à Pompée la Surinten-

dance des vivres. Il s'acquitta avec ſuccès de cet emploi, & y donna un grand exemple de courage. Lorſqu'il étoit prêt de revenir à Rome avec les proviſions qu'il avoit été amaſſer en Sicile, en Sardaigne, & ſur les côtes d'Afrique, les Pilotes firent difficulté de partir, dans la crainte d'un orage dont on étoit menacé. Pompée s'embarqua le premier, & fit lever l'ancre, en diſant : „ C'eſt une néceſ„ ſité de nous mettre en mer, mais „ il n'eſt pas néceſſaire de vivre. “

Le Livre XL. contient „ une „ courte deſcription de la Gaule, & „ des mœurs des Gaulois. Les deux „ premiéres campagnes de Cæſar en „ Gaule. Le renouvellement de la „ confédération entre Pompée, Cæ„ ſar & Craſſus ; & le ſecond Conſu„ lat de Pompée & de Craſſus ; ans „ de Rome 694 — 698.

M. Crevier qui ne penſe pas de lui-même auſſi avantageuſement que le Public, nous fait part dans une *réflexion préliminaire* de

la crainte dans laquelle il eſt, de manquer à ſon ſujet, en rendant compte des guerres de Cæſar dans les Gaules : & il s'excuſe „ ſur la „ néceſſité d'un engagement qui n'a „ preſque pas été libre de ſa part . . : Cæſar lui-même ſera à la vérité ſon guide : „ Mais, dit-il, jamais peut-„ être Cæſar n'a eu de digne inter-„ préte, ſi ce n'eſt ce grand Prin-„ ce, ſon rival pour la gloire des „ armes, qui ſe fit un plaiſir en Ca-„ talogne d'étudier tous les pas du „ Général Romain . . . .

Comme cette guerre de Cæſar dans lesGaules n'eſt point étrangére pour nous ; comme „ ici les vaincus „ nous touchent de plus près que les „ vainqueurs . . . . M. Crevier a cru qu'après avoir expoſé les limites & la diviſion la plus générale de l'ancienne Gaule, il feroit plaiſir à ſes Lecteurs, en leur traçant le tableau en raccourci des mœurs des Gaulois. Au reſte il ne fait point parade d'une érudition profonde, ni recherchée, qu'il penſe ne point con-

venir

venir au dessein de cette Histoire. Il indique les principales sources où il a puisé ; ce sont Cæsar & Strabon.

Par les mêmes raisons qui ont déterminé M. Crevier à cette espéce de digression sur l'état des Gaules, nous allons en extraire sommairement ce que nous y avons trouvé de plus remarquable.

Il paroît que les Gaulois du temps de Cæsar se servoient des *Lettres Grecques :* Cæsar rapporte qu'ayant pris le camp des * *Helvétiens*, il y trouva un registre écrit en *Lettres Grecques*, qui contenoit le dénombrement de tous ceux qui étoient sortis du Pays pour aller s'établir ailleurs. Ces termes de Cæsar ont été entendus de deux façons différentes. Les uns ont cru qu'ils s'appliquoient uniquement aux caractéres, & que ces actes, quoiqu'écrits avec des Lettres Grecques, étoient en Langue Gauloise ou Celtique. D'autres ont pensé, & c'est le sentiment qu'adopte M. Crevier ;

* Les Suisses.

que l'usage de la Langue Grecque, introduit par les Marseillois, étoit reçu dans les Gaules : de façon cependant que, dans le commerce ordinaire, on se servoit de la Langue du Pays.

La Gaule étoit habitée par plusieurs Peuples, dont chacun avoit ses Magistrats, son Sénat, ses Chefs différens. Ces Peuples se réunissoient cependant pour former ensemble un même corps de Nation : ils avoient des assemblées générales, où se traitoient les affaires communes.

Toute l'autorité résidoit dans *les Druides, & les Cavaliers ou Nobles* ; le peuple étoit, pour ainsi dire, *compté pour rien*. » L'ancien état » de la Gaule ressembloit beaucoup » à l'état présent de la Pologne, où » les Paysans sont serfs, les Bour- » geois très-peu considérés, & où » les gens d'Eglise & les Nobles » jouissent seuls, à proprement par- » ler, des priviléges des Citoyens, » & composent la République. «

Les Druides étoient les Prêtres,

les Philoſophes, les Poëtes, & les Juges de la Nation. Ils avoient un Chef choiſi d'entr'eux & par eux : & cette place, lorſqu'elle étoit vacante, donnoit ſouvent lieu à des guerres conſidérables, pour y parvenir. Les aſſemblées générales des Druides ſe tenoient une fois l'an, dans le Pays Chartrain, qu'on regardoit comme le milieu & le cœur de la Gaule.

L'occupation propre & preſque continuelle des Nobles étoit la guerre. Le Gouvernement Civil étoit auſſi entre leurs mains. Ce Gouvernement étoit ariſtocratique.

Les plus ſages & les mieux policées de ces plus petites Républiques avoient une pratique aſſez ſinguliére ; c'eſt qu'il n'y étoit permis de parler des affaires publiques, que dans les aſſemblées qui ſe tenoient pour en délibérer.

La valeur étoit naturelle à ces Peuples : mais, ajoute M. Crevier, » il eſt difficile de ne pas convenir » qu'il leur manquoit une qualité

» essentielle pour la guerre, je veux » dire, la persévérance à soutenir » les fatigues. Suivant Tite-Live, » les Gaulois dans le commence- » ment d'une action sont plus que » des hommes, & sur la fin moins » que des femmes... Nul péril ne » les effrayoit; mais les travaux les » rebutoient.

» C'étoit encore un obstacle con- » sidérable à leurs succès dans la » guerre, que la facilité avec la- » quelle, tantôt ils concevoient des » espérances téméraires & présomp- » tueuses, aux premiers rayons de » bonne fortune, tantôt ils se lais- » soient aller à l'abbattement & au » désespoir, dès qu'ils éprouvoient » quelque disgrace.... «

M. Crevier traite fort succinctement de quelques autres coutumes des Gaulois, de leur Religion, de leurs cérémonies superstitieuses, & de leurs principales Divinités, parmi lesquelles Lucien place l'*Hercule Gaulois*. On sçait que ce Dieu re- *présenté* avec la massue d'Hercule,

la peau de lion, un carquois & des fléches, avoit en même temps la forme d'un vieillard, & qu'il tiroit à lui une grande multitude d'hommes liés par des chaînes, qui partant de sa langue, étoient attachées à leurs oreilles.

„ On sent aisément, dit M. Crevier, que c'est là un embléme de „ l'Eloquence, dont la force est invincible, & qui agit néanmoins „ avec tant de douceur, qu'elle „ charme ceux mêmes sur qui elle „ remporte la victoire. On peignit „ le Dieu avec les traits de la vieillesse, parce que l'âge adoucit le „ caractére du style, ainsi que celui des mœurs. Mais, ajoute-„ t-il, j'avoue que toute cette idée „ me paroît trop ingénieuse pour „ que je me détermine aisément à „ en faire honneur à ces anciens „ Gaulois amis de la violence, & „ qui se vantoient de porter leur „ droit à la pointe de leurs épées. «
Il croit donc que l'Hercule Gaulois, au moins tel qu'il est décrit

par Lucien, est postérieur à Cæsar, & n'a été imaginé que depuis que les Romains eurent introduit dans les Gaules le goût des beaux Arts & de l'Eloquence.

Les Gaulois s'étoient rendus redoutables à toutes les nations, & singuliérement aux Romains : depuis la prise de Rome par les Sénonois, la terreur du nom Gaulois étoit si grande parmi les Romains que dans les guerres contre cette Nation, tout privilége cessoit, & personne n'étoit exempt de prendre les armes. On gardoit même dans le trésor public des sommes auxquelles il étoit défendu de toucher, à moins qu'il ne s'agît d'une guerre contre ces Peuples. Aussi Ciceron n'a-t-il point fait de difficulté d'avouer en plein Sénat, que les Romains ne l'emportoient point sur les Gaulois, ni pour la force du corps, ni pour le courage, & qu'ils s'étoient toujours contentés de se tenir avec eux sur la défensive.

C'est cette Nation que Cæsar en-

treprit de ſubjuguer, & il en vint à bout dans l'eſpace de huit campagnes. Après cette premiere conquête, ſes derniers exploits n'ont plus rien que de naturel : le reſte du monde devoit céder, & pouvoit ſe ſoumettre ſans honte au Vainqueur des Gaules. On prétend que dans ces huit campagnes, il prit huit cens villes, il ſoumit trois cens Peuples, & qu'ayant combattu dans différentes actions, contre trois millions d'hommes, il en tua un million, & en fit un nombre égal de priſonniers.

Cæſar, dans la premiére année de ſon commandement, termina avec ſuccès deux guerres conſidérables ; l'une contre les Helvétiens ; l'autre contre Arioviſte, Roy des Suéves en Germanie, qui avoit ſoumis à ſa domination une partie des peuples de la Gaule. Nous ne ſuivrons point M. Crevier dans le détail de ſa narration, & nous nous bornerons à rendre compte de ce qu'il rapporte au ſujet de la Cava-

lerie de ce Roy Germain. » Cette
» Cavalerie qui se montoit à six
» mille chevaux, étoit, dit-il, bien
» dressée, bien exercée, & de plus
» soutenue d'un secours qui paroît
» fort bien imaginé. Chaque Cava-
» lier avoit un Fantassin qu'il avoit
» choisi lui-même, & qui lui étoit
» attaché. Ce corps d'Infanterie le-
» gére accompagnoit la Cavalerie
» dans les combats, & lui servoit
» comme d'une arriére-garde, où
» elle trouvoit une retraite. Si l'a-
» ction devenoit périlleuse, ces Fan-
» tassins s'avançoient, & prenoient
» part au combat : si quelque Cava-
» lier considérablement blessé tom-
» boit de cheval, ils l'environnoient
» pour le défendre & pour le sou-
» lager : s'il falloit faire diligence,
» soit pour aller en avant, soit pour
» reculer, ils étoient si légers & si
» alertes, qu'en se soutenant avec
» les crins des chevaux, ils cou-
» roient aussi vîte qu'eux. «

La seconde campagne de Cæsar en 695, fut aussi heureuse que la

premiére. La nouvelle de ses victoires fut reçue à Rome si favorablement, qu'on y ordonna des actions de graces aux Dieux pendant quinze jours, nombre qui excédoit celui qui avoit été accordé avant lui à tous les autres Généraux, & même à Pompée.

Pompée, Crassus & Cæsar renouvellérent en 696, sous le Consulat de Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, & de L. Marcius Philippus, leur confédération. Par une suite des arrangemens qu'ils prirent alors, Pompée & Crassus se firent nommer Consuls pour l'année suivante 697, & pendant leur Consulat ils se firent donner par le peuple les Gouvernemens d'Espagne & de Syrie pendant cinq ans, avec autant de troupes qu'ils jugeroient à propos,& avec le pouvoir de faire la guerre & la paix selon leur volonté. Cæsar obtint en même temps la continuation de son Gouvernement des Gaules pour cinq autres années.

Tout cela ne passa point sans de grandes oppositions. Le Consul Marcellinus fit tous les efforts possibles pour empêcher l'élection de ceux qui vouloient être ses successeurs. Un jour que devant l'assemblée du peuple, il avoit invectivé à son ordinaire contre la puissance énorme de Pompée, qui vouloit réduire la République en servitude, le peuple approuva son discours par d'inutiles acclamations. » Temoignez par vos cris, » leur dit-il, témoignez vos sentimens; vous le pouvez encore: » bientôt vous n'aurez plus même cette liberté.

Peu de jours après dans une autre dispute sur le même sujet, Pompée ne ménagea point son adversaire: » Tu reconnois bien mal, lui dit-il, » les services que je t'ai rendus. Tu » devrois te souvenir que c'est par » moi que, de muet, tu es devenu » disert, & de famélique, habitué » * à t'enyvrer tous les jours. «

* *Le terme de l'original est encore bien plus* grossier. Εμετικὸς.

» Je rapporte ce trait, dit M.
» Crevier, non qu'il mérite fort
» par lui-même d'être conservé,
» mais pour faire connoître com-
» bien les Grands de Rome se mé-
» nageoient peu quand ils conte-
» stoient ensemble. Les invectives
» qui nous étonnent & qui nous
» choquent souvent dans les dis-
» cours de Ciceron contre ses en-
» nemis, étoient le ton ordinaire
» de leurs querelles. «

Lorsqu'il fut question de faire passer la loi qui attribuoit aux nouveaux Consuls leurs Gouvernemens, Caton ne manqua pas de s'y opposer. Le Tribun Trebonius ordonna qu'il fût conduit en prison. Caton ne fit aucune résistance, mais comme, sur le chemin, il continuoit à haranguer contre la loi, & qu'un grand nombre de personnes le suivoient en l'écoutant, Trebonius le fit mettre en liberté. La reception de la loi fut remise au lendemain : la violence y présida ; Gallus, Tribun, opposé à

Pompée, y fut bleſſé : & Craſſus lui-même pour faire taire un Sénateur, lui donna ſur le viſage un coup de poing qui le lui mit tout en ſang.

Pompée donna au peuple pendant ſon Conſulat des jeux magnifiques à l'occaſion de la Dédicace du théatre qu'il avoit fait conſtruire. M. Crevier après avoir parlé du combat des Eléphans qui y parurent, fait à ce ſujet deux obſervations.

La premiére c'eſt que les hommes que l'on fit combattre contre ces Eléphans, étoient ou des criminels condamnés à mort, ou des Afriquains accoutumés à ſe défendre contre ces animaux, & mêmé à les vaincre, & à les dompter : » ce qui, dit-il, diminue beau- » coup l'idée cruelle que ſans cela » l'on pourroit avoir de ce ſpecta- » cle. «

La ſeconde obſervation concerne le récit de Dion qui rapporte » que ces Eléphans levérent leurs

» trompes au ciel, lui demandant
» justice contre ceux qui les avoient
» amenés à Rome, en les trom-
» pant par de faux sermens : car
» on disoit, ajoute cet Historien,
» qu'ils ne s'étoient embarqués que
» sur la parole que leurs condu-
» cteurs leur avoient donnée, avec
» serment, qu'il ne leur seroit fait
» aucun mal. «

M. Crevier remarque qu'il n'est pas impossible qu'un pareil bruit ait couru, & méme ait trouvé credit parmi le peuple de Rome : mais qu'un Ecrivain qui le consigne dans l'Histoire, comme n'étant pas destitué de probabilité, ne donne pas une grande idée de son jugement.

Ce fut sous ce même Consulat de Pompée que Marc Antoine commença à se distinguer dans la guerre de Gabinius en Judée. La Mere de Marc Antoine étoit de la Maison des Cæsars, & du côté paternel il prétendoit descendre d'Hercule. Sa jeunesse avoit été fort dé-

rangée, il s'étoit d'abord attaché à Clodius : ensuite il quitta Rome, & s'en alla en Gréce, pour s'appliquer aux exercices, soit du corps, soit de l'esprit. Gabinius souhaita de le mener avec lui en Syrie, & lui donna dans son armée le commandement de la Cavalerie. » Il » étoit fait pour être aimé des Sol» dats. Familier jusqu'à l'indécen» ce, il buvoit avec eux, & com» me eux, il faisoit assaut avec eux » de mauvaises plaisanteries : nulle » délicatesse dans le goût ni dans » les maniéres, des airs fanfarons » soutenus d'une valeur réelle, » tout cela le faisoit adorer dans » une armée.

Ce qui lui gagnoit encore les cœurs de la multitude, c'étoit une excessive prodigalité. En voici un trait du temps de son opulence. Il avoit ordonné que l'on donnât à l'un de ceux qui lui étoient attachés, un million de sesterces (cent vingt-cinq mille livres.) Son Intendant pour le faire repentir de

cette largesse qu'il trouvoit exorbitante, fit étaler la somme dans un endroit où il devoit passer. Antoine demanda effectivement ce que c'étoit que cet argent; l'Intendant lui ayant répondu que c'étoit la somme qu'il vouloit qu'on donnât : *Je croyois*, dit Antoine, *qu'un million de sesterces faisoit plus que cela; c'est trop peu de chose : ajoutez-en encore autant.*

Sous le Consulat de L. Domitius Ahenobarbus, & d'Ap. Claudius Pulcher, Ciceron fut forcé par Pompée de défendre Gabinius & Vatinius, deux des plus malhonnêtes gens de Rome, & qui avoient toujours été ses ennemis. Ce fut à cette occasion que ce foible Consulaire comparant sa situation avec celle de Caton, s'écria, *O Caton, que vous êtes heureux! vous à qui personne n'ose demander rien qui soit contraire à l'honneur.* » Il ne tenoit » qu'à lui, ajoute M. Crevier, de se » rendre également heureux : il ne » s'agissoit que d'être aussi ferme. « Livre XLI.

Quatre campagnes de Cæsar dans les Gaules. Malheureuse expédition de Crassus contre les Parthes. Ans de Rome 696-699.

Cæsar dans sa troisiéme campagne soumit les Vénetes *, & leurs Alliés, & se rendit maître de l'Aquitaine.

L'année suivante 697, lui procura une double gloire, celle de passer le Rhin, & celle d'aborder en Angleterre. Ces deux actions furent plus brillantes qu'utiles. Il fit fort peu de chose au-delà du Rhin, & il courut en Angleterre les plus grands dangers. On décerna cependant à Rome en son honneur des actions de graces aux Dieux pendant 20 jours.

Nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici la description que nous donne M. Crevier, d'après Cæsar lui-même, du Pont qu'il fit construire sur le Rhin au-dessous de Cologne.

» On joignoit ensemble des pieux

* Les Habitans de Vannes.

» deux-à-deux, à la diſtance de
» deux pieds l'un de l'autre, de la
» groſſeur d'un pied & demi cha-
» cun, & d'une longueur propor-
» tionnée à la hauteur de la riviére.
» Et après les avoir un peu aigui-
» ſés par le bout, & peut-être ar-
» més de fer, on les deſcendoit
» avec des machines dans l'eau,
» puis on les enfonçoit à coups de
» Mouton, non pas perpendicu-
» lairement, mais inclinés ſuivant
» la direction du Fleuve. Vis-à-vis
» de ces deux pieux, & au-deſſous,
» à la diſtance de quarante pieds,
» on en enfonçoit pareillement
» deux autres qui regardoient les
» premiers, & étoient inclinés dans
» un ſens contraire au courant du
» Fleuve. Ces deux Pilotis compo-
» ſés chacun de deux pieux, étoient
» tenus en état par une groſſe pou-
» tre étendue de l'un à l'autre, &
» qui étant de deux pieds d'épaiſ-
» ſeur, rempliſſoit exactement l'in-
» tervalle des deux pieux, & avoit
» pour appui la piéce de bois qui

» les joignoit. Les têtes de cette
» poutre étoient assujetties, & liées
» de chaque côté au Pilotis par de
» grosses chevilles ou boulons, l'un
» en dedans, l'autre en dehors. . . .
» à côté de ce premier rang on en
» établissoit un autre à quelque
» distance : puis sur les poutres qui
» étoient couchées de long suivant
» le fil de l'eau, on mettoit en tra-
» vers des perches, des claies, &
» sans doute de la terre & du ga-
» zon, pour former un plancher
» solide & continu. Au-dessous du
» Pont, on avoit enfoncé d'autres
» pieux, en forme d'arcs-boutans,
» qui soutenoient le Pont contre
» la violence du Fleuve; & au-
» dessus, à quelque distance, il y
» en avoit d'autres pour lui servir
» de défense, afin que si les bar-
» bares lâchoient des troncs d'ar-
» bres, ou des bateaux pour ren-
» verser l'ouvrage, cette palissa-
» de en amortît l'effet, & empê-
» chât qu'ils n'endommageassent le
» *Pont.* « . . . .

Il ſemble que l'on doit ſe repréſenter ces pieux d'au-deſſus du Pont, comme formant à chaque Pilotis une eſpéce d'éperon. M. Crevier trouve une difficulté dans cette deſcription : Cæſar en parlant de la poutre qui traverſoit d'un Pilotis à l'autre, dit que par cette conſtruction, ſuivant les loix de la nature, plus le Fleuve devenoit rapide, plus l'ouvrage acqueroit de ſolidité. C'eſt ce qui ne paroît point à M. Crevier ; & il trouve d'ailleurs de la contradiction entre cette ſuppoſition, & la précaution priſe enſuite par Cæſar, de faire enfoncer des pieux en arcs-boutans au-deſſous du Pont, pour le ſoutenir contre la violence de ce même Fleuve. M. Crevier déclare qu'il laiſſe ce Problême à réſoudre à de plus habiles que lui. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'imiter ſa retenue.

Cæſar nous apprend que ce grand ouvrage fut achevé en dix jours, à compter de celui où l'on

avoit commencé à apporter les bois ſur le bord du Fleuve.

Ce volume ſe termine à l'an de Rome 696, & ainſi ne contient qu'une partie du Livre XLI.

On trouve à la fin une Carte de la Gaule, dans l'état où elle étoit au temps de Cæſar.

MEMOIRE SUR LA maladie des bœufs du Vivarais, par M. DE SAUVAGES, *Conſeiller, Médecin du Roy, Profeſſeur en Médecine, Membre des Sociétés Royales des Sciences de Montpellier & de Suéde.* A Montpellier, de l'Imprimerie d'*Auguſtin-François Rochard*, ſeul Imprimeur du Roy, 1746, brochure *in*-4°. de 24 *pp*.

LES progrès de la maladie contagieuſe qui détruit ſucceſſivement les bœufs, les vaches & autres animaux de cette eſpéce, dans les différentes Provinces de ce Royaume, & même dans les Pays

Etrangers, ne nous permettent pas de laisser échapper aucune occasion de mettre le Public au fait des moyens propres pour remédier à ce fléau.

Il paroît par les observations de M. de Sauvages, conformes à celles qui ont été faites en différens pays, que cette maladie est du nombre des contagieuses, & se transmet par la communication, soit que les animaux sains respirent l'air que le malade a expiré, ou qu'ils aillent lécher ou flairer sa fiente, qui a pour eux, pour les chiens, & les cochons, tant d'attraits, qu'elle les attire de cinquante pas. Il est vrai que l'événement en est fort différent, puisque les bœufs en reçoivent un atteinte mortelle, & que les chiens & les porcs n'en reçoivent aucun mal. Les hommes ne sont pas toujours si heureux; car quand ils ont respiré de près le souffle puant qu'exhale *l'estomac* de ces bœufs, même vivans, ils sont attaqués de

coliques ſuivies de vomiſſement & même de diarrhée ; ce qui fait ſouvent enfler le ventre d'une façon étonnante, ſi l'on n'y remédie au plutôt par la thériaque & l'orviétan. *On a vu cinq perſonnes qui en ont ſouffert, & dont une en mourut.*

Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que dans le pays où le ſouffle de ces animaux a été funeſte aux hommes, leur chair ait été innocente ; ce qui eſt ſans doute l'effet de la cuiſſon qui a corrigé le venin. Mais des expériences contraires font que M. de Sauvages eſt bien éloigné de croire ce correctif ſuffiſant. Il aſſure qu'en Franche-Comté & en Dauphiné, des familles entieres en ſont péries. Nous avons remarqué dans un de nos Journaux que le même malheur étoit arrivé en Bourgogne.

M. de Sauvages fait voir bien clairement que cette contagion n'eſt actuellement produite par aucune cauſe évidente. Il n'eſt point douteux qu'elle ne l'ait été ori-

ginairement ; & il eſt vraiſemblable qu'elle fut l'effet de l'infection des paturages cauſée en 1710, en Hongrie, par un été & un automne extrémement chauds & pluvieux, pendant leſquels il y eut une quantité prodigieuſe d'inſectes, dont la corruption, ainſi que celle des eaux croupiſſantes, & des plantes qui y crurent, ſe communiqua aux paturages. Mais aujourd'hui cette contagion ſe communique par des émanations corpuſculaires qui paſſent d'un animal malade à celui qui ſe trouve dans la ſphére de leur activité, ſphére qui n'eſt pas fort étendue, puiſqu'il y a des exemples de hameaux du Vivarais, tels que Ville-Dieu, qui ſe ſont préſervés de la contagion dont ils étoient enveloppés de toutes parts, en évitant toute communication ; obſervation intéreſſante pour la police, & à laquelle on ne peut faire trop d'attention.

Voici ce que M. de Sauvages

pense de la nature de la cause prochaine de cette maladie. » C'est » que ce venin a la propriété de » rallentir d'abord le mouvement » du sang & de la lymphe, de les » épaissir, & de leur imprimer un » caractére d'âcreté & de corro» sion qui détruit les petits vais» seaux, pourrit les humeurs ar» rétées & gangrenne bientôt les » visceres. « Il le compare aux virus pestilentiel & scorbutique.

Cette théorie est déduite de l'analyse des symptômes qui caractérisent la maladie des bœufs du Vivarais. Elle commence par un dégoût plus ou moins grand de tous les alimens solides & même liquides. Vient ensuite une tristesse qu'on connoît parce que les malades ont la tête basse & les yeux troubles; mais le troisiéme jour ils fuyent les étables, quoique lentement, & se plaisent à errer dans les champs; ils ont des frissons, des battemens des flancs, les oreilles pendantes, & le bout des cor-

nes

nes d'un froid à glacer, bien que le reste du corps ait sa chaleur naturelle; leurs yeux sont larmoyans, & les larmes si âcres qu'elles sillonnent la peau; une morve purulente, & quelquefois sanguinolente, leur découle des naseaux, aulieu que celle des chevaux ne sort que d'un côté; quelques-uns rendent une salive gluante; leur respiration est fort embarrassée, surtout vers le troisiéme jour; le bœuf souffle à se faire entendre de vingt pas, & son haleine est d'une puanteur horrible; le pouls, qui dans l'état de santé bat environ trente-huit fois par minute, bat communément quarante-huit, & même quelquefois quatre-vingt-dix. A ces symptômes communs aux bœufs & aux vaches, se joint chez celles-ci la perte du lait, quand elles sont attaquées de la maladie.

Mais le plus remarquable & le plus constant de tous les symptômes est une diarrhée qui commence entre le second & le troisié-

me jour, par une difficulté qu'a le bœuf de fienter ; ses efforts font alors sortir une matiere dure, liée, & noirâtre ; mais la maladie une fois déclarée, il fait jaillir souvent fort loin, une matiere coulante, d'un verd foncé, & d'une odeur insupportable. Vers le cinq ou le six elle devient sanglante, & il nâge dessus une matiere huileuse & écumeuse.

» Les symptômes les plus mor- » tels sont un dégoût invincible, une » morve copieuse, & sur-tout le » cours de ventre sanglant, ou même » le cours de ventre simple bien éta- » bli. « Ces accidens sont terminés par la mort dans le cours de la premiére semaine, même des premiers jours. » Les signes de bon » augure sont premierement que la » maladie traîne jusques dans la » seconde semaine, que l'animal » mange toujours & boive quelque » peu, qu'il n'ait pas la tête si » basse, que le museau se pêle, ou » que le poil de la croupe tombe,

» qu'il se fasse sur-tout un gros
» dépôt sur le fanon, ou sur les
» jambes.

On a remarqué dans quelques bœufs du Vivarais deux symptômes fort singuliers, une extrême sensibilité du rognon & de l'épine du dos, & des emphysémes peu élevés, mais fort sensibles, d'où il sort en les froissant avec la main, après les avoir ouverts, un air extrémement élastique, avec un bruit semblable à celui d'un parchemin sec qu'on froisse.

L'ouverture des corps morts, après trois ou quatre jours seulement de maladie, ne fait pas voir beaucoup de dérangement dans les viscéres : voici leur état au bout de huit.

La morve purulente ne vient point des sinus frontaux, mais des glandes qui se trouvent au bout des naseaux. La panse, ou le premier estomac, s'est trouvé remplie de bouse jaune, puante & fort séche ; le bonnet ou second estomac,

le pſeautier ou feuillet qui eſt le troiſiéme, en contenoient une plus ſéche encore & noirâtre ; la membrane veloutée de ces ventricules étoit livide, mais ſans ramolliſſement qui marquât la gangrenne. Le dernier eſtomac appellé reboulle ou mulette, franche-mule dans ce pays-ci, avoit la membrane veloutée couleur de roſe, légerement enflammée, & de-là juſqu'au fondement, les matieres étoient liquides, & d'un verd noirâtre. Le dernier boyau étoit parſemé de taches livides, & d'autres rouges, qui ſont des points gangreneux, indices de la corruption entiere des viſceres. La véſicule du fiel eſt deux ou trois fois plus groſſe & plus pleine qu'en ſanté, & la bile cyſtique plus brune. Mais c'eſt ſurtout les poumons qui ſont affectés; car, outre quelques rougeurs des lobes, on trouve quelquefois leur tiſſu ſi bourſoufflé par l'air qui s'y eſt imphiltré, qu'ils rempliſſent toute la cavité de la poitrine. On n'a re-

marqué aucun dérangement dans le cerveau.

L'on trouve peu de ſang dans les bœufs morts de la maladie épidémique, & leurs cadavres, toutes choſes égales, ſe corrompent dix fois plutôt que ceux qui ont été égorgés pour l'uſage de la vie. Quoique vuidés de leurs boyaux, & expoſés à la gelée, ils infecterent en peu de temps à cinquante pas; mais quelques feux clairs allumés autour, diſſipoient ſur le champ cette horrible puanteur; ce qui fait voir l'utilité de ſemblables feux & des parfums, pour corriger le mauvais air. » Si l'on obſerve, ajoute » l'Auteur, la puanteur du ſouffle, » des excrémens & des cadavres » dans cette maladie, & qu'on ſça» che par les principes de la Chi» mie que la putréfaction produit » des ſels âcres extrémement vo» latils, & des matieres ſulphu» reuſes fort ſubtiles, on voit ai» ſément pourquoi le ſang infecté, » rempli d'un ſemblable poiſon,

» dissout les humeurs, ronge & » gangrenne bientôt les visceres, » empuantit tout, devient un poi- » son lui-même; pourquoi encore » l'appetit & la soif se perdent, l'air » se sépare des humeurs, & distend » les poumons, les flancs, le bas » ventre... On verra aussi combien » il importe de tenir propres, & » de parfumer les créches & les » étables, & d'enterrer bien profon- » dément les cadavres. Cette pour- » riture dissout les humeurs qui » s'en vont ensuite sous forme d'hui- » le avec les excrémens; ainsi la » blancheur des chairs, après la » mort, vient du défaut de sang.... » d'où l'on peut déduire l'inutilité » des saignées vers la fin de la ma- » ladie. «

L'Auteur avertit en finissant, » qu'il suit de ses observations, » ainsi que de celles de Lancisi, » &c. qu'il meurt environ dix- » neuf bêtes sur vingt qui sont atta- » quées de ce mal; que jusqu'ici » on n'a trouvé aucun remede spé-

» cifique pour en guérir ; que l'u-
» nique moyen d'en garantir le
» bétail eſt d'empêcher la com-
» munication, non-ſeulement d'un
» bœuf à l'autre, mais même celle
» qu'ils pourroient avoir par l'en-
» tremiſe des chiens qui ont été dans
» les étables infectées, & des hom-
» mes qui ont eu ſoin des malades. «

Ce Mémoire eſt ſuivi d'un Avis de Meſſieurs les Profeſſeurs en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, ſur la maladie des bœufs.

Ils inſiſtent d'abord ſur la néceſſité de la cure préſervative, & conſeillent de ſéparer les animaux ſains des malades, de les bouchonner & étriller chaque jour, de leur donner ſouvent de la litiere fraîche, de parfumer les écuries, ſurtout avec le vinaigre jetté ſur une pele rougie au feu.

Quand un bœuf commence à paroître malade, ou même qu'il a eu quelque communication avec les malades, ils conſeillent de lui tirer de la jugulaire une livre &

demie de ſang, & de le purger le jour même de maniere à l'évacuer ſuffiſamment. Le lendemain on lui donnera des remedes diaphorétiques, tels qu'une once de thériaque, une muſcade, un gérofle, canelle, poivre, de chacun une pincée, dans une pinte de vin, couvrant bien les animaux pendant l'effet du remede, les parfumant, & les faiſant boire chaud & ſouvent. Ils viennent enſuite à l'application du ſeton au fanon, & veulent qu'on les réduiſe à l'eau blanche, & qu'on leur retranche la moitié de leur nourriture, qui ſera de foin ſec, ou de paille.

Quand la maladie eſt déclarée, le régime doit être plus exact, loin de les forcer de manger; il faut les ſaigner avant que la gangrene ſoit formée, mais avant la ſaignée leur donner de la theriaque dans le vin, & les purger le jour même, s'ils ne l'ont pas été. En ce cas on mêlera quelque cordial au purgatif. S'ils ſont des efforts pour ſien-

ter, on les fouillera avec la main, ou on leur donnera des lavemens émolliens. Leur nourriture ſera du pain trempé dans le vin, & la farine des feves riſſolées. Le cours de ventre étant déclaré, on leur fera prendre de deux jours l'un, une once de thériaque récente, ou de diaſcordium, dans la décoction des baies de géniévre, & le jour intercalaire, deux onces de poudre d'écailles d'huitre, ou de brique bien pilée. On ſoutiendra la ſalivation par un baillon, l'écoulement de la morve par quelque ſternutatoire. On inciſera les emphyſemes, & on verſera deſſus de l'huile un peu chaude. La boiſſon ſera l'eau de ſon dans laquelle on aura fait infuſer une once de ſouffre vif en poudre, une gouſſe d'ail, & une poignée de ſauge, ajoutant demi-ſeptier de vinaigre ſur trois ou quatre pintes d'eau.

On remarque en finiſſant que la plûpart de ceux qui ont été gueris, ont eu des dépôts au fanon & aux

jambes, d'où l'on conclud pour l'utilité du séton fait de bonne heure, & des scarifications aux parties des cuisses qui paroîtront douloureuses & élevées. (On vante un reméde fort simple, pour attirer de ces parties emphysematisées une suppuration abondante, qui de six cens Bœufs a tout sauvé, un seul excepté, c'est d'enfermer sous la peau de la seconde écorce du bois de cassis, ou groselier sauvage à fruits noirs. Nous indiquons ce reméde sur la foi de l'Observateur.)

L'avis est terminé par une note qui fait voir l'inutilité, disons mieux, le mauvais effet nécessaire des purgatifs donnés quand la maladie est déclarée. Les trois premiers estomacs se trouvent tellement farcis de matiéres séches & durcies, qu'il n'est pas possible au purgatif de les faire sortir. Toute son action se borne donc à irriter les estomacs, & à accélérer la gangrene, si leurs pointes ne sont point *émoussées* par l'amas des matiéres

indigestes, qui est si considérable que dans un Bœuf pesant vingt quintaux, il y a près d'un quintal de bouse entassée.

A la fin de la note, on remarque qu'on apprend que dans une terre de M. de Montmartel auprès de Paris, les bœufs saignés & purgés par précaution, étoient encore trois mois après exempts de cette maladie, qui avoit dépeuplé les environs. Ce n'est pas le seul endroit où cette observation a été faite.

Voilà tout ce que nous avons pu extraire de cet ouvrage, en faveur de ceux qui ne sont pas à portée de se le procurer. Le nom des célébres Professeurs qui l'ont signé, suffit pour engager à le lire en entier, ceux qui pourront le recouvrer. Nous apprendrons avec beaucoup de plaisir les heureux succès de leur méthode, & nous sommes persuadés qu'ils en instruiront le Public.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

M. LE Cardinal Querini écrivit au mois d'Octobre dernier à l'Académie de Cortone, pour remercier cette Compagnie de ce qu'elle l'avoit associé à son Corps. Mais comme il porte toujours ses vues au bien & à l'avancement des Lettres, il ne se borna pas à un pur compliment ; il lui adressa en même temps la Dissertation de M. Jean-Antoine Volpi, où cet Auteur soutient contre le sentiment de l'Académie de Cortone, que le célébre Diptyque d'ivoire de M. le Cardinal Querini, si connu des Sçavans, regarde le mariage de Ptolemée Evergete avec sa sœur Berenice, enfans l'un & l'autre de Ptolemée Philadelphe & d'Arsinoë, fille de Lysimachus, que néanmoins le jeune homme, qu'on voit dans ce Diptyque d'ivoire n'est pas Ptole-

mée, mais son génie. Mais M. Volpi propose son opinion en homme judicieux qui sent les difficultés, & avec autant de modestie, que d'égards pour ceux qui pensent differemment. M. le Cardinal Querini demande à l'Académie de Cortone son avis sur cette opinion, ainsi que sur celle de M. Jean Renauld Carli Professeur à Padouë, touchant l'époque de l'expédition des Argonautes en Colchide.

DE VERONE.

Due Dissertazioni di Giuseppe Bartoli, Nella prima si da notizia del publico Museo d'Inscrizioni eretto nuovamente in Verona; e con l'uso delle Osservazioni, & delle Sperienze in rispetto della fisica si paragona l'uso dell' Antichita figurata e scritta relativamente alla Storia. Nella seconda si dimostra la bellezza d'una greca inedita Inscrizione collocata in questo Museo. In Verona, appresso Dionigi Romanzini 1745. Ces deux Dissertations qui forment un Volume de 222 pages d'impres-

ſion *in-fol.* ſont encore enrichies de cinq belles figures en taille douce; la premiere, eſt un ſceau antique de Verone; la ſeconde, eſt un buſte d'une Baccante; la troiſiéme, eſt une Eſtampe de Génie, qui fait alluſion à l'Etude & aux Recherches des Antiquités; la quatriéme, eſt un Ariſtide; & la cinquiéme contient une Inſcription Greque, en l'honneur du même Ariſtide, qui n'avoit pas encore été donnée.

Parmi les Ecrits qui ont été publiés à l'occaſion de l'Hiſtoire du Probabiliſme du P. Concina Dominicain, on en trouve ici un adreſſé à ce Religieux; il eſt compoſé en forme de Satyre, contre les fauteurs de la morale relâchée, ſous ce titre: *P. N. N. de querelis Probabiliſtarum ad P. Danielem Concinam ord. præd. Sermones.* Veronæ, 1744. 1745. *in-4°.* On a déja donné trois piéces de ce genre. Elles ſont accompagnées d'un Commentaire aſſez étendu, ſous le nom d'*Enarrationes*, où l'on trouve expliqués di-

vers faits historiques relatifs au sujet. Il seroit à souhaiter que l'Auteur de ces Satyres eût été plus réservé à l'égard des personnes ; il n'en auroit suivi que plus constamment les principes de la saine morale, dont il fait profession d'être défenseur.

De Modene.

Il paroît ici depuis quelque temps une nouvelle Edition du Poëme d'Alexandre Tassoni, intitulé : *La Secchia rapita, Poema Eroicomo di Alessandro Tassoni Patricio Modenese colle Dichiarazioni di Gaspare Salviani Romano. S'aggiungono la Prefazione di Gianandrea Baretti Ferrarese le varie lezioni de Testi a penna, e di molte Edizioni ; e la vita del Poeta composta da Ludovico Antonio Muratori Bibliotecar. del sig. Duca di Modena.* In Modena, per Bartolomeo Soliani, 1745. *in*-8°. Elle a été faite sur celle qui avoit paru à Venise en 1740, chez Bettinelli, & que nous avons annoncée dans les

nouvelles du Journal d'Avril de l'année suivante. Mais elle est beaucoup moins belle pour le papier, & pour les figures qui ne sont qu'en bois.

DE FLORENCE.

Fasti attici, in quibus Archontum Atheniensium series, Philosophorum, aliorumque illustrium virorum ætas, atque præcipua Atticæ historiæ capita, per Olympicos annos disposita describuntur novisque observationibus illustrantur, autore Eduardo Corsino Cler. Reg. Scholarum Piarum, in Pisanæ Academia Philosophiæ Professore. Florentiæ, 1744. *in*-4°. Ce Volume est dédié à François III. Grand Duc de Toscane. Il comprend six Dissertations ; la premiere roule sur la forme du Gouvernement d'Athénes ; la seconde, sur l'année & ses parties ; la troisiéme, quatriéme & cinquiéme, sur les Tribus, & les peuples de cette République; & la sixiéme, sur le Sénat.

DE BRESCIA.

Jean Marie Rizzardi, Imprimeur

Libraire de cette Ville, a publié un Ouvrage, dans lequel l'Auteur prétend faire voir que Verone a fait partie des peuples établis en Italie, sous le nom de Cenomans. Ce Livre a pour titre : *Tre lettere del Signor Abbate Domenico Lazarini di Morro, nelle quali si prova che Verona appartenesse à Cenomani*, in Brescia, 1745 ; *in*-4°. M. Jule Baitelli qui en est l'Editeur, y a joint des Remarques intéressantes ; il l'a dédié à M. le Cardinal Querini, qui dans son Traité Historique *de Brisciana Litteratura*, avoit déja touché la même question.

DU LUQUES.

On conserve dans le Cabinet du Sénateur Vincent Marie Riccardi de Florence, une antique précieuse, qui est une table de bronze, contenant les noms & le Catalogue des Decurions de quelque Ville municipale, ou de quelque Colonie. M. Lami a fait graver cette Table en cuivre dans sa grandeur naturelle ; & pour faire part aux Sça-

vans de son sentiment sur ce qu'elle renferme, il avoit donné en même temps un Ouvrage qui a été imprimé à Florence sous ce titre; *Jo. Lamii.. in antiquam tabulam aheneam Decurionum nomina & descriptionem continentem... Observationes*, & que nous avons annoncé dans les nouvelles du mois de Septembre dernier. M. Antoine François Gori vient d'en publier la Critique sous le titre suivant : *Lettere Critiche, scritte da un Academico Fiorentino à un Academico Etrusco sopra l'observazioni fatte a una Tavola di metallo scritta, che si conserva in Firenze nel Museo Riccardiano*, in Lucca, 1745. *in-4°*.

ANGLETERRE.

De Londres.

On imprime ici actuellement deux Ouvrages par souscription : le premier consiste dans une „ collection considérable de Mémoires „ & de Lettres historiques & politiques, & d'autres papiers origi„ naux, où l'on trouve une suite des

» Négociations de J. Drummond, » Comte de Melfort, Sécretaire d'E» tat du Roy Jacques II, & pendant » le séjour de ce Prince à S. Ger» main, & son Ambassadeur auprès » du Pape. Ces piéces contiennent beaucoup d'anecdotes intéressantes pour l'Histoire de ces temps de troubles & de révolutions. L'Ouvrage qui s'est fait attendre longtemps, par l'espérance où l'on étoit de recouvrer toujours de nouvelles piéces, & de le rendre plus complet, formera deux Vol. *in-fol.* dont le prix sera de deux guinées pour les Souscripteurs. Le Libraire promet de publier incessamment le premier Volume.

Le second Ouvrage qui s'imprime ici par souscription, est » l'analogie & la comparaison des loix » d'Angleterre & d'Ecosse; où l'on » fait voir en quoi elles s'accordent, » & en quoi elles different; on exa» mine aussi les rapports & les dif» férences des loix Angloises, & des » loix anciennes des Juifs, ou de la

» loi Divine; des loix Romaines & » du Droit Civil, de la loi des » Chrétiens & du Droit Canon; du » Droit Féodal & de quelques usa- » ges modernes des autres peuples » civilisés. « Par M. P. Turnbull, de la Société du Temple, l'un de ceux qui furent choisis peu de temps après l'union du Royaume d'Ecosse à celui d'Angleterre, pour la composition de l'Ouvrage qu'on annonce, & dont le Manuscrit est actuellement sous la presse. Cet Ouvrage formera un Volume *in-fol.* dont chaque page contiendra deux colomnes, l'une pour les loix d'Angleterre, l'autre pour celles d'Ecosse. Le prix de la souscription est d'une Guinée & demie; on payera en souscrivant une Guinée, & le reste en recevant le Livre.

HOLLANDE.

D'UTRECHT.

On a imprimé depuis peu un Ouvrage, dont l'objet est d'expliquer avec précision & avec netteté le *caractere* des vrais principes de la

Théologie. Il eſt intitulé : *Introduction à la Théologie*, dans laquelle on dévelope quelle eſt la nature de la Théologie, & quelles en ſont les propriétés ; quels ſont les principes ſur leſquels elle établit les vérités qu'elle propoſe ; quelle eſt la méthode qu'il faut ſuivre dans la recherche des points de Doctrine qui en ſont l'objet. Utrecht, 1746. *in*-12. Ce Traité roule ſur la Théologie ſpeculative, c'eſt-à dire, cette partie de la Théologie qui regarde les fondemens de la Religion même, & la Doctrine qu'elle enſeigne. A l'égard de la Théologie pratique & de ſes differentes parties, il parut l'année derniere un Ouvrage qui en indique les vrais principes avec la même préciſion & la même netteté ; il eſt intitulé : *Expoſition claire & préciſe des differens points de Doctrine qui ont rapport aux matieres de Religion, ſoit que ces points de Doctrine ayent pour objet des vérités qui appartiennent au ſacré dépôt*, ſoit que ces points de Doctrine ne

présentent à l'esprit que des sentimens qu'on peut embrasser ou combattre, sans se déclarer pour l'hérésie, 1745. *in*-12. Ces deux Ouvrages touchent également les points controversés entre l'Eglise Romaine, & les Infidéles, les Déistes, les Sociniens, & les Protestans, & en outre, les points de Doctrine sur lesquels les Catholiques mêmes sont partagés de sentiment.

On trouve ces deux Livres à Paris, chez différens Libraires.

D'AMSTERDAM.

Les Vies des Hommes Illustres de la France, depuis le commencemnt de la Monarchie jusqu'à présent, 1746, *in*-12. Tom. XIII. Ce Volume est un de ceux que l'Auteur à destinés pour les Vies des Grands Capitaines de la France : voici ceux dont les vies y sont rapportées.

Louis de Bourbon, premier du nom, Prince de Condé, Pair de France, Marquis de Conti, Comte de Soissons, Gouverneur de Picardie, & du pays reconquis, Chef de

la Maison de Bourbon-Condé ; sous François I, Henry II, François II, & Charles IX.

André de Montalambert, Seigneur d'Essey & d'Epanvilliers, Chevalier de l'Ordre du Roy, Lieutenant-Général de ses Armées, & premier Gentilhomme de la Chambre des Rois François I & Henri II, sous Charles VIII, Louis XII, François I & Henry II.

Paul de la Barthe, Seigneur de Thermes, Maréchal de France, Chevalier de l'Ordre du Roy sous François I, Henry II, François II, & Charles IX.

Pierre d'Aussun, Chevalier de l'Ordre du Roy, Maréchal de Camp, Gouverneur de Turin sous François I, Henry II, François II, & Charles IX.

Pierre Strozzi, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Maréchal de France sous François, I & Henry II.

Ce Volume ainsi que les précédens, se débite à Paris chez le Gras, Libraire, grand'Sale du Palais, à l'L couronnée.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Fev. 1746.

Fin de la Table.

LE JOURNA
DES
SÇAVANS
POUR
L'ANNÉE M. DCC. X
MARS.



A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Impr
Juré-Libraire de l'Université, r
Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVI.
AVEC PRIVILEGE DU

Protonotaire Apostolique, & ci-devant Chanoine d'Anagni ; dédié à S. E. le Cardinal Guadagni, Vicaire du Pape, in-4°. pp. 519. A Rome, chez *Nicolas & Marc Pagliarini* 1744.

TOUS ceux qui sont un peu versés dans l'antiquité, sçavent, dit, M. Marangoni, dans la Préface qu'il a mise à la tête de cet ouvrage, que les anciens Chrétiens pour fermer les Sépulchres, employoient tous les marbres & toutes les pierres qu'ils trouvoient sous leurs mains. Cependant quoiqu'ils ne se fissent aucun scrupule de consacrer à cet usage des pierres qui avoient servi à la sépulture des Gentils, ils ne laissoient pas de prendre différentes précautions, pour empêcher qu'on ne confondit les tombeaux des Payens avec ceux des Chrétiens. De-là vient, *qu'on* ne retrouve point ordinairement ces pierres dans leur en-

tier, que les inſcriptions dont elles étoient chargées, ſont défectueuſes, qu'on en a du moins effacé les mots qui portoient qu'elles étoient conſacrées aux *Dieux Manes*, & plus communément encore, qu'on trouve ces inſcriptions retournées vers la partie intérieure du tombeau, ou même couvertes d'un enduit de chaux, ou de ſemblable matiére.

On voit grand nombre de ces Inſcriptions ſur les murs du Portique de l'Egliſe de Sainte Marie au-delà du Tybre. Elles y ont été placées par les ſoins de M. Boldetti, gardien des anciens Cimetiéres de Rome, & des Reliques des Saints Martyrs, qu'on en tire ſous l'autorité de M. le Cardinal Guadagni Vicaire du Pape. Quoique cette Egliſe ne ſoit pas la ſeule de Rome dont le portique ſe trouve chargé de ces anciennes Inſcriptions, & qu'on en voye auſſi ſur les dehors & même ſur les pavés de différentes autres Egliſes, cependant

M. Marangoni qui depuis trente ans a l'honneur d'être le Collégue de M. Boldetti dans l'emploi dont nous venons de parler, apprit qu'un Ecclésiastique plus recommandable par sa piété que par sa doctrine, avoit fait publiquement de grandes exclamations contre l'abus, qu'il croyoit voir dans cette pratique, & qu'il la regardoit comme une profanation des lieux Saints.

Il crut donc devoir ouvrir les yeux à ce bon Ecclésiastique, & lui faire voir dans une courte dissertation, que de semblables monumens ne faisoient aucun tort à la Sainteté des Eglises. Mais ayant mis la plume à la main, il se rappella qu'un des prétextes les plus ordinaires des Hérétiques pour persister dans leurs erreurs, & pour rejetter plusieurs cérémonies de l'Eglise, est de soutenir, qu'elles viennent du Paganisme, & qu'il n'est pas permis à des Chrétiens d'adopter *des rites* & des usages qui tirent *leur origine* de l'idolatrie.

La plupart même des Sectaires qui viennent à Rome, y tiennent, dit-il, tous les jours les mêmes discours; & ils le font avec autant de confiance, que si les Cardinaux Baronius, Bellarmin, & autres Grands Hommes n'avoient pas justifié pleinement la Doctrine de l'Eglise sur ce point; mais comme leurs écrits sont en latin, M. Marangoni a pensé qu'il étoit à propos de traiter la même matiére en Italien, & de lui donner assez d'étendue pour la rendre intelligible à tout le monde.

Il se propose donc de montrer dans cet Ouvrage, que l'horreur des Idoles, & leur exclusion totale des Temples Sacrés, ayant été solidement établie dans les premiers temps de l'Eglise, on ne peut que la louer d'avoir employé au culte du vrai Dieu, & à la décoration de ses Temples, différentes choses qui avoient pris leur origine dans le Paganisme; & qu'après les avoir auparavant purifiées par divers rites

Sacrés, elle n'a rien fait en se les appropriant, que de très-conforme à la raison, & à la sainte Ecriture.

Il pose d'abord pour principe, que Dieu ayant créé pour sa gloire toutes les choses de cet Univers, toutes ont chacune dans leur nature une bonté intrinséque ; mais que le péché de l'homme en ayant détourné plusieurs de la fin pour laquelle elles avoient été créées, elles ont acquis une qualité extrinséque de mal, qui fait que quelques-unes sont appellées mauvaises. D'où il s'ensuit, que lorsqu'elles sont forcées par la corruption de l'homme de servir à l'iniquité, elles se trouvent dans un état violent, & contraire à leur nature; qu'elles doivent sans cesse réclamer contre l'esclavage où il les retient, & par conséquent, que rien n'est plus juste ni plus raisonnable, que de les affranchir de cet esclavage, en les faisant servir à la gloire de Dieu, *seule & unique* fin pour laquelle *elles ont été* tirées du néant.

L'Auteur fait l'application de ce principe à toutes les choses, dont l'antiquité Payenne avoit abusé pour le culte des Idoles; & il prouve par plusieurs endroits de l'Ancien Testament, que Dieu voulant rappeller toutes choses à leur premiére destination, ordonna à Moïse, à David & à Salomon, de se servir des matiéres mêmes dont étoient faites les Idoles, ou les ornemens dont on les paroit, pour la construction, ou pour l'embellissement du Tabernacle, de l'Arche, & du Temple. Il répond ensuite aux objections tirées de quelques endroits de l'Ecriture, dans lesquels Dieu semble défendre au peuple Juif, de faire dans son culte aucun usage de l'or, de l'argent, & des autres ornemens qui avoient servi aux Statues des Idoles. Telle est la matiére des sept premiers Chapitres.

Dans les suivans, M. Marangoni rapporte la maniére dont les statues qui représentoient les fausses

Divinités des Payens, furent traitées sous les régnes de Constantin, de ses enfans, de Julien l'Apostat, de Valens, de Gratien, & ensuite de Théodose le Grand. Il remarque que ce dernier ayant ordonné qu'on brisât en général toutes ces statues, excepta cependant de cette loi, celles qui par leur beauté étoient regardées comme des chef-d'œuvres de l'Art.

Il fait voir ensuite (C. X.) que jamais les Chrétiens ne se sont servis des simulachres des faux Dieux pour orner le Temple du vrai Dieu; mais qu'ils n'ont pas fait difficulté d'y placer quelquefois certaines statues, Payennes à la vérité dans leur origine, mais qui étant simboliques & allégoriques, leur ont paru propres à exprimer, ou à rappeller différentes vérités de la Foi. Ainsi rien n'est, dit-il, plus commun que de trouver sur les anciens Sarcophages & autres monumens des Chrétiens, différentes figures *de génies*, qui représentent ou les

quatre âges de l'homme, ou les quatre ſaiſons avec les attributs, que leur donnoient les Payens. C'eſt par la même raiſon qu'on voit très-ſouvent la figure d'Orphée peinte en différens endroits des Catacombes de l'ancien Cimetiére de Caliſte, & dans pluſieurs Egliſes, les ſtatues des Sybilles, parce que comme le remarque Saint Auguſtin, Orphée & les Sybilles, quoi qu'Idolatres, n'avoient pas laiſſé de prédire beaucoup de vérités qui regardent la vie & les Myſtéres de Jeſus-Chriſt.

A cette occaſion notre ſçavant Auteur, ſoutient que les deux fameuſes ſtatues, qu'on voit ſur le tombeau de Sannazar dans une Egliſe de Naples, ne ſont point comme on le croit communément, & comme le P. Mabillon l'aſſure dans ſon voyage d'Italie, celles d'Apollon & de Minerve, mais qu'elles repréſentent véritablement David & Judith. Nous ne diſſimulerons pas cependant que ce ſçavant

Bénédictin, prétend que ces noms n'y ont été mis qu'après coup, & que ce palliatif ne remédie point à l'indécence, qu'il y a de voir de pareilles ſtatues ſur le tombeau d'un Poëte Chrétien, & dans un lieu Saint.

L'Auteur (C. 16, 17, 18 & 19) déploye beaucoup d'érudition ſur une tête d'Oſiris, ſur un ſimulachre qu'on a cru fauſſement être celui de Jupiter Ammon, ſur un autre qui ſelon quelques-uns repréſente Janus à quatre faces, & ſur pluſieurs autres figures, de Divinités Payennes, qu'on voit encore placées ſoit au dedans, ſoit au dehors de différentes Egliſes de Rome & d'Italie; puis d'Antiquaire redevenant Théologien, il prouve que ces ſtatues ne portent aucun préjudice à la Sainteté de ces lieux, puiſqu'on ne les y a miſes que comme des monumens curieux, indifférens en eux-mêmes, *& qui ne* peuvent être aujourd'hui *d'aucun ſcandale*.

C'eſt par le même principe (C. 21 & 22) qu'il juſtifie encore l'ancien uſage où l'on eſt, d'orner quelquefois les croix & même les vaſes ſacrés de Camées & autres pierres gravées, ſur leſquelles on voit différentes figures d'Idoles & de choſes qui ont appartenu à la religion Payenne. On n'y regarde, dit-il, ou que le prix de la pierre en elle-même, ou que l'élégance de l'Art. On peut même ajouter qu'on doit conſidérer toutes ces choſes, comme des trophées qui honorent la Religion Chrétienne, & comme des marques de la victoire, qu'elle a remportée ſur l'Idolatrie.

M. Marangoni ayant traité fort au long tout ce qui concerne les Simulachres & les images des idoles, vient (C. 23) à pluſieurs Rites & Cérémonies que l'Égliſe Catholique obſerve dans le culte Divin; & qui ſelon les Proteſtans, ont pris naiſſance dans le Paganiſme; il y combat entr'autres, Jean Spencer qui dans un Ouvrage Latin,

intitulé *de ritibus & Gentium moribus in legem translatis*, a entrepris de montrer, qu'à l'exception d'un petit nombre de ces Rites propres à la nation Hébraïque, & qu'on trouve dans la Loi de Moyse, tous les autres ont été transportés de la Gentilité dans l'Eglise.

Notre Auteur montre au contraire, que grand nombre de rites usités dans l'Eglise sont dérivés des Hébreux & non des Gentils ; qu'il est faux comme Spencer l'avance, que la plus grande partie des cérémonies prescrites par la Loi de Moyse, tirent leur origine des Payens, qu'au contraire plusieurs des cérémonies sacrées des Payens doivent leur naissance aux premieres pratiques des Patriarches dans le culte divin, & que les Payens ont non-seulement emprunté des Juifs & des Chrétiens une infinité d'usages & de cérémonies, qu'ils ont accommodés à leurs fables, mais grand nombre de dogmes & d'opinions qu'ils ont alterés & défigu-

rés ; c'est ce que M. L. Marangoni fait voir par un détail assez étendu & très-curieux, sur tout ce qui concerne les differentes sortes d'expiations, qui ont été en usage parmi les Anciens Payens, & sur celles que pratiquent encore à la même intention diverses Nations Idolâtres des Indes Orientales & Occidentales.

Il s'agit (depuis le C. 26. jusqu'au 30.) des Processions, de la coutume d'exposer à la vénération des Fidéles le S. Sacrement, des Images, des Reliques des Saints & autres usages semblables. On y soutient qu'on n'en peut avec fondement rapporter l'origine aux Payens; mais que ces usages sont appuyés sur differens endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament. On en apporte pour exemple la Procession qui se fait le jour des Rameaux, pour imiter l'entrée triomphante de J. C. dans Jerusalem.

Il faut voir le C. 31, dans lequel notre Auteur réfute les Hérétiques,

qui ont prétendu, que la Canonisation des Saints revient à l'Apotheose des Payens. Notre Auteur renvoye là-dessus au célébre ouvrage du C. Prosper Lambertini, aujourd'hui Notre S. P. le Pape ; on y montre par une foule d'autorités, ausquelles on ne peut résister, que les rites & les cérémonies qui sont aujourd'hui en usage dans la Canonisation des Saints, n'ont rien de commun avec ce qui s'observoit dans l'Apotheose. Notre Auteur finit cet article, en disant, que vouloir s'étendre davantage sur une matiere qui a été si solidement traitée, ce seroit prétendre ajouter quelque splendeur à la lumiere du Soleil.

Les Chapitres suivans dans lesquels il est question des Couronnes de laurier, de fleurs & d'autres matieres, dont on se sert en certaines cérémonies Ecclésiastiques, sont remplis d'une érudition très-variée, & qui va jusqu'à la profusion. On y montre contre Tertullien, que quoique les Payens fissent usage de ces

ſortes de Couronnes dans pluſieurs de leurs cérémonies, les Empereurs & les Soldats Chrétiens ont pu ſans être taxés de ſuperſtition en porter, & qu'ainſi on ne doit pas blâmer l'uſage où l'Egliſe a toujours été d'en mettre ſur la tête des Morts & ſur les Reliques des Martyrs.

A l'occaſion des habits Eccléſiaſtiques, il traite du *Clavus* & du *Laticlavus*, dont les Images de J. C. & des Saints ſe trouvent ſouvent ornées ; du *Nimbus* ou cercle de rayons, qu'on voit en quelques anciens monumens autour de leurs têtes, auſſi-bien qu'autour de celle de J. C. Il n'oublie pas le titre de Souverain Pontife, qui des Empereurs Payens a paſſé aux Empereurs Chrétiens, & enſuite au Pape, non plus que ce qui regarde les ſodalités ou Confreries établies en differentes Villes d'Italie. Quoiqu'il convienne que toutes ces choſes pour la plus grande partie, ayent tiré leur origine des Payens ; il fait voir par des preuves puiſſan-

dans la raison & dans l'autorité, que l'Eglise après les avoir purgées des pratiques superstitieuses, que l'erreur y avoit mêlées, ne pouvoit qu'être très-louable d'avoir transporté de main en main dans le culte de Dieu & dans celui des Saints, tout ce que ces décorations extérieures avoient de bon & de propre à animer la piété des Fidéles.

Un Conquérant qui voudroit, dit-il, se faire entendre de ses nouveaux sujets, & en même temps se les concilier, ne pourroit se dispenser de parler leur langue, & de s'accommoder à leurs usages; de même l'Eglise pour ne pas trop révolter les nouveaux Chrétiens en les assujettissant à des Loix, & à des cérémonies qui leur eussent été absolument inconnues, s'est vue obligée de conserver tout ce qui dans la Religion des anciens Payens, pouvoit donner plus d'éclat, de lustre, & de grandeur au culte divin.

M. Marangoni ayant traité jus-

qu'ici des choses appartenantes au Paganisme, qui concernoient, si l'on peut ainsi parler, le culte spirituel, & dont les unes ont été entierement rejettées, les autres en partie admises, & accommodées au culte de Dieu, à l'ornement de l'Eglise & de ses Ministres; il passe (C. 39.) aux choses purement materielles, que les Chrétiens n'ont pas fait difficulté de tourner à leur usage, quoique les Gentils s'en fussent servis dans les cérémonies superstitieuses, par lesquelles ils croyoient honorer leurs fausses Divinités. Or comme les Autels tiennent le premier rang parmi les choses de cette espéce, l'Auteur commence d'abord par traiter en général de ces anciens Autels, & il descend ensuite à ceux qu'on a conservés dans plusieurs Eglises, tant de Rome que des autres Pays, & qui y servent aujourd'hui à divers usages.

L'Auteur étale encore ici beaucoup d'érudition, & surtout d'éru-

dition prophane ; mais il s'en excuse par l'exemple de quelques anciens Peres & en particulier par celui de S. Augustin dans sa *Cité de Dieu*. Il avertit cependant, qu'il a tiré une partie de ce qu'il dit ici, du Traité *de Ara* par le P. Berthaud de l'Oratoire de France, imprimé dans le 6. Tome de Grœvius. Ainsi après avoir parlé d'après lui en peu de mots de la forme & de l'usage des anciens Autels des Payens, il nous donne la description de plusieurs de ces Autels qui se voyent encore dans certaines Eglises de Rome ; il rapporte quelques Inscriptions gravées sur ces Autels, & entr'autres celle ci, qu'on lit sur un Autel placé devant l'Eglise de S. Dominique hors de Rome. Comme elle ne se trouve point dans Gruter ni dans les autres Auteurs, & qu'elle est assez curieuse, nous croyons qu'on ne sera pas fâché de la trouver ici. La premiere ligne manque, le reste suit ainsi.

DOMINAE ISIDI
FLAVIA MAPCELLINA
FORTIS. SIGNUM
NIMPHETICUM
CUM COLIARI
ARGENTIO. P.
D. D.
L. D. D. D.

M. Marangoni eſt cependant porté à croire que ce monument n'étoit pas un Autel, mais plutôt la baſe d'une ſtatue d'Iſis, qu'une femme nommée Marcelline avoit fait élever dans le *Nimphée*, c'eſt-à-dire, le lieu où ſe faiſoient les noces des perſonnes, dont les maiſons n'étoient pas aſſez grandes pour y danſer. A l'égard de ces paroles *cum Coliari argentio*, qui ne ſe trouvent dans aucunes des Inſcriptions rapportées par Gruter, il dit qu'on peut les entendre d'une quenoüille d'argent, offerte par cette femme à la Déeſſe : le mot *Colus* ſignifiant en Latin une quenoüille ; & cela, pour apprendre

aux nouvelles mariées, qu'elles devoient en faire leur occupation.

Quoiqu'il en soit, il conclut que les Autels des Payens, quelque usage qu'ils en ayent fait, ne blessent nullement la sainteté des Eglises & de la Religion, puisque nous devons supposer, qu'on les a d'abord purgés de toute superstition, qu'ils ont été sanctifiés ensuite par des rites sacrés, & purifiés avec l'eau lustrale. On doit au contraire selon lui, les regarder comme des monumens du triomphe, que la Religion Chrétienne a remporté sur l'Idolatrie & sur le Démon.

Dans le Chap. suivant, qui est le quarantiéme, l'Auteur s'étend beaucoup sur les Autels consacrés aux Dieux Mars, avec l'Inscription D, M. S. ainsi abregée, ou bien avec ces mots tout au long, DIS, ou DIIS, MANIBUS. Il prétend contre l'opinion de plusieurs Sçavans, que les Dieux Manes n'étoient point mis au rang des véritables Divinités, & qu'on ne leur faisoit aucuns

ſacrifices, ce qu'il prouve par la figure même de ces Autels. Tous ceux qui portent cette Inſcription, ſont bombés, ou terminés en piramide, de maniere qu'il étoit impoſſible d'y pouvoir rien mettre deſſus. Il prétend encore que c'eſt fauſſement que quelques Auteurs ont écrit, que ce mot DIS avec un I ſeul, n'étoit uſité qu'en parlant des Manes, & qu'on n'employoit celui de DIIS, que pour les ſeules Divinités à qui on offroit des ſacrifices ; mais pluſieurs Inſcriptions qu'il cite, prouvent qu'on ſe ſervoit indifferemment du mot de DIS ou de DIIS, dans les monumens conſacrés ; ſoit aux Manes, ſoit aux plus grandes Divinités.

Il faut avouer que M. Marangoni auroit pu abreger ſon Livre de plus de la moitié, s'il s'étoit contenté de s'y renfermer uniquement dans ſon ſujet, mais d'un autre côté on y auroit perdu pluſieurs diſcuſſions très-intéreſſantes, la deſcription de divers anciens monumens,

nouvellement découverts, & plusieurs Inscriptions qui n'étoient point connues des Sçavans ; il en donne des copies figurées dans le cours, & sur-tout à la fin de son ouvrage ; nous continuerons d'en rendre compte dans le Journal prochain.

HISTOIRE ET DESCRIPTION générale de la Nouvelle France, avec le Journal Historique d'un Voyage fait par ordre du Roy dans l'Amérique Septentrionale, par le Pere de Charlevoix, de la Compagnie de JESUS ; à Paris, chez *Nyon*, fils, Libraire, Quai des Augustins, à l'Occasion 1744. six vol. *in*-12. *Tom. premier, pag.* 454, *en y comprenant la Table des Matieres.*

TROISIE'ME EXTRAIT.

C'ETOIT au nom de M. de Monts & de ses Associés que s'étoit fait l'établissement de Quebec, & cette Compagnie le reconnoissoit toujours

toujours pour son Chef : elle fit armer deux Navires, dont elle confia le commandement à Messieurs de Champlain & de Pontgravé.

M. de Mouts s'embarqua à Honfleur le 7 de Mars 1610, & il arriva le 26 d'Avril à Tadoussac, il en partit le 28 pour marcher avec les Montagnez & leurs Alliés contre les Iroquois ; il força ceux-ci dans leurs retranchemens. Les François se saisirent des peaux de castor, dont les Iroquois qu'ils voyoient étendus sur la place étoient couverts ; & les Sauvages en furent scandalisés. Les Sauvages de leur côté commencérent à exercer leur cruauté ordinaire sur leurs prisonniers, & dévorérent un de ceux qui avoient été tués, ce qui fit horreur aux François. Ces Barbares trouvoient à redire à l'avidité des François, tandis qu'ils ne comprenoient point combien leur inhumanité étoit à detester. La mort du Roy qui survint cette année, priva M. de Mouts de toute protection. Ce fut lui-même

qui exhorta M. Champlain à chercher quelque personne puissante qui put par son autorité relever & soutenir les établissemens commencés dans le Canada. On s'adressa à Charles de Bourbon, Comte de Soissons, la Reine le revêtit à cet égard de tous les pouvoirs nécessaires; mais ce Prince mourut peu de temps après; M. le Prince se fit substituer en sa place, & Champlain fut déclaré son Lieutenant; celui-ci partit de France avec Pontgravé le 6 de Mars 1613, & ils moüillérent devant Quebec le 7 de May. Ils y trouvérent tout en fort bon état, & après s'être arrêté quelque temps dans ces cantons, Champlain s'embarqua pour S. Malo, où il mouilla l'ancre les derniers jours du mois d'Août.

Il y conclut un nouveau Traité d'association, avec des Marchands de cette Ville, de Rouen & de la Rochelle. M. le Prince, qui avoit pris le titre de Vice-Roy de *la Nouvelle France* l'approuva, obtint aux

Associés des Lettres Patentes, & y mit son attache. M. Champlain en partant pour le Canada, emmena avec lui quatre Recolets; ils arrivérent à Tadoussac le 25 de Mars 1615.

M. de Champlain aussi-tôt après son arrivée entreprit une troisiéme expedition contre les Iroquois qui qui ne fut pas des plus heureuses. Le P. D. C. remarque toutes les fautes que fit ce Capitaine en cette occasion, & il parle avec éloge d'un Frere Recolet nommé le F. Pacifique du Plessis, qui découvrit & dissipa une Conjuration que les Sauvages nos Alliés avoient faite pour massacrer tous les François de la Colonie. Tout alloit fort mal dans le Canada; les guerres Civiles qui agitoient la France, empêchoient qu'on envoyât du secours en Amerique; la Prison de M. le Prince; le défaut de concert entre les Associés; la jalousie du Commerce qui broüilla les Négocians entr'eux, l'avidité de ces mêmes Négocians

Henri de Levi Duc de Vantadour son neveu. Ce Seigneur s'étoit retiré de la Cour, & avoit même reçu les Ordres sacrés. Ce n'étoit pas pour rentrer dans le monde qu'il se chargeoit des affaires de la nouvelle France, mais pour y procurer la conversion des Sauvages; aussi y envoya-t-il de nouveaux Missionnaires Jesuites qui y arrivérent en 1625. La Colonie ne prospera point sous la direction de Messieurs de Caën, tout alla au contraire de mal en pis, ce qui fit résoudre le Cardinal de Richelieu à mettre le Commerce de la nouvelle France en d'autres mains, & à écouter la proposition qu'on lui fit de former une Compagnie de cent Associés. Rien n'étoit mieux imaginé que le plan de cette nouvelle Compagnie, & le Canada seroit aujourd'hui la plus puissante Colonie de l'Amerique, si l'exécution avoit répondu à la beauté du projet, & si les membres de ce grand Corps eussent profité des dispositions favorables du

Souverain & de ſon Miniſtre à leur égard. On peut voir dans l'ouvrage du P. D. C. tous les articles de ce plan, & quelles furent les cauſes qui l'empêchérent de réuſſir.

Quoique les Couronnes d'Angleterre & de France fuſſent en paix, David Kertk, natif de Dieppe, mais Calviniſte & réfugié en Angleterre, ſollicité, dit-on, par Guillaume de Caën, qui vouloit ſe venger de la perte de ſon privilége, & conduit par un autre Traître auſſi Calviniſte, s'empara de Quebec en 1629, après avoir fait pluſieurs autres actes d'hoſtilité contre les François.

» On parut d'abord, dit le P. D. » C. fort choqué à la Cour de Fran- » ce de cette invaſion des Anglois, » mais enſuite bien des gens doutê- » rent ſi l'on avoit fait une véritable » perte, & s'il étoit à propos de de- » mander la reſtitution de Quebec. » Ils repréſentoient que le climat » y eſt trop dur; que les avances » excédoient les retours; que la

» Royaume ne pouvoit s'engager à
» peupler un Pays si vaste sans s'af-
» foiblir beaucoup ; d'ailleurs, di-
» soient-ils, comment le peupler,
» & de quelle utilité sera-t'il si on
» ne le peuple pas ? Les Indes Orien-
» tales & le Bresil ont dépeuplé le
» Portugal ; l'Espagne voit plu-
» sieurs de ses Provinces presque
» désertes depuis la conquête de
» l'Amerique : à la vérité l'une &
» l'autre Monarchie y ont gagné
» de quoi se dédommager de ces
» pertes, si la perte des hommes
» peut se compenser ; mais depuis
» cinquante ans que nous connois-
» sons le Canada, qu'en avons-nous
» tiré ? Ce Pays ne peut donc être
» d'aucune utilité pour nous, ou il
» faut convenir que les François ne
» sont pas propres pour ces sortes
» d'établissemens. Enfin, jusqu'ici
» on s'en est bien passé, & les Es-
» pagnols mêmes voudroient peut-
» être avoir à recommencer. Qui ne
» sçait que Charles V. avec tout ce
» que lui fournissoit d'or & d'argent

» le Perou & le Mexique n'a jamais
» pu entamer la France, & qu'il a
» souvent vu échouer ses entrepri-
» ses, faute d'avoir de quoi soudoyer
» ses troupes, tandis que François
» I. son rival trouvoit dans les cof-
» fres de ses sujets de quoi se relever
» de ses pertes, & tenir tête à un
» Prince, dont l'Empire étoit plus
» vaste que celui des premiers Cé-
» sars ; faisons valoir la France,
» conservons-y les hommes ; pro-
» fitons des avantages qu'elle a pour
» le Commerce : mettons en œu-
» vre l'industrie de ses habitans, &
» nous verrons entrer dans nos
» Ports toutes les richesses de l'Asie,
» de l'Afrique & du nouveau Monde.

» D'autres répondoient que le
» climat de la nouvelle France s'a-
» douciroit à mesure que le Pays
» se découvriroit ; qu'on n'en pou-
» voit guére douter, puisqu'elle est
» située sous les mêmes paralleles
» que les Regions les plus tempé-
» rées de l'Europe, que le climat
» en est sain, le terroir fertile,

„ qu'avec un travail modique on
„ peut s'y procurer toutes les com-
„ modités de la vie : qu'il ne falloit
„ pas juger de la France comme de
„ l'Efpagne & du Portugal, que les
„ guerres des Maures & leur retrai-
„ te avoient épuifés d'hommes avant
„ que d'avoir découvert les deux
„ Indes, & qui malgré ces pertes
„ avoient entrepris de peupler des
„ Pays immenfes : qu'il ne falloit
„ pas tomber dans les mêmes fau-
„ tes, mais faire paffer tous les
„ ans en Amérique, un petit nom-
„ bre de familles, y envoyer des
„ foldats réformés avec des filles
„ tirées des Hôpitaux, & les pla-
„ cer de maniére qu'elles puffent
„ s'étendre à mefure qu'elles fe
„ multiplieroient ; qu'on avoit déja
„ l'expérience que les femmes
„ Françoifes y font fécondes, que
„ les enfans s'y élevent fans peine ;
„ qu'ils y deviennent robuftes &
„ d'un très-beau fang. Que la feule
„ pêche des Morues étoit capable
„ d'enrichir le Royaume, qu'elle

» ne demandoit pas de grands
» frais, que c'eſt une excellente
» Ecole pour former des Matelots;
» mais que pour en tirer tout l'a-
» vantage qu'elle peut produire, il
» falloit la rendre ſédentaire, c'eſt-
» à-dire, y occuper les habitans
» mêmes de la Colonie; que les
» Pelleteries pouvoient devenir auſſi
» un objet fort conſidérable, ſi on
» avoit attention à n'en pas épuiſer
» la ſource en voulant s'enrichir
» tout d'un coup. Qu'on pouvoit
» profiter pour la conſtruction des
» Vaiſſeaux, des Forêts qui cou-
» vroient le Pays, & qui ſont ſans
» contredit les plus belles de l'Uni-
» vers: enfin que le ſeul motif
» d'empêcher les Anglois de ſe ren-
» dre trop puiſſans dans cette par-
» tie de l'Amerique, en joignant
» les deux bords du fleuve S. Lau-
» rent à tant d'autres Provinces où
» ils avoient déja de bons établiſſe-
» mens, étoit plus que ſuffiſant
» pour nous engager à recouvrer
» Quebec à quelque prix que ce
» fut.

A ces raisons de Politique & d'intérêt, on en ajouta d'autres qui touchoient l'honneur & la Religion; on représenta au Roy qu'un des devoirs des plus importans de la Royauté étoit de travailler à la conversion & de procurer le salut de tant de milliers d'hommes qui seroient infailliblement la proye de l'Enfer, si le Canada étoit abandonné. Cette derniére considération détermina le Roy, & il fut résolu que l'on reprendroit la nouvelle France sur les Anglois. L'Angleterre rendit de bonne grace ce qu'on se disposoit à lui enlever de force; le Traité en fut signé à S. Germain-en-Laye le 29 de Mars 1632, & l'Acadie y fut comprise, aussi bien que l'Isle de Cap-Breton aujourd'hui nommée l'Isle Royale.

C'étoit bien peu de choses que l'établissement que nous avions alors dans cette Isle; cependant ce Poste, le Fort de Quebec environné de quelques méchantes maisons, & de quelques baraques, deux ou

trois cabannes dans l'Isle de Mont-Réal, autant peut-être à Tadoussac, & en quelques autres endroits sur le Fleuve S. Laurent, pour la commodité de la pêche & de la traite, un commencement d'habitations aux trois Riviéres & les ruines du Port-Royal; voila en quoi consistoit la nouvelle France, & tout le fruit des découvertes de Verazani, de Jacques Cartier, de M. de Robert Val, &c. & de l'industrie d'un grand nombre de François qui auroient pu y faire un grand établissement, s'ils eussent été bien conduits.

Il sembloit que l'on devoit tout se promettre de l'ardeur que l'on avoit montrée à retirer la nouvelle France des mains des Anglois, & en effet on prit d'abord d'assez bonnes mesures. Ce que l'on fit de plus important, fut de penser sérieusement à l'établissement du Christianisme. 1°. Il fut défendu expressément de souffrir aucun Calviniste parmi nos Colons; on avoit appris

par expérience combien il étoit dangereux que ces Sectaires se trouvassent dans le voisinage des Anglois pour qui leurs erreurs leur donnent une inclination, qui l'emporte toujours sur l'attachement & la fidélité qu'ils doivent à leur Prince & à leur Patrie. 2°. On envoya un grand nombre de Missionnaires pour soumettre les Nations Sauvages au joug de l'Evangile; on étoit convaincu avec raison, qu'il n'y a point de lien plus indissoluble que celui de la Religion, & que la Religion Chrétienne est de tous les moyens que l'on peut employer celui qui est le plus efficace pour adoucir des Peuples Barbares, les ramener à l'humanité, leur inspirer l'amour de la vertu, & en faire des Alliés sur qui l'on put compter en toute occasion. La Compagnie du Canada jugea que des Moines Mendians seroient plutôt à charge qu'utiles à des habitans qui avoient à peine de quoi vivre. Les Recolets furent *remerciés*, & les Missions furent

confiées aux seuls Peres Jésuites ; il faut lire dans l'Histoire même du P. D. C. le récit des travaux immenses de ces premiers Missionnaires & les nouveaux effets que produisirent leur zéle & leur charité ; il suffit de dire que si nos Colonies ont enfin réussi dans le Canada, & y sont parvenues à ce degré de puissance & de richesses où nous les voyons aujourd'hui, on en est principalement redevable aux Missionnaires, & aux établissemens religieux qu'ils ont procuré ou occasionné ; & qu'il n'est presque question que d'eux dans toutes les Relations qui nous restent de ces premiers commencemens de nos Colonies, & que rien ne se fait que par leur entremise, soit dans la guerre, soit dans la paix, soit pour le commerce, soit pour l'établissement de quelque nouvelle habitation.

En 1633, la Compagnie de la nouvelle France rentra dans tous ses droits ; l'Acadie fut cédée au Commandeur de Razilli un de ses

principaux Membres, à condition qu'il y feroit un établissement. M. de Champlain fut nommé de nouveau Gouverneur de la nouvelle France ; on s'attacha d'abord à gagner les Hurons & leurs Alliés, ce qui nous engagea dans une guerre fort longue avec les Iroquois leurs ennemis.

„ On envoya chez les Hurons des „ Missionnaires qui y eurent de „ grandes difficultés à surmonter. „ Tu nous débites de fort belles „ choses, dit l'un d'eux au P. de „ Brebeuf, & il n'y a rien dans „ tout ce que tu nous enseigne qui „ ne puisse être vrai, mais cela est bon „ pour vous autres qui étes venus „ d'au de-là des Mers ; ne vois-tu „ pas que puisque nous habitons „ un monde si différent du vôtre, „ il doit aussi y avoir un autre Pa„ radis pour nous & par consé„ quent un autre chemin pour y „ arriver. Fermes sur ce principe „ ils s'opposoient à tout ce qu'on „ pouvoit leur dire.

Les Jongleurs qui craignoient de perdre la considération où les mettoit l'exercice de leur Art, si les Missionnaires s'accréditoient dans le Pays, entreprirent de les rendre odieux & méprisables. Ils y reussissoient aisément, parce que plusieurs s'étoient mis dans la tête que la Religion des François ne leur convenoit point, & qu'elle leur seroit même funeste si elle s'établissoit parmi eux.

Il s'agissoit d'ailleurs de réformer presque toutes les idées d'un Peuple qui se croyoit le Peuple le plus sage de l'univers; il falloit imposer des obligations étroites à des hommes qui mettoient leur gloire & faisoient consister leur bonheur à n'être gêné sur rien. Ces obstacles ne purent cependant empêcher l'effet du zéle invincible des Missionnaires, soutenus & favorisés par les graces abondantes que Dieu répandit sur eux. Insensiblement un grand nombre de Hurons se soumit; on peupla de ces nouveaux

Fidéles plusieurs Villages, dans lesquels on avoit la consolation de revoir toutes les vertus des premiers siécles de l'Eglise.

En 1635 on fonda le Collége de Quebec; cette même année M. de Champlain mourut, ce qui fut une perte irréparable pour la nouvelle France; M. de Montmagny fut nommé Gouverneur en sa place. En 1639, on établit à Quebec une Ecole pour l'instruction des filles qui furent confiées aux Ursulines, & un Hôtel-Dieu pour les pauvres malades, dont furent chargées trois des Religieuses Hospitaliéres de Dieppe. On peut dire que durant tout ce temps là, la Colonie ne subsista & ne s'accrut que par les soins de pieux établissemens & par le zéle des Missionnaires; car d'ailleurs on l'abandonna presque tout-à-fait, excepté le Commerce des Pelleteries qui alloit assez bien, mais qui n'enrichissoit guére que les Traitans,& un petit nombre de Colons; tout languissoit faute de secours.

METHODE DE TRAITER les playes d'armes à feu, par M. J. RANBY, *premier Chirurgien du Roy d'Angleterre, de la Société Royale de Londres. A Paris chez* Durand, *rue S. Jacques à S. Landry & au Griffon, 1745. vol in 12 de 116 pp. sans compter la Préface qui en contient 12.*

IL seroit à souhaiter que tous les Auteurs qui écrivent sur des matiéres rebattues, imitassent l'exemple de M. Ranby, & qu'au lieu de compiler d'abord tout ce que leurs devanciers ont écrit, ils se contentassent de marquer en quoi leur pratique differe, & de faire part uniquement des découvertes par lesquelles ils l'ont perfectionnée. Mais les Auteurs s'imaginent presque toujours que la réputation qu'ils se font est proportionnée à la grosseur de leurs Ouvrages. Comme le nôtre a jugé plus sainement, & que son dessein n'est que de recommander

l'usage des amples saignées faites dès le commencement des playes d'armes à feu ; l'application d'un appareil mol & leger ; d'introduire sur-tout l'usage du quinquina dans le traitement de ces playes ; & d'engager par son exemple les Praticiens à faire part au public de leurs observations ; il a cru avec raison qu'une simple brochure suffisoit.

Nous ne dirons qu'un mot du second objet que l'Auteur se propose, parce qu'il se contente partout d'observer que l'appareil mol & leger, la fine flanelle en un mot, quand il en peut trouver, lui a toujours bien réussi, ainsi qu'une calotte de méme étoffe dans les amputations, par un bandage simplement contentif, qu'il préfére à tout autre appareil ; mais nous nous étendrons davantage sur le premier & le troisiéme objets.

M. Ranby prouve l'utilité de la saignée abondante par plusieurs observations. Dans les premiéres il s'agit de blessures très-dangereuses,

qui ont été guéries presque sans accidens à cause de l'hémorrhagie considérable dont elles avoient été suivies. Telles sont sans contredit des playes à la tête faites par des coups de sabre, qui pénétrent les deux tables du crane; d'autres qui en emportent une partie; d'autres où la tête ou quelque autre partie du corps sont blessées, & des corps étrangers introduits dans les cavités; d'autres où les tégumens, les os du crane, & les muscles sont griévement blessés. Or la saignée est une hémorrhagie artificielle; donc elle ne peut manquer de produire le même effet que la naturelle. C'est ce qui fait dire à l'Auteur » quand » le blessé n'a pas perdu une gran- » de quantité de sang, il est à pro- » pos d'ouvrir la veine avant tou- » tes choses, & de faire d'amples » saignées qu'il faut réitérer selon » les circonstances le second & mê- » me le troisiéme jour. Ces sai- » gnées faites à temps préviendront » l'inflammation & la douleur,

„ avanceront la ſuppuration, &
„ contribueront à écarter cette lon-
„ gue ſuite de ſymptomes compli-
„ qués qui ont coutume de retar-
„ der beaucoup la guériſon, qui
„ fatiguent beaucoup le malade, &
„ mettent la vie en danger. « M. Ranby établit dans un autre endroit par d'autres avantages l'utilité des ſaignées; elles préviennent communément, dit-il, „ & dimi-
„ nuent toujours la fiévre, & man-
„ quent rarement de remédier aux
„ abſcès. «

Avant que de ſuivre l'Auteur dans ce qu'il dit de l'uſage du quinquina, nous donnerons une idée de quelques obſervations qu'il fait ſur divers points de la Chirurgie des playes. Elles ſe réduiſent à celles-ci, qu'il faut arrêter le plutôt qu'il eſt poſſible par un point de ſuture l'hémorrhagie cauſée par l'ouverture d'un artére un peu conſidérable; préférer autant qu'on le peut le doigt à la ſonde, dans les cas où *on a beſoin* de s'en ſervir; s'abſte-

fuir d'introduire dans les playes de longs tireballes, qui se font souvent des routes nouvelles, causent des déchiremens, & pincent quelquefois des parties très-sensibles, étant prouvé par une infinité d'expériences que les balles qui restent dans les playes ne les empêchent pas de se consolider; n'user que très-sobrement du bistouri & des pincettes dans les playes voisines des articulations, & celles des parties membraneuses; prescrire les premiers jours un régime de vie rafraîchissant, & le continuer tant qu'il en est besoin; tenir le ventre libre au malade; se garder des topiques chauds ou spiritueux; appliquer les émolliens lorsqu'il y a tension ou inflammation à une partie blessée, & ne tenter jamais l'extraction d'un corps étranger qui y seroit resté, que quand ces symptomes sont presque évanouis; panser les playes le plutôt qu'il est possible, sur le champ de bataille, s'il se peut; (l'Auteur fait voir les

inconvéniens du délai, & proposé un projet pour y remédier;) se garder de jamais arracher l'escarre, & s'il se fait une hémorrhagie à sa chute, y remédier sur le champ par la saignée & le quinquina; enfin employer l'opium pour calmer les douleurs.

Ces judicieuses remarques n'ont point le mérite de la nouveauté; il n'en est pas de même de l'usage du quinquina, soit pour calmer les douleurs, ce qu'il fait quelquefois dans les cas même où l'opium ne produit aucun effet, soit pour remédier à plusieurs accidens des playes d'armes à feu, dans le nombre desquels l'Auteur ne comprend pas l'hémorrhagie, dans laquelle un célébre Chirurgien en vante beaucoup l'usage, & avec raison, comme on le peut voir dans les transactions philosophiques, n°. CCCCXXVI.

Le déchirement qui accompagne les grandes playes, & sur-tout *celles* que fait le boulet de canon, est

est toujours suivi d'une extrême sensibilité, de violentes douleurs, & d'un écoulement de matieres sanieuses, qui occasionne souvent des accidens fâcheux quand on ne l'arrête pas. Le quinquina donné à la dose d'un gros de trois en trois heures, ou même plus souvent, remédie à ces désordres. On le rend purgatif, s'il en est besoin, par le mélange de quelques grains de rhubarbe; &, s'il l'est trop de lui-même, l'on en modere l'effet au besoin par l'addition du laudanum, ou du diascordium. L'élixir de vitriol aide merveilleusement l'effet du quinquina. L'Auteur remarque que la peau brûlante, la langue aride, le pouls petit & fréquent, la tête embarrassée, & même la fréquence du pouls, ne l'empêchent pas d'en faire usage; qu'il calme très-efficacement le mouvement des arteres qui dardent à chaque pansement, & qu'il corrige la trop grande fluidité du sang qui le fait échaper à travers les extrémités des arteres. Dans ces

occaſions l'Auteur le marie aux narcotiques, en doſe proportionnée à la griéveté des ſymptômes.

Il appuye ſa pratique de pluſieurs obſervations.

1°. Une bleſſure à la jambe par une balle qui avoit fait une playe aſſez conſidérable pour y placer un œuf de poulle, n'avoit pendant huit jours été accompagnée d'aucun accident fâcheux; au contraire, tout alloit bien. Il ſurvint alors une fiévre aſſez vive, précédée de friſſon, qui engagea l'Auteur à donner au malade de deux en deux heures un gros de quinquina, qui fut marié au laudanum, juſqu'à ce qu'il ceſſât d'agir comme purgatif. On en aida l'effet par deux ou trois doſes d'élixir de vitriol données chaque jour; tous les accidens ceſſérent, & la bleſſure guérit heureuſement. Si ces deux remédes acheverent la guériſon, les heureux commencemens de la cure ſont dûs aux ſaignées répétées.

2°. *La* bleſſure qu'avoit reçuë

au talon un Officier de diſtinction avoit été aſſez bien pendant cinq à ſix jours, mais alors la ſuppuration devint abondante, l'inflammation & la douleur augmenterent, le pouls fut fréquent, & le malade reſſentit un accablement général. Ces accidens obligerent M. Ranby à réiterer la ſaignée, & à ordonner le quinquina, qui les calmerent heureuſement, & le malade guérit avec le temps, en continuant toujours l'uſage de cette écorce. *Il ne lui eſt jamais arrivé de le reprendre lorſqu'il l'avoit diſcontinué, ſans en recevoir un ſoulagement ſenſible.*

3°. Un Officier ayant eu le pied emporté par un boulet de canon, on fut obligé de lui couper la jambe. Nous omettrons pluſieurs remarques que fait M. Ranby ſur les fautes faites dans l'opération & le panſement, pour obſerver que, quoiqu'on lui eut fait la ligature des arteres, le moignon menaça d'hémorrhagie, & que les poudres

temperantes qu'on avoit employées, & même les somniferes, n'empêcherent pas le malade d'avoir le pouls fréquent & petit, la langue aride, & un peu de disposition au délire. Le quinquina & l'élixir de vitriol remédierent à ces accidens, & le malade prit au moins cinq livres de cette écorce avant que sa guérison fût parfaite.

4°. Il paroît par une observation que le quinquina remédia parfaitement à la disposition scorbutique du sang d'une personne à qui on avoit été obligé de couper la jambe; disposition suivie d'abord d'hémorrhagie, puis d'un écoulement abondant de sanie; & l'Auteur observe qu'il est rare que le quinquina trompe les esperances dans des cas de cette espece.

5°. L'Histoire d'un Officier blessé d'un coup de pistolet, dont la balle passa de la partie du dos que couvre la partie inférieure de l'omoplatte au côté opposé, précisément au-*dessous* des fausses côtes, prouve

que l'antipathie pour le quinquina peut être très-préjudiciable à un malade, en le privant d'un ſecours efficace contre des accidens que d'autres remedes ne combattent pas avec le même ſuccès; & la ſuivante que le quinquina eſt propre à arrêter les progrès de la gangrene, occaſionnée par des cauſes externes, comme nous l'avons jugé dans un de nos extraits, bien que les premieres expériences dont nous rendîmes compte dans notre Journal, n'euſſent pour objet que la gangrene produite par des cauſes internes.

6°. La derniere obſervation nous apprend que la diarrhée n'eſt point un obſtacle à l'uſage du quinquina, pourvu qu'on le marie avec le laudanum, & que, malgré tous les éloges qu'il mérite, ſon effet n'eſt pas toujours infaillible dans les cas où il paroît le mieux indiqué.

L'ouvrage finit par quelques réflexions ſur les inſtrumens de Chirurgie, qui tendent à prouver qu'on

peut & qu'on doit en diminuer le nombre.

Le Public a obligation de cette traduction au zele toujours attentif de M. DEMOURS, Médecin de Paris, qui a déja enrichi nos Bibliothéques de plusieurs ouvrages intéressans. Nous esperons être dans peu en état de rendre compte d'un ouvrage entierement à lui, & plus capable de faire connoître l'étendue de ses talens ; c'est une table raisonnée que l'Académie des Sciences l'a chargé de faire de ses Mémoires, depuis l'année 1730, jusqu'en l'année 1740, & nous esperons qu'en attendant qu'il donne au Public le Recueil des observations que les maladies des yeux, dont il fait son occupation principale, lui ont donné lieu de faire, il lui communiquera par notre canal, comme il nous l'a promis, celles qui sont les plus dignes de son attention.

CLARORUM BELGARUM ad Antonium Magliabechium

nonnullosque alios Epistolæ ex autographis in Biblioth. Magliabechiana, quæ nunc publica *Florentinorum* est adservatis descriptæ. Tomus I. *Florentiæ* 1745, ex Typographia ad insigne *Apollinis* in Plateâ Magni Ducis.

C'EST-A-DIRE, *LES LETTRES des Sçavans des Pays-Bas, à M. Magliabechi, copiées sur les Originaux qui sont conservés dans la Bibliotheque de Magliabechi, qui appartient présentement à la Ville de* Florence. *Tome premier, in-8°. pag.* 384. *sans y comprendre la Préface qui est de* 56 *pages. A* Florence 1745, *de l'Imprimerie où pend pour Enseigne, Apollon dans la Place du grand Duc.*

C'EST M. Targioni, Docteur en Médecine, Professeur de Botanique, & Bibliothecaire de la Bibliotheque de Magliabechi, qui fait présent au Public du Recueil de ces Lettres. Il a mis à la tête de

ce premier Volume un Diſcours aſſez étendu ; dont nous allons rendre compte, d'autant plus volontiers que ce Diſcours doit ſervir de Préface, non ſeulement à ce premier Volume, mais encore à tous les Volumes qui ſuivront.

M. T. obſerve d'abord que de tous les Ecrits des Sçavans, il n'y en a aucun dont on puiſſe retirer autant d'utilité que de leurs Lettres ; la raiſon en eſt que dans les ouvrages qu'ils compoſent pour le Public, ils ne font voir que les ſentimens qu'ils ont intérêt de montrer, & que ſouvent ils ſe donnent pour tout autres qu'ils ne ſont ; au lieu que dans les Lettres qu'ils ont écrites pour leurs ſeuls amis, ils ſe montrent à découvert, & parlent avec une liberté & une franchiſe, dont ils ſe gardent bien d'uſer dans leurs autres ouvrages. Ainſi on ne connoît bien un homme de Lettres, & on ne ſçait bien au juſte de quelle maniere il a penſé, que lorſque l'on eſt porté de lire ce qu'il a écrit ſur

miliérement à ſes intimes amis.

M. Magliabechi avoit l'amitié & la confiance de tous les Sçavans de l'Europe, & il la méritoit à bien des égards : c'étoit un homme d'une érudition très-vaſte, qui joignoit au ſçavoir la probité, la politeſſe & une inclination bienfaiſante, qui le portoit à faire plaiſir à tout le monde, & ſur-tout aux gens de Lettres ; auſſi vers la fin du ſiécle paſſé & dans le commencement de celui-ci il n'y a eu perſonne qui ait porté ou voulu porter le nom de Sçavant, qui n'ait été en commerce de Lettres avec M. Magliabechi.

M. T. a trouvé dans la Bibliothéque, dont il a l'Intendance, un amas immenſe de Lettres de Sçavans de tous les Pays, adreſſées ou à M. Magliabechi, ou à d'autres perſonnes illuſtres d'Italie. Parcourant les Lettres pour les arranger, & pour mettre enſemble celles qui appartiennent aux mêmes Auteurs, il a compté juſqu'à trois mille huit cent quatre-vingt-huit

noms differens, dont les Lettres portent les souscriptions. Il ne fut pas moins surpris d'y rencontrer une infinité de choses curieuses & importantes pour la Littérature ; & dès ce moment il se proposa de faire imprimer les meilleures de ces Lettres ; car nos Lecteurs se doutent bien qu'elles ne sont pas toutes d'un mérite égal. M. T. a mis à part toutes celles qu'il a cru mériter de voir le jour ; ce sont uniquement les Lettres dont on peut tirer quelqu'éclaircissement pour l'Histoire, ou Civile, ou Ecclésiastique, ou naturelle, ou qui contiennent quelque chose d'instructif pour quelqu'autre partie de la Littérature ; il a rejetté toutes celles qui n'étoient remplies que de complimens, d'affaires particuliéres, ou de nouvelles courantes ; & s'il ne les a pas données plutôt au Public, c'est qu'il en a été empêché par les travaux continuels ausquels il a été successivement employé jusqu'aujourd'hui.

Le nombre des Auteurs dont il ſe propoſe de faire imprimer un choix de Lettres, ſe monte à environ cinq cens. Il s'agiſſoit de ſçavoir dans quel ordre M. T. les diſpoſeroit : voici celui qu'il a choiſi. Il a partagé ſes Auteurs en diverſes claſſes, à raiſon de leur Patrie ; & il fera paroître enſemble les Auteurs du même Pays, rangeant chaque Lettre par la date qu'elle porte : de cette maniére, chaque claſſe de ces Lettres formera une Hiſtoire Littéraire de quelqu'un des Pays de l'Europe. M. T. s'eſt fait un devoir de faire imprimer ces Lettres exactement comme elles ſont dans les originaux, & il s'eſt bien gardé de vouloir corriger les fautes qui s'y trouvent de quelque nature qu'elles ſoient : par exemple, dans les Lettres Italiennes il a laiſſé les façons de parler vicieuſes & particuliéres à certaines Villes.

M. T. ne publiera les Lettres d'aucune perſonne qui ſoit vivante ſans lui en avoir demandé la per-

mission, & cela pour ne se point faire d'ennemis. Pour la même raison, il a retranché des Lettres qu'il rend publiques, toutes les injures personnelles, & généralement tout ce qui pouvoit offenser, ou des particuliers, ou des Corps, ou même des Nations; il a supprimé beaucoup de vérités, parce qu'elles étoient odieuses. Il est persuadé que les médisances & les injures doivent être bannies de la Littérature, qu'elles ne peuvent être d'aucune utilité, & qu'elles ne servent qu'à nourrir & qu'à fomenter la malignité du Public. Si malgré toutes ces attentions il a laissé passer quelques traits mordans, c'est qu'il n'en a pas senti la malice, & il en demande pardon à ceux que ces traits peuvent regarder. Il n'a pas eu le même scrupule à l'égard des critiques que l'on fait des Livres; il a eu soin de les rapporter, quoiqu'elles fussent peut-être fort désagréables à ceux qu'elles touchent, *s'ils vivoient*; mais c'est que les Cri-

tiques Littéraires peuvent inſtruire. On eſt averti par un aſteriſque ou par des points, des retranchemens que l'on a fait, ſoit à deſſein, ſoit parce qu'on ne pouvoit pas lire le Manuſcrit, ce qui eſt arrivé quelquefois.

M. T. a tiré des Lettres qu'il a ſupprimées, ce qu'il a jugé pouvoir être de quelque utilité; il en a compoſé une partie de ſes notes qui ſont au bas des pages, l'autre partie eſt le fruit de ſes recherches: ces notes ſont deſtinées à éclaircir & à expliquer tout ce qui dans le texte peut faire quelque difficulté au Lecteur.

M. T. a trouvé quelquefois de petits ouvrages joints avec les Lettres, il les a fait auſſi imprimer dès qu'il a cru qu'ils en valoient la peine; il a ajouté à la fin de chaque Volume un Index des principales choſes qui y ſont contenues, & afin que tous les Tomes fuſſent à peu près de la même groſſeur, & pour ne point ſéparer les Lettres d'un

même Auteur, lorſqu'il s'eſt trouvé des vuides, notre ſçavant Editeur les a remplis par des petites diſſertations de ſa façon.

Il a choiſi la forme *in*-8°. comme la plus commode. Il convient qu'il eut mieux valu ranger les Auteurs ſuivant la date de leur mort, mais il n'a pu ſuivre cette méthode, parce que toutes ſes Lettres n'étoient point copiées, & que l'Imprimeur vouloit commencer l'ouvrage; c'eſt pourquoi on fait paroître d'abord les Lettres des Sçavans des Pays-Bas, non pas qu'on leur donne la préférence ſur les Sçavans des autres Pays, mais parce que leurs Lettres ſe ſont trouvées les premiéres en état de paroître. M. T. entend par les Pays-Bas, non-ſeulement la Hollande, mais encore les Pays-Bas Autrichiens.

Le premier Volume comprend d'abord les Lettres de M. Cuper, & peut ſervir d'Appendix au Recueil que l'on a donné des Lettres de ce Sçavant à Amſterdam en 1742, &

dont nous avons rendu compte dans notre Journal du mois ***.

M. T. nous avertit que l'on n'a pu recouvrer qu'une petite partie des Lettres de M. Cuper & des autres Sçavans, adreſſées à M. Magliabechi. Quand M. Magliabechi en recevoit, ſur-tout lorſqu'elles étoient intéreſſantes, il les communiquoit à ſes amis de Florence; on les envoyoit même dans les Pays Etrangers. Sa maniere de vivre étoit d'ailleurs fort extraordinaire; les livres, les papiers étoient en monceaux dans la chambre qu'il habitoit, & il avoit coutume de dormir, de manger & de marcher ſur ces tas de papier : ce qui n'a pu ſe faire ſans qu'il n'y en eût beaucoup de perdus & de gâtés.

Après les Lettres de M. Cuper, viennent les Lettres de Nicolas Heinſius; elles ſerviront d'addition à celles que M. Burmon a déja publiées dans ſa Collection en cinq Tomes des Lettres des Sçavans illuſtres. Quelques Lettres choiſies

de Georges Grævius achevent & finissent ce premier Volume.

Il eût été à souhaiter qu'on eût pû recouvrer les Lettres de M. Magliabechi aux Sçavans avec qui il étoit en correspondance ; elles répandroient un grand jour sur celles qu'on publie, mais on n'en a retrouvé qu'un fort petit nombre. On prie ceux à qui il en est tombé entre les mains, de les envoyer à l'Editeur qui ne manquera pas d'en faire usage. On conçoit encore combien il eût été utile de donner une vie de M. Magliabechi. Il s'en trouve une dans la premiere partie du trente-troisiéme Tome du Journal des Sçavans d'Italie qui parut à Venise en 1721, & l'Oraison Funébre que fit M. Sabrini de M. Magliabechi en 1715, est en quelque sorte une histoire de la vie de M. Magliabechi ; mais l'une & l'autre de ces vies est trop abrégée. Il ne s'agit pas seulement de sçavoir quel a été M. Magliabechi, & d'être in-

ſtruit des principales particularités qui le regardent ; il faudroit entrer dans le détail de tout ce qu'il a fait pour les Lettres, & de tous les ouvrages, de tous les projets & de toutes les découvertes où il a eu part ; & comme il étoit en relation de Litterature avec tous les Sçavans de l'Europe, ſa vie, ſi elle étoit bien faite, ſeroit une Hiſtoire Littéraire la plus complette & la plus ſuivie qu'on put déſirer pour tout le temps où ce grand homme a exercé une eſpéce de Dictature dans la République des Lettres. M. T. dit avec modeſtie qu'il ne ſe ſent pas des forces ſuffiſantes pour exécuter un pareil projet, mais qu'il ſera enſorte que ſon Recueil fourniſſe des matériaux ſuffiſans à quiconque voudra ſe charger de cette entrepriſe.

Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, mettre ſous la preſſe des Lettres qui ont été écrites à la hâte & preſque ſans réflexion ;

que les Auteurs n'écrivoient que pour un ami fidéle, & qu'ils auroient été bien fâchés que l'on eût rendues publiques. M. T. répond amplement à cette objection ; il proteste qu'il n'a eu en vue que l'utilité des Gens de Lettres, & il soutient qu'elle se trouve dans ce qu'il entreprend aujourd'hui, & ne s'arrêtant qu'aux Lettres des Sçavans des Pays-Bas, dont il a commencé la publication ; il fait le détail de tous les avantages qu'on en pourra retirer.

1°. On y apprendra l'Histoire Litteraire des Pays-Bas ; on y verra combien la Littérature y est devenue florissante, malgré les guerres & les autres malheurs auxquels ces contrées ont été en proie pendant si long-temps ; on sera instruit des parties de la Littérature que les Hollandois & les Flamands ont cultivées avec le plus de complaisance, qui sont sur-tout l'Eloquence & la Poësie, l'Histoire des monumens de l'antiquité, l'expli-

tation des anciens Auteurs, l'étude approfondie des Langues Greques, Latines & Orientales ; on y verra encore qu'ils n'ont pas négligé de voyager dans toutes les parties de l'Europe, & ſur-tout en Italie, pour s'inſtruire avec les Sçavans de tous les pays.

2°. On aura une idée juſte de tous les établiſſemens qui ont été faits pour l'avancement des Lettres, ſur-tout des Ecoles, des Académies, des Bibliothéques & de ce qu'elles renferment de plus rare & de plus précieux.

3°. On connoîtra quels ont été les meilleurs Imprimeurs, & quels ſont les ouvrages qui ſont ſortis de deſſous leurs preſſes.

4°. On s'inſtruira des particularités de la vie de chacun de ceux qui ont eu quelque réputation dans la République des Lettres.

5°. On ſçaura quels ſont les ouvrages importans, qui après avoir coûté à leurs Auteurs des travaux immenſes, n'ont pu voir

jusqu'ici le jour pour différentes raisons, ou même n'ont pu être achevés.

6°. On trouvera dans ces Lettres des jugemens & des critiques sur tous les Livres qui ont paru; jugemens & critiques d'autant plus à estimer, qu'ils sont faits avec franchise, & que la flaterie & le respect humain n'y ont aucune part.

7°. Les Hollandois & les Flamands ont donné beaucoup d'éditions des Auteurs anciens; ce qui fait que dans leurs Lettres ils parlent de tous les manuscrits qu'ils ont pu connoître; ils disent où ils se trouvent, & quels sont ceux auxquels on doit le plus se fier.

8°. Il n'y a aucune partie de la Littérature dont ces Sçavans ne traitent dans leurs Lettres, & on trouvera de quoi se satisfaire, à quelque genre d'étude qu'on se soit livré.

M. T. prouve par un nombre infini d'exemples la vérité de ce qu'il avance dans ces huit articles.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE des Sciences, &c.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons rendu compte de l'Hiſtoire dans notre Journal du mois de Janvier, & nous avons à parler des différens mémoires qui compoſent ce Volume; quoique la matiere ſoit fort abondante, nous tâcherons d'en donner une idée dans l'analyſe que nous allons en faire.

Les morceaux qui appartiennent à la Phyſique ſont au nombre de trois; le premier qui regarde les plantes marines, eſt de M. Bernard de Juſſieu, le ſecond eſt de M. Duhamel, & conſiſte en deux obſervations *Botanicometeoroligiques* pour l'année 1741, faites aux environs de Pluviers en Gatinois. Dans le troiſiéme mémoire M. Buache nous préſente les plans & coupes du ſol de Paris & de ſes ſouterrains, par rapport aux débordemens de la Seine.

Cet Auteur a renfermé dans ce plan hydographique de la Ville de Paris, tout ce qui concerne le cours des eaux de cette Ville, tant celui des fontaines que celui des ruisseaux. Il s'est encore proposé de marquer la différente profondeur des puits, comme de déterminer exactement quels sont les endroits les plus élevés dans les différens quartiers. Un autre objet a été de marquer quels sont les endroits jusqu'où l'eau est parvenue pendant l'inondation de 1740.

M. Buache a tracé sur son plan tout ce qui peut être utile à la navigation de la riviere de Seine; il a marqué l'élévation des plus grandes eaux de 1740; si cette année fut remarquable par le débordement des eaux de la Seine, on vit avec une espéce de surprise, que l'année suivante 1741, les eaux de cette même riviere baissérent si considérablement qu'elles étoient quatre pieds au-

dessous de la hauteur nécessaire, pour que la riviere fût navigable. Il a fallu, pour tracer les desseins que l'Auteur avoit entrepris, niveler presque toute la Ville de Paris & en différens sens. Nous rapporterons quelques-uns des résultats des nivelemens qu'a fait M. Buache.

La place de l'*Estrapade* est l'endroit de Paris où la superficie du sol est la plus élevée au-dessus du lit de la riviere; car l'Auteur a pris pour base de niveau la ligne du sol de la riviere; la hauteur du terrein de l'Estrapade a été trouvée environ de 125 pieds au-dessus de cette ligne; depuis cet endroit jusqu'au petit Châtelet, le terrein baisse si considérablement qu'on trouve une différence de 77 pieds, la hauteur du sol du petit Châtelet n'étant que de 48 pieds au-dessus de la même ligne du sol de la riviere.

Le terrein de l'Observatoire est de 120 pieds au-dessus de la li-

gne du fond de la riviere, & la platte forme de l'Observatoire est de 212 pieds plus élevée que ce même sol.

La balustrade du clocher de Sainte Geneviéve qui est de 132 pieds au-dessus du seuil de la porte d'entrée, est plus élevée de 31 pieds que celle de l'Observatoire; elle a par conséquent 243 pieds d'élévation au-dessus du lit de la riviere.

L'appui de la terrasse qui est au dessus du petit Châtelet est plus bas que la balustrade de l'Observatoire de 96 pieds 6 pouces; ce même appui n'est que de 15 pouces plus élevé que le haut de la rue Saint Jacques où étoit autrefois l'ancienne porte; il est encore facile de déduire des mêmes opérations que le même appui a seulement 4 pieds d'élévation au-dessus du seuil de la porte de l'Eglise Sainte Géneviéve.

La balustrade de la Tour méridionale de Notre-Dame qui a

34 toiſes ou 204 pieds au-deſſus du pavé de l'Egliſe, eſt plus élevée de 38 pieds que celle de l'Obſervatoire, & ſeulement de 7 pieds au-deſſus de la baluſtrade de Sainte Géneviéve.

Les mémoires qui regardent l'Anatomie ſont au nombre de quatre. Il y en a deux de M. Winſlow ; dans l'un il s'agit de quelques nouvelles remarques que M. Winſlow a faites ſur une queſtion qui a été agitée entre M. Lemery & lui, ſçavoir ſi les monſtres ne ſont jamais tels que par les accidens qui arrivent au fœtus dans le ſein de la mere, ou s'ils viennent quelquefois d'œufs ou de germes originairement monſtrueux.

M. Lemery ſoutient la premiére de ces deux opinions, & M. Winſlow la ſeconde : du moins celui-ci prétend qu'on eſt obligé de l'admettre pour certains cas, & que le premier ſyſtême ne peut être regardé comme une loi générale & ſans aucune exception.

Le second mémoire de M. Winslow consiste en diverses observations sur les muscles digastriques de la machoire inférieure de l'homme. L'Auteur répond à quelques objections qui lui ont été faites contre l'usage de ces muscles, par M. Monro, Professeur d'Anatomie à Edimbourg.

Le troisiéme Mémoire est de M. Duhamel ; il traite du développement & de la crue des os des animaux. Voici en abrégé ce qu'il renferme.

Notre corps, ainsi que celui des animaux est composé de parties molles & de parties dures ; il est nécessaire que les unes & les autres prennent de l'accroissement, mais par quel méchanisme s'opére ce développement ? On est porté à penser que l'accroissement de tous les organes ne dépend que de l'extension de chacune des petites parties dont ils sont composés. Cette explication qui paroît vrai-semblable pour les parties molles, ne

convient nullement aux os qui sont durs, roides & incapables d'extension ; ils croissent cependant ; or par quel moyen la nature opere-t-elle ce merveilleux méchanisme ? C'est ce qu'il faut expliquer ou plutôt démontrer par des observations exactes & réïtérées.

Comme il y a beaucoup de rapport entre la crue des os d'un animal, & celle d'un corps ligneux, notre Auteur établit entre l'un & l'autre une parfaite analogie par les remarques qui suivent. Les os sont enveloppés d'une membrane qu'on nomme le périoste, qui peut se diviser en plusieurs lames ou couches : de même on voit que le corps ligneux des arbres est couvert par une écorce qui sert d'enveloppe à une infinité de couches plus fines les unes que les autres.

Voilà une premiére analogie, mais il y en a une seconde ; on remarque dans les parties même du bois que les couches ligneuses qui forment l'arbre, sont de diffe-

rente denſité, & toujours plus grandes, à meſure que l'on approche du centre même de l'arbre: pareillement les os ſont compoſés de couches très minces poſées les unes ſur les autres. Après cette reſſemblance, il faut prouver que les os croiſſent comme les arbres; car malgré cette analogie, il pourroit en être autrement, & commençons par développer les voies que ſuit la nature pour faire croître les arbres. Que l'on mette un gland, un maron d'Inde en terre, auſſitôt que ſa tige commence à ſortir, & s'eſt un peu élevée au-deſſus de la terre qui la renferme, on remarque que le haut de cette tige augmente beaucoup plus que la partie inférieure qui peu à peu s'endurcit, & ſe convertit en bois, pendant que la partie ſupérieure toujours tendre & herbacée continue à s'élever & à croître d'une maniere fort ſenſible, de ſorte que tant que les parties de la tige reſtent herbacées, elles s'étendent en

longueur ou hauteur ; mais cette propriété de s'allonger diminue à mesure que le corps ligneux se forme dans l'intérieur, & cette vertu qu'a la plante de s'étendre en grandeur, cesse, lorsque le corps ligneux est tout-à-fait formé ou converti en bois.

Il en est de même pour la crue des os des animaux : l'expérience montre que la partie supérieure ou ce germe de l'os, qu'il faut ici concevoir comme (la partie médullaire de la plante,) s'allonge & augmente en longueur, tandis que les parties inférieures s'endurcissent peu à peu. Diverses expériences prouvent que l'allongement est moins grand, lorsque l'endurcissement des parties encore tendres se fait plus promptement. Les arbres ainsi que les os qui s'endurcissent en peu de temps, deviennent moins grands que ceux dont l'endurcissement est plus tardif. Dans l'animal ainsi que dans l'arbre, les lames intérieures qui enveloppent la moelle sont

celles qui s'endurcissent les premieres.

M. Duhamel ne s'est pas contenté de faire connoître comment se faisoit l'allongement ou la crue des os & des arbres ; il a montré de quelle maniere ils augmentoient en grosseur.

Par plusieurs expériences notre auteur s'est assuré que l'augmentation qui produit la grosseur du bois, se fait par les couches intérieures de l'écorce qui s'attachent à l'aubier, lequel se convertit lui-méme peu-à-peu en vrai bois. La grosseur des os vient du même principe ; ils augmentent par les couches du périoste qui répréſente ici l'écorce ; ces couches s'endurcissent & s'attachent insensiblement sur les lames osseuses. Si nous n'avons point rapporté les expériences qu'a fait M. Duhamel, c'est qu'elles auroient demandé un trop long détail ; on peut croire que s'il a fallu de la pénétration pour fixer *une pareille* découverte, leurs ex-

périences ont demandé beaucoup d'adresse dans celui qui a sçu les imaginer pour trouver la vérité.

Le quatriéme mémoire d'Anatomie est de M. Petit. Il regarde la maladie des enfans nouveaux nés, qu'on appelle *filet*. Ce célébre Chirurgien nous fait part de plusieurs observations anatomiques d'autant plus importantes, qu'elles intéressent la santé & même la vie de quelques enfans nouveaux nés qui ont cette maladie connue sous le nom de *filet*. M. Petit commence par faire une description de ce ligament appellé *filet*; il fait ensuite connoître en quoi consiste l'indisposition qui oblige à le couper, & indique les occasions qui doivent faire distinguer s'il faut avoir recours à l'opération : il décrit la maniere d'opérer, & propose à ce sujet quelques instrumens de son invention plus commodes pour faire aisément cette opération, sans risquer de blesser l'enfant. Il paroît par les différens exemples que nous

rapporte cet habile Chirurgien ; qu'il n'a vu que trop d'accidens occasionnés par des mains novices dans l'art de la Chirurgie : c'est pour éviter ces inconvéniens, & instruire ceux qui présument trop de leur capacité, qu'il a composé ce mémoire.

Nous rapporterons en peu de mots quelques-unes des remarques de cet Auteur. Il peut arriver qu'un enfant nouvellement né ait le filet trop court, & que cependant il ne faille pas faire l'opération dans l'instant. Il faut, avant que de la tenter, examiner si l'enfant porte sa langue sur le bord de ses levres ; car alors le filet est assez long pour permettre à l'enfant les mouvemens naturels de sa langue dont il a un besoin actuel. Quand le filet seroit trop court pour faire quelques autres mouvemens, il faut peu s'en embarrasser pour ce temps-là, & il est plus à propos de différer l'opération qui dans la suite se fera avec bien plus de facilité & sans

aucun danger : d'ailleurs il arrive ſouvent qu'il vient à s'allonger. Une remarque eſſentielle, c'eſt d'éxaminer ſi l'enfant porte ſa langue au palais, s'il ſucce le doigt qu'on aura ſoin de lui préſenter, & s'il le preſſe contre ſon palais ; dans tous ces cas, il faut éviter ou retarder l'opération. Si au contraire on voit que les mouvemens de la langue de l'enfant n'ayent pas ces caractéres diſtinctifs, il faudra ſe déterminer à l'opération : cependant il eſt encore à propos de faire une tentative, c'eſt d'eſſayer ſi l'enfant prend bien le têton de la nourrice, & s'il ne le peut, c'eſt une marque certaine que la langue n'eſt pas aſſez libre pour ſaiſir le mammelon : par conſéquent l'enfant ne pouvant têter, il n'y a plus à balancer, il faut ſe réſoudre à couper le filet.

Voici quelques-uns des faits dont M. Petit a été témoin ; ils méritent par leur ſingularité qu'on en faſſe mention. Un enfant à qui on

avoit coupé le filet immédiatement après sa naissance, étouffa cinq heures après : on crut que l'opération en étoit la cause ; on appella M. Petit qui porta son doigt dant la bouche, & n'y trouva point de langue, mais seulement une masse charnue qui bouchoit le passage de la bouche au gosier. Notre Auteur examinant ce que cette langue étoit devenue, il la trouva renversée au-delà de la valvule du gosier, la pointe tournée vers le pharinx, où elle avoit été poussée par le mouvement de la déglutition. Quelque temps après M. Petit fut encore appellé pour un autre enfant à qui l'on avoit mal coupé le filet ; il trouva pareillement la langue de l'enfant renversée : M. Petit remarque qu'en la retirant pour la replacer dans son état naturel, il entendit un bruit presque semblable à celui que fait un piston que l'on tire avec force d'une seringue : ce fait, quoique singulier, fut suivi d'un autre

qui ne l'eſt pas moins. M. Petit vit avec une eſpece de ſurpriſe que la langue de l'enfant n'étoit pas plutôt retirée par force, pour être remiſe dans ſon état naturel, qu'au bout de quelques minutes l'enfant renverſoit ſa langue, pour la remettre dans cette ſituation dangereuſe pour ſa vie. Cet accident ſe renouvelloit continuellement, & il falloit reſter dans une perpétuelle attention, pour éviter ce renverſement, & ſauver la vie à cet enfant qui auroit étouffé. Ce fut par une adreſſe particuliere que notre Auteur parvint à arrêter la langue de cet enfant dans une ſituation fixe, qui lui permettoit de faire les mouvemens dont il avoit beſoin pour prendre la nourriture. Le ſuccès en a été ſi heureux, que l'enfant vivoit encore pluſieurs années après : témoignage autentique qui prouve que l'Opérateur avoit eu autant d'intelligence que d'adreſſe. Ces faits remarquables par eux-mêmes, peuvent ſervir à

en expliquer un autre rapporté par quelques Historiens. On dit que les *Négres* avalent leur langue, & qu'ils se procurent ainsi une mort volontaire. Il faut croire que par l'habitude ils ont extrémement allongé ce ligament de la langue, ou que par quelque opération, ils parviennent à étendre & allonger ce filet jusqu'au point de pouvoir suivant leur volonté renverser leur langue, & par ce moyen se boucher la respiration : ce qui leur occasionne une mort prompte. Ce fait peu vraisemblable auparavant, acquiert présentement un dégré de probabilité.

Nous ne rapporterons point la maniere dont il faut s'y prendre pour faire l'opération du *filet* ; nous renvoyons au mémoire même ceux qui par leur profession, doivent chercher à s'instruire & à profiter des leçons d'un maître si habile.

L'article de la Chimie contient trois morceaux : le premier qui est *de M. Geoffroi*, apprend le moyen

de volatiliser l'huile de Vitriol, de la faire paroître sous la forme d'une huile essentielle, & de la réduire ensuite à son premier état.

Le second mémoire est de M. Malouin. Il consiste en diverses expériences qui découvrent l'analogie qui est entre *l'étain* & le *zinc*.

Dans le troisiéme mémoire, M. Bourdelin nous détaille fort au long la nature & les propriétés du *succin* qui est un bitume fort usité dans les arts & dans la médecine.

La Botanique ne nous offre que deux mémoires ; le premier regarde une observation nouvelle qu'a fait M. Bernard de Jussieu sur les fleurs d'une espéce de *plantain*. L'autre regarde la culture des fôrêts, il est de M. de Buffon.

Ce mémoire est une suite de celui que le même Auteur donna en 1730, sur la conservation & le rétablissement des forêts. M. de Buffon toujours occupé de recherches utiles, veut nous apprendre dans celui-ci que s'il est nécessaire

dans certains cas & pour quelques plantations de labourer la terre avec beaucoup de soin, il y a aussi des circonstances où la trop grande préparation est nuisible. Il seroit naturel de croire que plus on cultive la terre, plus elle devroit rapporter ; cette maxime souffre quelques exceptions. Quand il s'agit d'un terrein destiné à faire un *semis* de bois, M. de Buffon s'est apperçu que la trop grande culture n'étoit pas favorable. Pour s'en convaincre, il a fait arracher de plusieurs terreins les génevierres, les bruyeres, & toutes les autres mauvaises herbes; enfin il fit nettoyer le terrein, & lui fit donner plusieurs labours. Après cette préparation, il ordonna que le semis du bois qu'il vouloit avoir fût achevé ; M. de Buffon se trompa dans ses espérances ; il reconnut que ces jeunes plans vigoureux dépérissoient au bout d'un petit nombre d'années. Il paroît ici que la nature nous a favorisé en ména-

geant nos peines; nous apprenons par cette observation que si l'on veut réussir à faire croître un semis de bois dans un terrein quelconque il ne faut point le dépouiller des herbes & des petits arbustes qui y sont; il faut au contraire, s'il en est dépourvû, y semer des épines, des ronces, des buissons, enfin imiter la nature qui a placé ces buissons pour devenir l'abri de ces jeunes plans, pour s'opposer à la force des vents, & préserver de l'ardeur du soleil les graines prêtes à éclorre, enfin pour éviter l'intempérie de l'air.

On voit par les expériences de M. de Buffon qu'un terrein nouvellement planté, & qui est à couvert par quelques bois taillis, surpasse de beaucoup le semis qui aura été à découvert. Lorsque M. de Buffon a voulu remédier à quelques jeunes plans qui n'étoient pas d'une belle venue, il les a garantis des accidens qui les menaçoient, en faisant planter plusieurs

faules fur les lifieres & le long de plufieurs foffés qu'il faifoit faire en divers endroits. Toutes ces remarques s'accordent parfaitement bien avec celles que notre Auteur nous a données en 1730, fur le rétabliffement des forêts. Il eft donc conftant qu'il faut du couvert à un terrein dans lequel on veut faire un femis, & qu'il eft toujours avantageux d'y laiffer celui qui a été produit par le fol même. Si la terre que l'on a choifie en étoit entiérement dépourvue, M. de Buffon nous indique différentes graines qu'on peut y femer entr'autres la graine de *marfaule*, le *fureau* & le *fumach* de *Virginie*. Tout le monde fçait que la gélée ne caufe que trop d'accidens aux jeunes plans; notre Auteur confeille de les faire couper jufqu'à terre, & de faire la même opération, fi l'on s'apperçoit que le degré de crue ou de force ne va pas en augmentant chaque année. Il eft vifible que c'eft la feule méthode qu'on puiffe mettre en

pratique pour obliger la féve à ſe porter aux racines ; les ſucs nourriciers de la terre viennent en plus grande abondance, & fortifiant ſes racines, le corps de l'arbre acquiert plus de vigueur. Une autre attention qu'il faut avoir lorſqu'on veut faire quelque ſemis de bois, c'eſt d'éviter de mettre enſemble des arbres qui ne ſe conviennent point. Comme le chéne craint le voiſinage des hétres, des ſapins, en général il faut tâcher de planter enſemble des arbres qui tirent leur ſubſtance du fond du ſol, & d'autres qui tirent leur nourriture de la ſurface de la terre.

L'Algébre & la Géométrie ne nous fourniſſent point de mémoires particuliers.

L'Aſtronomie a été plus abondante ; nous y trouvons trois articles : le premier eſt de M. de Thury ſur les réfractions aſtronomiques : le ſecond eſt une méthode pour trouver le lieu de l'apogée du ſoleil, il eſt de M. l'Abbé de

la Caille. Le troisiéme mémoire consiste dans trois observations sur la Cométe qui parut cette année 1742 ; la premiere de ces observations a été faite par M. Cassini ; l'autre par M. Maraldi , & la troisiéme par M. l'Abbé de la Caille : on trouve encore dans ce Volume une Lettre du P. Pereyra Jésuite , écrite de Pekin à M. de Mairan ; nous traiterons le premier & le dernier article.

M. de Thury cherche dans son Mémoire à découvrir si les différentes saisons , les différentes températures de l'air produisent des variations dans les hauteurs apparentes des astres ; quelques Astronomes anciens & plusieurs d'entre les modernes , ont pensé que la matiére réfractive étant plus dense en Hyver qu'en Eté ; cette diverse densité devoit causer quelques variations dans les observations : cependant lorsqu'on sçut que M. Richer n'avoit point trouvé à Cayenne en 1672 , que la différence du

climat de la Zone torride appor-tât aucun changement aux réfrac-tions, presque tous les Physiciens pensérent que le chaud & le froid n'étoit point capable de faire une nouvelle variation dans la réfrac-tion.

M. de Thury a cru devoir exa-miner plus à fond cette question ; il a observé la hauteur de diverses étoiles dans différentes saisons de l'année, & dans des temps qui de-voient produire quelque différence, s'il y en avoit, à cause de la diffé-rente température de l'air, où étoit alors le temps, pendant lequel il faisoit ses observations. M. de Thu-ry a trouvé des différences assez considérables pour présumer que la variété des saisons & de la tempé-rature de l'air influent sur la ma-tiére réfractive. Il y a cependant une attention à avoir, c'est que cette inégalité dans les hauteurs des astres, que l'Auteur a remar-quées, peut provenir d'une plus grande, ou d'une moindre dilata-

tion des inſtrumens, expoſés eux-mêmes à ces diverſes températures de l'air. M. de Thury en fait auſſi la remarque, ce qui fait qu'il ſe contente actuellement d'aſſurer qu'il y a quelques inégalités, ſans pouvoir démêler de quel côté elles viennent. Il paroît aſſez que la variation eſt trop grande pour l'attribuer entiérement à l'inſtrument; mais dans quel rapport faut-il partager cette inégalité, c'eſt ce qui eſt difficile, & ce que M. de Thury promet d'examiner.

Si l'on ne peut encore démêler avec exactitude quelle eſt la quantité de la variation que cauſent les différens climats, ou les diverſes denſités de l'air dans la réfraction pour trouver exactement les hauteurs des aſtres; il n'en eſt pas de même pour trouver la hauteur des objets terreſtres. M. de Thury nous annonce qu'il eſt en état de donner une table ſuivant les différentes hauteurs ou dépreſſions des objets relativement à leurs

diſtances. Toutes ces remarques ne peuvent être que fort utiles pour perfectionner l'Aſtronomie, & cette partie de la Géométrie pratique qu'on appelle *Altimetrie*.

Les trois Mémoires qui roulent ſur la Cométe, conſiſtent dans une exacte obſervation de ſon cours. Cette Cométe fut apperçue à l'Obſervatoire par M. Grant le 2 Mars 1742. Il y a quelques Cométes qui ſont peu viſibles à la vue ſimple; celle-ci étoit d'une telle grandeur, qu'elle frapoit tous les yeux des Spectateurs; elle occupoit un ſi grand arc du firmament, qu'il y en a peu qu'on puiſſe lui comparer. Lorſqu'elle fut apperçûe, elle paroiſſoit plus grande qu'aucune des étoiles qui étoient alors ſur l'horizon; ſa lumiére étoit un peu moins vive. Sa queue commença par être dirigée au Sud-Oueſt; en peu de jours la Cométe s'approcha beaucoup du pole Septentrional, car dès le 4 Mars elle avoit une déclinaiſon de plus de 7 degrés vers le

delà du 6 de May de cette même année 1742. Ils ont pendant tout ce temps-là pris la position des étoiles par où elle a passé ; ils y ont joint une table de sa déclinaison jour par jour, une autre de sa longitude, de sa latitude, & de son ascension droite.

Dans l'article de la Géographie, nous trouvons deux Mémoires qui tendent à déterminer la difference des Méridiens entre l'Observatoire Royal de Paris, l'isle de Fer, & sur la longitude de l'isle de Bourbon, & de quelques autres lieux : ces diverses recherches sont faites par Messieurs le Monnier, & Maraldi.

La mécanique nous offre un morceau fort étendu de M. Clairaut : il y en a un autre de M. Duhamel. Les differens problêmes que M. Clairaut a résolus appartiennent principalement à cette science qu'on nomme *Dynamique* ; pour donner quelque idée de cette partie de la mécanique, nous emprunterons ici quelques-unes des idées de

l'Historien

l'Historien sur le même sujet.

» Les questions de Dynamique
» ont ordinairement pour objet un
» *Systême* de corps, à l'un ou à
» plusieurs desquels on imagine
» qu'il soit donné un mouvement
» quelconque qui se communique
» à tous les autres : après quoi il
» faut déterminer les *vitesses*, les
» positions, les oscillations de cha-
» cun de ces corps, & les differen-
» tes courbes qu'ils décrivent sur un
» ou plusieurs plans fixes ou en
» mouvement, & dans l'espace ab-
» solu & immobile. Le mot de *Systê-*
» *me* signifie ici un assemblage de
» deux ou de plusieurs corps joints
» ensemble par quelque moyen
» que ce soit, par une verge infle-
» xible, par une chaîne, ou par un
» fil susceptible de fléxion, ou,
» plus généralement, dépendans
» les uns des autres par l'action ré-
» ciproque de quelque cause que
» ce soit, & que chacun d'eux exer-
» ce sur ses pareils, de maniere que
» l'un ne puisse être mu ou affecté

» par cette cauſe, ſans que tous
» les autres ne participent à ſon
» mouvement ou à la nouvelle mo-
» dification qui lui ſurvient.

Le ſecond Mémoire de la méchanique eſt un examen ſur la force des bois ; ce ſont quelques remarques de M. Duhamel, qu'il a cru ne devoir pas laiſſer ignorer au public ; nous y renvoyons nos Lecteurs.

Obſervations météorologiques, faites à l'Obſervatoire Royal pendant l'année 1742, par M. Maraldi.

La pluye tombée dans les ſix premiers mois de l'année, n'a été que de cinq pouces demi ligne, & celle des ſix derniers mois a été de 7 pouces 9 lignes, ce qui fait pendant toute l'année 12 pouces 9 lignes & demie, ce qui marque une année ſéche.

Le froid de cette année 1742 a été fort grand, & le plus grand qu'on ait éprouvé depuis 1709.

Le Barometre s'eſt ſoutenu à une très-grande hauteur pendant preſque toute l'année.

Le 26 May & le 2 Juin 1742, une aiguille aimantée de 12 pouces déclinoit de 15 degrés 40 minutes.

Ce Volume eſt terminé par un Mémoire que Meſſieurs de l'Académie Royale de Montpellier ont coutume d'envoyer à l'Académie des Sciences de Paris. Il s'agit d'une obſervation *concernant une fille cataleptique* & *ſomnambule*. Il eſt de M. Sauvages de la Croix.

LEXICON HEBRAICUM & Chaldæo-Biblicum in quo non ſolum voces primigeniæ ſeu radicales, verum etiam derivatæ cum omnibus earum *accidentibus* ordine Alphabetico diſponuntur; & latinis earum interpretationibus, quas exhibent optima, quæ hactenus prodierunt vocabularia, Hebraïca & Chaldaïca, præmittuntur Græcæ, quas ſuppeditant LXX. interpretum tranſlatio, &, quæ ſuperſunt Aquilæ, Symmachi,

Theodotionis v. vi. & vii. editionum Fragmenta. Accedunt nomina propria virorum, mulierum, idolorum, populorum, regionum, urbium, montium, fluviorum, &c. cum præcipuis eorum etymologiis. Autore Domno Petro Guarin, Presbytero & Monacho Ordinis S. Benedicti è Congregatione S. Mauri. *Lutetiæ Parisiorum. Typis* Jacobi Francisci Collombat, *Regis Christianissimi Typographi ordinarii, &c. viâ* Jacobæâ 1746, *cum Approbatione & Privilegio Regis.*

C'EST-A-DIRE, *DICTIONNAIRE Hébraïque & Chaldéen pour l'intelligence de la Bible, dans lequel non-seulement les mots primitifs ou radicaux, mais aussi les dérivés avec tous leurs* accidens *sont rangés par ordre Alphabetique. L'interprétation Latine tirée des meilleurs vocabulaires Hébraiques & Chaldéens qui ont*

paru jusqu'à présent, est précédée de l'interprétation Grecque, suivant la Version des Septante & celles d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion. On y a joint les noms propres d'hommes, de femmes, d'idoles, de peuples, de pays, de villes, de montagnes & de fleuves, &c. avec leurs principales étymologies. Par Dom Pierre Guarin, Prêtre & Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. A Paris, *chez* Jacques-François Collombat, Imprimeur ordinaire du Roy, &c. rue S. Jacques 1746, avec Approbation & Privilége du Roy, 2. Vol. *in*-4°. colonnes 3014, sans compter la Préface & les Errata.

IL y a long-temps que ce Dictionnaire Hébraïque & Chaldéen a été promis au public; les personnes zélées pour le progrès de la Littérature sacrée en attendoient l'Edi-

tion avec impatience. Mais il n'a pas été possible de répondre plutôt à leurs désirs ; la mort de l'Auteur arrivée en 1729, & le dessein que l'on avoit de donner à cet ouvrage toute la perfection possible, ont été les principales causes de ce retardement. L'impression du premier Volume n'étoit pas encore achevée, lorsque la mort enleva Dom Guarin. Quelqu'habiles que fussent ses Disciples, chargés de continuer son ouvrage ; nous croyons pouvoir dire, sans faire tort à leur mérite, qu'ils n'avoient ni autant d'habitude que leur Maître dans cette espéce de travail, ni par conséquent la même facilité que lui pour en hâter l'exécution. Ainsi ils ont été obligés de suppléer par un travail un peu plus long à ce qui leur manquoit du côté de l'exercice & des connoissances nécessaires à ce genre d'ouvrage. La difference que les Auteurs de la Préface ont remarquée entre l'ouvrage de D. *Guarin & celui* de D. le Tournois,

ſon premier Continuateur, peut ſervir de preuve à ce que nous venons d'avancer. Ce dernier n'a pas ſçu ſe contenir dans les bornes que ſon Maître s'étoit preſcrites, ſoit qu'il fût emporté par ſon imagination, naturellement abondante en expreſſions, ſoit que ce fût en lui défaut de diſcernement pour le choix des choſes qui devoient entrer dans un Léxique; il a été trop diffus dans l'interprétation de la plûpart des mots Hébreux; ſa fécondité eſt telle, qu'il s'abandonne ſouvent à rapporter une quantité d'exemples inutiles, au lieu que D. Guarin, doué d'un diſcernement plus délicat & connoiſſant mieux la valeur des termes des deux Langues, n'a jamais manqué de ſaiſir la vraye ſignification du mot Hébreu; il a ſçu ſe borner aux expreſſions latines, qui étoient néceſſaires pour la faire entendre; & il n'a rapporté que les paſſages propres à marquer les differentes acceptions de chaque mot.

Au reste, de quelque côté que l'on envisage ce Dictionnaire, soit qu'on le considére en lui-même, & par rapport à son objet, soit qu'on en juge par le mérite & l'habileté de son Auteur, il est également digne de l'attention du public. D. Guarin étoit né avec la justesse d'esprit & toute la sagacité possible pour devenir un parfait Grammairien; il avoit si bien saisi le génie des Langues Hébraïque & Chaldéenne, & par la longue étude qu'il en avoit faite, il s'en étoit tellement approprié toutes les richesses; il en avoit pénétré & résolu si heureusement toutes les difficultés, que personne n'avoit jamais été plus en état que ce sçavant Bénédictin, d'entreprendre & d'exécuter parfaitement un Dictionnaire de ces deux Langues. Rien n'avoit échapé à sa sagacité, & à ses recherches. Les idiotismes, les tropes, les diverses formations des verbes parfaits, les anomalités des imparfaits, les figures, les noms, les usa-

ges, & les changemens des points Maſſoretiques, les divers accens, la prononciation des caractéres, en un mot, tous les petits détails de la Grammaire lui étoient ſi familiers & ſi préſens à l'eſprit, que l'on ne pouvoit lui propoſer aucune difficulté ſur toutes ces choſes, qu'il n'en donnât dans le moment la ſolution. On ne le conſultoit ſur aucun point de la Littérature ſacrée, que l'on ne ſortît d'auprès de lui extrémement ſatisfait de ſes réponſes, & pleinement inſtruit de ce que l'on déſiroit de ſçavoir.

Dom Guarin avoit cultivé par un travail continuel les heureuſes diſpoſitions qu'il avoit reçues de la Nature, pour réuſſir dans l'étude des Langues; mais ce qui contribua le plus aux rapides progrès qu'il y fit, c'eſt le bonheur qu'il eut d'être conduit dans cette étude par l'homme de ſon ſiécle, qui entendoit le mieux les Langues ſçavantes, & qui avoit le plus de talent pour les enſeigner. Nous voulons

parler de Dom Pouget, connu dans la République des Lettres, par les Analectes Grecques, qu'il a composées de concert avec D. Jacques Lopin & D. Bernard de Montfaucon, & par le premier Tome des Œuvres de S. Jerôme, qu'il a donné au Public, conjointement avec D. Martianay. Guidé par un Maître si habile, D. Guarin se trouva en état au bout de deux ans de donner lui-même des leçons de la Grammaire Hébraïque & Chaldéenne, & il fut jugé digne de remplacer D. Pouget dans les fonctions d'enseigner les Langues aux Religieux de sa Congrégation. Il s'en acquitta avec tant de zéle & de succès, qu'il forma plusieurs sçavans Disciples, qui sont devenus à leurs tours les soutiens des bonnes études dans leur Ordre, & se sont trouvés remplis de toutes les connoissances nécessaires pour continuer l'important ouvrage que leur Maître en mourant laissoit imparfait. Ceux d'entre ses Disciples,

qui se sont le plus distingués, sont D. le Tournois, D. Mopinot, D. De la Rue, D. Thuillier & D. Martin Bouquet; Tous ont rendu ce témoignage à leur Maître, qu'il les animoit à l'étude des Langues, non-seulement par la clarté de sa Méthode, & par les soins qu'il prenoit de leur en applanir les difficultés, mais encore par la dignité avec laquelle il s'acquittoit de son emploi, leur imprimant à tous un sentiment de respect & d'amour qui les attachoit à sa personne. D. Guarin employoit à la lecture des Livres Hébreux, Chaldéens, Syriens & Arabes, le temps qui lui restoit après s'être acquitté des exercices du Monastere. Il se préparoit par-là à exécuter le projet qu'il avoit formé depuis long-temps, de composer une Grammaire Hébraïque & Chaldéenne, plus ample & plus facile, que celles qui avoient paru jusqu'alors. Son dessein étoit, non-seulement de diminuer la peine de ceux qui commencent à apprendre les

Langues Orientales, mais encore de conduire ceux qui feroient déja avancés, à la parfaite intelligence de la Langue Sacrée, & de leur faire sentir toutes les figures, les tropes, les ornemens & l'élégance propres à cette Langue; il vouloit en un mot, que sa Grammaire pût servir aux uns & aux autres comme d'une espéce de Bibliothéque Hébraïque. Comme cet ouvrage est entre les mains du public, chacun peut juger si l'exécution a répondu au dessein de l'Auteur.

D. Guarin étoit occupé à la composition de ce Léxique, lorsqu'il mourut. La perte de ce Sçavant homme, a causé d'autant plus de regret aux amateurs de la Littérature Sacrée, qu'elle a privé l'Eglise d'un ouvrage extrêmement utile, qu'il méditoit depuis long-temps. Le projet de cet ouvrage étoit, que tandis qu'un Religieux de S. Germain-des-Prés donneroit une Edition des Septante, corrigée sur les *plus anciens* Manuscrits, D. Guarin

feroit imprimer le texte Hébreu à côté, & marqueroit les endroits où l'Hébreu & le Grec font différens ; il fe propofoit auffi d'accompagner le texte de notes, dans lefquelles il devoit rendre raifon de ces différences. Il eft aifé de fentir l'utilité d'un femblable ouvrage, pour l'intelligence des Saintes Ecritures. Il feroit à fouhaiter, qu'il fe trouvât quelqu'habile homme verfé dans la connoiffance des Lettres Sacrées & des Langues Hébraïque & Chaldéenne, qui voulût travailler fur ce plan.

Ce que nous venons de dire de l'érudition & du mérite de D. Guarin, doit donner le préjugé le plus favorable pour le Léxique que nous annonçons. Nous pouvons affurer qu'il renferme tous les avantages des divers Léxiques, qui ont paru jufqu'à préfent. On y trouve tous les mots Hébreux & Chaldéens de la Bible, traduits en Grec & en Latin, fuivant l'explication qu'en ont donnée les plus anciens & les meil-

leurs Interprétes. Voici l'ordre que D. Guarin a observé.

1°. Il a rangé par ordre alphabétique, non-seulement les *Racines* ou les mots primitifs, mais aussi les mots qui en dérivent, & afin que l'on sentît mieux le rapport du dérivé avec sa *racine*, il a eu soin de placer la racine immédiatement après le mot qui en dérive.

2°. Après chaque mot Hébreu, on trouve non-seulement les significations contenues dans les différens vocabulaires qui ont paru jusqu'ici, mais aussi les mots Grecs qui y répondent. Les significations Grecques sont tirées de la Version des Septante, & de la Ve VIe & VIIe Edition des fragmens qui nous restent des Versions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, rassemblés par Flaminius Nobilius, Johannes Drusius & D. Bernard de Montfaucon.

3°. Dom Guarin a rapporté ensuite des exemples de chaque mot *avec tous les accidens*, dont il est

susceptible. Nous appellons *accidens*, les divers changemens qui arrivent à un mot, suivant les régles de la construction particuliére à la Grammaire Hébraïque.

4°. Comme il arrive assez souvent à ceux qui commencent à apprendre l'Hébreu de confondre les noms propres avec les appellatifs, l'Auteur a placé tous les noms propres dans son Léxique; il y a joint les étymologies les moins recherchées, afin que l'on ne puisse pas s'y méprendre.

Les Auteurs de la Préface avertissent le Public, que le travail de Dom Guarin ne s'étend que jusqu'à la lettre *Mem* inclusivement, que les sept lettres suivantes ont été exécutées par D. le Tournois, & que les deux dernieres lettres sont de la composition de deux autres Religieux de la Congrégation de S. Maur. On a mis à la tête de cet Ouvrage une liste des Auteurs qui y sont cités, & un Avertissement où l'on explique les abbréviations dont on s'est servi.

Nous sommes obligés de rendre justice à l'Imprimeur, & de lui donner les louanges qu'il mérite. C'est à lui en partie que l'on est redevable de la grande correction de cet ouvrage. M. Collombat, disciple de D. Guarin, & versé dans la Langue Hébraïque, étoit plus en état que personne d'imprimer ce Léxique avec toute la perfection possible. L'élégance des caractéres & la beauté du papier sont telles que ce Livre passera à la postérité comme un des monumens qui feront le plus d'honneur à l'Imprimerie de Paris.

CONSULTATIONS DE Médecine par Mr. Louis-Jean le Thieullier, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Conseiller du Roy, Médecin ordinaire de Sa Majesté en son Grand Conseil, en la Prévôté de son Hôtel, & grande Prévôté de France. Tom. III, à Paris, chez *Jacques Clousier*, à l'Ecu de

France, & *Laurent Durand*, à S. Landry & au Griffon, 1745. Vol. *in*-12. de 480 pages, sans l'Avertissement & la Table des Matieres qui en contiennent 13.

L'AUTEUR annonce dans l'avertissement que ce Volume sera le dernier de ses consultations, à moins qu'il ne se présente quelque cas rare & intéressant; mais que, pour continuer à se rendre utile, il donnera un Journal de Médecine. Il espere que son exemple sera suivi, & excitera les grands Maîtres à faire part au Public de leurs productions & observations.

Ce Volume contient trente-sept consultations sur des maladies chroniques, cinq rapports, une observation pratique sur l'hydropisie, un discours *sur les devoirs d'un Médecin Chrétien envers la Religion & la Patrie*, & sa traduction par le fils de l'Auteur; un autre

discours en donnant le bonnet de Docteur, aussi suivi de sa traduction, & deux Théses, l'une sur la question, *si la santé dépend de la simplicité du régime*; on examine dans l'autre, *si la simplicité de la méthode curative fait la sureté de celui pour qui on l'employe.*

Nous donnerons pour échantillon des consultations la quinziéme, que nous préférons, parce que son objet est une maladie singuliere. Il s'y agit *d'un spasme ou d'une affection cataleptique* dont une Demoiselle de condition âgée de six ans, étoit attaquée dans un Couvent où elle étoit pensionnaire. Cette maladie n'avoit été d'abord présentée à M. le Thieullier, & par lui regardée que comme une simple maladie soporeuse, en conséquence de laquelle il l'avoit fait saigner du bras & du pied, l'avoit purgée, & lui avoit ordonné des ptisanes dont la composition ne se trouve pas dans le mémoire. » Le jour » qu'elle devoit prendre une secon-

» de purgation, elle se trouva dans
» un état encore plus violent que la
» premiere fois, extrémement pâle,
» & sans autre mouvement que ce-
» lui que nous lui donnions, (c'est
une Religieuse qui écrit à la mere
de la malade ;) notre Mere &
» moi nous voulions la promener,
» mais ses jambes plioient. Une
» chose que nous remarquâmes,
» c'est que ses membres restoient
» dans la même attitude que l'on
» les lui mettoit. On la chaussa,
» la jambe resta étendue : son bras,
» en le portant, y resta aussi ; on
» les lui remit comme ils de-
» voient être, & elle resta. A for-
» ce de lui faire respirer de ma pe-
» tite phiole de sel ammoniac vo-
» latil, elle revint. Elle fut deux
» heures & demie dans cet état.. Il
» y a plus d'un an qu'elle a ces som-
» meils ; on l'habille sans qu'elle se
» réveille, & l'on prenoit ce som-
» meil pour naturel, comme il y
» a des enfans qui sont grands
» dormeurs. Il n'y a que ces deux

» derniers accidens qui ont été
» longs, & qui ont ouvert les
» yeux. « Le Médecin du Couvent ayant trouvé cet état dangereux, fit écrire à la mere qu'il falloit consulter cette maladie.

M. le Thieullier en résumant les accidens qui la caractérisent, ne balance pas à la traiter de *cataleptique*, & son pronostic est qu'*elle peut autant conduire à l'apoplexie & à la paralysie, qu'à l'épilepsie, puisqu'elle participe des unes & des autres.* Quant à la cause, il dit que c'est un épaississement des liqueurs dans les capillaires sanguins & lymphatiques, plus particulierement encore dans les canaux nerveux, où la consistence des esprits en occasionne la stase. Il y a donc d'une part compression du principe des nerfs, viscosité dans les esprits, & liaison si étroite dans les parties des liqueurs, que *celles même qui servent à entretenir la fléxibilité des articulations, favorisent l'érétisme que les solides doivent absolument*

acquérir dans les accès cataleptiques.

En conséquence l'Auteur conseille une saignée de la jugulaire; pour boisson ordinaire, une infusion *théiforme* de véronique, de melisse & de fleurs de tilleul; soir & matin des lavemens émolliens avec le miel de nénuphar; de réduire la malade à un simple potage au dîner & au souper, & au bouillon. Il veut que le surlendemain de la saignée, elle soit évacuée avec le tartre stibié & le sel polychreste de Seignette, qu'après un jour de repos, qui n'exclura pas un lavement d'eau avec l'huile d'amandes douces, on purge la malade avec la manne & le syrop de chicorée composé; qu'ensuite on lui fasse prendre chaque jour, à trois heures de distance l'un de l'autre, quatre gobelets d'eau de Vichi, chauffée au bain-marie, & placés dans l'intervalle des bouillons & potages : ce qui sera continué pendant quinze jours, augm.

mentant & diminuant les doses, selon le plus ou moins d'effet, & que l'usage des eaux soit terminé par le purgatif ci-dessus décrit.

Il ordonne ensuite une poudre calmante & apéritive, avec les poudres de guttete, celle des cloportes & le cinnabre, pour prendre pendant quinze jours, après lesquels il conseilla l'usage des bains domestiques pendant dix ou douze jours, & à la sortie un bouillon composé de rouelle & de cœur de veau, des feuilles de cochlearia & de cresson de fontaine, & la racine d'aunée. Il finit en avertissant que les amusemens contribueront beaucoup au succès des remedes.

Cet extrait d'une consultation de l'Auteur suffira aux gens du métier pour apprécier le mérite des autres; mais pour qu'on tirât de ces sortes d'ouvrages tout le fruit qu'on pourroit en espérer, il seroit à souhaiter que les succès des remedes conseillés fussent indiqués

par des notes. Passons au premier discours de notre Auteur.

Nous avons déja remarqué que son sujet est *le devoir du Médecin Chrétien envers la Religion & la Patrie.*

Parce que toute la nature lui fournit les armes dont il se sert pour combattre les maladies, il ne faut pas, dit l'Orateur dans son exorde, qu'il s'enorgueillisse ; la cause de l'orgeuil est l'oubli de la Religion, & l'amour de soi-seul. Négliger Dieu, c'est s'exposer à toutes sortes d'erreurs ; être soi-même son unique objet, c'est manquer à ce qu'on doit à la Patrie.

C'est de Dieu que viennent toutes les sciences (Part. I.) C'est donc à sa gloire qu'elles doivent se rapporter. La science par elle-même ne fait que des orgueilleux. Le Médecin doit ressembler aux Apôtres ; il ira, il enseignera, il guérira, & guérira non-seulement par l'art, mais par la Religion. Aller, est la marque de l'a-

ctivité, toujours néceſſaire au Médecin pour remedier aux maux, & les prévenir, & pour faire le bien ; il faut donc qu'il ſoit toujours actif, mais ſans s'amuſer aux bagatelles, ou s'embarraſſer de ce qui lui eſt étranger. Il faut qu'il ſçache que les hommes ont plus ſouvent beſoin d'oublier que d'apprendre. Tant l'eſprit humain eſt obſcurci par les préjugés ; & que celui qui eſt chargé d'enſeigner, eſt auſſi dans le cas d'etre inſtruit. Mais ces principes doivent être ſoutenus par la Religion, dont la néceſſité eſt prouvée par les précautions même que la Faculté prend pour s'aſſurer de celle de ceux qu'elle adopte. Or la foi eſt le fondement de la Religion, & pourquoi auroit-on de la peine à croire ce qui eſt écrit dans les Livres Saints, ſi chaque ſiécle ne balance point à croire ce que le précédent lui a tranſmis ? Mais ſi cette preuve ne paroît pas concluante, *la Médeçine* en fournira à la Religion ;

gion ; les merveilles de la nature annoncent la puiſſance de ſon Auteur. La Religion du Médecin ne doit pas ſe borner à lui-même. Il doit prêter ſon miniſtere aux Miniſtres de la Religion, pour rappeller à ſon culte ceux de ſes malades qui s'en éloignent. Qu'eſt-ce qui le fera que celui qui reſte auprès des malades pendant que leurs amis les évitent, & que leurs parens, & ceux qui en ont ſoin les trompent ? Cet attachement à la Religion ne ſera pas privé de récompenſe, même dès cette vie. Le Médecin peut compter qu'il lui méritera des lumiéres également utiles à ſes malades & à ſa gloire; au lieu que s'il ne ſe fie que ſur ſes études & ſes talens il en ſera puni en ſa perſonne, & rendra peut-être ſes malades victimes de ſon orgueil.

Les hommes ſont faits, dit l'Auteur au commencement de la ſeconde Partie, pour ſe rendre des ſecours réciproques, pour ſe rendre utiles à la Patrie. *Or qu'eſt-ce qui*

k'est plus que le Médecin, lui qui lui est entiérement dévoué, qui se consacre pour elle à des travaux sans fin, qui lui sacrifie son repos, qu'aucun danger n'épouvante, dont les forces ne se soutiennent, dans le tems qu'il est souvent plus accablé de reproches injustes que fatigué de ses veilles, que par le seul amour de la Patrie? Tel est, dit-il au Bachelier, *tel est le Médecin, & tel vous souhaiterez quelquefois être.* Il lui fait voir ensuite comme il doit se comporter auprès des malades de différentes conditions; il observe en quoi le genre de vie & l'éducation peuvent influer sur la cure; il enseigne la maniere de se comporter auprès des Grands & du peuple.
» Ménagez tout le monde, (nous
» employons les termes du Tra-
» ducteur,) dans le commerce de
» la vie. Point de bassesse ni de
» hauteur; ayez pour vos infé-
» rieurs les égards que vous exi-
» gez de ceux qui sont au-dessus
» de vous. Soyez sérieux sans ru-

» desse, complaisant sans indolen-
» ce ; n'affectez point d'indépen-
» dance, vous vous exposeriez au
» mépris ; ayez avec les Grands
» une liberté respectueuse, avec
» vos égaux une gravité mêlée de
» politesse, avec vos inférieurs, de
» la douceur & de la facilité ; pour
» tout le monde beaucoup de com-
» plaisance ; point d'aigreur ni de
» fierté dans vos paroles, on vous
» remercieroit de vos secours ; écar-
» tez les nuages de votre front ; ne
» prétextez point des occupations
» infinies, pour vous soustraire aux
» occasions pressantes ; on répond
» de la mort d'un homme qu'on
» a laissé périr par sa négligence. «
Il avoit dit plus haut *qu'il faut se prêter aux riches, & se livrer aux pauvres, de crainte d'être accusé de donner la préférence aux richesses.* Il parle ensuite de la discrétion que doit avoir le Médecin, soit pour taire les secrets qu'on lui confie, ou pour se garder de la tentation de pénétrer ceux qui sont

étrangers à son ministere ; il fait voir que le Médecin doit être charitable, compatissant pour le moins, quand la fortune l'empêche de donner des secours pécuniaires, toujours prêt à entrer dans les peines de ceux qui les déposent dans son sein.

Il expose ensuite par quels dégrés un Médecin parvient à la fortune, les obstacles qu'il trouve dans ce chemin de la part de ses rivaux, auxquels il veut qu'on n'oppose que plus de circonspection & d'attention sur soi-même.

Il ne nous est pas possible de nous étendre davantage sur ce discours, où tout respire l'honneur & la Religion, & qui par consequent fait de son Auteur un éloge plus avantageux que tout ce que nous en pourrions dire. On y trouvera aussi des morceaux qui pour la justesse & l'élégance des expressions, ne seroient point désavoués par les Auteurs qui ont le mieux écrit en latin. Mais c'est ce qu'il faut voir dans l'ouvrage même.

Le précis de la premiere des theſes que nous avons annoncées, eſt le raiſonnement ſuivant : *La ſanté des hommes dépend de ce qui fait l'intégrité des fonctions du corps & de l'eſprit : or cette intégrité dépend de la ſimplicité du régime : donc la ſanté des hommes dépend de la ſimplicité du régime.*

Cette theſe eſt un tiſſu continuel des penſées des grands Médecins qui ont parlé ſur le même ſujet. *Pour donner des loix*, dit l'Auteur, *à ceux qui vivent dans l'intempérance, le conſeil d'un ſeul ne ſuffit pas, il faut leur faire voir qu'il eſt conforme à ce que les plus ſages ont penſé.* En conſéquence, l'Auteur fait voir dans le premier paragraphe d'après Hippocrate, que la baſe du régime eſt de ne prendre des alimens qu'à proportion qu'on fait de la diſſipation ; dans le ſecond que la ſanté de l'ame & du corps dépend de la température du ſang : ce qui a fait dire à Hippocrate que l'intelligen-

ce augmente dans l'état de santé; que quand le corps est malade, l'esprit même n'est point disposé à méditer sur la vertu; la présence de la maladie répandant des ténébres sur l'esprit, & entraînant l'intelligence dans des affections assorties à l'intempérie des liqueurs. Or si l'on en croit Petrarque (§ III.) la simplicité du régime & la sobriété donnent des forces aux hommes, & répandent sur eux un air de sérénité. *La satiété est voisine du dégoût, & le jeûne est l'assaisonnement des alimens... L'appétit ne trouve rien que d'agréable & de savoureux, la plénitude rien que d'insipide ou de dégoutant.* Au reste, (§ IV.) il est bon de connoître les loix de la sobriété. Elle ne consiste point dans l'usage d'une quantité déterminée d'alimens, mais dans celui d'une quantité proportionnée à la disposition actuelle du corps; ce qui fait dire à Hippocrate *qu'on ne peut parvenir à connoître la maniere, la quantité, le nombre des alimens qu'il*

faut prendre, & qu'on ne peut se régler que sur le sentiment du corps; d'où Sanctorius conclud *qu'on seroit en état de prolonger considérablement sa vie, si l'on parvient à sçavoir combien d'alimens il convient de prendre par chaque jour;* à quoi M. Hoffmann, d'accord avec le même Sanctorius, ajoûte *qu'il est plus avantageux de partager cette quantité d'alimens en plusieurs repas, que de la prendre en un seul.*

M. Le Thieullier fait voir (§ V.) que quand Hippocrate a dit que deux repas par jour appésantissent le corps, l'affoiblissent, le rendent paresseux, il n'a parlé que de ceux qui changent tout-à-coup l'usage où ils étoient de n'en prendre qu'un, & qu'au contraire il condamne ailleurs l'habitude de ne faire qu'un repas. 2°. Que quand Sennort veut de la variété dans les alimens, parce qu'on se dégoûte bientôt d'un régime trop uniforme, qu'on digére mieux ce qu'on prend avec plus de plaisir, & que

la variété des alimens fournit des principes differens aux humeurs du corps qui sont fort différentes entre-elles ; cet Auteur n'est pas d'accord avec lui-même, puisqu'il dit ailleurs que *la variété des alimens engendre beaucoup de maux qui suivent d'ordinaire les crudités, les mauvaises digestions, & la corruption des humeurs.* Ce paragraphe est terminé par ces paroles de l'Ecclésiastique : *N'ayez point d'avidité dans les repas, & ne vous jettez point sur tous les mets. On trouve la foiblesse dans une grande quantité d'alimens, & l'avidité donne une disposition prochaine à la bile. La gourmandise a fait périr bien du monde, & la sobriété prolonge la vie.* D'où l'Auteur conclud que *la santé dépend de la simplicité du régime.*

Nous avons déja remarqué qu'on examine dans la seconde these *si la simplicité de la méthode curative fait la sureté de celui pour qui on l'employe*, & voici le raisonnement que l'Auteur fait

à ce sujet. *La sureté du malade vient de ce qu'on fait promptement, sûrement, & agréablement, ce que demandent l'état de ses forces, les efforts ou la foiblesse de la nature ; or une méthode curative simple fait promptement, sûrement & agréablement, ce que demandent l'état des forces du malade, les efforts ou la foiblesse de la nature, donc, &c.*

Le premier paragraphe est employé à combattre l'usage des remedes de précaution. Si l'on est fort, ils sont inutiles, parce qu'on tombe difficilement malade ; si l'on est délicat, l'expérience prouve qu'un régime austére affoiblit, & que l'irritation que causent les remédes épuise. Ces sortes de remédes ne conviennent donc qu'à ces riches oisifs qui aiment à être évacués souvent, pour pouvoir se remplir avec plus d'abondance. Ce n'est que chez eux qu'une simplicité estimable passe pour l'effet d'une ignorance stérile.

C'est pourtant un principe cet-

tain, (§ II.) qu'il faut ordonner peu de remédes, préférer les plus simples, & que tout l'art consiste à les employer à propos. Il y a communément plus de prudence dans le traitement, & de sûreté pour le rétablissement, à temporiser qu'à agir, pourvû qu'on ait égard dans le choix du régime & des médicamens, au tempérament, au sexe, à l'âge, & aux circonstances. S'opposer au commencement des maladies, c'est donner un prompt secours; avantage qu'on ne peut espérer raisonnablement des tentatives téméraires. Mais il ne faut pas oublier que ce qui fortifie l'un peut affoiblir l'autre.

Une méthode simple pare à tous les inconvéniens (§ III.) Le Médecin doit plutôt empêcher les douleurs que donner des remédes. S'il peut tranquilliser l'esprit de son malade, quelque passion qui l'agite, il a presque tout fait. Tous les évacuans sont en quelque *chose ennemis* de la nature, les

émétiques en causant des irritations qui sont suivies de mouvemens convulsifs, les diurétiques en dessé-chent le sang, les cordiaux en lui causent une effervescence trop forte, &c. Il ne faut pourtant pas imiter ceux qui, se bornant au simple régime, ne sont du reste que des spectateurs oisifs du combat de la nature contre la maladie; c'est-à-dire aussi souvent de sa foiblesse que de ses victoires.

Trop d'uniformité dans la pratique (§ IV.) n'est pas un moindre défaut que l'habitude d'employer trop de remédes. Celui-ci saigne à tout propos, cet autre accable de drogues de toute espéce, comme s'il étoit possible d'apprendre à connoître l'effet des médicamens, quand on veut faire usage de tous! Il faut se régler sur la différence des tempéramens, & sur celle du caractére des maladies. La saignée réussit dans les maladies aigues, parce qu'il y a inflammation ou disposition inflam-

matoire; il eſt rare qu'on puiſſe y placer les purgatifs, qui réuſſiſſent mieux que la ſaignée dans les maladies chroniques. Si le ſang ſe porte à la tête, la ſaignée du pied doit avoir la préférence; s'il eſt viſqueux, on ſe trouve mieux de celle de la jugulaire. Les péripneumonies lymphatiques admettent rarement la ſaignée; les délayans, les huileux mariés au kermès minéral réuſſiſſent fort bien. La ſaignée convient avant l'éruption de la petite vérole, ainſi que l'émétique & un uſage prudent des remedes thériacaux; les émulſions & les rafraîchiſſans réuſſiſſent mal.

Le cinquiéme paragraphe eſt employé à répondre à quelques objections qu'on peut faire contre la pratique que l'Auteur adopte. Voici, pour exemple, celle qu'il ſe fait au ſujet de la petite vérole. Nous traitons cette maladie à la maniere de la campagne; nous rejettons tous les rafraîchiſſans, ce *qui produit* des ſpaſmes dans les

folides, & l'orgafme des fluides. Il répond qu'il ne prétend pas faire une loi pour les autres, mais qu'il ne s'écarte pas de cette pratique qui lui a toujours réussi. Ce paragraphe est terminé par une sortie assez vigoureuse sur M. Ailhaud, Médecin d'Aix en Provence, qui prétend que sa poudre peut tenir lieu de tous les remédes usités en Médecine; & l'Auteur fait voir que cette simplicité affectée est très-differente de celle qu'il a dessein de mettre en crédit; l'une ayant pour objet de faire abandonner l'usage des remedes dont on peut se passer sans nuire au malade, l'autre au contraire de ne décrier les remedes les plus utiles que pour établir le crédit du sien sur leurs ruines; ce qu'il traite à bon droit d'une vraie charlatanerie.

Nous croyons nous être suffisamment étendus pour mettre les Lecteurs en état de juger du mérite de ce troisiéme Volume de Consultations. Il nous a paru digne

de l'accueil que le Public a fait aux deux premiers.

HISTOIRE GENERALE de Languedoc, avec des Notes, & les Piéces justificatives: composée sur les Auteurs & les Titres originaux, & enrichie de divers Monumens. Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Tome IV. A Paris, chez *Jacques Vincent*, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, rue & vis-à-vis l'Eglise S. Séverin, à l'Ange, 1742, *in-folio.*

TROISIE'ME EXTRAIT.

NOUS avons réservé ce dernier Extrait pour y rendre compte de ce qui peut paroître plus intéressant pour la plûpart de nos Lecteurs, dans les différentes observations que l'Auteur fait à la fin du Livre trente-quatriéme de son Histoire, au sujet des *Mœurs & Coutumes des Peuples*, &c.

On parloit dans les trois Sénéchaussées de *Toulouse*, *Carcassonne* & *Beaucaire*, & dans tout le reste de *la Languedoc* une Langue à peu près uniforme, & semblable à celle qu'on y parle encore aujourd'hui. On écrivoit quelquefois les Actes en cette Langue ; mais ils étoient plus communément rédigés en Latin, quoiqu'il ne fut guéres entendu que des Notaires & des Ecclésiastiques. Quant à la Langue *Françoise*, elle étoit absolument étrangere dans le Pays à la fin du quatorziéme Siécle & dans le suivant ; peu de personnes la sçavoient, même parmi ceux du premier rang.

La proximité de la Cour de Rome, pendant tout le temps que les Papes siégérent à Avignon, fut cause que la plûpart des Evêques, des Abbés, & des autres principaux Ecclésiastiques de la Province firent leur demeure ordinaire dans cette Ville. L'Auteur ne dissimule point les abus que ces Souverains Pontifes introduisirent dans la disposition,

des Bénéfices ; mais il remarque en même temps que si des Etrangers occupérent la plûpart des Dignités Ecclésiastiques de la Province dans les XIV. & XV. Siécles, la Province de son côté fournit beaucoup de sujets pour remplir d'autres places pareilles dans d'autres Pays, & qu'il s'en trouve parmi eux plusieurs d'un mérite distingué, que les Papes d'Avignon s'attachérent, & qui parvinrent aux plus grandes dignités. De ce nombre furent *Jacques Fournier* & *Guillaume de Grimoard*, qui s'élevérent jusqu'à la Papauté, le premier sous le nom de Benoît XII, & l'autre sous celui d'Urbain V. Il se fit par-là, dit-il, une espéce de compensation.

La non-résidence des Evêques & des autres Bénéficiers, & la pluralité des Bénéfices occasionnérent beaucoup de relâchement dans la discipline Ecclésiastique ; & l'on remarque que le Clergé étoit communément plus soigneux alors de se conserver ses Prérogatives, que d'é-

difier par ses mœurs, & par sa conduite. Un des principaux Priviléges des Ecclésiastiques, étoit l'exemption de contribuer aux Tailles & aux Subsides. Le Clergé participoit néanmoins aux charges de l'Etat, par des Décimes & des Subventions particulieres. Comme le Privilége de la Cléricature s'étendoit d'abord sur tous les Clercs, même sur ceux qui étoient mariés, chacun s'empressoit d'entrer dans le Clergé, en se faisant tonsurer; & on n'avoit pas honte d'allier avec la Cléricature, les fonctions des Arts méchaniques les plus vils. Dans la suite le Privilége fut restreint, & les Ecclésiastiques ne jouirent plus de l'exemption de la contribution aux Tailles, que pour les biens de leurs Bénéfices seulement.

L'usage qui s'étoit établi, de faire paîtrir & cuire dans quelques Monasteres d'hommes, toutes les hosties qui devoient servir au Saint Sacrifice de la Messe dans un Diocèse, s'observoit encore en 1420, dans

celui de Carcassonne. On trouve que l'Abbaye *de Villelongue* avoit alors un muid de bled de rente à *Trebés*, moyennant quoi elle étoit obligée de fournir des hosties à toutes les Eglises du Diocèse.

L'Etude du Droit Canonique étoit le principal moyen dont les Ecclésiastiques se servoient alors pour parvenir aux Dignités. Aussi fut-elle extrêmement cultivée dans les Universités de Toulouse & de Montpellier. Plusieurs Prélats fondérent des Colléges dans ces deux Villes en faveur des pauvres Ecoliers; & les Abbayes les plus considérables en firent de même, afin d'y faire élever leurs jeunes Religieux.

Ces deux Universités furent extrêmement florissantes durant les XIV. & XV. Siécles, & également recommandables par la science, & le mérite des Professeurs, & par la multitude des Ecoliers parmi lesquels il y avoit beaucoup de gens de condition & d'Etrangers, même

Anglois, malgré les guerres qui furent presque continuelles pendant ces Siécles, entre la France & l'Angleterre.

Ces deux Universités fournirent aussi des Professeurs célébres pour le Droit Civil, entr'autres *Jacques Rebuffe*. Le Roy Charles VI. en reconnoissance de ce qu'il avoit professé le Droit à Montpellier pendant vingt ans, & attendu les services qu'il lui avoit rendus, tant dans l'Office d'Avocat du Roy en la Sénéchaussée de Beaucaire, que dans celui de Juge du Palais de Montpellier, l'annoblit avec sa femme, & tous leurs descendans, par des Lettres données à Paris le dernier de Juin 1395.

On observe ici que les Gentilshommes les plus qualifiés allioient alors l'étude de la Jurisprudence avec le service Militaire. *Etienne de Chabannes, Chevalier Docteur ès Loix*, servoit en 1339 dans la guerre de Gascogne, avec quatre Ecuyers de sa suite.

L'Université de Médecine de Montpellier se maintint en même temps dans la réputation dont elle jouissoit déja dans les Siécles précédens. Le même Roy Charles VI. accorda des Lettres au mois de May 1396, *sur la demande du Chancelier, & des Maîtres & Licentiés de l'étude générale de Médecine de Montpellier*, qui se plaignoient de ce que, contre l'ancien usage, le Gouverneur & les autres Officiers de la Ville refusoient de leur livrer tous les ans un Cadavre pour les dissections anatomiques. Le Roy ordonna la continuation de cet usage, » attendu que la source & l'ori- » gine de la science de Médecine se » trouve à Montpellier, par dessus » toutes les autres Ecoles de l'Uni- » vers; d'où, ajoute-t'il, tous nos Pré- » décesseurs, & tous les autres Prin- » ces prennent des Docteurs pour » leurs Médecins, à cause de leur » science & de leur grande expé- » rience. «

La Médecine a toujours fait à

Montpellier un corps séparé ; & le Pape Martin V, ayant uni en 1421 la Faculté de Théologie avec les deux autres, pour faire ensemble un Corps d'*Université* sous un même Recteur, il y a eu depuis deux Chefs ou Recteurs dans l'Université de Montpellier, l'un pour la Medecine, & l'autre pour les autres Facultés.

Un des articles de réformation qui furent dressés en 1390 pour l'Université de Toulouse, par le Commissaire du Pape Clement VII. porte que » le Licentié pourra avoir » le jour de sa licence deux paires » de Bateleurs, (*mimorum*) tels » qu'on pourra les trouver dans la » Ville, & que ses compagnons de » Licence pourront folâtrer & dan» ser (*tripudiare*) honnêtement dans » sa maison le jour de cette Fête, » sans encourir aucune peine, la» quelle subsistera seulement dans » son entier, contre ceux qui dan» seront publiquement. «

La Poësie Provençale continua

d'être cultivée dans la Province, & l'Auteur remarque que l'Académie des Jeux Floraux qui fut instituée à Toulouse au commencement du XIV. Siécle, ne contribua pas peu à exciter les Poëtes du Pays à se distinguer, par les Prix qu'elle distribuoit tous les ans à ceux qui avoient le mieux réussi.

Notre Auteur traite ensuite sommairement des Gouverneurs de la Province, des Sénéchaux & Viguiers, de leurs assises, & de l'exercice de la Justice, soit Civile, soit Criminelle.

Il observe que suivant l'usage presque général de la Province, les personnes surprises en adultere n'étoient condamnées qu'à soixante sols d'amende; & en cas qu'ils ne voulussent, ou ne pussent pas payer cette somme, ils s'en exemptoient en courant tout nuds dans les rues de la Ville.

On trouve encore une nouvelle preuve de cet excès d'indulgence, occasionné par la corruption des mœurs, dans l'usage qui s'étoit in-

troduit dans la plûpart des Villes de la Province, non-ſeulement d'y tolérer les lieux de proſtitution & de débauche, mais même de les autoriſer dans certains quartiers particuliers. Charles VI. donna en 1389 des Lettres de Sauve-garde en faveur *des filles de joye* du lieu public qui étoit deſtiné à cet uſage à Toulouſe, ſous le nom de *La grande Abbaye*, & Charles VII. en donna de pareilles en 1424. On voit encore qu'en 1338 les Conſuls & habitans de Narbonne mettoient aux nombres de leurs droits, celui d'avoir dans la Juſtice du Vicomte *une rue chaude* (*carreriam calidam*) où il étoit permis aux femmes publiques d'habiter, ſans que ſes Officiers puſſent y exercer aucune Juriſdiction, ſoit de nuit, ſoit de jour, ni même ſur les hommes mariés, ou les femmes mariées, ſous prétexte d'adultere.

Les bornes que nous ſommes obligés de nous preſcrire, nous empêchent de ſuivre Dom Vaiſſette

dans ses differentes observations sur l'origine & la forme de la tenuë des Etats généraux & particuliers de la Province, de même que sur les différentes impositions, & la maniere de les lever.

Le Commerce fut toujours florissant en Languedoc, à cause de l'heureuse situation, & de la fertilité du Pays. La Ville de Narbonne avoit des Consuls en Sicile, à Constantinople, à Rhodes & à Aléxandrie. La Ville de Montpellier en avoit aussi à Rhodes & dans l'Isle de Chipre.

Les Juifs qui étoient établis en grand nombre dans la Province, en même temps qu'ils contribuoient à faire fleurir le Commerce, y exerçoient d'un autre côté des usures si exorbitantes, qu'elles y causerent la ruine d'un grand nombre de familles. Ils étoient obligés de porter une marque pour se distinguer des Chrétiens. Le Concile des Provinces de Narbonne & de Toulouse *tenu à Lavaur* en 1398, défendit aux

aux Chrétiens d'habiter avec les Juifs, & de les servir; & aux femmes Chrétiennes d'alaiter leurs enfans, sous peine d'excommunication. Il défendit aussi aux Chrétiens d'avoir recours à leurs Médecins & à leurs Chirurgiens, excepté dans le cas d'une extréme nécessité, d'assister à leurs mariages, funérailles & autres cérémonies.

Les Juifs s'adonnerent beaucoup à la médecine & à la chirurgie, & parmi ceux qui étoient établis à Carcassonne au XIVe. siécle *Jacob de Lunel* passoit pour un fameux Médecin, & *Dolan Belan* pour un Chirurgien habile. Ils eurent aussi dans ce siécle & dans le siécle suivant quelques Rabbins célébres.

Les Villes où il y avoit le plus de Juifs, étoient Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Beziers, Agde, Montpellier, Lunel & Beaucaire: ils y avoient des Synagogues, des cimetieres & des boucheries en particulier. On n'en

ſouffroit point dans la Ville du Puy, & lorſqu'il en paroiſſoit quelqu'un, il étoit juſticiable des enfans de chœur de la Cathédrale qui avoient droit de le condamner à une amende.

Parmi les ſupplices qu'on faiſoit alors ſubir aux criminels, l'uſage aſſez commun étoit de les noyer. Il eſt marqué dans une chronique écrite au milieu du XIVe ſiécle que les Officiers du Roy qui avoient ſaiſi la Seigneurie de Montpellier ſur le Roy de Majorque, ne changerent rien aux coutumes de la Ville, » excepté que les Gaulois » (*Gallici*) faiſoient pendre ſui» vant la qualité des crimes, les » criminels que les Rois de Major» que faiſoient noyer. «

A l'égard des habillemens, les hommes & ſur-tout les Nobles, & les principaux Bourgeois, portoient des habits *à pli de corps*, & extrémement courts; ils portoient les cheveux fort longs, & laiſſoient croître leur barbe. Ils ſe ſervoient

de bonnets ou de *capuchons* & de ſouliers qui avoient une pointe relevée longue d'un pied, & quelquefois de deux. On appelloit cette chauſſure *Poulaines*, ou *à la Poulaine*. Le Pape Urbain V. & le Roy Charles V. défendirent l'un & l'autre d'uſer de cette chauſſure ridicule.

» Les Dames & Damoiſelles » menoient grands & exceſſifs » états, & cornes merveilleuſes, » hautes & larges, & avoient de » chacun côté, en lieu de bour» lées, deux grandes oreilles ſi » larges que quand elles vouloient » paſſer l'huis d'une chambre, il » falloit qu'elles ſe tournaſſent de » côté & baiſſaſſent, ou elles n'euſ» ſent pû paſſer. «

La ſoye étoit encore fort rare dans le Pays au XIVe ſiécle. On trouve dans les comptes du Domaine de la Sénéchauſſée de Beaucaire, que le Sénéchal fit partir un exprès de Niſmes le premier Juillet 1345, pour aller porter à Paris douze livres *de Soye de*

Provence de douze couleurs achetées pour la Reine à Montpellier. La livre avoit couté soixante & seize sols tournois.

Hugues Evêque de Beziers par ses Ordonnances Synodales de 1369, défendit très-sévérement aux femmes de son Diocèse de mettre *du fard.*

Les mêmes Statuts défendent *de faire charivari*, lorsque quelqu'un se marie: & c'est ce qui étoit prohibé de la même façon à Nismes, à moins que l'un des mariés ne convolât en secondes nôces; usage que le Roy Charles VIII. confirma en 1483. Celui qui tenoit en fief du Vicomte de Narbonne la Viguerie inféodée de cette Ville, avoit le droit de conduire à l'Eglise les nouvelles mariées & de les ramener chez elles; il lui étoit dû pour cela un repas, & l'on devoit aussi nourrir son cheval, s'il le prètoit pour porter la mariée.

On n'épargnoit rien alors pour *la pompe* des funerailles; on ob-

servoit une coutume singuliere aux enterremens des Barons & autres Chevaliers. On faisoit coucher dans le lit de parade un homme vivant armé de pied en cap, pour représenter la personne du défunt. Il est marqué dans les comptes de la maison de Polignac » qu'on donna en 1365 cinq sols à Blaise, » pour avoir fait le Chevalier mort » à la sépulture de Jean fils de Randonet Armand, Vicomte de Polignac. «

L'usage de se faire enterrer en habit religieux subsistoit encore pour les laiques de l'un & de l'autre sexe, au commencement du XIVe siécle. L'Abbé & les Religieux de *Caunes*, au Diocèse de Narbonne, déclarerent en 1309, par un acte authentique, que tous ceux qui par leurs dernieres dispositions ordonneroient d'être inhumés dans leur Abbaye avec l'habit monastique, ne seroient pas pour cela tenus de leur rien laisser ; & ils nommérent deux Religieux de la

Maison, pour revêtir de cet habit, à l'article de la mort, ceux qui auroient la dévotion de le prendre, & d'être reçus pour *moines* & *freres* du Monastere.

Il nous reste maintenant à parler des *notes* dont l'*Histoire* est suivie. Il y en a 34 : on peut les regarder à juste titre comme des *dissertations* particulieres ; & elles sont presque toutes fort intéressantes, en ce qu'elles ont pour objet, ou de fixer la date de certains événemens, ou d'en développer les principales circonstances, ou enfin d'éclaircir les difficultés qui peuvent se rencontrer sur la génealogie de quelques-unes des Grandes Maisons de la Province ; pour en donner une idée, nous nous bornerons à l'extrait des notes I, VII, & XIX.

Note I. *Si les Peuples de Languedoc se soumirent à nos Rois sous certaines conditions, dans le temps de la réunion de cette Province à la Couronne. Epoque de la premiere*

Institution du Parlement de Toulouse.

Plusieurs Auteurs ont avancé que dans le temps de l'union du Languedoc à la Couronne, il y eut un contrat passé entre le Roy, & les peuples, & que par ce contrat ceux-ci stipulérent trois conditions : *la premiere*, que leurs libertés & priviléges seroient conservés, & qu'ils seroient régis suivant le droit écrit. *La seconde*, que le Roy ne donneroit à la Province pour Gouverneurs, que des Princes de son sang ; & *la troisiéme* enfin qu'on ne pourroit y établir aucune sorte d'imposition sans le consentement & la volonté des trois Etats du Pays. Guillaume Benedicti Jurisconsulte, qui écrivoit vers le milieu du XVIe siécle, va même jusqu'à attester que l'Acte où se trouvent ces conditions, se conserve dans les Archives de la Province.

Notre Auteur au contraire *avoue franchement*, que malgré tous ses soins, ses recherches à cet égard ont

été abſolument infructueuſes, & il ne craint point d'aſſurer que ce prétendu Contrat eſt une chimére. Voici donc, ſuivant lui, ce qu'on peut regarder comme certain ſur ces Priviléges de la Province, d'après les faits & les actes dont il rend compte.

Les Priviléges dont jouit la Province, ſont fondés ſur ſes anciens uſages dans leſquels elle a toujours été maintenue; elle a toujours conſervé une eſpéce de liberté ſous les diverſes dominations auxquelles elle a été aſſujettie. Ces peuples dont le gouvernement étoit républicain, *ſe ſoumirent volontairement* aux Romains, qui pour récompenſer leur fidélité, leur accordérent de grands Priviléges. Ils les conſervérent de même après avoir paſſé ſous l'obéïſſance des Viſigots, à qui les Romains avoient cédé ce Pays par un Traité. Sous le Régne des Viſigots, une partie de la Province *ſe ſoumit volontairement* au Roy Clovis, qui la maintint dans

ſes libertés & dans ſes uſages, entr'autres dans celui du droit Romain ou écrit. L'autre partie du Pays, ou le Bas-Languedoc, fut à la vérité ſubjuguée par les Saraſins : mais les peuples chaſſérent enfin les Infidéles, & *ſe ſoumirent volontairement & par Traité*, au Roy Pepin le Bref, avec réſerve de leurs droits & de leurs Coutumes. Les Ducs & les Comtes, après avoir commencé à s'arroger les droits Regaliens, vers le milieu de la ſeconde Race de nos Rois, uſurpation qu'ils conſommérent à la fin de cette même Race, & au commencement de la troiſiéme, conſervérent néanmoins les peuples du Pays dans leurs anciennes coutumes. Lorſque ces Coutumes furent rédigées par écrit, ces Seigneurs déclarérent que le droit Romain étoit le droit commun du Pays, & qu'ils ne pouvoient exiger des ſubſides que du conſentement des peuples. Nos Rois en réuniſſant la Province à leur Domaine immé-

diat, lui conservérent ces mêmes usages & coutumes. C'est-là le véritable fondement des libertés & des priviléges de la Province de Languedoc; & elle en jouit encore actuellement, puisque tous les subsides que nos Rois y ont levés, ont toujours été accordés, soit dans les Assemblées générales des trois Etats du Pays, soit dans les Assemblées particuliéres de chaque Sénéchaussée, soit enfin par chaque Communauté en particulier, ces Princes ayant eu la bonté de maintenir la Province dans cet ancien usage fondé sur ses coutumes observées de tout temps.

A l'égard de la seconde condition qu'on allégue avoir été stipulée par le prétendu contrat, sçavoir que le Roy ne donneroit point à la Province d'autres Gouverneurs que des Princes du Sang de France, la fausseté en est palpable. Il faudroit supposer que nos Rois auroient enfreint cet article dans l'in*stant même* où il auroit été arrêté.

Depuis la réunion en 1226, 1229, & 1271 jusqu'en 1323, nos Rois n'envoyérent dans la Province des Lieutenans, Gouverneurs, ou Commandans Généraux, que dans quelques cas extraordinaires; & à leur défaut, c'étoit chaque Sénéchal qui faisoit les fonctions de Lieutenant de Roy, ou de Gouverneur dans l'étendue de chaque Sénéchaussée. Le premier qu'on trouve s'etre qualifié *Lieutenant du Roy dans la Languedoc*, c'est Charles Comte de Valois, fils du Roy Philippe le Hardy en 1323, & à la vérité, il étoit du Sang Royal de France; mais Alphonse d'Espagne, ou de la Cerda, son successeur immédiat, le Maréchal de Briquebec successeur de ce dernier, & un grand nombre qui ont suivi n'avoient point cet honneur.

Dom Vaissette fixe ici à l'année 1280, l'époque de la premiére institution du Parlement de Languedoc à Toulouse, par le Roy Philippe le Hardy, & il combat quel-

ques Auteurs qui ont ſuppoſé que ce Parlement avoit commencé ſes ſéances dès 1273. Cet établiſſement ne fut pas de durée, puiſque dans cette même année 1280, & dans les années ſuivantes, on trouve des Arrêts rendus au Parlement de Paris pour les différentes Sénéchauſſées de la Province.

Note VII. *Sur l'origine du nom de Languedoc, l'époque où il commença à être en uſage, & l'étendue des Pays compris anciennement ſous ce nom.*

L'auteur obſerve d'abord qu'il y a pluſieurs ſiécles que deux différens langages, ou idiomes partagent la France. Sçavoir *le François*, & le *Provençal* ou *Gaſcon*. Le premier eſt propre aux Provinces Septentrionales du Royaume, & l'autre aux Provinces Méridionales. Ces deux Langues qui dérivent également du Latin, ont leurs dialectes particuliers: » Le *François* » a le *Picard*, le *Normand*, le » *Champenois*, le *Bourguignon*, &c. » & le *Provençal* a le *Dauphinois*,

» le *Languedocien*, le *Gascon*, le
» *Limousin*, le *Périgourdin*, &c. «
On ne parle point ici de quelques Pays particuliers de la France dont les peuples ont un langage différent de ces deux idiomes, comme le Pays des *Basques*, la *Basse-Bretagne*, & quelques cantons où l'on parle la Langue *Tudesque* ou *Allemande*, parce qu'ils ne sont pas assez considérables pour entrer dans la division qu'on a faite de la France en deux Langues, ou en deux parties.

La Langue *Provençale* fut ainsi appellée, tant parce qu'elle étoit principalement en usage dans *la Province Romaine*, ou l'*ancienne Narbonnoise*, qu'à cause que depuis la fin du XIe siécle, jusques vers la fin du XIIIe, le nom de *Provence* pris en général, fut donné aux Provinces qui avoient eu auparavant, le nom général d'*Aquitaine*; c'est-à-dire, non seulement à *la Provence*, proprement dite, mais encore à la plus grande partie de

l'*ancienne Aquitaine*, ou *Languedoc*, à *la Gascogne*, & au *Dauphiné*.

Un des plus anciens monumens où cette Langue *Provençale*, soit dénommée *Langued'oc*, est de 1290, » au sujet du nommé Jean Chrétien, Capitaine de Montpellier, » & des Marchands Provençaux » de la Langue, qu'on appelle » communément la Langued'oc, « *A Domino Joanne Christiani Capitaneo Montispessuli, & mercatorum Provincialium de Lingua quæ vulgariter appellatur Linguad'oc.*

L'étymologie du nom de *Languedoc* est donc bien éloignée de ces conjectures hazardées par quelques Modernes : les uns le dérivent du mot *Landt*, qui veut dire *Pays* en Langue Tudesque, & des Peuples *Goths* qui habitérent ce Pays : les autres de *Langue de Goth*, ou du langage de ces Peuples. Il est certain, au contraire, que ce nom de *Languedoc*, vient de ce que dans les Provinces méridionales du Royaume où l'on parloit le langage Pro-

vençal, on se servoit du terme *oc* au lieu de celui d'*oui* qu'on employoit dans les Provinces Septentrionales où la Langue *Françoise* étoit en usage. C'est ce qui fit le partage du Royaume dans le XIII[e] siécle, & dans les siécles suivans, en *Pays de Languedoil*, ou *Langued'oui*, (*Lingua Gallicana*,) & en Pays de langue de *oc*, *Langue de hoc*, ou *Langued'oc*, (Lingua Occitana.) Dom Vaissette critique à ce sujet le P. Daniel, qui en parlant d'un Traité conclu en 1425, entre le Roy Charles VII. & le Duc de Bretagne, paroît avoir ignoré l'étymologie du mot *Languedoil*, & avoir restreint cette dénomination *au Pays d'entre la Loire & le Languedoc*. Dom Vaissette convient qu'au commencement du régne de Charles VIII. ou à la fin du XV[e] siécle, *la Languedoil*, avoit moins d'étendue qu'auparavant, par la raison qu'on partageoit alors le Royaume en quatre Généralités, qui étoient celles *d'Outreseine* de

Normandie, de *Languedoil*, & *de Languedoc*. Mais il n'en eſt pas moins certain, d'après pluſieurs Titres qu'il rapporte, que ſous Charles VII. *la Languedoui* ou *la Languedoil* comprenoit encore toutes les Provinces Septentrionales de la France, par oppoſition à *la Languedoc* qui renfermoit toutes les Provinces Méridionales.

Après avoir ainſi fixé le ſens du nom de *Languedoc pris en général*, l'Auteur examine quelles étoient les Provinces compriſes dans le gouvernement *de Languedoc* pris en particulier. Voici le réſultat de cette diſcuſſion.

Ce gouvernement depuis 1271 juſques vers l'an 1355, comprenoit toutes les Provinces Méridionales du Royaume, ſoumiſes à l'autorité immédiate de nos Rois, où l'on parloit la Langue Provençale.

Vers l'an 1355, ce gouvernement fut limité aux Provinces ſituées à la gauche de la Dordogne.

Après le Traité de Bretigny en

1360, le gouvernement de Languedoc ne fut plus composé que des trois anciennes Sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne & Beaucaire.

Ce gouvernement devint ensuite plus étendu à mesure que nos Rois reconquirent sur les Anglois les Provinces qui leur avoient été cédées : toute la Guyenne fut jointe avec le gouvernement de Languedoc, & lui demeura unie jusqu'en 1455.

Ces deux Provinces furent alors séparées pour le gouvernement, & celui de Languedoc ne comprit plus depuis que les trois anciennes Sénéchaussées qui le composoient en 1360.

Il fut encore resserré en 1469, & borné au couchant par la Garonne.

Enfin tout le Pays de Foix a cessé d'en dépendre depuis sa réunion à la Couronne.

Note XIX. *Sur l'origine des Jeux Floraux de Toulouse.*

Catel dans ses Mémoires de Languedoc, a rangé dans la classe des faits fabuleux de l'Histoire de Toulouse, l'institution des Jeux Floraux par une femme nommée *Clemence Isaure*. Les raisons sur lesquelles il se fonde sont : 1°. Qu'on ne sçait par aucun monument certain ni de quel Pays étoit *Clemence*, ni en quel temps elle vivoit : 2°. Qu'il n'est point parlé d'elle dans un Manuscrit qui contient les vies des Poëtes Provençaux, depuis 1200 jusqu'en 1300 : 3°. Que le testament par lequel on prétend qu'elle institua ces Jeux, ne se trouve ni dans les archives de l'Hôtel de Ville de Toulouse, où naturellement il devroit être, ni dans aucun autre endroit : 4°. Enfin qu'on lit dans les anciens registres de cet Hôtel de Ville, l'Histoire de la véritable institution des Jeux Floraux en 1323, sans qu'il y soit fait aucune mention de Clemence Isaure.

Pierre Casseneuve qui a donné *au Public* un Traité particulier de

ne des Jeux Floraux, & Ger-
la Faille dans ses Annales de
ouse, rapportent de même
nstitution à l'année 1323, par
les principaux Citoyens de
ouse, & ils ne parlent de
ence Isaure, que pour re-
ier que la tradition qui lui at-
cette fondation, n'a commen-
e vers l'an 1540. Sans qu'a-
cette date, il en fût fait au-
mention dans aucun titre de
l de Ville ni ailleurs.
m Vaissette convient avec ces
Auteurs, qu'on doit attribuer
émiére institution des Jeux
ux en 1323, à sept des prin-
x habitans de cette Ville, ainsi
est marqué dans les anciens
es de l'Hôtel de Ville.
voit en effet dans ces Re-
, que sept Citoyens de Tou-
qui faisoient leur amusement
Poësie, & qui s'assembloient
mment dans un jardin des
ourgs, projettérent au mois
ovembre 1323 d'exciter l'é-

mulation des Poëtes, en leur proposant un prix. Ils écrivirent une lettre circulaire en Vers Provençaux; dans laquelle ils se qualifient *la gaye société des sept Trobadors de Tolosa*, & ils invitent tous les Poëtes des divers Pays de *la Languedoc*, de se rendre à Toulouse le premier May suivant, pour y faire la lecture de leurs ouvrages, avec promesse de donner *une Violette d'or* à celui qui réciteroit *en Romain*, la piéce qu'ils jugeroient la plus digne d'être couronnée. Le sujet devoit être *spirituel*, en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, ou des Saints. Au jour marqué, plusieurs Poëtes se rendirent, de differens endroits, à Toulouse, dans le Jardin des sept Associés; & ils y firent la lecture de leurs ouvrages, en présence d'une grande Assemblée, composée des sept Associés, des Capitouls, & des plus notables de la Ville. Le Corps de Ville s'engagea alors, après avoir pris l'avis de ceux qui étoient présens.

à distribuer tous les ans un semblable Prix aux dépens du Public.

Les sept associés employérent le premier jour de May à entendre la lecture des ouvrages présentés au concours ; ils les examinérent en particulier le lendemain ; & ils adjugérent le 3 la Violette d'or que l'ancien regitre appelle *la joya de la Violetta* ; à Maître Arnaud Vidal de Castelnaudari, pour un Poëme qu'il avoit composé en l'honneur de la Vierge. Ils le créérent en même temps *Docteur en la gaye science*, c'est-à-dire en Poësie.

Cette association ou Académie ayant continué pendant les années suivantes, on ajouta en 1356 à la Violette d'or, deux autres prix, une Eglantine, & un Souci d'argent. Cette Académie s'appelloit *le jeu d'amour* ; on y créoit des *Bacheliers* & des *Docteurs en la gaye science, & en Rhétorique.* Pour être *Bachelier*, il falloit avoir rempor-

té une fois le prix : & pour être reçu *Docteur*, il falloit avoir eu trois fois cet honneur. Etant Docteur, on avoit droit d'assister aux assemblées avec *les sept mainteneurs*. Les Fauxbourgs de Toulouse ayant été détruits en cette même année 1356 dans la guerre contre l'Angleterre ; le lieu d'assemblée des mainteneurs fut transferé à l'Hôtel de Ville, où l'Académie a toujours depuis tenu ses séances. Elle devint si célébre que Jean, Roy d'Arragon, envoya en 1388 des Ambassadeurs au Roy Charles VI, pour le prier de lui envoyer *des Poetes de la Province de Narbonne*, c'est-à-dire, de Toulouse & des environs, dans le dessein où il étoit de faire dans ses Etats un établissement *de la gaye science*.

Mais de tous ces faits constans qui ne permettent point de douter que la fondation de l'Académie des Jeux Floraux ne soit bien antérieure à Clemence Isaure, notre Auteur est bien éloigné d'en

conclure que cette Dame ſoit un perſonnage ſuppoſé & fabuleux. Il eſt donc perſuadé que Clemence Iſaure vivoit vers la fin du quatorziéme ſiécle, ou vers le commencement du quinziéme, & qu'elle a laiſſé à l'Hôtel de Ville de quoi fournir aux frais des prix qui ſe diſtribuoient tous les ans au mois de May. Voici ce qui le détermine à cette opinion.

1°. On a une Ode compoſée vers le commencement du quinziéme ſiécle, & il paroît par la premiére ſtrophe que *Dame Clemence*, à qui elle eſt adreſſée, vivoit alors. Il n'eſt pas douteux que cette *Dame Clemence* ne ſoit celle dont il s'agit ici, & qu'elle n'eût des-lors fondé à Toulouſe les prix en queſtion; c'eſt ce qui réſulte de ces vers de la ſeconde ſtrophe.

Perco qu'eu nou méritt pas
D'Abé de Flous de voſtres mas.

2°. Il eſt prouvé par un ancien regiſtre qui commence en

que dès lors il passoit pour constant à Toulouse que les prix avoient été fondés par Clemence Isaure : c'est donc à tort que Catel & ceux qui l'ont suivi, ne mettent le commencement de cette tradition que vers l'an 1540.

3°. Les raisons par lesquelles on a voulu combattre l'éxistence de *Clemence Isaure*, ne paroissent point du tout solides à notre Auteur. Il n'est pas étonnant qu'on ne la trouve point nommée dans ce manuscrit dont l'histoire finit en 1300, puisqu'elle n'a vêcu que long-temps après, & d'ailleurs elle auroit pu aimer & favoriser les Poëtes, sans avoir elle-même cultivé la Poësie.

Il est vrai que le testament ou l'acte de fondation ne se trouve plus ; mais est-ce une preuve qu'il n'ait jamais existé ? Il a pu s'égarer ; il a pu même être supprimé à dessein par » les Capitouls qui » avoient peut-être leurs raisons pour » ne le pas montrer. « D'où il tire

la

la conséquence que si l'institution des Jeux Floraux remonte au delà du temps où Clemence Isaure a vêcu, il paroît du moins certain qu'elle en doit être regardée comme *la seconde Institutrice*, pour avoir fourni par sa libéralité, à la dépense des prix qu'on y distribue tous les ans. Qu'ainsi c'est avec raison qu'en mémoire de cette fondation, & par un motif de reconnoissance, on lui a érigé vers le milieu du seiziéme siécle, la statue de marbre blanc qui se voit aujourd'hui dans une des Salles de l'Hôtel de Ville de Toulouse, & qu'on a soin de couronner de fleurs tous les ans, le jour de la distribution des prix. Il n'est aucunement vraisemblable qu'on eût consacré un pareil monument à un personnage imaginaire; d'autant plus que la tradition remonte par son antiquité à un temps où une pareille fable, trop proche de l'époque qu'on lui assignoit, n'auroit pas pu s'ac-

créditer. Dom Vaissette remarque en finissant, que l'existence de Clemence Isaure a été prouvée par des dissertations qui se trouvent dans *le recueil de l'Académie des Jeux Floraux* en 1734 & 1737.

Au reste en même temps que notre Auteur établit l'existence de Clemence Isaure, il reconnoît qu'on ne sçauroit faire beaucoup de fond sur quelques circonstances de sa vie, rapportées dans l'Inscription qui est au bas de sa statue, & dans l'éloge qu'en a fait *Papyre Masson.*

Quoiqu'il en soit, on peut remarquer que les discours qui se prononcent tous les ans dans l'Académie des Jeux Floraux, à la louange de Clemence Isaure, lui sont plus favorables que la dissertation de notre sçavant Auteur. La noblesse du sang, la beauté du corps, les talens de l'esprit sont des dons que les Orateurs croyent communément être en droit de lui at-

tribuer. Voici quelques traits du portrait qui en a été tracé le 3 May 1745. » Représentons-nous » une illustre Fille issue d'une des » premieres & des plus anciennes » maisons du Royaume, une qua- » triéme rivale à donner en beauté » aux trois fameuses Déesses qui en » disputoient le prix ; plus compa- » rable néanmoins à Pallas qu'à au- » cune des autres, par sa sagesse & » ses vertus ; éprise comme elle de » l'amour des Sciences & des beaux » Arts, joignant aux graces, & à » tout le mérite de son sexe, ce » qu'on suppose de talens & de qua- » lités les plus solides & les plus esti- » mables dans l'autre ; une nouvelle » Muse semblable aux neuf autres, » qui les unit, qui les rassemble tou- » tes ; « tout cela peut être, & il n'est pas étonnant, que l'éloquence animée par la gratitude se plaise à réaliser d'aussi belles idées. Mais il n'en est pas de même par rapport à Dom Vaissette ; comme l'Historien,

& comme Hiſtorien exact, il croit ne devoir admettre des faits que lorſqu'ils ſont prouvés: & l'on peut dire que s'il paroît quelquefois difficile en matiére de preuves, ce n'eſt que parce qu'il eſt bon connoiſſeur en ce genre.

Nous rendrons compte inceſſamment du cinquiéme & dernier Volume.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

THESAURUS Pontificiarum ſacrarumque Antiquitatum, nec non Rituum, Praxium ac Cæremoniarum, additis pluribus quæſtionibus ac reſolutionibus ſupra dubia nonnulla inſigniora ex ſacra Scriptura deſumpta, & Chron-Hiſtoria ejuſque Supplemento, Sacrarii Apoſtolici, una cum illius Præfectis, à Bibliothecariis, Cuſtodibus, atque novis Inſcriptionibus uſque ad præſens Bi-

bliotheca Vaticana : Auctore Fr. Angelo Rocca Cassierte, Ordinis S. Augustini, Sacrarii Apostolici Præfecto, ac Episcopo Tagasten. Accedunt in principio primi & secundi Tomi index Tractatuum, ac duo indices generales rerum notabilium. Editio secunda Romana, cum pluribus æneis figuris. Romæ; Typis Bernabo & Lazzarini. 1745. *in-fol.* 2 vol.

DE VENISE.

Joseph Bettinelli, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a publié un Programme pour donner avis au public, qu'il réimprime actuellement par Souscription les Œuvres de S. Thomas d'Aquin, non seulement les Philosophiques, & les Théologiques, mais encore ses Commentaires sur l'Ecriture-Sainte. Il a commencé par ses Commentaires sur l'Ecriture, dont il a déja publié un Tome; il passera ensuite aux Œuvres Théologiques, & finira par les Philosophiques. La Souscription

qu'il propoſe ne regarde actuellement que les Traités de Théologie, & les Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, il ne veut s'obliger préſentement que pour ces deux Parties. Il ne réimprimera que ce qui eſt véritablement de S. Thomas, & reconnu pour tel par une critique exacte, dont le ſçavant P. Bernard-Marie *de Rubeis*, qui prend ſoin de cette nouvelle Edition, rendra compte dans un Avertiſſement qu'il mettra à la tête de chaque Volume. Voici la liſte des Œuvres de S. Thomas que Joſ. Bittinelli imprime.

Commentaria in Scripturam.

In Job.

In Pſalmos 51.

In Cantica.

In Iſaïam & Hieremiam.

In Matthaeum & Joannem.

Catena aurea in Evangelia.

In Epiſtolas Divi Pauli.

In Librum de divinis Nominibus.

Tractatus Theologici.

Scriptum in IV. Libros Sententiarum.

Quæstiones disputatæ.

Quæstiones quodlibetales.

Summa contra gentes.

Summa Theologica.

Opuscula & Sermones.

Ces Œuvres formeront 20 Volumes *in*-4°. y compris un Volume qu'on destine pour une Table générale des matiéres. Chaque Volume, pour lequel on payera *6 liv. Venete* (environ 3 liv. 10 f. monnoye de France) comprendra au moins 70 feuilles d'impression. Il en paroîtra réguliérement tous les trois mois un Volume.

Jean-Baptiste Pasquali a imprimé le premier Volume des Commentaires de M. Gerard Van Swieten, Docteur en Médecine sur les Aphorismes d'Herman Boerhaave. *Gerardi Van Swieten Med. D. Commentaria in Hermanni Boerhaave Aphorismos de cognoscendis, & curandis morbis.* Tomus primus; adjecta Vita Au-

ctoris ex ipsius schedis eruta ; Venetiis, Typis Joannis-Baptistæ Pasquali, 1745. *in*-4°.

Cependant nous ne doutons point que ce ne soit faire plaisir à plusieurs personnes, de leur donner avis que Pierre Cavelier, Libraire à Paris rue S. Jacques, imprime actuellement le même Ouvrage, qu'il y apporte tous ses soins soit pour la correction du texte, soit pour l'impression même ; que des quatre Volumes que l'Ouvrage comprendra, les deux premiers sont achevés, qu'on peut les voir chez le Libraire, & que l'Ouvrage entier sera en état de paroître sur la fin de cette année, & même auparavant.

DE FLORENCE.

Le P. Albert Papiani, Professeur de Philosophie & de Mathématique au Collége de Florence, a donné le premier Tome d'un nouveau traité de la Sphére armillaire, sous le titre suivant: *Della Sfera armillare, e dell' uso di essa nell' Astronomia, Nautica,*

e Gnomonica. Opera del P. Alb. Pappiani, Cherico Regolare delle Scuole pie, e publico Professore di Filosofia e Matematica nel Collegio Fiorentino. Appresso Andrea Banducci, 1745. *in*-4°. Le Libraire a publié en même temps un Programme pour annoncer & faire connoître ce Livre au Public. Ce Traité est dédié à deux jeunes freres, Disciples du Professeur, Jean-Baptiste, & Flaminio Altoviti: l'Auteur fait voir dans le Discours préliminaire, l'origine, le progrès & la nécessité de la Science dont il traite; il y ajoute à la fin le Catalogue de ceux qui ont travaillé & donné des Ouvrages sur le même sujet: il est le premier, suivant le Programme, qui ait entrepris de montrer l'usage de la Sphére armillaire dans l'Astronomie, dans la Marine, & dans la Gnomonique: il fait dans tout le cours de son Traité l'application de la Sphére à la connoissance des temps aux Ca-

lendriers, & même aux époques. C'eſt ce que porte en ſubſtance le Programme de *Banducci.*

On a publié ici depuis peu la troiſiéme édition d'un Ouvrage de piété dont l'objet eſt d'exciter les Fidéles à ſe préparer dignement à la ſanctification des principales Fêtes du Seigneur, de la Vierge, &c. & en même temps de leur en enſeigner les moyens. Cet Ouvrage dont les deux premiéres éditions ont été bien reçûes du Public, & enlevées en peu de temps, a pour titre : *Tributo Oſſequioſo di Novene è tridui per apparecchio alle Feſte principali dell Signore, della ſanctiſſima Vergine, e di altri Santi.* Opera del Padre Giuſeppe Maria Soto-Mayor della Compagnia di Geſu, in Firenze nella ſtamperia di Franciſco Moucke, 1745. *in*-8°. 2. Vol.

Le ravage qu'a fait depuis quelque temps à Florence la petite vérole, a engagé le Docteur Laurent Cajetan Fabri, Profeſſeur de Mé-

decine pratique en cette Ville, à rechercher avec un ſoin particulier les cauſes de cette maladie, & du caractére de malignité qu'elle paroît avoir eu ici dans ces derniers temps. Le but de ce Profeſſeur n'eſt pas ſeulement de preſcrire des remédes propres à guérir le mal, mais de chercher & d'indiquer les meilleurs préſervatifs. Il a fait part au Public de ſes réflexions ſur ce ſujet dans un Ouvrage qu'on vient d'imprimer ici ſous ce titre : *Diſſertationes Laurentii-Cajetani Fabri Florentini in Sanctæ Mariæ Novæ Noſocomio Medicinæ practicæ Magiſtri de Variolis.* Florentiæ, apud Joannem-Baptiſtam Stecchi, 1746. *in-4°.*

DE NAPLES.

Ludovici Sabbatini de Anſora Congregationis piorum Operariorum Preſbyteri Epiſtola ad Eminentiſſimum & Reverendiſſimum Dominum D. Joachimum Beſozzi, S. R. E. Cardinalem ampliſſimum, omnigena eruditione eximium, ſuper Inſcriptio-

nem quandam vetuſtam in Cœmeterio Pretextati via Appia nuper detectam. Neapoli, apud Carolum Salzano, 1745, *in*-4°.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE.

On trouve en cette Ville depuis quelque temps, un Ouvrage exécuté avec un ſoin particulier, ſoit pour l'impreſſion, ſoit pour les ornemens qui l'accompagnent. Il a été publié à l'occaſion d'une Théſe que les Jéſuites ont fait ſoutenir dans leur Collége de l'Univerſité de cette Ville, ſur toute la Philoſophie. Le titre de l'Ouvrage eſt tel: *Annales compendiarii Regum & rerum Syriæ numis veteribus illuſtrati, deducti ab obitu Alexandri Magni ad Cn. Pompeii in Syriam adventum, cum amplis Prolegomenis, inſcripti honoribus Sereniſſimæ & Potentiſſimæ Dominæ D. Mariæ-Thereſiæ Hungariæ... dum ſub ejuſdem auguſtis auſpiciis in alma ac celeberrima Archiepiſcopali Univer-*

ſitate Tyrvanienſi, ex prælectionibus R. P. Joannis-Baptiſtæ Priloſzky, è Societate Jeſu AA. LL. & Philoſ. Doct. ejuſdemque Profeſſoris emeriti, & univerſam Philoſophiam publicè propugnaret, & munificentia regia cruce gemmata donaretur, Reverendus & Illuſtriſſimus Dominus Comes Carolus Eſzterhazy de Galantha perpetuus in Frakno, è Collegio generali Cleri Regni Hungariæ AA. LL. & Philoſophiæ Magiſter. Viennæ Auſtriæ, ex Typographia Kaliwodiana, 1745. *in-fol.* cum mult. fig. Ce Livre, qui eſt dédié à la Reine de Hongrie, embraſſe diverſes choſes qu'on ne peut indiquer que ſommairement dans une nouvelle littéraire. 1°. Le frontiſpice eſt une médaille gravée, ſur laquelle on voit la Reine de Hongrie en Buſte; le revers eſt Minerve, ayant à ſa droite une Victoire aîlée; à ſa gauche un bouclier ſur lequel ſont gravées les Armes de la Reine de Hongrie, & une pique entrela-

cée de laurier avec cette Inſcription Gréque, imitée des Médailles des ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand:

Βασιλισσης Μαριας Θερεσιας Μεγαλης Δικαιας Ευέργετιδος Ετους δ'.

2°. L'Epitre dédicatoire à la Reine de Hongrie. 3°. Les Théſes ou Aſſertions ſur toute la Philoſophie. 4°. Le Diſcours préliminaire, ou Prolégomenes, dans leſquels l'Auteur donne une notion générale du ſujet qu'il a entrepris de traiter, & de la méthode qu'il y a gardée. 5°. Le corps de l'Ouvrage, ou les Annales des Rois de Syrie, auxquelles il joint la généalogie des Seleucides. 6°. Les inſcriptions antiques les plus propres à répandre du jour ſur les Annales des Rois de Syrie. 7°. Une Diſſertation ſur la rareté des Médailles de ces Princes. 8°. Deux Tables, l'une pour la Géographie, l'autre pour l'Hiſtoire. 9°. Dix-neuf planches, contenant un nombre conſidérable de médailles conſervées dans le Cabinet des

Jésuites de cette Ville, toutes assorties, & propres à éclaircir & à confirmer ce que l'Auteur avance dans ses Annales des Rois de Syrie.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

M. Hutchinson qui donna au Public en 1727 l'Ouvrage de Xénophon *de Cyri Institutione lib.* 8. & en 1735 celui du même *de Cyri Expeditione lib.* 7. l'un & l'autre en grec & en latin, & revûs avec soin, vient de faire réimprimer le dernier Ξενοφῶντος Κυρȣ ἀναβάσεως βιβλία ἑπ]α; *Xenophontis de Cyri expeditione libri septem. Græca recognovit cum codicibus MSS. & omnibus fere libris editis contulit; plurimis in locis emendavit; Versionem Latinam reformavit; observationibus suis, Tabula Geographica, & Indice Geographico auxit & illustravit; notas H. Stephani, Leunclavii, A. Porti & Mureti recensitas & castigatas, & variantium lectionum delectum adjunxit Thomas Hutchin-*

ſon 1745. *in*-8°. Le même Editeur promet qu'il donnera avec le même ſoin les autres Œuvres de Xénophon.

DE LONDRES.

Il paroît ici depuis peu un Ouvrage, dans lequel on a recueilli avec beaucoup de ſoin tout ce qu'il reſte de monumens anciens propres à donner quelque idée des premiers établiſſemens des Anglo-Saxons; Il eſt intitulé : *Ant inquiry into the foundation of the English conſtitution; or an Hiſtorical Eſſay upon the* Anglo Saxon Gouvernement, *both in Germani, and England, &c.* c'eſt-à-dire : *Recherches ſur l'origine de la Conſtitution Angloiſe*; ou Eſſai hiſtorique ſur le Gouvernement Anglo-Saxon, tant en Allemagne qu'en Angleterre. Par Samuel Squire, Maître-ès-Arts, & Archidiacre de Bath. Londres 1745, *in*-8°.

M. Durand, connu dans la République des Lettres par pluſieurs Ouvrages dont il l'a enrichie en

différens temps, a donné il y a quelques mois une nouvelle Edition de Télemaque, & de la Tragédie d'Esther pour l'usage des Ecoles; il vient de faire encore imprimer un Ouvrage pour fournir aux jeunes Etudians des leçons & des modéles de style. Ce dernier a pour titre: *Exercices François & Anglois pour les Enfans, avec des Exercices de conversation & de Lettres, & un choix de bons mots au nombre de* 80. *&c.* 1745. *in*-8°.

A Description of Groenland, &c. c'est-à-dire; *Description du Groenland*, où l'on traite de l'Histoire naturelle, de la situation, des limites du Pays, de l'origine & des progrès des anciennes Colonies Norvégiennes, des habitans anciens & modernes, de leur caractére, de leur maniére de vivre, avec une nouvelle Carte Géographique, & un grand nombre de Figures en taille-douce. Par M. Hans Egede, Missionnaire dans ce Pays pendant

plus de vingt-cinq années. Ouvrage composé en Danois, traduit & imprimé nouvellement en Anglois, 1745, *in*-8°.

HOLLANDE.

AMSTERDAM.

T. Livius cum notis integris Vallæ, Sabellici, Rhenani, Gelenii, Horiti, Sigonii, Ursini, Sancti, Gronoviorum, Fabri, Valesii & Perizonii, variorum excerptis, nec non ineditis Gebhardi, Dukeri, & aliorum. Curante A. Drakemborch qui & suas adjecit. Accedunt Supplementa Freinshemii. 1738 — 1746. *in*-4°. 7 vol.

Idem opus. Carta Mag. *in*-4°.

Cæsaris Commentariorum quæ extant, Editio priorum omnium emendatior sine notis, 1746. in-24.

FRANCE.

DE MONTPELLIER.

On a imprimé ici au commencement de cette année quatre Dissertations sur la Médecine ; la premiere est intitulée : *Dissertatio, hydroli-*



co Medica de ſanguinis circulatione (in ſtatu ſano, & in ſtatu morboſo). Apud Joannem Martel, Regis & Univerſitatis, Typographum, 1746, *in*-4°. 56 pag.

La ſeconde : *Diſſertatio de febribus intermittentibus in genere.* Apud J. Martel, 1746, *in*-8°. 20 pag.

La troiſiéme : *Diſſertatio Phyſiologica de digeſtionis mechaniſmo.* Apud Antonium Rochard, Regis & Univerſitatis Typographum, 1746, *in*-8°. 8 pag.

La quatriéme : *Diſſertatio de febre lenta ſymptomatica.* Apud J. Martel, 1746, *in*-8°. 12 pag.

DE PARIS.

Il vient de paroître chez Guillaume Deſprez, & P. Guillaume Cavelier, Libraires, rue S. Jacques, un Livre contenant des *Diſſertations préliminaires ſur l'Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique du Diocèſe de Sais.* Par M. l'Abbé Eſnault, 1746, *in*-12. Ces Diſſertations, dans leſquelles on éclaircit divers points

difficiles de l'Hiſtoire de France, & en particulier de celle du Diocèſe de Sais, & qui y ſervent de préparation & d'introduction, ſont au nombre de trois : la premiere, roule ſur les Oſiſmiens & les Pays qu'ils habitoient; & ſur la plûpart des peuples des Provinces de Normandie & de Bretagne; la ſeconde, ſur le lieu où le Siége Epiſcopal de Sais a été établi d'abord, & ſur les Villes d'Hiemes & de Sais; la troiſiéme, ſur l'établiſſement de la Foi dans les Gaules en général, & en Normandie en particulier, & ſur les premiers Evêques de Sais.

„ PRIX propoſé par l'Académie „ Royale de Chirurgie, pour l'an- „ née 1747. L'Académie Royale „ de Chirurgie propoſe pour le „ Prix de l'année 1747, de *déter-* „ *miner ce que c'eſt que les remédes* „ *déterſifs, d'expliquer leur maniere* „ *d'agir, de diſtinguer leurs diffé-* „ *rentes eſpéces, & de marquer leur* „ *uſage dans les maladies chirurgi-* „ *cales.*

» L'Académie défireroit que ceux » qui travailleront fur ce fujet, s'at» tachaffent fur-tout à ranger par » claffe les différens genres de re» médes déterfifs fimples & com» pofés ; à diftinguer par les diffé» rentes qualités de ces remédes, les » diverfes efpéces que chaque gen» re peut renfermer ; à prefcrire les » préparations, les formules & l'u» fage de ces remédes dans les mala» dies felon leurs genres, leurs dif» férentes complications, & les dif» férentes parties où elles arrivent ; » à appuyer leur doctrine fur l'ex» périence, & fur les obfervations » des meilleurs Praticiens.

» L'Académie, felon les vues » qu'elle s'eft propofée, avertit » qu'elle n'adoptera que les re» cherches qui peuvent conduire » fûrement dans la Pratique ; elle » rejette toutes opinions, toutes » explications purement ingénieu» fes, & tous raifonnemens qui ne » font fondés que fur des conjectu-

» res ou sur des vraisemblances.

» Le Prix est une Médaille d'or » de la valeur de deux cens livres, » qui sera donnée à celui qui, au ju» gement de l'Académie, aura fait » le meilleur Ouvrage sur le sujet » proposé.

» L'Auteur du Mémoire qui rem» portera le Prix sera aggregé à » l'Académie, s'il a satisfait aux » conditions qu'elle prescrit.

» Ceux qui envoyeront des Mé» moires, sont priés de les écrire en » latin ou en François, & d'avoir » attention qu'ils soient fort lisi» bles.

» Ils mettront à leurs Mémoires » une marque distinctive, comme » Sentence, Devise, Paraphe ou » Signature ; & cette marque sera » couverte d'un papier collé, ou » cacheté, qui ne sera levé qu'en » cas que la Piéce ait remporté le » Prix.

» Ils auront soin d'adresser leurs » Ouvrages francs de port à M.

Quesnay, Sécretaire de l'Académie de Chirurgie, ou à M. Hevin Sécretaire pour les correspondances, ou les leur feront remettre entre les mains.

„ Toutes personnes de quelques qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix; on n'excepte que les Membres de l'Academie.

„ Le Prix sera délivré à l'Auteur même ou au Porteur d'une procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier Février 1747 inclusivement, & l'Académie à son Assemblée publique de la même année, qui se tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Piéce qui aura remporté le Prix.



